GÉNÉALOGIE

DES

GUIGNARD

PAR

LUDOVIC GUIGNARD DE BUTTEVILLE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES-ET-LETTRES
DE LOIR-ET-CHER

*Membre de la Com^{on} de l'Inventaire des richesses d'art
et du Conseil héraldique de France.*

GÉNÉALOGIE

DES

GUIGNARD

PAR

Ludovic GUIGNARD de BUTTEVILLE

Président de la Société des Sciences-et-Lettres
de Loir-et-Cher

*Membre de la Comon de l'Inventaire des richesses d'art
et du Conseil héraldique de France.*

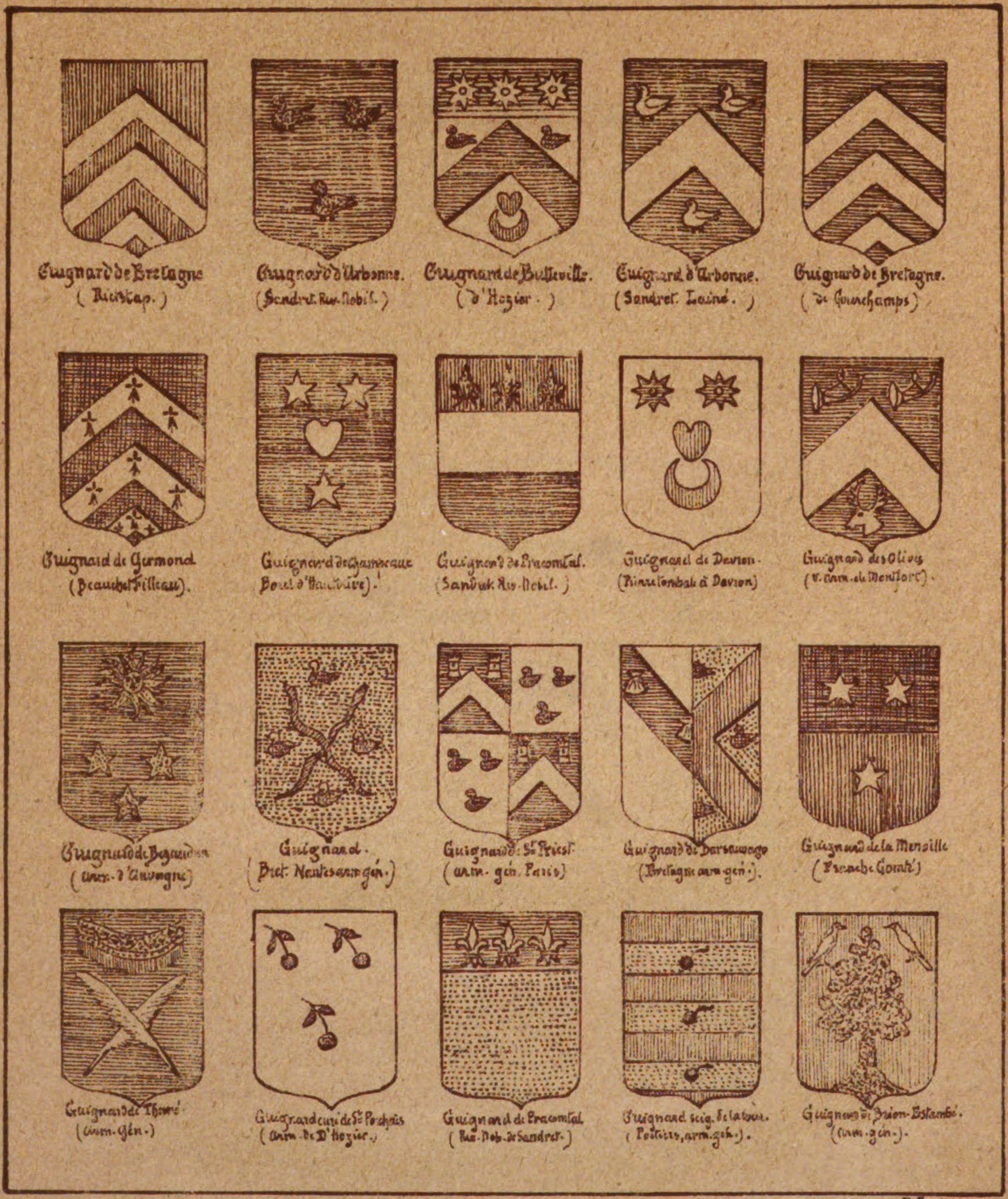
GRANDE IMPRIMERIE DE BLOIS
2, rue Haute, 2

1892

Ouvrage non mis dans le commerce.

Tiré à trois cent cinq exemplaires.

250 papier ordinaire.
50 papier anglais.
5 Japon.



L. Guignard.

Armes des familles nobles du nom de Guignard.

PRÉFACE

> « *Cent ans bannière.*
> « *Cent ans civière.* »

Nous croirions manquer à tous les devoirs de reconnaissance, si, avant de livrer au public cette généalogie, je ne venais remercier ici, ceux qui nous ont aidé dans cette laborieuse tâche de reconstituer l'histoire d'une famille à travers 8 siècles.

Huit siècles, quel monde, que de poussières soulevées pour retrouver tous ceux de notre nom qui s'illustrèrent sur les champs de bataille ou prirent leurs ébats dans les grands bois, le faucon au poing ou le levrier derrière eux, au bruit des joyeuses fanfares lancées par les huchets d'antans.

C'était l'époque brillante, mais plus tard. . . .
. . . .
. . . . la famille s'accrut, avec elle, les charges, et bientôt, la gêne.

Les vaillants guerriers d'autrefois laissèrent l'épée pour devenir laboureurs, industriels, afin de procu-

rer aux enfants du foyer le pain journalier et reconstituer l'avoir de la famille, disparu.

Pour un instant, l'étoile pâlit.

Aujourd'hui, en fesant l'histoire des nôtres, je tiens à apprendre aux miens les noms de ceux qui m'ont aidé et m'ont fourni le fruit de leurs labeurs pour faire revivre cette race qui paraissait à jamais disparue.

En première ligne, je dois ici un tribut tout particulier à M. le comte de Dion l'infatigable président de la Société archéologique de Rambouillet, qui m'a communiqué et donné gracieusement la plupart de ses notes sur Montfort-l'Amaury......... et elle sont nombreuses ces fiches qui, entassées constitueraient des in-folios

Que dire de l'accueil si cordial de M. le vicomte et Mme la vicomtesse de Galard, nièce de Mme la duchesse d'Uzès, au château de Videville!

Les notaires : MM. Brault à Montfort, Gervais à Villepreux-les-Clayes m'ont ouvert gracieusement leurs archives.

Dans notre Blésois, il est un ami disparu aujourd'hui, et dont le vide se fait sentir vivement dans notre monde des travailleurs M. Brossier-Géray, le président dévoué de la Société d'archéologie Dunoise, a tenu à ma disposition les trésors de son érudition et j'ai comblé, grâce à lui, bien des lacunes.

Il est un autre ami, M. de la Vallière qui, chaque jour, venait étudier, contrôler l'embryon naissant, y ajoutant ses notes personnelles et commentant les textes.

Je n'étonnerai personne, en citant le président du Conseil Héraldique de France, M. le vicomte Oscar

de Poli, MM. de Trémault et Rabouin, de la Société archéologique du Vendômois, M. Bourgeois, archiviste de Loir-et-Cher, MM. Martellière, de Pithiviers, et de Bellejame, propriétaire actuel du château de Montguignard, M. l'abbé Métais et tant d'autres.

J'ai trouvé, dans le Monfortois, l'accueil le plus loyal de la part des maires et des instituteurs ou secrétaires de mairies : à Beynes, à Montfort, à Feucherolles, à Maule, à Bazemont, à Davron, à Grignon, à Neaufle, aux Menuls, à Méré, chacun a pris à tâche de me faciliter l'ingrate besogne du dépouillement des textes.

Hélas ! il n'y a qu'une commune où l'instituteur fut petit, la commune où mon arrière-grand-père maternel était maire, la commune de Neauphle-le-Vieil ; je me suis consolé en me rappelant le vieux proverbe :

« Nul n'est prophète en son pays ! »

Je pourrais publier la lettre qui me fut écrite par le triste sire, je ne le ferai pas ; mais, quand parfois, je la relis, en retrouvant ces chers papiers de famille, il me revient à la pensée, en songeant au secrétaire de cette commune, cette parole du Christ :

« Heureux les pauvres d'esprit, car le royaume des cieux est à eux ! »

De ma famille, je ne parle pas. Intéressé à l'œuvre, chacun m'a fourni, qui, ce vieux grimoire où se trouvaient consignés les noms du passé, qui, ses parchemins poudreux. Chacun a tenu à apporter sa pierre à l'édifice.

Ma mère dûrement éprouvée par un deuil cruel

qui nous atteignait tous, la mort de mon père « l'homme de race par excellence » comme l'appelaient ses amis, a cherché dans les études du passé un adoucissement à ses peines en fesant revivre les ancêtres de celui qu'elle pleurait.

Chacun a fait son devoir, je ne fais que remplir le mien, en rendant à chacun ce qui lui est dû.

LUDOVIC GUIGNARD DE BUTTEVILLE.

Sans-Souci, Chouzy, 1er Mars 1892.

GÉNÉALOGIE

DES

GUIGNARD

LAINÉ, dans sa Généalogie des « Guignard de Saint Priest (1) » nous dit textuellement ceci :

« L'identité du nom et la proximité des lieux indique, dans ses premiers auteurs, une branche des Guignard, Seigneurs de Montguignard, dans le Gâtinais Orléanais, éteints depuis plus de quatre cents ans.

« Cette famille, riche et puissante dans l'origine avait projeté ses rameaux jusque dans l'Ile de France. Catherine Guignard, prieure de Poissy en 1351, morte à Paris le 2 août 1354, et Gentien Guignard, abbé de l'Aumône ou du Petit Citeaux en Dunois, Abbaye qu'il résigna en 1524, en étaient descendus ». (Gallia Christiana, t. VIII, col. 1340-1400).

(1) V. Généal. des Guignard par Lainé. Arch. généalogiques.

Que les Guignard de Saint Priest se rassurent, la branche des Guignard de Montguignard n'est pas morte, car d'un des rameaux de l'Ile de France est sorti l'auteur de ces lignes, qui ne demande qu'à vivre, ainsi que sa descendance pour perpétuer la race des vaillants chasseurs, chevaliers et magistrats du passé.

Les Guignard de Montguignard qui paraissent, ainsi que nous l'avons vu dans une précédente notice, descendre des Guignard de Viévy ou des Guignard de Villebeton du Dunois, essaimèrent de bonne heure des membres de leur famille dans la Brie Française.

Dès le commencement du XIIe siècle Guignart Evan et Bonne, femme de Gautier Guignart comparurent dans une charte relative à des dîmes situées dans la mouvance de Simon de Marolles et dont la donation avait été faite à l'Abbaye de Preuilly, près Montereau Faut Yonne (1).

La pièce en question n'est pas datée, mais, d'après la signature des témoins Ancel Baiselamain, Norman de Marolles, Raoul de Champagne, Géez de Courtevraux, Herbert Taphet qui signèrent d'autres chartes, on peut en déduire que les Guignard, signalés dans cette pièce importante pour l'histoire de la famille, vivaient vers l'an 1135.

Guignard Geoffroy, né vers la fin du XIIIe siècle, épousa, nous dit Lainé, vers 1220, Jacquette, qu'on juge, par des actes ultérieurs, avoir été, en partie, héritière de Samois (2).

(1) Preuilly, abbaye de cisterciens dans la Brie Française, (Seine-et-Marne), diocèse de Sens, fut fondée en 1110 par Thibault, comte de Champagne.

(2) Cette maison était représentée au XIIe siècle par Haroys, Thyard et Marc de Samois.

Geoffroy possédait des fiefs au Mesnil, près du Châtelet, et aux Escrennes.

« Par un acte du mois de mars 1232 (n.st.) passé par devant Renaud, doyen de Melun, Geoffroy et sa femme Jacquette donnèrent en perpétuelle aumône aux religieux de Sainte Marie de Barbeaux, toute la dîme qui leur appartenait sur dix arpents de terre, situés à la Commune, lesquels biens provenaient de l'hérédité de ladite Jacquette.

« Les biens ainsi cédés, ajoute Lainé, relevaient d'Herbert de Villeneuve Le Comte, comme premier seigneur, et de Girard du Châtelet comme second, tous deux donnèrent leur approbation ». (Cart. de l'Abbaye de Port sacré ou de Barbeaux, f°s 743 et 744).

Le même auteur nous dit, en note, que Guignard Geoffroy fut appelé Geoffroy Gueignart, dans des chartes de 1232 et de 1248, et Geoffroy Gueingnart, dans une de 1247. Il fut dit Sieur du Mesnil dans celle de 1232, et des Escrennes dans celle de 1248.

A ce sujet, signalons la charte de 1272, de Saint Allais (1), relative à la Montre de Gisors et signalée dans notre brochure intitulée « ***Origine des Familles Nobles du nom Guignard actuellement existantes en France*** ».

« ***Hi sunt qui comparuerunt Turonis in quindenâ Paasche pro exercitu Domini Regis Franciæ, anno 1272.***

« ***Ginardus de Phelins*** (2) ***armiger, vel Felins,***

(1) **De Felins. Armes: d'or à la fasce de gueules, à 7 merlettes de sable, 4 en chef, trois en pointe (Seigneurs de Bauthelu et de Tournepierre, Élec. de Chartres et de Montfort, le 18 septembre 1669. V. Arm. de Normandie par Chevillard).**

(2) St Allais, voir t. VI. Dict. de la Noblesse, p. 280, Ed. Bachelin-Deflorenne, 1873.

Phillippus de Mondravilla, armiger, Guillelmus de Chambines armiger, Ginardus de Mondravilla armiger, Ginardus de Halot, armiger, D. Stephanus de Mesnilleio miles, D. Petrus Bataille miles, D. Galterius de Villca miles, Symonus de Sancto Leode-gardia armiger, Baudricus de Bello loco armiger ».

Le Stephanus de Mesnilleio de 1272 serait-il un descendant du Guignard des Escrennes qui signait de Mesnilleio; on serait tenté de le croire en le voyant en compagnie des autres Ginardus ou Guignard du passé.

En effet, une famille normande du nom du Mesnil et qui contracta des alliances avec les Guignard ou leurs alliés, portait encore au XVIIe siècle, lors de la Réformation de la noblesse, des armes à trois chevrons et blasonnait ses armoiries

> « d'argent aux trois chevrons de gueules », qui est de Guignard. (V. Rietstap).

La charte de 1272 est des plus intéressantes à étudier. En effet, d'après tous les auteurs, les Seigneurs de Hallot, de Goussainville, de Mondreville tireraient leur origine de la famille des Montmorency. Or, ici nous retrouvons plusieurs membres de la famille Guignard sous les noms bien caractéristiques de Ginardus de Hallot, Ginardus de Felins, Ginardus de Mondravilla.

D'autre part, tout dictionnaire où il est question de héraldique, celui de Lalanne entr'autres (V. *Dictionnaire Historique de la France*, Paris, Hachette, 1877), vous dira que les de Hallot furent jadis seigneurs de Beaulieu, les de Montmorency, d'autre part, sont seigneurs de Mondreville en 1227. (V. *Père*

Anselme, p. 658, t. III). Que seraient donc les Guignard à la famille des Montmorency dans le passé, surtout quand nous étudierons, ci-après, les descendants ou les petits-neveux de Guignard Geoffroy ?

Quoiqu'il en soit la donation de Geoffroy Guignard fut rappelée dans un acte, en date du mois d'août 1247, dans des lettres de P. doyen de Montreuil, et dans d'autres de H. doyen de Melun, en date du mois de Septembre 1248. (V. id. f°s 737, 738) (1).

Guignard, Hugues, accompagna saint Louis, nous dit Lainé, lors de sa dernière croisade en Terre-Sainte en 1269-1270 (2). Il fut compris, nous dit-il, dans le rôle de Sens où figurèrent avec lui Robert de Boisgautier (3), Guillaume de Prunay (4), Philippe de Nemours (5), Robert de Girolles (6), Renaud de Normant, Geoffroy de Boismenard (7). (Voir à la Bibliothèque Nationale la liste intitulée : « *Cy sont les Chevaliers de l'Hostel du Roy pour la voye de Thunes* ».

Guignard, Robert, co-seigneur de Samois, naquit vers 1270. Il nous paraît être le même que celui qui sous le nom de Robin de Monthyard, figure dans l' « *Inventaire des Archives Joursanvault* ». (V. Ed. Techener, 1838, n° 1853).

(1) La terre de Samois était, en 1500, possédée par la maison d'Orléans-Rothelin à laquelle elle paraît être advenue par suite du mariage de Pierre Guignard de Hallot de Brizay uni, par contrat passé à Châlons, le 5 novembre 1575, avec demoiselle Jacqueline d'Orléans Longueville.

(2) Voir Gén. des Saint-Priest par Lainé.

(3) De Boisgautier.

(4) De Prunay.

(5) De Nemours, de la maison de Gautier (Brie Française).

(6) De Girolles.

(7) De Boismenard, d'or à l'aigle de sable, couronnée de pourpre, becquée et membrée de gueules. (Arm. de G. Boisseau et arm. de Montfort).

« N° 1853. Le Roy Philippe Le Bel ordonne au Bailly de Rouen de payer à Robin de Mont-Thyard et à Adeney de Darigny leurs gages, pour leurs services dans les guerres de Gascogne sous le commandement de Clément de Nesle, années 1295-1296 ».

Guignard, Robert, co-seigneur de Samois et de Monthyard ou Montguignard paraît avoir eu de son union avec N*** :

I° Guignard, Simons, co-seigneur de Samois.

II° Guignard, Pierre-Alexandre de Montguignard.

III° Guignard, Jeannot, un des Gentilshommes de l'Hôtel du Roy Philippe (1).

IV° Guignard, Catherine, Abbesse de Poissy en 1351, morte à Paris en 1354 (2).

Guignard Robert mourut avant l'année 1325 et fut inhumé dans l'église du prieuré de Samois, dépendant de l'Abbaye du Jard.

Il avait fondé, ainsi que le constate le cartulaire de ladite Abbaye, une messe qui devait être dite chaque semaine.

L'acte, consigné au folio 178 dudit Cartulaire, nous donne, en substance, la teneur suivante qui y fut enregistrée le vendredi après la feste de Saint André, le 1er Décembre 1329.

« Simons Guignard, escuier, délivra au Prieuré de Samois une pièce de vigne que Nobles Homs Monseigneur Robert Guignard, jadis Chevalier son père, avait donné à ladite église pour dire, chaque semaine, une messe pour l'âme de luy ».

(1) V. Lainé, Généalogie des Guignard de Saint-Priest.
(2) V. Gallia Christiana, col. 1340, Eccl. Carnot.

BRANCHES
ISSUES
DES GUIGNARD DE MONTGUIGNARD

Guignard d'Arbonne, du Mas-sur-Yonne, de Davron, de Butteville, Comtes de Stein, de Saint-Plaisir, de Franc-Moreau, de Bazainville.

Guignard Claude des Olives, notre arrière grand'-oncle, dans la Généalogie très détaillée qu'il fit en 1745 et qu'il intitula « *Généalogie des Messieurs Guignard, année 1314, sous Philippe le Bel et le roi Louis X* », commence la filiation régulière des Guignard de Montguignard, par Guignard Pierre Alexandre de Montguignard « *Grand Fauconnier de France* », nous dit-il, en 1313 et 1321 sous les rois Philippe et Charles le Bel.

Guignard Pierre-Alexandre est connu dans l'histoire. Il est noté dans tous les traités qui se sont occupés de vénerie.

Nous le trouvons installé en 1313, comme Maître de la Fauconnerie du roi Philippe le Bel; il continua ces mêmes fonctions sous les rois Louis X dit le Hutin, Philippe V et Charles IV le Bel, jusqu'en 1322, époque à laquelle il figure encore comme « *Maître de la Fauconnerie, dans l'Etat des Gages des Chevaliers en Cour de ce Prince* », ainsi qu'en témoignent les folios 94, 97, 280 de l' « *État des Maisons des Rois de France* ». (V. 2,340).

Le « *Père Anselme* » (v. VIII, p. 744), rapporte que :

« Le Roy Charles donna à Pierre de Montguignard, en récompense de ses services, 5 sols parisis par jour, 12 livres 10 sols par an, pour ses manteaux à prendre sur la Prévôté d'Orléans.

« Le Maître de la Fauconnerie du Roy était un gros personnage, nous dit M. de Maulde, dans sa « *Condition Forestière de l'Orléanais* ». (Orléans, Herluison, 1871).

« Le Roi Robert est obligé de défendre formellement à ses Fauconniers et à ses Veneurs de molester la puissante abbaye de Micy, ainsy qu'ils ne craignaient pas de le faire journellement. (Dom Estiennot, f° 908, Baluze, 70, f° 102).

« Plus d'un Fauconnier, grâce à la munificence royale, pris rang, parmi les propriétaires, mêmes les Seigneurs du Gâtinais.

« En 1211 ou 1212, Philippe-Auguste donna à son Fauconnier Geoffroy une charrue de terre à Chécy.

. . . .

« Aux Fauconniers revenaient des appointements élevés. Durant le treizième siècle, Guillaume, Fauconnier à Lorris, recevait un traitement de vingt livres (V. Comptes de 1234. *Hist. de France*, t. XXI).

« Lorris Guillaume, *falconarius protestio* VI[l], XII[s], III[drs].

« Les gratifications de tous genres ne leur manquaient pas, une forte pension les attendait à la fin de leur existence.

« En 1248, la veuve de Simon, Fauconnier du Gatinais, percevait par jour 12 deniers, soit par an, 8 livres et cinq sols. (*Comptes de 1248. Hist. de France*, t. XXII, 274) ».

D'après plusieurs titres des « *Archives Joursanvault* », entr'autres les n[os] 684, 702, le Roy, la veille de la noce de ses Fauconniers, envoyait à la fiancée un cadeau qui relevait singulièrement la dot. On appelait ces faveurs royales « *Les dons d'accroissement du mariage* ».

« Ainsi, nous dit M. de Maulde, un simple Fauconnier pouvait donc passer aux yeux de la plus ambitieuse pour un parti sortable.

« Le Roi se charge de pourvoir à leur existence, de leur créer une vie douce ».

Qu'était-ce donc quand il s'agissait du Maître de la Fauconnerie ?

« Le Grand Fauconnier, nous dit le « *Père Anselme* » (t. VIII, p. 742), a la surintendance de la Fauconnerie du Roy, entre les mains duquel il prête serment, il a à sa disposition la plupart des Offices qui servent sous luy et les Officiers employez pour la Fauconnerie sont respectez « *commenseaux du Roy* » et jouissent de tous les privilèges qui ont esté accordez aux Officiers de la Maison royale ».

Telle était la vie faite à Pierre Alexandre Guignard de Montguignard et la charge dont il avait été honoré par la faveur des Rois.

« Le « *Père Anselme* », dans son édition de 1734, (p. 744), nous dit que : Pierre Alexandre de Montguignard remit à Charles-le-Bel, moyennant la somme de quatre cent quinze livres parisis, les cinq sols parisis de rente et les douze livres 10 sols, par an, pour ses manteaux à prendre sur la Prévôté d'Orléans ».

Cette somme lui fut payée, en 1326 et 1327, ainsi qu'il est porté par lettres du 5 janvier 1324 et par le « *Journal du Trésor* » du 23 may 1325.

Les autres mentions relevées dans les Archives nationales de France sont relatives aux actes signalés ci-dessus.

D'après ce qui précède, Guignard Pierre de Montguignard vivait donc encore en 1327.

Il paraît avoir laissé de son union avec N***

Guignard Jean, Seigneur de Montguignard qui suit :

Guignard Jehan de Montguignard, Chevalier, qui paraît avoir été fils de Mre Guignard Pierre-Alexandre, Seigneur de Montguignard, et de dame N***
n'est pas signalé dans la « *Généalogie de Claude Guignard des Olives* », mais, en revanche, est noté dans l' « *Etat des Maisons des Rois de France* ».

Guignard de Montguignard Jehan, combattit vaillamment sur les champs de bataille.

> « Monsigneur Jahans de Montguignard servit avec quatre écuyers, en l'ost du Roi à Bouvines, en 1340 » (1).

Il reçut pour ses gages, du 7 juin au 27 septembre, 252 livres tournois et, en outre, 24 livres, 15 sous, pour sa venue de Monstierville à Thun (près Cambray) et pour son retour de Bouvines. (V. *Etat des Maisons des Rois de France*, v. 2,342, f° 173).

Mre Guignard Jean, Jamet ou Jannet, dans certains titres, est signalé par Dom Morice, dans les « *Anti-*

(1) V. Lainé. Gén. des Guignard de Saint-Priest.

quités de l'Histoire de la Bretagne », (t. I, pl. XVII, n° 23).

Dom Morice, dit Lainé, dans ses « *Alliances Généalogiques* » à l'article Guignard de Saint Priest, dans les planches qui terminent le tome Ier de « *Ses Mémoires* » pour servir aux preuves de l' « *Histoire de Bretagne* » a fait graver le sceau de Guignard Jamet, vivant, nous dit-il, en 1340 ; il représente

> « Un écu burelé de 14 pièces avec trois chevrons brochants ».

Saint-Allais, dans son « *Nobiliaire Universel* », (t. VI p. 31, éd. 1873-74. Imp. chez Bachelin-Deflorenne, à Paris), nous dit :

> « On voit, encore au XIVe siècle, N***
> De Guignard, Ecuyer, du célèbre Du Gueselin ».

Jean Guignard, Chevalier, Seigneur de Montguignard, possédait encore la Seigneurie de Montguignard en 1343.

> « Par un acte du vendredi d'après la Toussaint de cette même année, passé devant Michau Navaret ou Naveré, notaire à Pithiviers, Messire Jehan Guignard de Montguignard donna au Chapitre de Saint-Georges dudit Pithiviers, une rente de trois mines de blé, payable le jour de la Saint-André, à la charge d'un anniversaire à célébrer le vendredi d'après la Toussaint (1) ».

Vers la fin du XIIIe siècle, Jean Guignard de Montguignard Chevalier, Ecuyer de Du Guesclin, fils de Guignard Pierre-Alexandre, Seigneur de

(1) Ce renseignement nous fut communiqué obligeamment par M. Martellière, ancien juge à Pithiviers; qu'il en reçoive ici tous nos remerciements.

Montguignard, et de Dame N*** qui paraît s'être attaché complètement à la fortune du célèbre Connétable, le suivit dans le Comté de Montfort, lorsque le vaillant capitaine en eut reçu l'investiture, au moment des guerres de Bretagne, en 1373.

De son union avec N*** il paraît avoir eu entr'autres :

Guignard Louis.

***

Comme après Jean Guignard de Montguignard, nous n'aurons plus occasion de parler dans le cours de cette Généalogie, du fief de Montguignard, il nous a paru bon de donner quelques indications sommaires sur ses différents propriétaires (1).

Malgré nos recherches, nous n'avons pu découvrir comment Montguignard passa de la famille des Guignard dans celles des de Thiville qui le possédaient dans les premières années du xv[e] siècle, selon la Généalogie du chanoine Hubert (2).

Une charte du cartulaire de l'histoire de Notre-Dame de Citeaux et une note des « *Mémoires de la S[té] Arch[que] de Dunois* » (v. p 446, 8[v], 1890), nous permettraient de croire que Montguignard vint des mains des Montguignard dans celles des de Thiville, par une alliance. En effet, Pierre Guignard de Ville-

(1) Le fief de Montguignard, situé près de Pithiviers le Viel, en Orléanais, relevait autrefois de l'importante seigneurie de Deninvillers ou Denonville ou Denainville, selon les actes; laquelle fut possédée par les Guignard de Hallot qui paraissent de ce chef, avoir été les aînés de la branche des Guignard de Montguignard.

(2) V. Généalogie du Chanoine Hubert, Ouvrage Man. de la Bibl. d'Orléans.

beton fut, en 1207, choisi comme arbitre dans un procès, pendant entre la comtesse de Blois et le chapitre de Chartres, au sujet de la haute justice de Thiville.

Peut-être, des rapports de voisinage amenèrent-ils un mariage entre les Guignard de Montguignard et les Guignard de Villebeton puisqu'ils paraissent descendre de la même famille, ainsi que nous l'avons montré dans notre notice des « Origines », et les de Thiville, alliance par laquelle Montguignard passa dans les mains de ces derniers.

Raoul de Thiville (1) épousa, nous dit le chanoine, Dame Anne de Pierrecour, de la maison de La Meilleraye, dont il eut, entr'autres, Renaud de Thiville.

De Thiville Renaud se maria avec une fille de la maison de Catelet en Austrasie; il en eut Hercule de Thiville.

De Thiville Hercule contracta union avec Dlle Françoise de Cossé, qui procura, ainsi, à la maison de Thiville, les alliances avec celles de Brissac, de Vitry, de Choisy et de Nangis.

De Thiville Rodolphe, fils d'Hercule et de Dlle de Cossé, épousa Dlle Marguerite de Cloyes, fille du Vicomte dudit lieu, en Dunois.

De Thiville Jean naquit de ce mariage. Il épousa Dlle Marguerite des Personnes, dont :

De Thiville Jacques, marié à Dlle Florimonde de Prunelé, père de :

De Thiville Bertrand, uni à Dame Françoise de

(1) De Thiville. Armes : de gueules, à 3 fusées d'argent, écartelées des armes de Marguerite de Cloyes, qui sont : d'argent, au léopard de sable. V. église de Cloyes.)

Morvillers, de laquelle il eut pour fils unique :

De Thiville Philippe, lequel épousa « Noble Dame Marie de Frouville » (1), veuve de Mre Pierre de Chaumont, dont était issu Mre Jean de Chaumont (2).

La famille de Frouville n'est pas pour nous une inconnue, nous l'avons vue, dans notre première notice (3), alliée avec celle de Hugues Guignard, de Viévy, lorsque ce dernier, en l'an 1160, acheta d'Euphémie, Prieure de Haute Bruyère, trois charrues de terres situées entre La Bosse et Fréteval, lesquelles avaient été précédemment octroyées aux Religieuses de ce couvent par Thibault, Comte de Blois, Sénéchal de France, pour le repos de l'âme de Mathilde, Comtesse d'Evreux, sa cousine.

Dans le titre de l'Abbaye de Citeaux qui relate cette vente (4), il est dit que le Comte Thibault permit audit Guignard de disposer à titre d'aumône, « De toute cette terre, en cas de décès, sans héritiers de sa fille, à laquelle il avait donné ce bien en la mariant avec Robert de Frouville.

Cette alliance démontrerait mieux que quoique ce soit, les rapports intimes qui existaient entre tous les Guignard Dunois En effet, les de Frouville figurent dans une foule de chartes avec les Guignard de Villebeton, ainsi qu'on peut le voir, en ouvrant

(1) De Frouville. Armes : d'argent, à 6 annelets d'azur rangés 3, 2 et 1.

(2) De Chaumont, issus de la maison d'Amboise qui portait : pallé d'or et de gueules de six pièces. »

(3) V. Origine des familles nobles du nom de Guignard et histoire de la baronnie de Marchenoir par MM. Péan et Rousseau (coll. de la Vallière, Blois).

(4) V. Cartulaire Manuscrit de l'Abbaye de Citeaux dans l'Histoire Manuscrite de la Baronnie de Marchenoir, par MM. Péan et Rousseau, Coll. de la Vallière. Blois.

n'importe quel cartulaire Blésois Dunois ou Vendômois des XIe, XIIe et XIIIe siècle.

De Thiville Philippe laissa de son union avec Dame Marie de Frouville, plusieurs enfants, dont Jean : tenu sur les fonds baptismaux par le Roi de France Jean et par Mme la Comtesse de Valentinois (1).

De Thiville Jean épousa D^lle Louise d'Angennes (2), dont il eut, entr'autres enfants, D^lle Jeanne de Thiville, morte accordée à Antoine de Méaussé de la Rainville (3) et D^lle Christine de Thiville qui épousa le fiancé de sa sœur décédée (2).

Dans notre brochure sur les « *Origines des Familles Nobles du nom de Guignard* » nous avons fait remarquer que les de Méaussé de la Rainville qui s'armaient :

« D'argent à 3 chevrons de sable »

paraissaient tirer leur origine des Guignard de Villebeton, si l'on s'en rapportait à l'extrait suivant de l' « *Histoire Manuscrite de la Ville et Baronnie de Marchenoir* », par Mrs Péan et Rousseau, (Col. de la Vallière, p. 247).

> « Daniel de Gallot (4), Ecuyer, Seigneur de de Hombières, professant la religion calviniste, demeurait à Marchenoir avec Antoinette de Méaussé de Villebeton, sa femme, dans le XVIIe siècle.

(1) Le second enfant de Philippe de Thiville, Marie, épousa Mre Guillaume de Craon, le 3e Suzanne, épousa Mre Pierre d'Illiers. (V. gén. du chanoine Hubert à Orléans, Bib. comm.).

(2) D'Angennes. Armes : de sable au sautoir d'argent.

(3) De Méaussé de la Rainville, d'argent à trois chevrons de sable. (V. Hist. de Blois par Bernier, 1682. p. 615).

(4) De Gallot. Armes : d'hermines, à 3 chevrons de gueules (Père Ans.). Charles de Gallot, éc. épousa Marguerite de Barthomier (V. Arm. de Montfort par M. de Dion, p. 220).

« Il en eut trois enfants qui moururent en bas-âge. Le dernier, Siméon fut baptisé dans l'église des protestants à Marchenoir, le 24 Avril 1677 et fut inhumé le 2 Xbre suivant, à Villebeton, paroisse du Mée, près de Châteaudun ».

Les Guignard Dunois et les Guignard de Bretagne auraient donc eu une communauté d'origine manifeste.

Les Guignard de Bretagne, Seigneurs de Guignard Guidinard, aujourd'hui Dinard-sur-Rance blasonnaient, en effet, nous dit M. le Comte de Courchamps

« D'azur à trois chevrons d'argent » (1).

Selon Rietstap :

« De gueules à trois chevrons d'argent ».

Or, nous l'avons dit dans notre brochure des « *Origines des familles Guignard* », si nous n'avons pas le blason des Guignard de Villebeton, nous savons du moins, qu'Arrault Malterre, dont Pierre de Villebeton était le tuteur et l'oncle blasonnait :

« De gueules, à trois chevrons d'argent, accompagnés de trois meules de moulin du même » (2),

(1) V. Gén. des Guignard de Samois, du Leyritz et d'Arbonne, dans le « Mémorial Historique de la Noblesse », Paris, Septembre 1839, p. 185.

(2) V. Hist. de la Barronnie de Marchenoir par MM. Péan et Rousseau, où Pierre de Villebeton est tuteur d'Arrault Malterre en 1812 et Arm. de Maulde, Col. de la Vallière à Blois.

A ceux qui pourraient nous objecter que les de Villebeton ne sont pas des Guignard, nous répondrons par la charte suivante, extraite des « Arrêts du Parlement » par Boutaric, p. 305, éd. 1867. Paris, Plon, t. II.

« Comme feu Pierre Guignard chevalier, au temps que il
« vivoit, se fust appelé de Monseigneur de Valoys de défaite de
« droit et Jahans de Villebeton, frère dudit Pierre fut adjornez
« au Parlement comme héritier doudit Pierre, à la requeste du
« Procureur de Monseigneur de Valoys, à poursuivre ou à dé-

4

armes se rapprochant singulièrement, il faut l'avouer, de celles des Guignard bretons.

De la Rainville Antoine eut de son union avec Dame de Thiville Christine :

De la Rainville Pierre, Ecuyer, qui se maria avec Dame Bertrande de la Valuière, dont :

De la Rainville Guillaume, Ecuyer, Sieur de Montguignard, de Beaugency le Cuit et d'Ouarville. Il prit alliance avec Dame Antoinette d'Eschelles, fille de Mre d'Eschelles Claude, Ecuyer, Sieur de Marmagne paroisse de Tremblevic, (Tremblevif en Sologne) et de Dame Du Lac Marguerite (1). Il en eut :

De la Rainville Claude, laquelle épousa par contrat du 5 décembre 1531, Mre Phélippes de Billy, Jean, Ecuyer, IIIe du nom, lequel descendait des Seigneurs de Mauregard et d'Yvor, fils de Louis de Billy, Ec. Sieur de Mauregard, et de Dame Phélippes de Colincour, fille, elle-même, de Jean de Colincour, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, de Matheville et de Tombes et de Dame Levasseur Jeanne (2).

Par ce mariage, la seigneurie de Montguignard passa dans la maison de Billy.

« laisser les arremenz de son dit frère, le dit Jean, veust et « accorde que ne veust de riens poursuivre les arremainzs et se « est mis en la volenté et en l'ordenence de Monseigneur de « Valoys ou à qui il le verra connestre, et la cour voire que ce « set sens amende pour cause de l'apel, ne pourra réclamer « doudit l'ordenance de Monseigneur de Valoys ou de celui à « qui il connestra. »

11 Février 1320, (Greffe 1, fo 26, verso).

(1) Du Lac. Armes : d'azur, au chevron d'or, acc. en chef de de deux roses d'argent, en pointe d'une fleur de lys au pied coupé. (V. Alliances de la famille Du Lac avec les Guignard de Villebeton dans l'« Histoire de la Baronnie de Marchenoir » op. cit. supra. Ch. de 1210).

(2) Le Vasseur. Armes : d'azur à deux fasces, chargées chacune de trois aiglettes de sables.

Mre De Billy [1] Jean eut entr'autres enfants :

De Billy Louis, IIe du nom qui se maria avec Dame Catherine de Bonnart, fille de Mre De Bonnart Antoine, Escuier, Sieur de la Cuissière et de Dame Marie de la Coulombière. Il eut de cette union :

De Billy Louis, IIIe du nom, lequel épousa Dlle Marie de Blaires [2], fille de Mre de Blaires Charles, Sieur de Ouiville, Mascheray ou Mascheron et de Dame Marie d'Avantigny [3]. De Billy Louis, IIIe du nom, laissa entr'autres enfants :

De Billy Gédéon, lequel se maria par contrat du 22 Décembre 1624 avec Dlle d'Abra de Raconis Madeleine, fille de Mre François d'Abra de Raconis, sieur de Perdreauville et de Dame Bochart Rachel. Il eut de cette union :

De Billy Elie, Ecuyer, qui, selon la Généalogie du chanoine Hubert, n'était pas encore marié en 1665.

(1) De Billy. Armes : Phélippes, Sieur de Billy porte : d'argent au chevrons de gueules, acc. de trois glands et de trois olives de sinople, un gland et une olive couplés et liés de gueules dans chaque canton ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. (Lainé; Dict. de la Noblesse, p. 315, V. Arm. de Montfort par de Dion et César Armorial, Paris, veuve Johan Petitpas, MDCXLV, p. 414). Alliances : d'Ivoi, d'Orgemont, de Pisieux, de Colincourt, d'Eschelles.

(2) De Blaires. Armes : Fascé d'argent et d'azur de dix pièces. Il est à remarquer que Mre Charles de Blaires, Ecuyer, Sieur d'Ouinville et de Mascheron, était fils de Mre Charles de Blaires, Ecuyer, Sieur d'Ouinville et de Mascheron et de Dame Jeanne de Chartres, fille elle-même de Mre Jean, Sieur de Cherville et d'Amboise d'Hargeville. Ledit Charles de Blaires était frère de Dame Marie de Blaires, laquelle se maria, suivant un titre de 1520, avec Mre Charles de Vaucouleurs (Marquis de Vaucouleurs, branche de la maison d'Espinay), lequel parait être fils de Henri de Vaucouleurs, Seigneur du Nant, marié le 22 juillet 1478 avec Catherine, fille de Mre Jean Autier, Seigneur de Villebeton, capitaine de Fréteval (contrat reçu par Maître Jean Prévost, notaire à Châteaudun, minute aux Archives d'Eure-et-Loir, E. 610. V. minutes des notaires du Comté de Dunois. Inventaire de M. Merlet et Chanoine Hubert, bibliothèque d'Orléans, aux articles de Blaires et de Billy).

(3) D'Avantigny. Armes :

Mrs Mrs Maquet et de Dion ont consacré quelques lignes dans leur « Armorial et Nobiliaire du Comté de Montfort » à la famille d'Abra de Raconis.

En 1630 et 1632, nous disent-ils, Marie Marguerite d'Abra de Raconis était femme de Mie Charles de Barthomier, Ecuyer, Seigneur de Feucherolles (1), d'Ollainville de Dampmarie, d'Aumont à Ollainville, il fut Enseigne au régiment de Picardie et demeura tantôt à Ollainville, tantôt à Montfort, rue du faubourg Saint-Nicolas.

Mademoiselle Jeanne de Barthomier, fille de Charles de Barthomier, Chevalier, Seigneur de Feucherolles, et de Dlle D'Abra de Raconis (2), se maria avec Mre Louis de Vieillart (3) Chevalier, sieur de Villévêque. Or. nous verrons, plus tard, Dlle Madeleine Guignard, fille de Guignard Roch, Officier du Roy à Feucherolles, et de Dlle Louise Dieudonné de Houdan, se marier elle-même avec Mre de Vieillart, d'Auteuil, qui paraît appartenir à la même famille.

On trouvera également Jérôme Forest (4) fils de Bernard Forest conseiller du Roy, Bailly Prévotal de Houdan et de Dame Sara Dieudonné, sœur de ladite Louise Dieudonné s'unissant avec Dlle Mar-

(1) Barthomier. Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent et d'un trèfle d'or.
Jacques, Bailli de Montfort écartelait de Ganay, soit : d'argent, à la fasce de gueules chargée de 3 roses et de 2 coquilles d'or. (V. Blanchard et de Dion). Alliances : Brachet, d'Abra de Raconis, de Vieillart, le Boistel, de Vuognes, Le Pelletier, Forest.

(2) D'Abra de Raconis. Armes : de Savoie, et sur le tout au baton d'azur, péri en bande.

(3) Vieillart. Armes : d'azur, au chef d'argent chargé d'une fasce ondée d'azur.
Alliances : d'Abra de Raconis, Guignard.

(4) Forest. Armes : d'argent, à trois croissants de sable, au chef chargé de trois têtes de cerf de profil d'or. (V. arm. de Normandie par Chevillard.
Alliances : de Goussainville, Dieudonné, de Barthomier.

guerite de Barthomier, accusant ainsi, les uns et les autres les relations intimes de famille qui existaient entre la branche des Guignard de Montfort et les représentants de la branche orléanaise des Guignard de Montguignard.

Jean Forest, frère dudit Jérôme, baptisé en Mars 1631, à Houdan, eut comme parrain Hiérosme Forest, Ecuyer, Bourgeois de Houdan, et pour marraine Dlle Marie de Rotrou, femme de Mre Pierre Dieudonné, Ecuyer, Bailly dudit Houdan, dont la fille Philippe épousa un de nos auteurs, Guignard Roch, garde des plaisirs du Roy, et officier de sa Majesté à Feucherolles.

Une Forest, du nom de Marguerite, avait pris alliance, avant 1584, avec Mre Pierre de Goussainville (1), Lieutenant Général du Baillaige de Montfort dont le père Jacques, marié à Dlle Faroul Elisabeth fut député dudit Baillaige aux Etats Généraux de 1560. (V. Amédée Thierry) et dont le fils, du nom de Pierre également, se maria le 7 Février 1636, à Montfort l'Amaury, avec Dlle Guignard Marguerite, fille de Guignard Jacques, châtelain de Montfort, et de Catherine Mahéas, petite cousine dudit Guignard Roch, signalé dans l'alinéa précédent.

On sait que les seigneurs de Goussainville étaient une branche de la maison de Montmorency (2) qui

(1) De Goussainville, de la Maison de Montmorency. Armes : d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur, au lamel d'argent à 3 pendants (César arm).

Alliances : Forest, Faroul, Guignard, Le Gentilhomme, de Champigny, Le Gendre, Le Maire, Le Moul du Clos.

(2) De Montmorency-Laval. Armes : d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur.

Alliances : de Beaumont, de Brienne, de Gavre, Le Bigot, de Montauban (V. arm. de Montfort par M. de Dion, p. 329).

fournit, en outre, les Seigneurs de Hallot (1), de Boutteville (2), Comtes de Luxe, devenus Ducs de Beaufort-Montmorency, de Piney-Luxembourg, des Princes de Tingry, etc., que nous avons étudiés dans la brochure des « *Origines Nobles* ».

D'autre part, D^lle^ Estiennette Piot, veuve d'André Guignard, notre auteur, fut marraine à Davron (Seine-et-Oise), lieu distant de Feucherolles de trois ou quatre kilomètres au plus, le 9 Janvier 1637, de Henri, fils de « Noble Homme Mre Jean de Briconnet (3) Ecuyer, Seigneur de Lessay et dudit Feucherolles, et de Dame Phélippes; le parrain fut Noble Homme Mre de Briconnet Jehan ».

Ainsi que nous l'avons dit (p. 29), d'après le « *César Armorial* » le nom patronymique des de Billy serait Phélippes, sieur de Billy; or, nous verrons également Maître Pierre Guignard, Procureur du Roy en l'Election de Montfort, épouser Jehanne de Phélippes dont les armes sont identiques à celles de Phélippes de Billy (4).

Au XVIIIe siècle, nous dit M. Martellière, on trouve, comme Seigneur de Montguignard, Louis Petit de

(1) De Hallot. Armes : d'argent, à deux fasces de sable, surmontées de trois annelets de sable, rangés en chef (Grandmaison).
Alliances.

(2) De Boutteville. Armes :

(3) De Briçonnet. Armes : d'azur à la bande camponnée d'or, et de gueules de six pièces, le premier compon de gueules, chargé d'une étoile d'or, une étoile d'or au chef senestre de l'écu. (P. Anselme).

(4) Phélippes. Armes : d'argent, au chevron de gueules, acc. de trois glands et de trois olives de sinople, un gland et une olive couplés et liés de gueules dans chaque canton : au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. (Lainé. V. Dictionnaire de la Noblesse, p. 315, arm. de Montfort).

Alliances Guignard, de Villecors, Compagnon, Brissart, Bertin de Grisolles, d'Andrieu. (V. arm. de Montfort, p. 313).

Bachaumont, Chevalier, qu'il ne faut pas confondre avec Le Coigneux (1) de Bachaumont, l'ami de Chapelle.

Ce Bachaumont vendit Montguignard aux Demoiselles Catherine et Marguerite de Givès.

Pierre de Givès possédait Montguignard en 1781 ; il le transmit à sa postérité.

Dans le cours de ce siècle, une Dlle de Givès, Dame de Montguignard épousa Mr de Bellejames dont le fils, Paul est devenu de ce chef, propriétaire du château de Montguignard qu'il possède encore de nos jours (1892) (2).

(1) Le Coigneux. Armes : d'azur, à trois porcs-épics d'or.

(2) M. de Bellejame, Paul, épousa le 27 janvier 1892, Mlle Yvonne de Geslain, fille du général, comte de Geslin.

Dubois de Bellejames. Armes : de gueules, au bucher d'or, surmonté de trois étoiles d'argent en chef, 2 et 1. Couronne de marquis.

De Geslain. Armes : d'or à six merlettes de sable, 3, 2 et 1.

De Guignard, Louis, Chevalier, Seigneur de Samois, du Leyritz et autres lieux en Gatinais, est mentionné parmi les gentilshommes qui comparurent au ban de la Noblesse pour l'année 1362.

Il y est noté, en qualité de ***Bachelier ès-armes***, à titre de Seigneur de Samois et de Leyritz, comme devant mener à « l'ost du Roy trois escuyers Nobles et unze gens de traict, pour y guerroyer sous la bannière du Grand Baillif de Sens ».

Dom Plancher dans son « ***Histoire de Bourgogne*** » nous dit que le même Loys de Guignard, lorsqu'il comparut à la « Montre de Dijon », à la fin de l'année 1367, n'avait plus que deux escuyers, sous sa conduite (1), ce qui démontre mieux que quoique ce soit, le courage de Louis dans les terribles guerres qui ravagèrent cette contrée

En 1365, Antoine de Beaujeu confia à Louis Guignard la haute situation de Gouverneur et Lieutenant

(1) Généalogie des Guignard de Saint-Priest par M. le Comte de Courchamp. Mem. Hist. de la Noblesse par Dom Plancher, Paris, 1839, p. 170.

avec pleins pouvoirs dans les terres qu'il occupait.

M. Huillard-Bréholles, dans son « *Inventaire des Documents et Archives* » (1), nous dit :

> « Antoine, sire de Beaujeu, nomme Louis Guignart, Chevalier, Gouverneur et Lieutenant, avec pleins pouvoirs, dans toutes les terres qu'il tient en Bourgogne et en Auxerrois ». (Copie sur parchemin, signée, en date du lundy, après la Toussaint 1365) (2).
>
> « Antoine de Beaujeu alloue à Louis Guignart, son Lieutenant, dans les terres de Bourgogne, une pension annuelle de cent florins ». (Copie sur parchemin, signée, en date du lundy, après la Toussaint 1365) (3).

Loys de Guignard se maria avec Demoiselle Alice de Léobard (4), fille de Mre Hugues de Léobard (5), Chevalier, Baron de Château-Vieux-en-Bresse, Chevalier de la religion sacrée des Saints Maurice et Lazare de Savoye, etc., et de sa seconde femme Marguerite de Lucinge. (V. *Généalogie de la maison de Faucigny*, dans la deuxième édition de l'*Histoire de Bresse et Bugey*, page 714, au supplément du troisième livre).

Louis laissa de cette union : Hugues de Guignard.

(1) V. Inv. des documents et archives par Huillard-Bréholles, Paris, Henri Plon, 1867, p. 490, t. I.

(2) V. Archives et titres de la maison de Bourbon, p. 1367, cote 1534.

(3) V. Archives et titres de la maison de Bourbon, p. 1367, cote 1534.

(4) V. Généalogie des Guignard de Saint-Priest par M. le Comte de Courchamp. Mém. Hist. de la Noblesse, par Dom Plancher, Paris, 1839, p. 170.

(5) De Léobard (branche de la maison de Durfort). Armes :

En 1383, nous trouvons un Jean Guignard, peut-être, fils de Guignard Jean, de Montguignard ou de Louis.

Demay nous donne ses armoiries dans son « *Inventaire des Sceaux de Clairambault.* »

> « Il portait, nous dit-il : Un Sceau rond de dix-neuf millimètres, avec un écu à deux fasces, accompagnées de neuf merlettes, en orle, à la bordure (1) ».

Ce sceau fut annexé à une quittance de gages qui fut donnée par ledit Jean Guignard, lors de la « *Chevauchée de Bourbourg* », le 10 Septembre 1383.

Ces armes à deux fasces, entourées de merlettes rappellent singulièrement les armes des Guignard de Hallot de Brizay qui portaient :

> « à huit fasces d'argent et de gueules, chargé sur celles d'argent à l'orle de dix merlettes de sable, qui est Brizay ».

(1) V. Demay, Inventaire des Sceaux de Clairambault, imp. à Paris, éd. 1885. J : 1383, n° 4.339.

Et celles des de Hallot qui blasonnaient :

« d'argent à deux fasces de sable, surmontées de trois annelets, rangés en chef (Grandmaison) ».

Peut-être, Jean Guignard quitta-t-il les trois chevrons des armoiries paternelles, pour prendre celles d'un fief, duquel il était devenu propriétaire, soit par don, soit par achat ou acquêt ?

Il n'en est pas moins bon de le signaler dans le cours de cette généalogie ; les Guignard d'Arbonne, en effet, blasonnent d'abord leurs armes

« D'azur, à trois merlettes d'or ».

Puis :

« D'azur, au chevron d'argent accompagné de trois merlettes d'or, deux en chef, une en pointe ».

Or, les Guignard de Butteville (branche d'Arbonne) brisent leurs armes :

« D'argent, au chevron d'azur accompagné de deux merlettes de sable ».

Plus leurs armoiries propres dont nous avons retrouvé le blason sur la pierre tombale d'André Guignard, mort à Davron, le premier janvier 1628 (1).

« De. . . .à 2 molettes d'éperon, de. . . .
en chef, ...au croissant de. . . . .
en abyme, surmonté d'un cœur de. . . . . .

Notons ici, pour n'y plus revenir, que la famille de Richebourg, au comté de Montfort, qui passe, nous dit M. le comte de Dion, pour descendre de la

(1) V. Pierre Tombale d'André Guignard, à Davron (Seine-et-Oise), (côté droit, en entrant dans l'église).

famille de Melun, blasonna son écu, d'abord, de trois chevrons (v. p. 400, arm. de Mft), puis de cinq (id). Or, les de Melun produisirent les seigneurs de Montreuil-Bellay, de Toutteville, d'Antoing (d'où sont sortis les comtes et les princes d'Épinay, et le duc de Joyeuse), les marquis de Richebourg, de Roubaix, les comtes de Melun, les vicomtes de Gand, les seigneurs de Cottènes, branche bâtarde des seigneurs d'Antoing, les seigneurs de la Borde, les vicomtes ***des Écrennes***, de Courtery, de la Loupe, de Marcheville, les seigneurs de Lezay, de la Motte-Saint-Florentin, de Chanteclair, de la Louptière, du Buignon, de Brumets, de Maupertuis et de Dannemois ; mais la famille de Melun possédait Viévy en 1396.

Le Bulletin de la société Dunoise d'archéologie (1) dit en effet, qu'à cette date, cette forteresse était entre les mains d'un de Melun de Viévy qui devait être certainement proche parent du Guénard qui, au XIIIe siècle, avait donné toute sa terre de la Guignardière aux moines de l'abbaye de Citeaux. D'un autre côté, nous avons vu Geoffroy Guignard posséder des fiefs aux Escrennes; le dictionnaire de Lalanne est formel, il nous dit que les de Melun formèrent la branche des seigneurs des Escrennes. D'après ces notes, les Guignard du Montfortois seraient donc bien un rameau descendu des Guignard du Dunois, rameau dont fit peut-être partie le Jean Guignard de la ***« chevauchée de Bourbourg »***.

En 1378, dans le Dunois, la plupart de nos alliés jouèrent un rôle important dans la terrible guerre qui

(1) V. Société Dunoise. V. n° 86 — octobre 1890. Châteaudun lib. Pouillier, imp. Pigelet, p. 444.

ensanglantait la contrée, lutte où les Français disputaient pied à pied le sol de la patrie à l'Anglais envahisseur, et où chacun tour à tour fut vainqueur ou vaincu, jusqu'au jour où Jeanne la libératrice vint assurer le succès de la bannière française.

Colin de Frouville, écuyer, époux de Jehannette de Taillepié, le jeudi après St-Luc, partagea, par devant Maitre Jean Chaillou, des terres avec son beau-frère Pierre de Taillepié, vieille famille alliée déjà aux Beaucerons par les Villereau (1).

En 1380, au moment du passage des troupes de Buckingham dans le Dunois, nous voyons Guillaume de Lannoy, Jean de Montigny. En 1383, Jean de Thiville est titulaire du greffe de Cloyes. Jean de Méliant, seigneur de la Rainville est investi des fonctions de capitaine de la Ferté Allais, au commencement du XV[e] siècle (2).

Tous, on le verra, ou on l'a déjà vu, sont des alliés des Guignard.

(1) Voir Bul. de la Société Dunoise, p. 291. Châteaudun, lib. Pouiller Louis, p. 156. 1892, janv.
(2) Voir id. p 159.

De Guignard Hugues, Écuyer, Seigneur du Mas-sur-Yonne, fils de Mre Loys de Guignard et de Dlle Alice de Léobard, fille de Mre Hugues de Léobard, chevalier, baron de Châteauvieux-en-Bresse, et de Marguerite de Lucinge, lequel avait été sans doute prénommé selon l'usage du temps par Mre Hugues de Léobard, son aïeul maternel, ainsi que le constate Mr le Comte de Courchamps(1) dans sa « Généalogie des Guignard de St-Priest » naquit peu de temps avant la mort de son père, comme le démontrent les lettres de Grâce qui lui furent accordées par le Roy Charles VI, lesquelles furent datées de Pontoise, au mois de juillet 1419.

A cette époque, Mre Hugues de Guignard était âgé de 26 ans.

La vie de Hugues de Guignard est une véritable odyssée.

La charte dont il est question nous apprend que

(1) V. Gén. des Guignard de Saint-Priest par M. le comte de Courchamps, op. at. p. 174, éd. 1839.

« Hugues s'était rendu furtif et redoublant rigueur de justice, parce qu'il avoit occis avec l'assistance de deux siens varlets, en la ville de Coulanges-sur-Yonne, les deux frères Jehan et Pierre de Saugéost, qui avaient insulté sa sœur, la Dame d'Arcy.

« Le Roi, nous dit Mr le Comte de Courchamps, voulant bien considérer que le requérant avait despendu la meilleure partie de sa chevance, c'est-à-dire, de son patrimoine et ses héritages, en faisant la guerre au pays de Bourgogne et autres lieux, pour le profit et l'honneur français, lui octroya ces lettres de grâce et d'absolution royale, à la condition qu'il se tiendrait en prison pendant un mois, pour y jeûner au pain et à l'eau, et qu'ensuite il irait à pied, faire un pélerinage à l'église de Notre-Dame-de-Puy-en-Velay, à l'intention d'y solliciter le repos de l'âme des deux frères de Saugéost, trépassés par sa faute; et, de plus, il est à remarquer que les deux valets meurtriers se trouvent dénommés dans la même charte et compris dans le même acte de rémission que leur maître, Hugues de Guignard ».

Hugues partit ensuite rejoindre sa compagnie, mais pendant son absence, Antoine de Méliand, Chanoine d'Auxerre, ne trouva rien de mieux que d'occuper « *manu militari* » le domaine de l'absent.

A peine de retour, Hugues, à la tête de quelques hommes déterminés et d'amis éprouvés, vint assaillir, à son tour, le trop entreprenant chanoine qui essaya de se défendre et de se maintenir « à grand force de gents d'armes et contre le bon droict ».

Ce fut en vain, rien ne résistant aux armes du dépossédé, et Hugues tua, de sa main, Mre Antoine de Méliand.

Par une cédule absolutive, en date du 4 août 1422,

Hugues de Guignard fut affranchi de la pénitence publique à laquelle il avait été condamné pour ce nouveau meurtre.

Ladite sentence fut délivrée par Mr Denys du Peschier, Grand archidiacre de la Cathédrale de Sens, métropole d'Auxerre, et sur l'appel du condamné, par devant l'officialité primatiale de Sens, qui devait prononcer en dernier ressort « *entre le tribunal ecclésiastique d'Auxerre et le posvre escuyer dezpourvu* ».

Ladite sentence, nous dit Mr le Comte de Courchamps, mentionne la femme de Hugues de Guignard qui s'y trouve nommée Très Noble Dame Geneviève d'Amanjeu [1], Châtelaine d'Arbonne, en partie, laquelle était la troisième fille de Jacques d'Amanjeu, Baron de Milly et Seigneur d'Arbonne en Biesme, dont la femme avait été Michelle de Melun [2], Dame d'Arbonne et de Lahire en Auxerrois.

On sait que Marie, sœur aînée de Geneviève d'Amanjeu, femme de Hugues de Guignard, fiancée d'abord avec Henry de Villars [3], neveu du Pape Clément VII, prit ensuite alliance avec Guy de Mareuil [4], Maréchal de Bourgogne.

Luce d'Amanjeu, seconde fille du baron Jacques, fut Abbesse de Château-Châlons, en l'année 1424 [5].

(1) D'Amanjeu. Armes :

(2) De Melun. Armes : d'azur, à sept besans d'or, 3, 3 et 1 et un chef d'or.

(3) De Villars. Armes : d'azur, à trois molettes d'or au chef d'argent, chargé d'un lion passant de gueules (arm. gén.).

(4) De Mareuil, de la Maison de Mailly en Picardie. Les de Mailly de Montfort qui furent alliés des du Bellay, des la Fontaine portaient comme armes : d'or, à trois maillets de gueules.

(5) Dunod de Charnage, dans son *Histoire de Bourgogne* nous dit qu'une dame très noble, du nom de Guignard, entra au IXe siècle dans le chapitre noble de Château-Châlons. Or,

Hugues de Guignard paraît avoir eu de son mariage avec Geneviève d'Amanjeu les enfants qui suivent :

I. Guignard Jean d'Arbonne, marié à D[lle] Nicolle Bartheyllon, fille de Louis Bartheyllon, trésorier de France, et de D[lle] Gervaise Le Gallois (1).

II. Guignard Germain, écuyer, qui comparut à la montre de l'arrière ban au bailliage de Sens, au mois d'avril 1491.

III. Guignard Alexandre, marié à D[lle] Marthe de Beaulieu.

comme le nom de très noble « *nobilissima* » n'était donné qu'aux personnes issues de sang royal, nous donnons ce renseignement pour ce qu'il peut valoir. Saint-Allais, cependant, a, lui-même, signalé cette dame dans son Dictionnaire de la Noblesse. V. Saint-Allais, t. VI, p. 30, éd. Bachelin de Florenne.

(1) De Bartheyllon : d'azur, au lion d'or. Elle était tante de D[lle] Bartheyllon Michelle, épouse de Bertrand Le Lièvre ec. seig. de Ladmirault, C[er] au parlement de Paris en 1524. Nous retrouverons plus tard les Le Lièvre aux baptêmes des nôtres à Montfort-l'Amaury. Ils étaient alliés des Le Picart, qui s'unirent à nos auteurs, ainsi qu'on le verra ci-après.

Guignard Alexandre, chevalier, sieur des Olives, se maria, nous dit Claude Guignard, dans sa généalogie de 1745, avec D^lle^ Marthe de Beaulieu (1).

Il nous a paru intéressant de rechercher a quelle famille appartenait D^lle^ de Beaulieu Marthe, mariée à Mre Guignard Alexandre, chevalier, seigneur des Olives.

Un article de « l'Armorial de Mr de Maulde » nous apprend que les de Hallot étaient seigneurs de Beaulieu (2); or, nous avons vu que les de Hallot étaient « Ginardus de Hallot » primitivement. Gui-

(1) Il est à remarquer que Lalanne, dans son *Dictionnaire Historique,* nous donne les seigneurs de Beaulieu comme une branche de la famille des de Halot de Normandie. Ils portaient comme armes, dans cette province: d'argent, à six croix de sable, posées 3. 2 et 1, mais les de Hallots sont d'après lui, une branche des Montmorency, or, nous avons vu plus haut « Ginardus de Halot » dans la montre de Gisors, retrouverions-nous encore là les Guignard, s'unissant avec une arrière-cousine?

(2) Nous ne savons si Simon de Beaulieu, cardinal et archevêque de Bourges qui succéda à un de Sully, était de cette famille. Il est à considérer que nous trouvons comme doyens de cette cathédrale : Benoist, en 1234-1240 ; Jean de Sully, 1209 ; Philippe de la Chastre, 1259 ; Simon de Rochechouart, 1268 ; Jean de Villiers, 1493 ; Jean du Mesnil, Simon, 1661, tous noms connus dans l'histoire généalogique de notre famille.

gnard Alexandre aurait-il donc épousé une arrière-grande-cousine?

D'autre part, il est à remarquer que les de Beaulieu possédaient Saulx, Richebourg et Guersale dans le Montfortois. Nous voyons, entr'autres, le 10 octobre 1653, Charles de Beaulieu, baron de Bethomas, de Saulx, *de Richebourg* et Guersale faire hommage au château de Montfort, *pour la seigneurie de Richebourg, à lui escheue par le décès de J. de Beaulieu*, en présence de Mre Nicolas Flutault, commissaire examinateur au bailliage de Houdan, et de Pierre de Sabrevois, éc. sieur de Champ Hébert, demeurant à Rouen. Or, un article du « Dictionnaire historique » de Lalanne, nous apprend que les seigneurs de Richebourg qui *portaient trois chevrons sur leur écu*, signe distinctif des premiers Guignard, tiraient leur origine de la famille *de Melun*. Mais, nous dit Lainé dans ses « Alliances généalogiques » à l'article « Guignard de St-Priest » :

> « Guignard Louis d'Arbonne épousa Dame Geneviève d'Amanjeu, fille de Jacques d'Amanjeu, baron de Milly et seigneur d'Arbonne en Biesme, dont la femme était *Michelle de Melun, dame d'Arbonne* et de La Hire en Auxerrois ».

Voyez quel singulier hazard. Charles d'Allonville fut marié à Bertranne de Richebourg qui, devenue veuve, céda tous ses droits sur le Tremblay à Mre Nicolas de Chevreuse; or, le Tremblay est juste l'endroit où les Guignard ont des possessions dans le Montfortois (V. Simon et Amaury Guignard en 1411) (1).

(1) V. arm. de Montfort et 3e volume des Mém. de la Société archéologique de Rambouillet, p. 248.

Les d'Amboise sont cités comme seigneurs de Chevreuse, de 1304 à 1351 ; la seigneurie de ce lieu paraît leur être advenue par le mariage de Dlle Jeanne d'Amboise avec Anseau de Chevreuse ; mais les d'Amboise, il ne faut pas l'oublier, se marièrent avec les de Frouville, descendant de la fille de Hugues Guénard ou Guignard de Viévy qui donna toute sa terre de la Guignardière aux moines de l'abbaye de Citeaux, au XIIe siècle (1). Mlle Marthe de Beaulieu aurait donc bien été de la lignée des Halot de Beaulieu (2), plus tard, barons de Bethomas.

Toutes ces familles ne s'allient qu'entr'elles. Ézéchias d'Allonville se marie, nous dit Mr le comte de Dion, avec Dlle Sara, fille de Jean de Gallot, éc., sieur des Pintières, et de Dme Louise de Furet; ils cédèrent leurs droits sur Cernay à Dlle Marie de Gallot, sœur de ladite Sara, et à son mari, Mre Jean du Refuge (V. greffe du bailliage de Chartres).

Nous avons vu ce qu'étaient les de Gallot aux de Méaussé de Villebeton ; d'autre part, Cernay nous est connu par les donations faites par Clément Guignard et Agnès sa femme.

Singulières coïncidences, il faut l'avouer, qui ramènent toujours les mêmes familles sur notre route, jeu de cache-cache perpétuel où les principales familles de France apparaissent, toujours par un coin quelconque, comme les alliés lointains ou proches des Guignard du passé.

(1) V. hist. de la baronnie de Mârchenoir, coll. de la Vallière, et Dict. de l'Indre-et-Loire, par Carré de Busserolles, l'historien du Berry, par La Thaumassière, etc.

(2) Une famille de Beaulieu, de Langeais, portait : d'argent, au chevron d'azur, acc. à dextre, d'une rose de gueules, à senestre, d'une tour maçonnée de sable, et en pointe, d'un croissant d'azur, surmonté de deux étoiles du même.

Il eut de cette union quatre enfants dont :

I. Guignard Simon qui suit :

Ses autres enfants paraissent avoir été :

II. Guignard Gentien, abbé de l'Aumône ou du Petit Citeaux en Dunois, abbaye qu'il résigna en 1524 (V. Gallia Christ., t. VIII, col. 1340-1400).

Gentien Guignard a été signalé par plusieurs auteurs, entr'autres par Bernier dans son « Histoire de Blois (1).

III. Guignard, N***

IV. Guignard, N*** dont paraissent être descendus les Guignard du Poitou (2), de Champeaux, de la Salle Guibert, de Germond.

Les frères et sœurs de Guignard Simon ne purent s'entendre à la mort de leur père Mre Guignard Alexandre. Ils recoururent à un partage judiciaire dont nous retrouverons les traces dans les pages qui vont suivre.

Guignard Claude nous ayant dit, dans sa généalogie, que Simon Guignard avait eu des discussions d'intérêt avec ses frères et sœurs pour obtenir son quart dans la succession de ses père et mère décédés, nous avons cherché quels pouvaient bien être les frères et sœurs dudit Simon.

(1) V. Histoire de Blois par Bernier, imp. à Paris en 1682, chez Muguet, p 34.

(2) Si les Guignard de Davron, portent de. . . au croissant de. . . surmonté d'un cœur de. . . à 2 molettes d'éperon en chef, les Guignard de Champeaux (branche des Guignard de La Salle Guibert, du Poitou) blasonnent, eux, d'azur à trois étoiles d'or, au cœur d'argent, en abyme. Les Guignard du Poitou seraient donc la branche aînée de Guignard Simon puisqu'ils auraient, gardé les trois chevrons distinctifs des Guignard primitifs, car ils blasonnent leur écu : de sable, à 3 chevrons d'argent, chargés, chacun, de trois mouchetures d'hermines. (Voir pour les Guignard de Davron, article Guignard André II).

Lainé, dans sa « *Généalogie des Guignard de Saint Priest* » rappporte que Gentien Guignard, abbé de l'Aumône de Citeaux, était descendu des Guignard de Montguignard ; or, comme Gentien Guignard résigna d'après la « *Gallia christiana* », son abbaye, en 1524, nous avons cru pouvoir le noter comme fils possible de Mre Guignard Alexandre, marié à Dame Marthe de Beaulieu, d'autant que l'abbaye, en le prenant comme abbé, aurait paru reconnaître les libéralités passées de Hugues Guignard de Viévy, lequel, en 1172, avait donné au couvent sa terre de la Guignardière, près la Bosse (1) ainsi que nous l'avons vu. Pour retrouver les deux autres, frère et sœur, il fallait remonter à la source, à l'objet même du litige, la terre des Olives, près de Chinon.

Or, voici ce que nous dit Thomas de la Thaumassière dans son « *Histoire du Berry* » (2).

« Réné de Maillé, seigneur de la Guéritaude, de l'Olive et de Verrières, épousa Catherine d'Avogour, fille de Charles d'Avogour, chevalier, seigneur de Charville, et de Catherine de Bernesay sa femme, de laquelle il n'eut aucun enfant.

« Il se remaria avec Anne de la Voue, fille de Louis de La Voue ou de la Vove, seigneur de la Pierre et de Pré, et de Jeanne Le Picard sa femme, dont sortirent :

« I° Juhes de Maillé, chevalier, seigneur de la Guéritaude et de l'Olive, mort fiancé avec Anne de Chambes, de la maison de Monthoreau.

« II° Hélie de Maillé qui continua la postérité.

« III° Réné de Maillé

« IV° Jeanne de Maillé.

(1) V. *Histoire de la Baronnie de Marchenoir*, par MM. Péan et Rousseau, coll. de la Vallière, Blois.

(2) V. Hist. du Berry, par Thomas de la Thaumassière, t. II.

« Hélie de Maillé, chevalier, seigneur de la Guéritaude et de la Verrière, fut marié à D^{lle} Madeleine de Chéritté, fille de François de Chéritté, éc, seigneur de Voisin, et de Magdeleine de Durans, son épouse, dont trois fils et trois filles :

« I° Hercules de Maillé, chevalier, seigneur de la Guéritaude, allié par mariage avec Antoinette Filleul, fille du premier fils de Jacques Filleul, éc. seigneur de Gasts, la Haye et Piseaux et de Françoise de Baigneau.

« II° et III° Magdeleine et François, morts sans alliance.

« IV° Françoise de Maillé, mariée à Réné de la Barre, seigneur de Saunay.

« V° Anne de Maillé, femme de Guillaume de Briscar seigneur de Changrimont.

« VI° Magdeleine de Maillé, religieuse au couvent du Ronceray d'Angers ».

Tout d'abord, dans cette Généalogie, nous retrouvons deux noms très intéressants pour nous, celui de Jeanne Le Picard, femme de Louis de la Voue ou de la Vove, et celui de la Barre Réné. André Guignard, fils de Simon Guignard, épousa Angélique Le Picart de Davron, et les de la Barre figurent dans bon nombre d'actes concernant les nôtres ou nos alliés.

D'autre part, si nous reprenons la Généalogie des Guignard du Poitou, seigneurs de Germond, de Champeaux et de la Salle Guibert, nous y voyons également figurer Louis de Maillé

Dans la famille de Maillé, nous trouvons D^{lle} Anne de Maillé, mariée, en secondes noces, à Mre Guillaume Belin, chev. capitaine de Chinon. (V. gén. des Maillé, par Lainé, t. v, p. 18); Guillaume Belin,

seigneur de Cluzelle et de Savary devint « *grand veneur de France* ». Nous noterons plus tard des alliances avec les Belin.

Gui de Maillé, seigneur de « *l'Olive* » et de la Guéritaude, avait épousé Jeanne de Sazillé, qui, devenue veuve, se remaria avec Guillaume Turpin, écuyer, dont elle était veuve en 1372 (V. id. p. 22); mais, nous dit le même Laîné, dans sa Généalogie des Guignard de Saint-Priest, Nicole Guignard se maria, vers 1500, avec Pierre Escoriol, seigneur de Vauvredon, qu'elle rendit père d'Estiennette, mariée avec Jean Turpin, écuyer, seigneur de Vaufreland. La noblesse de Nicole Guignard fut jurée, ajoute-t-il. dans les preuves de Louis François Marie Le Tellier de Louvois, marquis de Barbezieux, chancelier et garde des sceaux du roy, reçu chevalier dans l'ordre de Malte, le 26 mai 1669, duquel Nicole Guignard était la sixième aïeule dans la ligne paternelle. (Nous verrons également d'autres alliances des Guignard avec les Le Tellier).

N. de Maillé qui vivait en oct. 1372, se maria avec Mre de Sainte-Maure, parent des d'Estoutteville (V. id. p. 22). Dlle Jeanne de Maillé, née le 13 avril 1371, au château de la Roche Saint-Quentin, s'unit au marquis de Silly. Les de Silly figurent comme parrains dans nos baptêmes. Mais, d'autre part, Eymar de Brizay (dont la famille primitivement s'appela Ginardus, puis Ginardus de Hallot, puis de Hallot de Brizay. puis Guignard de Brizay), se maria avec Dlle Marie Turpin (V. all. gén. Laîné, gén. des de Brizay, t. IV, p 13); il vendit à deux chanoines de l'église du Puy, 200 livres de rente pour 5,000l [1].

(1) Vidimus de Jacques d'Estoutteville, chevalier, baron

De Brizay Eymard fut l'origine des seigneurs de Denonville dont relevait Montguignard. Il était né à Destillé, le 9 août 1396 et était seigneur de Brizay, de Saint-Germain, de Doussay, de Mesneroulx et de la Terre Commune; mais nous avons vu que Geoffroy Guignard, dès l'an 1232, donnait à l'abbaye de Barbeaux des terres à la « Commune » provenant de l'hérédité de sa femme Jacquette de Samois. Il est à considérer que Jean de Brizay était fils de D^lle^ Marguerite de Rochechouart, dame de Saint-Germain veuve de Bertrand de Chanac, chevalier, seigneur de Châtel-Acher, et fille d'Aimery de Rochechouart, seigneur de Mortemart, C^er^ et chambellan du Roy, capitaine général du Poitou, et de dame d'Archiac Jeanne, dame de Saint-Germain (V. Hist. des grands officiers de la couronne, t. IV, p. 676).

Jean de Brizay épousa D^lle^ Jeanne de Linières, fille puînée de Jeanne de Linières dame de Menne-tou-sur-Cher et de Méréville, femme de Dreux de Voudenay et nièce de Godemar de Linières, évêque de Viviers. Il en eut entr'autres : I° Aimar de Brizay, auteur de la branche de Denonville; II° Françoise, mariée à Pot (de la maison de Rhodes), dont nous retrouvons la famille en contact avec la nôtre dans le Monfortois ; III° Hardouine de Brizay, mariée à Jean, sieur de Germain, chevalier, etc...

Aimar de Brizay prit alliance avec Marguerite, fille de Jean de la Rivière et de dame Rachel de Verrières, après avoir été, dans son enfance, page du comte du Maine, fils du roi de Sicile.

d'Ivry, C^er^ et Chambellan du Roy, garde de la prévôté de Paris, en date du 19 avril 1485.

Les de Rochechouart figurent aussi dans nos baptêmes de famille au XVIIe siècle, mais Borel de la Rivière, grand maître des eaux et forêts de France, avait épousé une D^lle d'Estouteville, proche parente de la femme de Simon Guignard, gouverneur du château de Beynes.

Peut-on nier le raccordement des Guignard Poitevins ou Chinonais aux de Brizay, avec de semblables présomptions. Elles deviennent encore plus flagrantes quand nous voyons le Roy Philippe de Valois donner à Hallot de Brizay, 40 livres de bois, dans la forêt de Chinon, dont ce dernier était veneur. (V. quittance du 17 juin 1345) (1).

Lainé, dans la « généalogie des de Hallot de Brizay ». ajoute que la maison de Chourses en était descendue. N'avons nous pas vu les Chourses, parmi les alliés directs des seigneurs de Montguignard, d'après la généalogie du chanoine Hubert. (V. gén. de Lainé, p. 2, t. 8, art. de Brizay). Isabelle de Brizay devint la seconde femme d'Eschivart, baron de Preuilly, parent des comtes de Vendôme qui paraissent, ainsi que nous l'avons vu dans notre précédente notice, avoir marié une fille de leur race avec un Guignard, soit Marie, fille de Barthelemy de Vendôme, avec Haimericus de Lavarzino, connu sous le surnom de Gennard, Gainard et Ganard dans les chartes des cartulaires Dunois, Vendômois et Blésois de Marmoutier.

Les noms signalés dans la Généalogie du Poitou

(1) Notre nom dérive du Breton, gwenaer ou gwinaer, qui signifie Piqueur, celui qui conduit les chiens, les fait chasser, maître chasseur (V. Dict. de Le Gonidec, par Hersart de la Villemarqué, St-Brieuc, 1850, p. 361, et les offices remplis par notre famille depuis le passé le plus reculé).

rappellent singulièrement les nôtres. André de Guignard, Jean de Guignard, Jacques de Guignard ont tous des prénoms portés par les nôtres à Montfort, à Saint-Germain-en-Laye, à Davron ; il est donc permis de se demander si l'un des fils de Guignard Alexandre ne fut pas d'origine de la branche du Poitou.

En tous cas, dans les actes concernant les Guignard de Germond, de la Salle Guibert, de Champeaux, nous trouvons, en outre, Jean Amory, François Berry marié à Mathurine Guignard, noms de famille qui se retrouveront également dans le cours de notre Généalogie à nous-mêmes (1).

Mais, dame Augustine Dumont, veuve de feu Mre Jacques de Guignard écuyer, Seigneur de la Salle, habite où, à Beaulieu, paroisse de Mortaize. Avouez franchement qu'en cas de non alliances entre les familles des Guignard Poitevins et Montfortois, il existe suffisamment de présomptions pour autoriser leur raccordement possible dans le passé, vers la fin du XIVe siècle, époque où nous perdons une de nos branches de vue.

Cette supposition s'accuse davantage encore, quand on compare les armoiries des Guignard de Champeaux avec celles des Guignard de Davron.

(1) V. dossier Guischelin Guignard, — Bib. Nat., Paris, n° 32,608. — 1440.

V. les Amaury à Montfort l'Amaury et Claude de Berry, mariée à Michel de Hautecourt le Jeune, proche parent de Jeanne de Hautecourt mariée à Charles Guignard, Cer du Roy, notre auteur. (V. ét. civ. de Saint-Germain-en-Laye le 24 juillet 1612. Voir au même lieu, le 9 août 1850, Jean de la Salle, capitaine du château de Saint-Germain-en-Laye, parrain de Hierosme Cagnyé, un de nos arrière-grands-oncles. Il avait également assisté le 2 octobre 1551, au baptême de Jean Boullard, autre allié des Guignard par les de Hautecourt-Le Gendre. Boullard René eut pour marraine le 27 décembre 1604, Louise de Hautecourt, femme d'Antoine Cagnyé (V. idem).

Les Guignard de Champeaux en effet s'arment :

« d'azur à trois étoiles d'or, deux en chef, une en pointe, au cœur d'or en abyme. »

Les Guignard de Montfort portent sur leurs pierres tombales :

« de . . . . . à deux molettes d'éperon de. . . . en chef au croissant de. . . . . . en pointe surmonté d'un cœur de . . . . . . » (1).

Nos dernières armes consignées au d' « *Hozier* » sous le n° 1316, Guignard, Paris ; sont : « d'argent au chevron d'azur accompagné de deux merlettes de sable ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent (2), au croissant de gueules, surmonté d'un cœur du même en pointe » ; mais il ne faut pas oublier que nous brisions alors nos armes, d'*Arbonne*, qui portaient :

« d'azur, au croissant d'argent, acc. de trois merlettes d'or ».

Retirez ces dernières armes, et vous verrez si la ressemblance est grande avec celles des Guignard de Champeaux. En tous cas, le fait mérite une étude attentive.

Quant à la sœur possible de Simon Guignard, serait-elle Nicole Guignard, que nous trouvons mariée, vers 1500, avec Pierre Escoriol, seigneur de Vaudredon, et mère de Estienette, mariée avec Jean Turpin, seigneur de Vaufreland, et sixième aïeule de Louis François Marie Le Tellier de Louvois (3),

(1) Voir pierre tombale de l'église de Davron, au nom de Guignard André.

(2) D'Hozier mit le mot étoiles au crayon et avec juste raison, car ce sont deux molettes d'éperon.

(3) Le Tellier. Armes : d'azur à trois lézards d'argent en pals.

marquis de Barbezieux; le fait paraît probable, si l'on songe que Guignard Georges, fils de Jacques Guignard et de Dlle Noyer épousa en dernières noces Mlle Le Tellier Nicole, parente du célèbre homme d'Etat; or, nous possédons la Généalogie complète dudit Jacques jusqu'audit Simon Guignard.

au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or Gabrielle Flore Le Tellier épousa en 1751 le marquis de Sailly (voir gén. p.) François-Louis Le Tellier, marquis de Sonoré, épousa Jeanne-Françoise Des Marets, fille de François Dauvet, comte Des Marets, grand fauconnier de France, et de Marie Robert (v. id.). Marie-Emilie Gabrielle Le Tellier, épousa Jean-Baptiste Callixte de Montmorin (v. id.), famille alliée de nos alliés; d'autre part, Hotton Jean, Prévot des Maréchaux de l'Isle de France à Montfort, qui avait épousé une Dlle Des Marets, maria son fils Denis avec Dlle Catherine Guignard, fille de Mre Guignard Pierre, éc. huissier des salles du Roy, et de Dlle Catherine Le Page (v. ci-après).

« Guignard Simon, fils d'Alexandre Guignard, chevalier, seigneur des Olives, château et terres fort ancien à trois lieues de Chinon (1), et de Dlle Marthe de Beaulieu, vint, nous dit « *la Généalogie des Messieurs Guignard* » à Paris, après avoir quitté son père et sa mère, à l'âge de douze à treize ans et fut présenté par une personne de qualité, son parent, à Mre Robert de Toutteville (d'Estoutteville), Gouverneur de Paris, qui le plaça au nombre de ses pages ».

Tel est le texte de Claude Guignard des Olives; nous avons cherché quelle pouvait être la personne de qualité qui avait pu présenter Simon à Mre Robert d'Estoutteville, que nous retrouvons dans l'histoire, prévôt de Paris en 1446.

Voici ce que nous avons pu recueillir à ce sujet :

Dans le dossier d'Estoutteville, « Pièces originales de la Bibliothèque Nationale de la rue Richelieu à

(1) La terre de l'Olive, située à deux à trois kilomètres de Chinon, n'a plus aujourd'hui l'importance du passé. M. Carré de Busserolles, dans son dictionnaire d'Indre-et-Loire, lui a consacré un assez long article. Cette terre était partagée en haute et et basse Olive, d'où le nom de terre des Olives.

Paris, p. 273; 1084 », nous trouvons la note suivante :

Le 1er avril 1499, avant Pâques, Mre de Beaulieu Nicolas, écuyer, seigneur de Plainville et Maistre d'hostel de haut et puissant seigneur Mre le Baron de Mouy, comparut dans un acte, comme fondé de procuration dudit Monseigneur de Mouy. Il fut présent en personne avec Mre Jacques d'Estoutteville. On peut donc en déduire que les d'Estoutteville étant en rapport avec les de Beaulieu, le jeune Simon eut peut-être comme protecteur un de ses parents de la branche maternelle.

La famille d'Estoutteville avait, du reste, des parents à Chinon, car, le 28 mai 1478, nous dit Mr Carré de Busserolles (1), le sire d'Estoutteville, seigneur de Sainte-Maure, vendit à Julien Joly, moyennant une rente de 40 sols tournois, un vieux bâtiment appelé la maison du Dauphin.

Quoiqu'il en soit, le jeune Simon Guignard fit son chemin. Protégé par Mre Simon Guignard, le prêtre du Tremblay, lieu fort rapproché de Beynes, dont la famille d'Estoutteville était suzeraine, il devint bientôt écuyer de Mre Robert d'Estoutteville qui le maria, nous dit Claude Guignard dans sa généalogie, avec « *Mlle Éléonor de Boisroger, l'une des demoiselles de Toutteville, fille de Madame de Toutteville, femme du gouverneur de Paris* ».

Robert nomma bientôt après, son gendre gouverneur du château de Beynes, place forte avancée du Vexin Français.

> « Sur ces entrefaites, Simon, ajoute Claude Guignard des Olives, intenta un procès contre ses frères et sœurs aux Requestes du Palais de Paris,

(1) Voir dict. d'Indre-et-Loire.

afin de partager la quatriesme part dans les biens de ses père et mère décédés, notamment la terre et château des Olives, circonstances et dépendances, sur quoy sentence seroit intervenue par laquelle il fut ordonné que pour parvenir audit partage noble, les parties conviendroient de s'accorder par experts; cependant, le tribunal adjugea audit Simon Guignard une somme de cinq mille livres à la caution juratoire.

« Il ne jouit pas longtemps du bénéfice de cet arrest, peu de temps après il mourut et les choses restèrent dans l'état ». (V. Gén des Messieurs Guignard, et requestes du Palais, à Paris).

Guignard Simon laissa de son union avec Dlle Éléonor de Bois-Roger :

I. Guignard André qui suit :

⁂

Quelques notes sont nécessaires pour faire connaître la famille dans laquelle était entré notre auteur Simon Guignard et les hautes fonctions dont était investi Mre Robert de Toutteville.

Robert de Toutteville ou d'Estoutteville, nom sous lequel il est plus connu de nos jours, chevalier, seigneur de Beynes, avait succédé, vers 1446, à son père, Mre Ambroise d'Estoutteville, seigneur de Blainville, dans la charge de Prévôt de Paris. Il était issu d'une vieille et noble race de Normandie, d'où sont sortis les seigneurs d'Aussebosc, de Rames, du Bouchet, de Torcy, de Villebon, de Criquebeuf, de Gousset, de Beynes, de Hotot, de Briquebec, de Moyon, de Mainvilliers, de Lamerville, de Berneval, de Cernon, de la Ramée, de Freuleville, de Vaujolis,

du Crochet, de Herfray, de Charlemesnil, de Blainville, de Beaumont-le-Charlit, etc....

La famille d'Estoutteville remonte aux temps les plus reculés de la monarchie capétienne. Sous sa forme première, son nom s'écrivit « de Estauvilla » ; puis de Toutteville, enfin d'Estoutteville, dénomination sur lequel cette maison est plus connue aujourd'hui.

Nous ne retracerons pas ici son histoire, elle est dans tous les livres qui se sont occupés de héraldique contentons-nous de dire que pour les auteurs, les uns, font cette famille originaire de Normandie, d'autres placent sa souche dans le Dunois. Quoiqu'il en soit « la chronique de Bertrand du Guesclin » mentionne Jehannet d'Estoutteville dans le Montfortois ainsi qu'il pourra juger par l'extrait suivant.

***

En ces tems qui a yver nom,
Du Chastel royal de Vernou,
Qui yst aux champs et à la ville,
Fist Jehanet d'Estoutteville
Dudit chastel leur cappitaine,
Aussy de Vernoncel sur Sayne,
Et du Roy escuier de corps.
Mettre en prose, bien m'en recors
Ce livre extrait de Beynes,
Complet, mars dix-neuviesme
Qui de l'an, la date ne set,
Mil CCC IIII XX et sept.

(Chronique de Bertrand du Guesclin, Connétable de France) in 4°, papier XIV[e] 9,355 Colbert et 4,095.

Par lettres patentes d'août 1534, un certain nombre de seigneuries et de baronnies réunies furent érigées en duché, sous le nom de d'Estoutteville, en faveur de François de Bourbon, comte de Saint-Paul, et de dame d'Estoutteville, sa femme.

Cette maison, en dehors de nombreux guerriers, fournit un légat, camérier de l'église de Rome, Guillaume, archevêque de Rouen en 1453, puis cardinal en 1457.

Ses alliances sont avec toutes les plus anciennes maisons du Royaume Elle compte au nombre de ses alliés, les familles de Grandmesnil, de Briquebec, de Hotot, de Coucy, de Franville, de Gaillon, d'Harcourt, de Bienne, de Béthune, de Hambye, de la Rocheguyot, d'Albret, de Barres, d'Espinay, de Scepeaux, de Clermont, de Carbonel, de Lévis, de Bourbon, Comtes de Saint-Pol, de Meulan, de Blainville, d'Ons-en-Bray, de Doudeauville, de Lorré, de Châteaubriant, de Coétivi, l'Anglois, d'Aligre, etc.

Mre Robert d'Estoutteville, chevalier, prévôt de Paris, chambellan du Roy Charles VII et de Louis XII, mort en 1749, avait épousé Dlle Ambroise de Loré, dame d'Ivry, fille d'Ambroise de Loré, baron d'Ivry, prévost également de Paris en 1436 et qui portait :

« de sable, au lyon d'argent armé, couronné et lampassé d'or ».

(V. Arm. des prévôts de Paris. Rev. Nob. 1877, p. 438).

La charge de prévôt qui avait été confiée à Mres de Loré et d'Estoutteville était l'une des premières du Royaume. Le « Prévôt de Paris » était en effet le successeur des Vicomtes de la capitale.

« Prévosté et Vicomté sont tout un, dit Loiseau, dans son livre « *des Seigneuries* », ch. VII, p. 11 ».

Après la mort sans enfants, arrivée en 1632, du dernier comte de Paris, le Vicomte, Vice-Comes, quitta ce titre qui ne lui convenait plus, pour prendre celui de « Prévôt ».

« *Quasi a Rege præpositus, jure dicundo.* »

Le Prévôt ne reconnaissait de supérieur que « **le Roy et le Parlement** ».

« ***Præpositus Parisiensis est major, post Principem, in Villa Parisiensi, et post Dominos Parlamenti, Principem repræsentantes omnes que Bailliviosos et Senescallos antecedit*** ».

Mr de Bussy, dans un remarquable article publié dans la Revue Nobiliaire de 1874, a parfaitement indiqué les prérogatives du Prévôt de Paris, accordées à nos auteurs.

Charles VII, par lettres patentes du 3 avril 1437, établit le seigneur de Loré, son prévôt de Paris, Juge et Réformateur général des crimes de lèze Majesté et de tous les autres crimes et délits dans toute l'étendue du Royaume; cette commission fut renouvelée à Mre Robert de Toutteville, Prévôt de Paris, par lettres patentes du 6 octobre 1447.

« ***Cette charge, dit un de nos arrière-grands oncles, Mr de la Mare, auteur d'un célèbre traité de Police, n'a pas laissé de conserver un rang très considérable. Celui qui la possède est toujours le chef de la noblesse de la première Province du Royaume, le premier magistrat de la ville capitale.***

« ***C'est lui qui reçoit les ordres du Roy pour***

assembler la noblesse de l'arrière ban, et il en a toujours le commandement, dans les armées ».
(de la Mare. Traité de police).

Pour avoir distingué notre ancêtre Simon Guignard, et en avoir fait son gendre, au milieu de cette foule de sujets brillants qui gravitaient autour de lui, il fallait que Mre Robert d'Estoutteville ait reconnu, non-seulement le mérite de l'homme, mais aussi la noblesse de la famille à laquelle il appartenait, et que le rang de Simon Guignard ait été suffisamment établi, pour que le prévôt de Paris lui confiât, en même temps que sa fille, le poste important de « gouverneur du château de Beynes », dans des provinces encore anglaises de cœur.

Guignard André, fils de Guignard Simon et de Dlle Eléonore de Bois Roger, « fille de Mme de Toutteville, femme de Mre Robert, de Toutteville, (d'Estoutteville) (1) Seigneur de Beynes, Prévôt de Paris », Baron d'Ivry, Seigneur de Saint André en la Marche, par son mariage avec Ambroise, fille d'Ambroise de Loré (2) et de Catherine de Marcilly, baronne d'Ivry, naquit à une époque qui nous est inconnue.

Il fut, dans son enfance, nous dit Claude Guignard dans sa « *Généalogie des Mrs Mrs Guignard* », Page de la Grande Ecurie du Roy (3).

Parvenu à l'âge d'homme, il devint un des Gentilshommes de Sa Majesté, et plus tard un des Lieutenants de la Vénerie du Cerf ».

(1) D'Estoutteville. Armes : Burelé d'argent et de gueules de huit pièces, au lion de sable brochant.
Alliances : de la Rocheguyon, de Bourbon, de Mauquenchy, de Vendôme, de Marcilly, de Luxembourg, d'Alègre, de Beaumanoir, Guignard.

(2) De Loré. Armes : d'hermines, à trois quintefeuilles de gueules (Le Corvaisier) Arm. du Maine, par Gauvin. Annuaire de la Sarthe, 1840.

(3) Voir Histoire de Montfort, par Lhermitte, 1825. Paris, chez Dupont et Roret, quai des Augustins, n° 37, p. 6.

Le Roi François Ier, ajoute Claude Guignard, en récompense de ses services, lui conféra la charge de « Maître Particulier des Eaux et Forêts de Montfort l'Amaury » leur donnant pour armes :

« Un chef de Cerf avec son bois enclos dans un chevron brisé et au-dessus deux cors de chasse » (1).

Les armes données à André Guignard ont été signalées dans le « *Nobiliaire et Armorial du Comté de Montfort* » par Maquet et de Dion, p. 243, et suivantes (Rambouillet 1881, imp Raynal), et dans le « *Précis sur la ville de Montfort* » par Lhermitte, (V. p. 5 et 6, Paris, chez Dupont et Roret, Quai des Augustin 37, éd. 1825).

Guignard André dut d'autant plus s'attacher à sa nomination de « Maître Particulier des Eaux et Fôrets de Montfort l'Amaury » qu'il se rapprochait sensiblement du château de Beynes, dont son père était Gouverneur, et où il paraît être né, et de la seigneurie de Davron, où l'appelaient ses intérêts les plus chers de famille.

Guignard André, en effet, avait épousé la fille de Le Picard (2) Etienne, sieur de Videville, Davron et Feucherolles en partie, et de Dame Sanguin (3).

(1) D'après un cachet de famille, provenant de Guignard Jean, Cer du Roy à Montfort l'Amaury, il faudrait ainsi blasonner ces armoiries : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux huchets d'or, le tout, surmonté d'un casque d'écuyer, aux lambrequins de gueules. (V. collect. de Mme Poinsot, à Montfort.)

(2) Le Picard. Armes : d'azur, au lion d'argent (peintures de la Chapelle de Wideville). V. Arm. de Monfort par MM. Maquet et de Dion.

Alliances : Guignard, de Maillé, Sanguin, Acriart.

Les de Maillé et les Guignard du Poitou étaient déjà alliés (Voir dossier Guichelin Guignard, Bib. Nat., Paris. Histoire du Berry par la Thaumassière).

(3) Sanguin. Armes : d'argent à la croix engrelée de sable.

Or, Beynes est à six ou sept kilomètres au plus de Davron, lui-même distant de Montfort de quatre lieues à peine.

André se trouvait donc près de sa famille et de tous les siens.

Avant de passer à la descendance de Guignard

A la famille Sanguin, appartenait le cardinal de Sanguin, qui fit les obsèques du Roy Françoy Ier, en 1547.

Le Père Anselme, dans le « Palais de l'Honneur », imp. à Paris, chez Estienne Loyson, au premier Pillier de la Grande Salle du Palais, au nom de Jésus, M.DC.LXXXVI, p. 253, dans le chapitre XIX, consacré à l'Ordre observé aux obsèques et enterrement du Roy François Ier, mort le 31 mars 1547, au château de Rambouillet, nous dit : que le cardinal Sanguin célébra la messe de deuil du défunt Roy. Deux Maréchaux-des-Logis du feu Roy avec les Fourriers partirent de Saint-Cloud pour faire les logis de ceux qui assistaient au convoy et furent accompagnez de deux Maistres d'Hostel, qui s'en allèrent faire préparer le souper. Une heure après, l'on commença à tenir cette marche.

Le 6 janvier 1593, à Saint-Germain-en-Laye, Dlle Marie, fille de noble homme Jacques Sanguin et de Marie du Mesnil, fut baptisée, elle eut pour marraines Dlle Anne du Poncet et Dame Catherine Boullard, femme de Mre Claude le Grand, dont nous verrons la petite-nièce, mariée avec Nicolas Guignard.

Nous trouvons à Saint-Germain-en-Laye, le 6 janvier 1593, au baptême de Marie, fille de noble homme Jacques Sanguin, Cer du Roy et de Marie du Mesnil, comme parrain Artus Thomas et comme marraine Dlle Catherine Boullard, femme de Claude Le Grand, proche parent d'un de nos alliés, ainsi qu'on le verra cy-après, l'autre marraine fut Dlle Anne du Poncet. Il est à remarquer également qu'une Dlle du Poncet Anne, était femme de M. Briconnet, éc. seigneur de Feucherolles, à la date du 3 janvier 1690.

Le parrain de Grégoire, fils de Claude Le Grand et de Catherine Boullard, fut, à Saint Germain-en-Laye, le 31 décembre 1591, noble homme Jacques Sanguin, Cer de Roy, et Françoise Froment. On trouve dans le même registre à la date du 6 novembre 1592, le baptême de Denise, fille de Adrien Chappelain, le parrain fut noble homme Jacques de La Salle, les marraines Dlles Denise de Saint-Priest et Marie du Mesnil, femme de Mre Jacques Sanguin, et à celle du 6 janvier 1593, le baptême de Marie, fille de Jacques Sanguin et de Marie Du Mesnil, parente de Du Mesnil Fleury, de Montfort l'Amaury, qui épousa, en secondes noces, Marie Guignard dont il eut : Fleury, 1612 ; Abel, 1614 ; Jacques, 1618, et Catherine, 1620. (V. Arm. de Montfort, par de Dion, p. 318. V. pour les Sanguin, dict. de Jal, Plon, 1872, Paris). V. Marie Simon, femme d'Antoine Sanguin, seigneur de Meudon, grand maître des eaux et forêts de Brie et Champagne en 1502, mère et père du cardinal. (V. les châteaux de la Loire, art. Talcy, par André Storelli, p. 3).

André, il est bon de donner quelques renseignements sur la famille Le Picard.

Dès 1286, la nouvance du fief de Pierre Picard à Cressay fut donnée, nous dit M. le Comte de Dion dans son « *Armorial du Comté de Montfort* » par J. de Maurepas, à l'Abbaye de Neaufle-le-Vieux (V. Cartul. de Notre-Dame de Paris, III, 74).

> « En 1340 et 1356, nous dit le même auteur, Martin Le Picard, Maître des Comptes, était Sieur de Wideville et de Davron.
>
> « Nous trouvons ensuite Bertrand Le Picard, Sieur de Wideville Davron et Feucherolles en partie.
>
> « Etienne Le Picard, Sieur des mêmes lieux, ajouta une grosse tour au château de Wideville (Notice par M le Mis de Galard).
>
> « En 1404, Agnès, fille de feu Thomas le Picard, fut mariée à Michel Acriart qui fit hommage, pour elle, au sieur de Maurepas, d'un fief à Coignières. (Papier velu de Chevreuse. V. arm. de Montfort).
>
> « En 1408, Guillaume Le Picard fit hommage au roi pour le fief de la Bretèche (Arch. de S.-et-O.) ».

Bertrand le Picard épousa, vers 1450, Catherine Le Lièvre (1). Il fit également hommage au roi pour Wideville, Tiverval et un à fief Grignon, vers 1500.

D'autre part, Gilles Le Lièvre II, chev. seigneur de Bicherel, de Bougival, de la Chaussée-Bougival, se maria, par contrat du 15 janvier 1555, avec Dlle Agnès Le Picart, fille de noble homme Mre Louis Le Picart Louis, éc. seigneur de Vaulx, de La Grangede Noizay, de Ste-Maure, etc...

(1) Le Lièvre. Armes : d'azur au chevron d'or, acc. en chef, de deux roses d'argent et en pointe d'une aigle à deux têtes, éployée et au vol abaissé du même (couronne de marquis, supports, deux griffons. L'aigle issante au-dessus d'un bourrelet d'argent, de sinople et d'or comme cimier. (Voir Lainé, gén. des Le Lièvre).

Bertrand Le Lièvre, éc. sieur de Ladmirault, reçu conseiller au Parlement de Paris, en 1524 (Blanchard, p. 55), laissa de son mariage avec Dlle Bartheyllon Michelle, une fille nommée Valentine, mariée le 9 janvier 1539 avec Mre Jacques Le Clerc, seigneur d'Ermenonville, de Marans, de Marvelle et de Vérigny, président à Mortier au parlement de Normandie et Cer d'honneur en celui de Paris (1). Les Le Clerc sont alliés de la famille Guignard. Nous avons vu plus haut ce qu'étaient pour nous les Bartheyllon.

Mre Le Lièvre Claude, éc., se maria en 1559, avec Dlle Marguerite Canaye, sœur de Mre Jacques Canaye, seigneur du Fresne, ambassadeur de Sa Majesté le Roy Henry II, en Suisse (V. id. p. 11), mais nous retrouvons les Canaye à St-Germain, alliés de nos alliés.

Mre Jean Le Lièvre, Cer du Roy, chauffe-cire de la Chancellerie de France, en 1578, se maria avec Dlle Marie Gobelin (V. t. v. Gén. des Le Lièvre Lainé. All. Gén p. 5).

Mre Auguste Nicolas Lelièvre, éc., seigneur de Chauvigny et de la Cour, capitaine au régiment de Castelet, prit alliance en 1708, avec Dlle Marie Anne de Cressé, remariée avec Mre Charles François de Vassan, seigneur de Chiourville et de Rizancourt; mais nous verrons dans le cours de cette généalogie Dlle Marie de Cressé épouser Jean Poquelin, père de Molière, dont la femme Dlle Bejart Armande Grésinde Claire Élisabeth devenue veuve, se remaria avec Mre Guérin d'Estriche, éc., sieur de Belleville, dont le fils, Nicolas Armand Martial Guérin se mariera le 2 mai 1707, à Feucherolles (Ile-de-France), avec

(1) V. p. 10, t. v, gén. des Lelièvre, all. Gén. de Lainé).

Dlle Jeanne Guignard, fille de Mre Jacques Guignard, éc., garde des plaisirs du Roy, et de Dlle Jeanne Gervais, lequel descendait en ligne directe de Mre André Guignard, maître des eaux et forêts de Montfort, et Dlle Angélique Le Picart, et fut notre auteur.

Mre Adelaïde Édouard Le Lièvre de la Grange, marquis de La Grange et de Fourilles, né le 17 décembre 1796, entra au service en 1813, puis devint chargé d'affaires dans les Pays-Bas, il épousa Constance Magdeleine Louise Nompart de Caumont La Force. veuve de Joseph Louis de Guilhem, comte de Clermont-Lodève, maréchal des camps des armées du Roy, chevalier de l'ordre Royal et militaire de St-Louis, commandeur de la Légion d'Honneur, et fille de Mr Philibert Bertrand Nompart et de Madame Marie Constance de Lamoignon. (V. id. p. 26), fille de Chrétien François, marquis de Bâville, et de Dme Marie Élisabeth Berryer, mais, Mre Antoine Joseph Nompart de Caumont (1), duc de La Force, fils d'André et de Dlle Marguerite Guignard, se maria le 19 mai 1791, à Saint-Thomas d'Aquin, avec Dlle Marie Claude Dampoux, fille de François,

(1) Nompart de Caumont, duc de La Force. Armes : d'azur, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre, lampassés, armés et couronnés de gueules. (V. all. g. de Lainé, gén. des Le Lièvre).

Alliances : de Chaumont-Quitry, de Galard de Béarn, de Galard de Brassac de Béarn, de Gramont, Berryer, Radiguet de la Marche, Guignard. (V. Rev. Nob. de Sandret, 1872, Paris, 13, quai des Augustins, notes prises à l'état-civil de Paris, par le comte de Chastellux, p. 552).

Les notes de M. de Chastellux nous donnent, en outre, le mariage de Gaspard Paulin-Charles-Aimé, né à Paris, le 27 octobre 1816, fils de Aimé-Marie Gaspard, duc de Clermont-Tonnerre et de Dlle Charlotte-Mélanie de Carvoisin d'Achy, marié le 25 juin 1845 avec Dlle Armandine-Marie-Sophie de Guignard, née à Paris, le 21 avril 1828, fille d'Alexis, comte de Saint-Priest, et de Dlle Antoinette-Marie-Henriette de la Guiche. Xe arrdt. V. id.).

Bourgeois de Paris, et de D[lle] Claudine Robert, or, nous voyons aussi les nôtres, alliés à Montfort l'Amaury, avec la famille Robert.

Étranges coïncidences qui ramènent perpétuellement à travers les âges tous les noms du passé et les met perpétuellement en contact, comme par une loi d'évolution forcée.

> « En 1481, un autre Guillaume Le Picart fit également hommage au roi pour Chailly et Longjumeau (1).
>
> « En 1496, Raoul le Picart fit hommage aux Célestins de Paris, Seigneurs de Villetain, pour le fief de Bucatel à Saint-Cyr (Inv. des titres de Chevreuse, Arch. de Seine-et-Oise).

Il y a peu d'instants, nous étudions la famille de Beaulieu ; or, dans les « Inscriptions funéraires » de Guilhermy, nous voyons que Martin Ruzé, secrétaire d'Etat, fut seigneur de Beaulieu. Une demoiselle Ruzé, du nom de Marie-Anne, devint la femme de M[re] Eustache Le Picart, éc., seigneur de Villeroy, et fut inhumée à Villeron, le 26 janvier 1608, à l'âge de 81 ans (2). Elle fut mère d'Eustache, qui combattit vaillamment à Ivry (3).

D'autre part, Le Picart, Claude-Prosper, de la même famille, était fils de Prosper, seigneur de Beaulieu, baron de Seignelay (4).

(1) Recueil d'hommages originaux, aux Archives Nation., P. I. 306.

(2) Voir « Inscriptions funéraires du diocèse de Paris », par Guilhermy.

(3) Voir « Coiffier, Ruzé d'Effiat ». La famille Ruzé fournit des maréchaux de France, un conseiller au Conseil de Régence. Elle portait comme armes :

(4) La seigneurie de Seignelay érigée en marquisat en faveur de Colbert en avril 1668, appartenait primitivement aux maisons de Savoisy et de la Rivière.

Il est bon de noter que Mre Guillaume Le Picart de Phélippeaux, seigneur de Villesablon, Bourgeois de Blois, mort en 1527, s'était marié, avant 1500, avec Dlle Cottereau Pérette, fille de Jean Cottereau (1), Bourgeois de Blois, et de Dlle Pérette Doucet dont il eut, entr'autres :

Phélippeaux Françoise, mariée le 23 mai 1524, avec Jacques Viart (2), seigneur de Courtozay et bailli de Blois.

Phélippeaux Raymond, seigneur de la Vrillière, paroisse de St-Lubin en Vergonnois, marié à Robine de Luz, dont :

Phélippeaux Louis, seigneur de la Vrillière, Cer au présidial de Blois en 1553, marié à Dlle Radégonde Garrault, par contrat du 22 août 1557, fille de Jean Garrault (3), seigneur de Quantes, et de Dlle Isabelle Paris, enfin :

Phélippeaux Paul, auteur de la branche de Pontchartrain, terre dont les Guignard, d'une branche peu fortunée, devinrent plus tard receveurs. Grâce au crédit des Phélippeaux, ils purent se relever et formèrent au XVIIIe siècle la branche des Guignard de St-Plaisir, de Franc Moreau à Bazainville.

Il est à remarquer qu'un membre de la famille Cottereau habita au XVIe siècle Vauperreux, dit la Vicomté (ancienne résidence des vicomtes de Blois),

(1) Cottereau. Armes : d'argent à 3 lézards de sable, alias de sinople.

(2) Viart. Armes : d'or, au phénix de sable sur un bucher de gueules au chef d'azur à 3 coquilles d'or. La famille Viart est une des plus anciennes de Blois, nous la trouverons plus tard alliée à Montfort, aux Laulanhier, descendants des Guignard. Un Viart vendit, au commencement du XVIe siècle, une portion du péage de Blois pour une dame de Crèvecœur, dame de Videville (V. Actes de François Ier).

(3) Garrault. Armes en Blésois : d'azur, semé d'étoiles, au lion de même brochant, sur le tout.

aujourd'hui propriété des Guignard. Ainsi, par un singulier retour des choses d'ici-bas, les arrière-neveux possèderaient aujourd'hui une terre ayant appartenu jadis à leurs arrière-grands-oncles !

Cette étrange coïncidence nous a amené à nous demander si nous ne trouverions pas dans le Blésois lui-même quelques membres isolés de la famille Guignard du passé, or, voici ce que nous avons relevé dans les archives de Loir-et-Cher, dans les cartulaires ou les états-civils.

Tout d'abord signalons les deux actes suivants extraits des « Archives Joursanvault », qui nous furent communiqués par notre aimable bibliothécaire, M. Pierre Dufay (1).

« 8 février 1344-1345,

« (96) Lettre du Comte Louis de Châtillon par laquelle il reconnaît devoir à Macé Guignard, bourgeois de Blois, une livre quatre sols, ***monnoie courante à présent***, pour six muids de seigle, pris par les gens du comte, et assigne le paiement de cette somme sur le revenu du port de Blois ».

« 2 février 1349-1350,
(Le jour de la Chandeleur).

« (123) Acte par lequel le clerc du Receveur de Blois, reconnaît que le grénetier du Comté a fourni pour les chevaux de Mre Gallehaut, du receveur de Blois et de leurs gens, depuis le 20 mars jusqu'à la St-Jean 1348, sept muids, deux septiers, trois boisseaux et demi d'avoine par les mains de ***Michelet Guignart et ses compagnons tenant le septerage de Blois*** ».

Guignard Gilles eut, à Blois, Marie Guignard,

(1) Voir Archives Joursanvault. Pièces originales. Bib. de Blois

bapt le 3 fer 1527, elle eut pour parrain Mre Guignard Charles Marc, prêtre, et pour marraine Marcelle, fille de Jehan Vannier et Philippe, femme de Guiot Peret (Reg. de St-Solenne de Blois).

Le 21 décembre 1891, Mr Rabouin, archéologue érudit du Vendômois nous écrivait qu'il avait trouvé dans un acte notarié de 1549, Jehan Guignard, inquisiteur pour le Roy à Blois. En 1571, ajoutait-il, un Jean Guignard était secrétaire de Jeanne d'Albret(1) Cette note offre un grand intérêt; nous avons, en effet, vu, dans le Montfortois, le Roy de Navarre, comparaissant, lors de la réformation de la coutume en 1556. Il se peut que Jeanne d'Albret ait amené, à Blois, avec elle, comme secrétaire un Guignard, du Montfortois.

Or, nous retrouvons sur les registres de Saint-Solenne les notes suivantes sur ledit Guignard Jean, qualifié *inquisitor Blesensis*, dans un titre du 7 mai 1546.

Guignard Jean « *inquisitor Blesensis* » se maria avec Dlle Marie Rolle: il en eut: 1° G. Michel, bapt. le 9 mars 1526. II° G. Florimond, bapt. le 7 août 1543, et marié avec Dame Marie Tallu. III° G. Étienne. IV° G. Louis, bapt. le septembre 1550.

Guignard Jean, secrétaire de la Reyne de Navarre, dut venir en Blésois, attiré par ses relations de famille. Mre de Vitry Guillaume (2), fils de Thibault, sieur de Videville (en 1339), avait, en effet, épousé Dlle Jeanne Le Picart, dont elle eut, entre autres: 1° de Vitry Jean, son fils aîné, qui fit hommage au Roy pour la Bretèche, mouvant de Neauphle, le

(1) V. Sté Arch. du Vendômois, vol. de 1878, p. 380.

(2) De Vitry. Armes: d'or à trois boutons de rose de gueules alias, à trois roses de gueules boutonnées de sinople (vitraux de l'église de Marc).

17 avril 1516, et fit hommage également pour sa mère à son souverain pour Vaumartin, l'Aunay-sous-Saint-Nom, etc., le 17 sept. 1492 (1).

En 1542, Mre Jean de Pommereu (2), petit-fils de Gilette de Vitry, fit à son tour hommage au Roy, pour partie de Valmartin, l'Aunay et la Bretèche, de la chastellenie de Neauphle. Michel son frère sieur de Valmartin, Saint-Nom et la Bretèche, fut contrôleur de la maison d'Antoine de Bourbon, roy de Navarre, puis, en 1574, maître d'hôtel de Henry IV. Il se maria le 21 janvier 1552 avec Dlle Marie Guibert (3), gouvernante, puis dame d'honneur de Madame Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, dont il eut :

I° Jacques de Pommereu, marié en 1593 à Dlle Geneviève Miron (4), dont François, remarié en 2mes noces avec Dlle N. de Bordeaux, dont Alexandre-Jacques, marquis de Pommereu, qui épousa, en 1753, Dlle Agnès de Fouqueulx (5).

De Pommereu Michel eut comme autres enfants :

II° Marie, mariée à Mre Gilbert de Bourbon-Combaut, gouverneur d'Aigueperse.

III° Dlle Madeleine, mariée à Raoul Coignet (6).

(1) Il laissa Videville à son neveu Martin Le Picart (Mis de de Galard. Notice sur Videville).

(2) De Pommereu. Armes : d'azur au chevron d'argent, acc. de 3 pommes d'or tigées de sinople : cimier, un heaume à sept grilles, surmonté d'un vol or et azur.

(3) Guibert. Armes : d'azur à trois bâtons noueux d'or, posés nc chevron et acc. de trois soleils d'or.

(4) Miron. Armes : de gueules, au miroir arrondi d'argent, cerclé et pommeté d'or.

(5) Bouvard de Fouqueulx. Armes : d'azur à trois fasces d'or ; un croissant d'or en chef et trois étoiles rangées en pointe.

(6) Coignet. Armes : d'azur à la gerbe d'or, accostée de deux loups rampants d'argent et affrontés (arm. gén.).

IV° Françoise, mariée à Mre Abraham Ribier (1).

V° Marthe, mariée au sire de Bossut.

VI° Gilette, femme du sieur Chardonnay (2), éc., lieutenant d'une compie de gendarmes du Roy.

VII° Anne, mariée à Mre N. Ribier, éc., sieur de Villebrosse.

VIII° Claude, gouvernante des enfants du duc de Savoie, laquelle fut mariée à Gabriel de Saluces (3).

IX° Louise, mariée à P. Perrot.

Valmartin, Saint-Nom, la Bretèche, touchent Feucherolles, Videville et Davron. Par le crédit de la famille Le Picart, Jean Guignard put obtenir une place près de la Reyne de Navarre et former dans le Blésois le rameau que nous y retrouvons. Les Ribier sont, en effet, des environs de Blois; quant aux Chardonnay, nous verrons bientôt Dlle Guignard Marie, fille de Guignard Charles, Cer du Roy, et de Dlle Jehanne de Hautecourt, épouser Mre Georges Benoist, écuyer bouche du Roy, dont Benoist Georges, contrôleur de la bouche du roy, marié à Dlle de la Chastre (4), aura Dlle Marie-Jeanne, baptisée le dimanche 13 avril 1669 à Montfort-l'Amaury, remariée en 2mes noces à Mre François de Chardonnay, éc., sieur de Bardelle, la Cour au Gruyer, etc., de Vigny et autres lieux, fils de Mre François de Chardonnay, éc., sieur de Bardelle,

(1) Ribier, Blésois. Armes : d'azur à une fasce ondée d'argent, acc. en pointe d'une tête de licorne de mesme.

(2) De Chardonnay. Armes: d'argent à deux chardons tigés de sinople, fleuris au naturel.

(3) De Saluces. Armes : d'argent au chef d'azur.

(4) De la Chastre. Armes: de gueules à la croix ancrée de vair. (P. Anselme.) — Voir, pour toutes ces notes, Arm. de Mft, par M. de Dion.

et de Dlle Anne Landois. Ainsi pourrait s'expliquer la venue en Blésois dudit Jean Guignard, qui, d'autre part, pouvait y avoir d'autres parents.

Peut-être, Jean Guignard fut-il le père de Noble homme Vincent Guignard, Président de l'élection de Blois et du Tiers-État, aux États de 1589, et que nous trouvons signalé sur les mêmes registres de Saint-Solenne et de Saint-Honoré comme ayant eu de Dlle Le Gourrelier Marguerite : (1)

I. Guignard Gabrielle, bapt. le 25 août 1589, et dont le parrain fut James Galarme, sieur de Campois (2), la marr. Dame Gabrielle de Crévant (3), femme de François de Lagrange, sieur de Montigny, et Dlle Catherine Droullin, femme de noble h. Michel de Nantouillet (4), Cer du Roy, lieutenant civil et criminel au bailliage de Blois.

II. Guignard Pierre, bapt. le 10 avril 1592, parr. Mre Louis de La Grange, éc. sieur de Séganoy, Cer du Roy, Trésorier général de France en la généralité du Langdoc (*sic*), et Mre Nicolas Morin, sieur de la Basme (5), la marraine Dlle Marguerite de

(1) Le Gourrelier (des Brosses et de Lassay). Armes : de gueules au bœuf passant d'or. (V. Histoire de Blois, Bernier, p. 627.)

(2) Campois, grande terre, près de Chabris. (Renseig. de la Vallière).

(3) De Crévant, maison de Touraine qui a produit les seigneurs de Bauché et de Cergé, les marquis et les ducs d'Humières. Branche de *Maillé*, ce qui indiquerait le raccord entre les Guignard de Blois et ceux du Poitou. Armes : écartelé d'argent et d'azur.

(4) De Nantouillet, seigneurs de la maison de Du Prat. (V. de Chavagnac, de Barbançon). Armes :
Ils possédaient le Musnier de la Villelanmoy (commune de Rahart, Loir-et-Cher).

(5) Par le plus grand des hasards, l'auteur fut chargé, en 1886, par la famille, de rechercher le corps de Mme Geneviève Chardon, épouse de Nicolas Morin, chev., seigneur de la Basme, de la Borde-Vernon et du Theillay, gouverneur et bailli de

Loynes, femme de Mre Pierre Lane, sieur de Chatery, aussy Cer du Roy (St-Solenne).

III. Guignard Vincent, bapt. le 28 septembre 1594.

IV. Guignard Jacques bapt. le 18 novembre 1596 et qui eut pour parrain Mre Jacques Viart, Cer du Roy, et pour marraine Dlle Claude Viart (V. Saint-Solenne). Mre Vincent Guignard fut parrain à Saint-Martin-des-Choux de Blois, le 10 décembre 1589, la marraine fut Dme Françoise Morin, femme de noble homme Mre Pierre Drouillon, greffier à l'élection, nous trouvons Vincent, fils de Vincent Guignard parrain à Blois, le 4 juin 1602 et le 25 mai 1606 à St-Sauveur de Blois, de Marguerite Rancart, les marraines furent Marguerite, fille de noble homme Jacques Lecomte, Cer du Roy, et Marguerite, fille de honorable homme Perry, lieutenant de Vendôme.

Maître Vincent Guignard donna, nous dit le Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, le samedi 22 octobre 1583, une somme de 1428 livres tournois pour la vente à lui faite, le même jour, d'une maison dite la Verrerie, appartenant au Roy de Navarre et située à Vendôme, ès faubourg Saint-Georges, rue de la Grève (Rens. de la Vallière).

A la même branche de Guignard, paraissent appartenir les suivants :

Mre Guignard Vincent, Cer du Roy, licencié ès lois, qualifié noble homme, lors du baptême de sa fille Esther, se maria avec Dlle de Vaulx (1). Il en eut :

Blois, décédée le 10 septembre 1607 et inhumée à Coudes en odeur de sainteté. Il eut le bonheur de le retrouver le 18 novembre 1886, dans la chapelle des seigneurs de la Basme. (V. *Avenir* du 26 novembre 1886.)

(1) Un Pierre de Vaulx était arbalétrier du château de Blois en

I. Guignard Jehanne, baptisée à Blois, signalée au baptême de sa sœur Claude, et marraine de Guignard Judith, fille de Guignard Vincent, marié à Dlle Le Roy, le 17 août 1557.

II. Guignard Esther, bapt. le 10 novembre 1529, à Blois. Elle eut pour parrain honorable homme Philippe Longuerue, Bourgeois de Blois, et pour marraines, Marguerite Houet, femme de noble homme Abel du Mesnil, sieur de Vaulbrun, et Françoise Perronneau, femme de honorable homme Nicolas Girault, contrôleur de la maison de la Reyne.

III. Guignard Madeleine, baptisée le 25 oct. 1580.

IV. Guignard Marguerite, baptisée le dernier octobre 1561. Elle eut pour parrain « honorable homme Philippe Foret, receveur des rentes du Roy, et pour marraines damoiselles Marguerite Le Grand, vefve de feu noble homme Florent de Bonjehan, seigneur de l'Archaudière, et Elisabel Minay, femme de noble homme Tristan Le Pelletier, seigneur de L'Espine ». (St-Honoré.)

V. Guignard Claude, bapt. le 14 mars 1552. Elle eut pour parrain à Blois h. h. Jehan Caillaut, Procureur au siège présidial dudit Blois, et pour marraine, religieuse personne Claude de Vaulx et Jehanne Guignard, sa sœur.

VI. Guignard Catherine, baptisée à Blois, qui eut pour parrain h. h. Bureau, pour marraines, Marguerite et Esther, filles dudit Vincent Guignard.

1370. Benoist de Vaulx fut valet de chambre du duc d'Orléans. (V. Archives Joursanvault, Bib. de Blois.)

Un Jean de Vaulx fut receveur et payeur des archers français de la garde du Roy, commandée par le Sr de Chavigny, (Voir 4903 & 4904, Actes de François Ier. Paris, Imp. Nat., p. 215 id., nov. 1888.

VII. Guignard Judith, baptisée à St-Honoré de Blois, le 7 août 1557 ; elle eut pour parrain Mre Jacques Benard, clerc ; les marraines furent Hanne Le Roy, femme de maître Jehan Grondeau et Dlle Jehanne Guignard, fille dudit Mre Vincent Guignard.

Un autre Guignard du nom de Vincent se maria avec Dlle Florimonde Boullon. Nous le trouvons à Blois, paroisse St-Honoré, ayant comme enfants :

I. Guignard Florimond, bapt. le 7 janvier 1550. Il eut pour parrains, Mre Jehan Baudry, Trésorier de l'épargne, et Martin Richard, avocat audit Blois. Sa marraine fut Dlle Daguier (1), femme de Maître Nicolas Godefroy.

II. Guignard Nicolas, bapt. le 23 avril 1551. Il eut pour parrain Maître François Rousseau, et pour marraine Élisabeth de Montdoulcet, femme de noble homme Baude, sieur de l'Escuelle (2).

III. Guignard Œnéas, bapt. à Blois, ses parrains furent Mre Jehan de Froville, adt, procureur du Roy audit Blois, et Mre Pierre Hurault, escuyer, sieur de

(1) Daguier. Armes : de gueules à trois épées d'azur, mises en pal, la pointe en haut, celle du milieu surmontée d'une hure de sanglier de sable. (V. Bernier, Hist. de Blois.) Mre Jehan Guignard avait épousé Dlle Renée Daguier, dont il eut : Marguerite, bapt. le 25 décembre 1591 à St-Honoré de Blois ; elle eut pour parrain Mre Robert Subleau, greffier en l'élection de Blois, et pour marraines Mme Jeanne de Brutale, veuve de feu Mre Jacques Guignard, et Dlle Françoise Regnault, femme de Mre Marc Rousseau, Cer du Roy.

Rousseau. Armes : d'azur à trois coupes d'or, 2 et 1. (V. Bernier, Hist. de Blois.)

(2) Le 13 avril 1532, nous trouvons dans les actes d'état-civil de St-Honoré de Blois le baptême de Nicolas, fils de Mre Vincent Guignard, avocat au siège présidial de Blois, et de Dlle Florimonde Baude ; le parrain fut maître Jehan Senechal, avocat à Blois, et Martin-François Rousseau, avocat audit Blois; la marraine Dlle Elisabeth de Montdoulcet, femme de noble Jehan Baude, sieur de l'Escuelle.

la Corne (à Chouzy), la marraine fut Marguerite Boullon.

Nous voyons, enfin, paraissant appartenir aux mêmes familles, Dlle Marguerite Guignard, mariée à noble homme Sanxon Charles, écuyer, sieur de Foussard, dont elle eut Marguerite et Charles. Elle paraît avoir acheté, le 27 août 1620, une maison à Blois. (V. Arch. dép. Fonds des Carmélites).

Dans cette même paroisse St-Honoré, à Blois, nous trouvons, à la date du 25 décembre 1591, le baptême de Marguerite, fille de Jehan Guignard et de Dlle Rénée Daguier ; le parrain fut h h. Robert Subleau, greffier des taillis en l'élection de Blois, et les marraines dames de Brutals Jeanne, veuve de h. h. Jacques Guignard, et dame Marguerite Pasquier, femme de Mre Marc Rousseau. Mais, dans cette même église fut baptisé également, le 25 août 1595, Charles, fils de Mre Charles de Beaulieu et de Dlle Catherine Pasquier.

Au baptême de Michel, autre enfant dudit Charles, figurent seigneur Samuel, conseiller du Roy, et Mre Anthoyne Le Roy, procureur au siège présidial de Blois, et damoiselle Marguerite Droullin, femme de noble homme Mre Charles Boisgaultier, contrôleur du Roy aux receptes et gabelles de Blois. Florent de Bonjean ou Bonjehan, secrétaire de la Reyne et de Madame Marguerite, contrôleur de la maison de Madame de Savoye, dont nous avons vu plus haut la femme Marguerite Le Grand, marraine, le dernier octobre 1561, de Guignard Marguerite, eut comme parrain de sa fille Elisabeth, baptisée le 28 mai 1568, à St-Honoré, Mre Jacques Allard, cre enquêteur au bailliage de Blois ; les

marraines furent damoiselles Ysabeau de Mondoulcet, femme de Mre Baude, sieur de l'Escuelle, et Marie de Vaulx, femme de maître Vincent Guignard, avocat au siège présidial de Blois.

Maître Vincent Guignard le jeune, habitait à Blois, rue du Grand-Marché, devant le grand cimetière de l'église Saint-Solenne, une maison située, le 4 mars 1586, non loin de celle de la veuve de maître François Vignon, touchant celle de Jacques Rondelleux, sergent royal au bailliage dudit lieu. Maître Guignard possédait cette habitation du chef de sa femme. Près de lui habitait Mre Butel François, issu d'une vieille famille blésoise (1).

Les archives départementales nous donnent aussi Mre Guignard Laurent, Cer du Roy et président en l'élection de Blois, marié à Dlle Marguerite des Brosses (V. E. p. 60, 1577-1618), et Guignard Gentien, curé de St-Denis-sur-Loire, Se E., en 1562.

Ainsi donc, à Blois, nous retrouvons les du Mesnil, les Hurault, les Caillaut, les Lecomte, les Baudry, les de Frouville, les Beaulieu, les Le Pelletier, les Legrand, les Forest, que nous avons pu ou pourrons retrouver dans le cours de notre généalogie chinonaise, poitevine, dunoise ou montfortoise.

Quoiqu'il en soit, n'ayant que quelques notes sur les Guignard Blésois, nous nous contentons de les signaler ici, sans leur assigner d'autre filiation, avec nous, qu'un raccordement possible entre le XIIIe et le XIVe siècle, raccordement suffisamment clair, nous le croyons du moins, par les extraits qui précèdent et les actes qui suivront.

(1) V. Etude de Mtre Baguereau, notaire à Blois, et coll. de M. Ribriou, Blois, pièce orig.

Revenons aux Le Picart.

« En 1492, Jeanne le Picart, veuve de Guillaume de Vitry, fit hommage au roi, pour Vaumartin, l'Aunay-sous-Saint-Nom et la Bretesche (1).

« Le 1er Mars 1500, Mre Bertrand Le Picart fit également aveu au Roi pour Huideville (Wideville), Tiverval et un fief à Grignon.

« Le 2 Janvier 1525, Etienne le Picart rendit à son tour hommage au roi pour 60 sous de rente, sur 60 arpents à Grignon, tenu de Neaufle (2) ».

Le 7 septembre 1532, le Roy François Ier donna un office de conseiller lai au Parlement de Paris, en faveur de Jean Le Picart, au lieu de feu Martin Le Picart (Chantilly) (3).

Etienne, marié à Dlle Sanguin, comparut dans un acte le 24 Mai 1538, comme seigneur de Wideville et Davron en partie. (V. Arch. de Wideville, col. de Mr le vicomte de Galard).

Nous ne savons si Mre Etienne Le Picart, est le même qui maria sa fille Marie, à Saint-Germain-en-Laye, le 12 Août 1566 ; en tous cas, voici l'acte tel qu'il est consigné sur les registres de l'Etat-civil de cette ville à cette date.

« Le douze Août mil cinq cent soixante six, le lundy, furent mariés Noble homme Pierre Clausse, Sieur de Coulmes, Conseiller du Roy et Secrétaire de ses commandements et finances, et Dlle Marie Le Picart, fille de Noble homme Mre Picart, en son vivant notaire et secrétaire du Roy. Etaient présents audit mariage Noble

(1) Recueil d'hommages originaux aux Arch. Nation., p. VII, 236).

(2) Id., p. VII, 249.

(3) Voir actes de François Ier, t. II. Imp. Nationale, Paris, nov. 1888.

homme Henri Clausse, Conseiller du Roy en sa Cour et Parlement de Bretagne, Seigneur de Fleury-en-Bièvre, frère ainé dudit Pierre, François de Saillard, Seigneur de Bourron André Le Sueur, seigneur de Langlois en partie, *Jean Guignard*, Seigneur d'Arbonne (1) et honorable homme Jean de Beuville, Fourrier de Monseigneur d'Alençon, Nicolas Dupin, Charles d'Hartroy, Jean Renard, Messire Guillaume Véret, clerc de l'église de Saint-Germain-en-Laye, Jean Le Roy, prêtre, Pierre Bioche, Jean Caillou, Guillaume Boullard, Substitut du Procureur du Roy, et plusieurs autres » (2).

Mre Guillaume Boullard, Substitut du Procureur du Roy à Saint-Germain-en-Laye, qui fut témoin du mariage de Mre Clausse Pierre ainsi que Mre Guignard Jean d'Arbonne, fut parrain le 2 Novembre 1573, de Michel, fils de Mre Claude Le Grand et de Dame Catherine Boullard, dont la fille Marguerite, épousa le 4 Janvier 1618, Mre Guignard

(1) Guignard d'Arbonne. Armes : d'azur, au chevron d'argent à 3 merlettes d'or, 2 et 1. (V. Rev. Nob. de Sandret).

(2) Il est à remarquer qu'à Feucherolles, un siècle après, nous trouvons au baptême de Jacqueline Isambard, le mercredi 24 avril 1686, Mre Pierre Picart, sieur de Vincennes, officier bouche du Roy, comme parrain, la marraine fut Dlle Jeanne Gervais, femme de Mre Guignard Jacques, officier du Roy, descendant dudit Guignard André, marié à Mlle Angélique Le Picart. D'autre part, Le Picart de Phélippeaux Raymond II, seigneur d'Herbault, s'était marié avec Dlle Marie Gobelin, or, Marie Gobelin fut marraine à Saint-Germain-en-Laye de Marie Le Gendre, fille de Thomas, l'autre marraine fut Marguerite Le Grand, dont la nièce Marguerite fut femme de Guignard Nicolas, frère de notre auteur. Henrye de Buade, fille d'Antoine de Buade, sieur de Fontenac, autre allié des Le Picart de Phélippeaux, fut marraine à Saint Germain-en-Laye, le 5 avril 1605, de Henrye, fille de Charles Cagnyé, notre auteur, et de Anne Boulard. Henrye, en effet, se maria avec noble homme Louis de Blais, contrôleur de la bouche du Roy, dont la fille Louise épousa Guignard Pierre, lieutenant général de la Louveterie de l'Isle-de-France.

De Buade (Guyenne). Armes : d'azur à trois pattes de griffon d'or.

Alliances : de Belin, Phélippeaux, de Lagrange.

Nicolas, Greffier de la Maitrise des Eaux et Forêts de Saint-Germain en-Laye.

Dame Antoinette Le Gendre, femme dudit Guillaume Boullard, fut également marraine, en Juillet 1586, de Réné, autre fils de Mre Claude Le Grand (1). Le 20 Juillet 1585, elle avait également été marraine d'Antoinette, fille de Mre Cagnyé Charles (2).

Noble homme. Mre Le Grand Claude, Ecuyer « Sommelier de Très-Haute et Très Puissante Dame la Reyne Douairière de France », demeurant à Saint-Germain-en-Laye, s'unit, de son côté, audit Saint-Germain-en-Laye, avec Dame Catherine Boullard (3).

Mais, il y a peu d'instants, nous avons vu à Blois, Dlle Marguerite Le Grand mariée à Noble homme Mre Florent de Bonjean, secrétaire de la Reyne mère, du Roy et de Madame Marguerite, contrôleur général de la maison de Madame de Savoie, prendre pour parrain d'Elisabeth sa fille, le 28 mai 1560, Jacques Allard, cre enquêteur à Blois, et pour marraine, Dlle Ysabeau de Montdoulcet, femme de Messire Baulde, sieur de l'Escuelle, et Mme Marie de Vaulx, femme de Maitre Vincent Guignard, advocat au siège présidial de Blois, mais Maître Nicolas Guignard, fils de Vincent, avait épousé Dlle Florimonde Baude. Mre Florent de Bonjean faisant baptiser quelques années avant, dans l'église de St-Honoré, une autre fille, Marguerite, le 23 août 1551, avait

(1) Le Gendre. Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 bustes de filles au naturel et chevelées d'or. (Arm. de Normandie).

(2) Cagnyé. Armes : d'azur, à trois volcans d'argent, flammés d'or en pointe, au soleil d'or en chef, entouré d'un nuage d'argent. (Arm. gén.).

(3) Boullard. Armes : de gueules, au lion d'or armé, lampassé et couronné de sable. (Lainé, arch. de la Nob. et arm. de Montfort).

choisi comme parrain Mre Jean Baude, sieur de l'Escuelle, et pour marraine Dlle Louise Dauvet. femme de Mre de Croiseau, et Dlle Marie Gervaise, femme de Mre Le Lièvre.

Là encore les Guignard Blésois paraîtraient donc bien encore se relier avec les Guignard du Montfortois, d'autant que, le 25 septembre 1591, Marguerite Guignard, fille de Jehan Guignard, et Dlle Renée Daguier, baptisée à St-Honoré de Blois, eut pour parrain Mre Robert Subleau, greffier des tailles, en l'élection de Blois, et pour marraine Dame Jeanne de Brutals, veuve de Mre Jacques Guignard, et Dame Pasquier, femme de Mre Marc Rousseau; mais un baptême de la même paroisse, en date du 25 avril 1595, nous apprend que Mre Charles de Beaulieu avait épousé Dlle Catherine Pasquier dont il eut entr'autres : Michel, qui eut pour parrain. dans la dite paroisse, Mre Anthoyne Le Roy, procureur du Roy au siège présidial de Blois, dont une fille avait épousé Mre Guignard Vincent.

Nous savons ce que sont les de Beaulieu, puisqu'ils nous fournirent une aïeule dans la personne de Dame Marthe, mariée à Mre Simon Guignard

Le petit-fils de Mre Le Grand Claude, Mre Le Grand René qui devint Conseiller du Roy, Seigneur des Alluets et Gruyer audit Saint-Germain-en-Laye, assista, le 20 Novembre 1630, au mariage de Mre Charruau Jacques, éc. Sieur de la Chambre et Garde des Plaisirs du Roy audit Saint-Germain-en-Laye, avec Dlle Elizabeth, fille de Mre de Goussainville Gilbert (1), Conseiller du Roy et de Dame

(1) De Goussainville. Armes : d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur, au lambel d'argent, à trois pendants d'argent. (V. Cés. arm., p. 238).

Léonarde Flutault, laquelle Dlle Elizabeth était belle-sœur de Mre Guignard Jean, contrôleur du domaine de Montfort, fils de Mre Guignard Roch, Chatelain de Neauphle-le-Chastel, et de Dame Félice Guyard et frère de notre auteur, Mre Guignard Pierre, Greffier des Prévôtés de Feucherolles et Davron, Contrôleur des Travaux du Château de Fontainebleau, marié à Dlle Marie Mestayer.

La famille Le Picard est des plus intéressantes à étudier. D'elle, en effet, sont sortis les Phélippeaux qui produisirent les Seigneurs de la Brosse-Gastée, de Ville-Sablon, de la Cave, de la Vrillière, des Landes, de Pontchartrain, de Villesavin, d'Herbaut, du Verger, de Châteauneuf, de Saint-Florentin, d'Hervi, de Maurepas, de Melleran, de Chefboutonne, de Monthéry et d'Outreville. Elle a fourni un Conseiller d'Etat, Gouverneur Général des Iles françaises de l'Amérique, un évêque de Lodève, deux archevêques de Bourges, plusieurs ministres et conseillers d'Etat (1).

Un Le Picart était déja garde-notes, secrétaire du Roy, sous Saint Louis.

Plus d'un membre de cette famille, depuis cette époque, fit partie du grand Conseil de nos souverains, entr'autres, Martin Le Picart, en 1456 (2).

(1) Dans les registres de St-Solenne (Baptêmes de 1541 à 1551), nous trouvons, à Blois, les Guignard perpétuellement en contact avec les Viart, alliés des Phélippeaux, aux de Baillon, aux Robertet. Un acte de ces mêmes registres, en date du 9 février 1548, au baptême de Adam, fils d'Adam de Baillon seigneur de Valance, et de Anne Saulsaye, nous apprend que le parrain fut Claude Robertet, secrétaire du Roy, la marraine, dame Bonne Cottereau, veuve du seigneur de Beaulieu, général de France.

(2) Voir Jean de Reilhac. Paris, lib. H. Champion, t. II, 1887, p. XI.

***

« *L'Armorial de Montfort* » par MM[rs] Maquet et de Dion (V. p. 243) et la « *Notice sur Montfort* » par Lhermitte, p. 6, nous disent que M[re] Guignard André fut, dans son enfance, Page de la Grande Ecurie.

Le fait a une importance considérable au point de vue nobiliaire de la famille dans le passé, avant le XVI[e] siècle.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans les « *Mœurs et Coutumes et institutions de la France au XVII[e] siècle* » par le Bibliophile Jacob. (Ed. Paris Firmin Didot, p. 196) ».

> « Le Grand Ecuyer, réglait les dépenses des Ecuries, Carosses et divers de la Maison du Roy.
>
> « La Grande Ecurie se trouvait gouvernée, en son absence, par un Ecuyer Ordinaire qui avait un logement.
>
> « Elle se divisait en trois parties distinctes :
>
> « 1° L'Ecole des Pages ; ils devaient justifier de sept degrés de Noblesse pour y être admis ».

L'Ecole était dirigée par trois Officiers Instructeurs ayant toute autorité. . . . .
. . . .

Si nous notons sept degrés en arrière, à trente ans, par degré, ce qui est, en général, la période reconnue pour établir une Génération héraldique, en admettant qu'André Guignard soit né vers 1500, la noblesse de la famille remonterait donc à 1290, époque des Croisades, ce que corroboreraient singu-

lièrement les textes précités dans le cours de cette généalogie.

***

Le Picart de Phélippeaux Raymond, fils de Mre Le Picart de Phélipeaux Louis, seigneur de la Vrillière, Cer au Pnt de Blois, et de Dlle Radegonde Garrault, épousa le 3 juillet 1594 Dlle Gobelin Claude, fille de Mre Balthajar Gobelin, Président de la Chambre des comptes, et de Dlle d'Abra de Raconis dont il eut: 1° Marie, mariée à Mre Henri de Neuville de Villeroy, sieur de Bury, en Blésois; 2° Claude, unie à Mre de Blé, Marquis d'Uxelles; 3° Isabelle qui prit alliance avec Mre Louis de Crevant, Mis d'Humières, père du Maréchal d'Humières et du Mis de Preuilly, lieutenant gal des armées navales; d'autre part, Dlle Anne Le Picart de Phélippeaux, fille dudit Raymond, se maria le 28 janvier 1613, avec Mre de Buade Henry, baron de Palluau, fils de Mre de Buade, maître d'hôtel du Roy, gouverneur du château de Saint-Germain-en-Laye(1); or, la femme de Mre de Buade Geoffroy, lieutenant de Sa Majesté en la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye, Mlle de Belin Jeanne, qui paraît fille de Thomas de Belin et d'Antoinette Cagnyé, fut marraine audit Saint-Germain-en-Laye, de Jeanne, fille de Mre Arnoult François et de Thomasse Lefèvre, le parrain fut Nicolas Guignard, greffier de la maîtrise de Saint-Germain-en-Laye, frère de notre auteur(2).

(1) De Buade (Guyenne). Armes : d'azur à trois pattes de griffon d'or.
Alliances : Chauvelin, de Belin, Phélippeaux.
(2) Voir reg. de l'état-civil de Saint-Germain-en-Laye.

Mre Le Grand René, valet de chambre de la défunte reyne Marguerite de Navarre, avait épousé audit Saint-Germain, le 8 août 1579, Dlle Marie Gobelin, en présence de Cagnyé, de Charles et de Claude Le Grand.

Or, Mre Nicolas Guignard se maria le 14 janvier 1618, audit Saint-Germain, avec Dlle Marguerite Le Grand, fille de Mre Michel Le Grand, Procureur du Roy, en ladite ville, sieur de Bourret, commissaire d'une compagnie d'ordonnance, et de Dlle Blanche Morice, avec laquelle ce dernier avait pris alliance le 29 Août 1595, au même lieu, lequel était cousin de ladite Gobelin et par conséquent des Phélippeaux. Ceux-ci étaient proches parents de Dlle Le Picart Angélique de Davron, mariée à Mre André Guignard, maitre des eaux et forêts de Montfort. Ces familles renouaient donc ainsi, par ces mariages, des parentés existant depuis près d'un siècle, par le mariage de Guignard André avec Dlle Le Picart, dame de Davron.

Comment Guignard André vint-il s'établir à Davron, voici ce que notre arrière grand oncle ne nous dit pas, mais il est facile de préjuger, par les notes suivantes, que Mre Guignard André y fut attiré par des rapports de parenté, existant de longue date, non seulement avec les Guignard d'origine Montfortoise, mais même Davronaise, ainsi qu'on pourra en juger par l'extrait suivant :

En 1411, nous trouvons, en effet, deux Guignard signalés dans le Comté de Montfort.

Guignard Simon, prêtre, tient au Tremblay plusieurs fiefs du sieur de Maurepas (1).

(1) V. Arm. de Montfort, par M. le comte de Dion, p. 243, gén. des Guignard.

Guignard Amaury possède des terres au même lieu (1).

Ces deux noms nous offrent un intérêt tout particulier; en effet, ils viennent corroborer les preuves de l'existence signalée par Lainé, dans sa « Généalogie des Guignard de St-Priest », de rameaux de la famille des Guignard de Montguignard, dans le Montfortois, rameau dont un des auteurs parait avoir été Clément Guignard, marié à Agnès; lequel donna, au mois d'avril 1269, à l'Abbaye des Vaux-de-Cernay, quatre sous parisiens à prendre chaque année sur une pièce de terre que ledit Clément Guignard possédait sur le territoire de Beynes, auprès de la croix de ce nom (2).

Or, nous avons vu que Guignard Simon fut gouverneur du château de Beynes, ce ne fut probablement pas, sans raisons de famille.

Philippe, dit Morelle, et Hureau (3), dit Lurrel, exécuteurs testamentaires dudit Clément Guignard, furent chargés de surveiller l'exécution du legs, auquel il astreignit ses héritiers.

La terre qu'il hypothéquait, mouvait ajoute l'acte, de l'hérédité du susdit Clément et dépendait de la censive de Raoul le Charpentier (4).

(1) V. Mém. de la Société Archeologique de Rambouillet, t. II, p. 509. Livre velu de Chevreuse, Archives du Tremblay, chez M. le comte de Rougé.

(2) Il est à remarquer que la deuxième famille de Beynes porte « d'argent à la fasce fuselée d'azur au chef de gueules », et que les de Thiville de Bapaume, seigneurs de Montguignard, blasonnaient « de gueules à la fasce de trois fusées d'argent ». (V. Héraut d'Armes, 1863, p. 296, et Chanoine Hubert. Bib. d'Orléans).

(3) Hurault. Armes : d'or à la croix d'azur, cantonné de quatre ombres de soleil de gueules. (Arm. gén.).

(4) V. Cartulaire des Vaux-de-Cernay, par M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loire, original sur parchemin, Inv. p. 126, l. 1, n° 4, Charte DCLXXII. Dans ce même Cartulaire, M. Merlet

Simon Guignard, prêtre, eut, comme un de ses héritiers à « *Davron* », Guignard Guille, ainsi que le constate l'acte suivant, extrait des Minutes de Maître Gervais, l'obligeant notaire de Villepreux-les-Clayes (Seine-et-Oise).

« Guille Guignard demeurant à Davron, confesse avoir baillé, à titre de rente, loyer et prix d'argent à tous, et promet garantir à Joly de La Fosse, laboureur, demeurant audit lieu de Davron, et pour Jehanne, à présent sa femme, c'est assauoir : un jardin assiz, ainsy qu'il se comporte, assiz audit lieu de Davron, au lieu dit Mauplet, et tenant, d'une part aux hoirs Guille de La Fosse, et d'autre, à Guyart Bine (?), et d'un bout au chemin, et d'autre bout audit preneur, au censier de Maître Martin Piquart, à la charge de quatre deniers de cens, par chacun an, le jour de Saint-Rémy, lequel jardin, le dit bailleur avoit de son conquest et eust esté de sa part, icelluy, baillé à rente par feu Messire Guignard Simon, prestre, en son vivant, à la charge de paier quatre sols de rentes, payables, par chacun an, à la Saint-Rémy, et, depuis le trespas dudict Simon, à Maistre Jehan Deschamps, prestre, curé de Feucherolles, et Jullien Goupil ».

« Du unze janvier, mil quatre cens quatre vingt ung ».

(L'acte fut passé chez Maistre Gombault, tabellion royal, aujourd'hui, étude de Maître Gervais, à Villepreux).

Une famille Guinard habitait, dans le même

signale l'existence du frère Guignard, Guinardus, prieur de Sainte-Catherine, noté dans Des vidimus de mars 1248 ou 1249, nouveau style. Un autre Guignard fut même indiqué par lui, comme abbé de Plané, dans le même Cartulaire, dès l'an 1179, puis le 22 octobre 1181.

Abbaye des Vaux-de-Cernay. Armes : d'azur, à trois croissants d'argent, 2 et 1, surmontés de trois fleurs de lys, rangées en chef, d'or. (Arm. gén.).

moment, l'hostel des Layes, près du Tremblay, et paraît avoir joui d'une situation nobiliaire bien établie.

Elle était représentée pendant le cours du xve siècle par Guinard Thomassin, 10 avril et 22 mai 1479, par Jehan Guinard, en 1492, etc. (V. même étude) (1).

Aux mêmes Guignard de Davron paraissent se rattacher Jehan Guignard qui décéda le 4 avril 1522 ainsi que le constate l'inscription suivante de la pierre tombale, encastrée dans les murs de l'église de Davron et qui se voit encore de nos jours (1891), près du bénitier, à droite en entrant.

> EN CE LIEU REPOSENT LES CORPS DE Me
> JEHAN GUIGNARD Q. DÉCÉDA LE IIIIe JOUR
> D'AVRIL MILVe XXII ET ANTHOINETTE BOISSEL-
> LIER SA VEFVE LAQUELLE DÉCÉDA LE JOr St
> LOYS XXVe DUDt
> MOIS D'AOUST MIL Ve XXVI LESQs ONT FAICT
> EN CE LIEU PLUSIEURS DNS PRIEZ A DIEU QU'A
> LEURS AMES DONE P. DONS (2).

Pour en terminer avec Mre Guignard André, 1er du nom, Maître des Eaux et Forêts de Montfort l'Amaury et Lieutenant de la Vénerie du Cerf, notons le passage suivant extrait du « *Dictionnaire des Origines* (3).

« Avant la création de l'office de Grand Veneur,

(1) Etude Gervais, notaire à Villepreux-les-Clayes.
Il est à remarquer que ce nom de Jean fut commun parmi les nôtres : Jean Guignard d'Arbonne, Jean Guignard, contrôleur du domaine de Montfort, Jean-Pierre Guignard de Butteville, Jean-François Guignard de Butteville, etc.

(2) Nous trouvons une famille Boisselier, à Vendôme, au xvie siècle. (V. reg. de Saint-Lubin).

(3) Dictionnaire des Origines. Paris, ch. Moutard, M.DCC. LXXVII, p. 603.

l'inspection de la chasse appartenoit au Maître de la Venerie, ou Maitre Veneur, qui estoit en même temps, l'un des six Maitres des Eaux et Forêts, choisis par la Chambre des Comptes.

« Le Grand Veneur avait sous lui des Lieutenants, Sous-Lieutenants et Gentilshommes des Chasses, Valets de chiens à cheval, Valets de limiers, Valets ordinaires, Fourriers, Valets pour la garde des Levriers des Pages » (1).

Guignard André, n'ayant pas pu se concilier au sujet de la succession déjà en litige, du vivant de son père, continua le procès pendant devant les tribunaux et « *indécis aux Requestes du Palais* » (2).

Il se fit payer nous dit la « Généalogie de Claude Guignard » les cinq milles livres de provisions adjugées par sentence à son père Simon « Guignard, en exécution de laquelle, poursuivant l'estimation de la terre des Olives, il décéda ».

Guignard André, Lieutenant de la Vénerie du Cerf, Maitre des Eaux et Forêts de Montfort-l'Amaury, laissa de son mariage avec Angélique Le Picart, Dame de Davron :

I° Guignard Pierre Procureur du Roy, à Montfort, marié à Dlle Jeanne de Phélippes.

II° Guignard Nicolas, contrôleur du domaine de Montfort-l'Amaury, marié à Nicole de Crespières, veuve du bailli d'Epernon, dont G. Pérette sans enfants.

III° Guignard Anne, décédée sans enfants.

(1) Mœurs et Coutumes de la France, au XVIIe siècle, par le bibliophile Lacroix, p. 199, Paris, éd. Firmin Didot.

(2) Voir requêtes du Palais, à Paris

Guignard Pierre I, fils de Mre Guignard André, Maître des Eaux et Forêts de Montfort, et de dame Angélique Le Picart de Davron, devint « Procureur du Roy au Bailliage et Election de Montfort-l'Amaury ».

Voici, à ce sujet, ce qu'en dit M. M.-J. L'Hermitte, dans son « *Précis sur la ville de Montfort-l'Amaury* » (1).

« Guignard Pierre était avocat au Parlement. Henri II lui donna la charge de Procureur du Roy au Bailliage de Montfort. Il est nommé au procès-verbal de rédaction de la coutume de cette ville, dressé le 12 octobre 1556, comme ayant porté la parole pour le roy à l'assemblée qui eut lieu à ce sujet La postérité de ce Guignard existe encore aujourd'hui à Montfort ; son père, André Guignard des Olives, seigneur de la terre et du château des Olives, situé à trois lieues de la ville de Chinon, département de l'Indre-et-Loire, avait été Page de la grande écurie du Roi, ensuite l'un

(1) V. *Précis sur la ville de Montfort-l'Amaury*, par L'Hermitte. Paris, Dupont et Roret, 1825, p. 6.

de ses gentilhommes, puis Lieutenant de la Vénerie du Cerf ; et, pour récompenser ses services, François Ier lui conféra la charge de Maître particulier des Eaux et Forêts de Montfort, lui donnant pour armes un chef de cerf avec son bois enclos d'un chevron brisé, et dessus deux cors de chasse » (1).

Guignard Pierre eut, comme « Procureur du Roy » à jouer un rôle des plus importants lors de la « Réformation de la coutume de Montfort », qui eut lieu au mois de septembre 1556.

La situation était d'autant plus difficile qu'il y avait lieu de reviser un grand nombre d'abus. Malgré la difficulté de la tâche, Pierre Guignard fut à la hauteur de sa mission et le procès-verbal de la « Réformation de ladite coutume » nous apprend qu'il prit plusieurs fois la parole pour soutenir contre des parents et amis, les principes les plus stricts du droit et de la justice, en faveur de l'autorité royale, dont il était le représentant et le mandataire.

Bourdot de Richebourg, dans son « *Nouveau Coutumier général des coutumes générales et particulières de France*, imprimé à Paris, chez Théodore Legras, en 1724, Grande Salle du Palais, à l'L couronné », raconte tout au long, dans son tome III, p. 157 », la comparution des trois ordres à Montfort et le rôle que joua notre aïeul dans la discussion, dont voici l' « Extrait » fort résumé.

(1) Ces confirmations de noblesse n'étaient pas rares. On en trouve de nombreux exemples dans l'histoire héraldique de France. On voit, du reste, fort bien que les armoiries de André Guignard lui furent données en raison de ses fonctions de veneur près de Sa Majesté, sans préjudicier aucunement ni toucher à celles de sa famille.

RÉFORMATION DE LA COUTUME DE MONTFORT

PROCÈS VERBAL

« L'an mil cinq cent cinquante-six, le lundy douziesme jour d'octobre, nous, Christophe de Thou, Président, Barthélemy Faye et Jacques Viole, Conseiller du Roy en la Cour et Parlement de Paris sommes arrivés en la ville de Montfort l'Amaulry, en vertu de lettres patentes à nous données, desquelles, ensemble, des commissions de nous et du Bailly dudit Montfort la teneur s'ensuit.

« Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France, à nos amis et féaux, Maitre Christophe de Thou.

. . . .

. . . . . « Donné à Paris, le dix-neuvième d'août, l'an de grâce mil cinq cens cinquante-six, de nostre règne, le dixième, signé : par le Roy, en son conseil, Hurault, scellé de cire jaune.

« Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France, à nostre ami et féal Maistre Jacques Viole. . .

. . . .

. . . . « Donné à Vauluisant, le quinzième jour de septembre, l'an de grâce mil cinq cent cinquante-six, de nostre règne, le dixième. Ainsi signé : par le Roy, Clausse, et scellé de cire jaune.

« Christophe de Thou, Président Barthélemy Faye et Jacques Viole, Conseillers du Roy en sa Cour et Parlement de Paris, Commissaires en cette partie : Au Bailly, lieutenant, advocat, Procureur et autres officiers, pour ledit Seigneur de Montfort.

« Comme nous avons esté, par lettres patentes dudit Seigneur, du dix-neufviesme d'Octobre, l'an mil cinq cens cinquante six, et a, par le premier sergent royal, sur ce requis . . . . .

. . . .

. . . . « Et, le lendemain, treiziesme jour dudit mois, nous nous sommes transportez en l'auditoire dudit bailliage de Montfort, lieu esleu et préparé pour procéder à ladite rédaction, auquel lieu, après lecture faicte des dictes lettres par Maistre Jean de La Place, Greffier dudit Bailliage, Maistre André Audiger (1), advocat du Roy pour Maistre *Pierre Guignard*, Procureur dudit Seigneur, audit lieu, a dit que, suivant le commandement d'icelluy seigneur, il avait faict adjourner et donner assignation audict jour, en la dite ville pour, pardevant nous, aux gens des trois ordres du bailliage, requérans qu'ils fussent appelez, ce que nous avons ordonné estre faict par ledit greffier et ont comparu et se sont présentez pour l'estat de l'église ceux qui ensuivent.

« C'est à sçavoir : Réverend Père en Dieu Messire Louis Guillard (2), évesque de Chartres . . . . maistre René Piot (3), curé d'Ormoy, par ledit Mahéas, par Maistre Michel Rousseau, son vicaire . . . . de Hériet, par Messire du Mesnil (4), son vicaire, de Flexanville, par Maistre Jacques Loret, son vicaire.

(*Suivent plus de deux cents noms n'intéressant aucunement notre famille*).

« Et pour l'Estat de la Noblesse sont comparus : Madame la Duchesse d'Estoutteville, comme tutrice de sa fille Dame Marie, Comtesse usufruitière du comté de Montfort, et encores ladite Dame Duchesse en son nom, comme Dame en partie

(1) Audiger Armes : d'azur à la fasce d'argent, chargée en chef d'une étoile d'or et d'un cœur du même en pointe. (Arm. Gén.).

(2) Guillard. Armes : de gueules, à deux bourdons d'or posés en chevrons, accompagnés de trois montjoies d'argent. (Doyen, Hist. de Chartres).

(3) Piot. Armes : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois glands d'argent 2 et 1. (Arm. Gén.).

(4) Du Mesnil. Armes : d'argent à trois chevrons de gueules. (Arm. de Normandie).

de la baronnie de Rochefort, Auneau, Aunay, Voise et leurs dépendances par ledit Bazin . . .

. . . . « Le Roy de Navarre (1), à cause de la baronne d'Epernon, par Maistre Nicolle Bobusse, son bailly . . . .

. . . . « La Duchesse de Valentinois, pour sa chastellenie de Beynes, Seigneur de Bue et de Grignon, Saint-Aubin, Noizy et Bailly. . . . .

. . . . . . « Messire Jacques d'Angennes (2), chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, assisté de Maistre Estienne L'Hostelier . Messire Jean d'Estoutteville, chevallier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances dudit seigneur, son Lieutenant général et Gouverneur de Picardie, Philippe de Harville, Ecuyer, Seigneurs des fiefs de l'Orme. . . . .

. . . . « Maistres Jacques Hurault, Conseiller du Roy en son grand conseil . . . . Charles du Mesnil Simon, Ecuyer, Seigneur de Launay, de Villiers, de Mahieu et Anthoillet, par ledit Mahéas Milles.

« Le Mothier, Escuyer, Seigneur de Morainville par ledit Marin ; les héritiers de feu Noble homme Maistre Christophe le Marle (3), en son vivant, Conseiller du Roy, Seigneur en partie de Boutigny, du petit Beaulieu, etc. . . . .

« Charles de Quatrebarbes (4), Escuyer, Gentilhomme de la Vénerie du Roy, à cause de sa seigneurerie des Noues. . . . .

. . . . . . « Pierre de Vieillard, Ecuyer,

(1) Navarre. Armes : de gueules, à la chaine d'or, en triple orle, en croix et en sautoir. (V. de Courcy).

(2) D'Angennes. Armes : de sable, au sautoir d'argent. (Arm. de Montfort, par Naquet et de Dion).

(3) Le Marle. Armes : d'argent à la bande de sable, chargée de trois molettes d'argent. (Grandmaison).

(4) De Quatrebarbes. Armes : de sable, à la bande d'argent, accostée de deux cotices d'argent. (Arm. de Montfort).

à cause de sa seigneurerie de Haulteville, en personne assisté dudit Fébvre . . . .
. . . . « Jean Le Grand, Escuyer, à cause de sa seigneurie de Neufville, par ledit Mahéas . . . .

« Guillaume Aubry, Ecuyer, Seigneur de la Fontaine, en personne; Florent de Lestre, Escuyer, par ledit Bourichon; Robert de Neufvye, écuyer, par ledit Mahéas . . . .

« Et pour le Tiers-Estat: Mre Jacques de Goussainville, Lieutenant général, civil et criminel, desdicts comté et Bailliages de Montfort-l'Amaury, en personne. Les dicts maistres André Audiger et Pierre *Guygnard* (1), advocat et Procureur du Roy audit comté et Bailliage en personne. . . . .

« Aussy sont comparus les manans et habitants des villes et villages des dicts bailliages et comté de Montfort.

« A savoir: les manants et habitants de la ville dudict Montfort, par les dicts maistres Jacques de Goussainville, lieutenant général dudict Bailliage, et Jean de Pictres, advocat, comme marguilliers et proviseurs de l'église de Saint Pierre dudict Montfort.

« Les habitants d'Amaury-sous-Auneau, par Mathieu Tavet, marguillier et proviseur de l'église dudit Aunay; de Boinville-le-Gaillard, par Germain Le Grand, marguillier et proviseur de l'église dudit lieu; de Saint-Rémy-l'Honoré, par Jacques Bardé et Pierre Guygnard, comme marguilliers de l'église dudict lieu.

(*Suivent près de trois cents noms sans intérêt.*)

« En procédant auxquelles comparutions et à l'appel des dicts comparans, ont esté par aucun d'iceulx cy-après nommez, faict les remonstrances, protestations et déclarations qui s'en suivent.

(1) Guignard, éc. sieur de Davron. Armes: d'azur au chevron d'argent acc. en chef de deux huchets d'or et en pointe, d'une tête de cerf, au naturel.

« Par ledict évesque de Chartres, comme seigneur du Tertre Gauldreau, a esté remontré par ledict Febvre, son Procureur, que ladite seigneurie du Tertre Gauldrau est au-dedans du bailliage de Chartres, protestant que ce qui sera faict à l'émologation des dictes coustumes des dicts comté et bailliage ne luy puisse en ce regard préjudicier.

« Par ledit Révérendissime Cardinal de Chastillon, abbé de Saint-Benoist-lez-Fleury-sur-Loire, et les Religieux, prieur et couvent dudit lieu, comme seigneur de la terre et seigneurie de Lonchamp ; Jean Pouréal, Procureur et Receveur dudit Lonchamp, et ledit Mahéas ont remonstré que ledit Lonchamp est du ressort et bailliage d'Orléans, combien qu'il soit enclavé au-dedans dudict bailliage de Montfort.

« Et par le dit Guignard, procureur du Roy, a esté soutenu le contraire, et requis que les dicts Pouréal et Mahéas fassent appareoir de procuration, lesquels ont dict qu'ils se feront advouer, au moien de quoy les avons receuz et renvoyez sur le dit différend à la Cour, au lendemain des Rois prochainement venant, pour icelles parties et le Procureur général du Roy, sur ce ouïs, leur estre faict droict, ainsy que de raison . . . . . .

. . . .

. . . . « Et, le lendemain, quatorzième jour du dict mois, a esté procédé à la lecture et à la publication des articles des coustumes des dicts comtés et bailliage sur un cahier de papier escrit à la main qui nous a esté baillé par ledit Guignard, Procureur du Roy, lequel commence par le titre de fief » . . . . . .

. . . .

Pierre Guignard, nous dit Lhermitte dans son « *Histoire de Montfort* », resta fidèle au Roy pendant les troubles qui ensanglantèrent la seconde moitié du XVI[e] siècle. Il se mit à la tête du parti

resté fidèle et défendit vaillamment la ville de Montfort-l'Amaury contre les tentatives des fauteurs de désordre.

« Un an après l'édit de Charles IX, en 1590, le duc d'Anjou (depuis roi de France, sous le nom de Henri III), alors seigneur de Montfort, fit rétablir les murailles dont cette ville est actuellement en partie entourée ; ce qui permit à ses habitants lors de l'avènement d'Henri IV au trône, au moment où ce roi combattoit encore contre la Ligue, de se déclarer plus aisément en faveur de son prince légitime. A cette occasion, un peintre illustre de ce temps-là avoit fait un tableau représentant la ville de Montfort-l'Amaury menacée de siège. On y remarquoit un personnage en robe à la tête d'une troupe de gens armés. Henry IV, qui estoit venu, à son retour du siège de Dreux, camper dans les plaines de Montfort, où l'on remarque encore aujourd hui, du côté de la forêt, les traces de son camp, ayant demandé quel estoit le personnage en soutane qui commandoit cette milice, on lui apprit qu'il s'appeloit Pierre Guignard, chef de la ville de Montfort pendant la guerre civile, et qu'il l'avoit maintenue dans le parti du roi jusqu'à sa mort ; ce qui fit dire à Henri IV que cette action méritoit à son auteur d'en conserver la mémoire, et estoit digne que l'on mît son nom derrière le tableau ; on l'inscrivit, en effet, au revers de ce même tableau, qui fut envoyé au château de Fontainebleau.

« Il a été brûlé depuis par un appelé Sergent, le plus scélérat des révolutionnaires, envoyé par la municipalité de Paris pour détruire les titres de noblesse et tout ce qui se rattachait à l'histoire des maisons royales de France » (1).

(1) V. Précis sur la Ville de Montfort-l'Amaury, par Mr M. J. L'Hermitte, Paris, chez Dupont et Roret, libraires, quai des Augustins, n° 37, 1825, p. 5 et 6, et Histoire de Rambouillet, par Maillard, Paris, Alphonse Picard, 1891, p. 116.

Claude Guignard des Olives, dans sa « *Généalogie des Mrs Guignard* », raconte tout au long cet incident de la vie de Mre Guignard Pierre.

Il ajoute, néanmoins, un détail omis par l'historien de Montfort.

Il nous apprend que, lors du partage des biens, meubles et immeubles de la succession dudit Pierre Guignard, ce tableau était échu en partage à Mre Gilles Masson, qui, en épousant Jeanne Guignard, fille dudit Pierre, avait eu la charge de Procureur du Roy, en remplacement de son beau-père, charge qu'il résilia en faveur de Mre Chevallier, autre allié des Guignard.

Ce fut Gilles Masson qui, sur la demande du Roy Henri IV, fit don à Sa Majesté du fameux tableau, lequel fut envoyé, en effet, au château de Fontainebleau.

Guignard Pierre, Procureur du Roy à Montfort-l'Amaury, possédait, ainsi que sa famille, un certain nombre de pièces de terre sur le territoire de Davron et des paroisses voisines, ainsi qu'on peut le voir par les passages suivants, extraits du registre de cens du château de Videville, et qui nous fut communiqué, grâce à l'obligeance de Mme la vicomtesse de Galard de Béarn, nièce de Mme la duchesse d'Uzès.

Dans un arrêt fort long, rendu le seize juillet mil cinq cent cinquante-neuf, entre Mre Nicolas Masson et dame Marguerite Lallement, sa femme, et autres, contre Jacques Martin et sa femme, d'autre part, il fut fait une estimation des biens possédés par eux, dans la commune de Feucherolles.

. . . . « Le lendemain, treize dudit mois d'avril mil cinq cent soixante et un, fut

trouvé parmi les héritages déclarez, environ cinq quartiers de terre, assis près de la croix de Feucherolles, tenant, d'un côté, audit seigneur de Feucherolles . . . .

. . . . . « Un tiers d'arpent de terre, assiz sur les vignes de Villiers tenant, d'un côté, au Seigneur dudict Villiers, d'autre côté et bout à la veuve et les héritiers de Mre Jehan Guignard, aboutissant d'un bout à Mre Gilles Gobert. . .

. . . . . « Cinq quartiers de terre. tenant d'un costé à Mre Guille Masson, de l'autre costé à la veuve et les héritiers de feu Mre Jehan Guignart, aboutissant d'un bout par le haut à Mre Pierre Guignart, d'autre bout, par le bas, au chemin de Neauphle . . . .

. . . . . « Item : Au bout des Hayes de Davron, un arpent de terre tenant, d'un costé, à la terre de l'église dudict Davron ; d'autre costé, à Mre Pierre Guignart, aboutissant d'un bout au chemin, d'autre costé à Maitre Nicolas Lafélin, au bout des Hayes de Davron. . . . .

. . . . . « Item : Un arpent de terre, tenant d'un costé au Seigneur de Videville, d'autre costé audit sieur Guille Masson. . . . .

. . . . . « Item : Trois quartiers de terres, assis, près de Saint-Aubin. tenant aux héritiers du Sieur Jehan de Baugnot, d'un bout à la veufve et héritiers de Mre Jehan Guignart, aboutissant d'un bout au Sieur Jehan Mélinier. . . . .

. . . . . « Item : quatre-vingt perches de terres assises près du Clos, tenant d'un costé à Messire Pierre Guignart. . . . .

. . . . . « Item : Cinq quartiers deux perches de terres, assis à la Borne au Prieur, tenant d'un costé au Sieur Guille Maçon, d'autre costé à la veuve et héritiers de Mre Jehan Guignart, aboutissant à Mre Pierre Guignard, et par le bas, au chemin de Neauphle. . . . .

. . . . . « Item : Un arpent et demi de

terres assis sur la Prayrie dudit lieu, tenant à Mre Pierre Guignard. . . . .
. . . . . « Item : Un arpent de terres, sis au bout des Hayes de Davron, tenant, d'un costé, à la boëste de l'église et à Mre Pierre Guignart. .
. . . . . « Item : Un arpent de terres, au Sieur Guille Gobert, tenant, d'un bout, au Sieur Jean de La Fosse, d'autre au Sieur Symon Guignart, aboutissant au Prieur dudit lieu. . . . . . .
. . . . . « Item : Trois quartiers de terres, assis près de Saint-Aubin, tenant d'un costé aux héritiers Xibeaugerat, d'autre, auxdicts héritiers du Sieur Pierre Guignard. »

Dans la censive due au château de Videville le jour de Noël, nous relevons la note suivante :

Censives du Chateau de Videville

Les volailles dues à Videville, le jour de Noël.

. . . . « La veuve de Mre Pierre Guignard, Procureur du Roy, à Montfort-l'Amaury . . . . trois poules.
. . . .
. . . . « La veuve de Marc Guillart, ... six sols, trois deniers.

Dans un autre acte des Archives du Château de Wideville, passé le 28 Août 1588, avant midy, par Maitres Fussien et Comtesse, Notaires au Chatelet de Paris, se trouvent les mentions suivantes :

. . . . « Item : quatre-vingt-quinze perches au même lieu, tenant d'une part, à Mre Guignart Pierre l'Aisné (1), d'autre part, aux

(1) Celui qui fut intitulé dans les actes « Noble homme Pierre de Guignard, écuyer », sieur de Davron, en partie, car une portion paraît avoir relevé de Videville, et une autre du prieuré de Davron.

hoirs de feu Mre Guignard Pierre, aboutissant d'un bout aux terres du Prieuré. . . . . . .
. . . . « Item : une autre piece contenant quarante-six perches, abutant sur les terres de Davron, aboutissant sur les hoirs de feu Guillaume Masson et, d'autre part, aux hoirs de Mre Pierre Guignard . . . .
. . . . « Item : une autre pièce de terre contenant soixante et dix perches, abutant sur le chemin creux d'une part, et touchant audit sieur Pierre Guignard . . . .
. . . . « Item : onze perches de terre, touchant d'une part, à Mre Guignard l'Aisné. .
. . . . « Item : une pièce de terre, touchant aux hoirs de feu Maître Pierre Guignard.
. . . . « Item : une pièce de terre, abutant sur le grand chemin de Davron et sur les hoirs de Maître Mestayer . . . .
. . . . « Item autre pièce abutant sur les héritiers de Maître Pierre Guignard et au grand chemin tendant vers Davron. . . . .
. . . . « Item, une pièce de terre, tenant à Mre Jacques Guignard et abutant, d'un bout, sur Mre Roch Guignard. . . . .
. . . . . . « Item, autre pièce de terre, près dudit lieu, de quatre-vingt-six perches de contenance, tenant, d'une part, à Mre Jacques Guignard, d'autre part, à . . . et aboutissant, d'autre bout, aux héritiers de feu Maître Pierre Guignard . . . .
. . . . « Item : une perche de terre aboutissant aux héritiers de feu Mre Pierre Guignard. . . . .
. . . . « Item : cinq quartiers six perches, au lieu dit la Conche, tenant auxdictz Simon et Pierre Guignard. . . . .
. . . . « Item : quinze perches tenant à Mre Pierre Guignard l'Aisné. . . . . . .
. . . . « Item : cinq quartiers trois perches, tenant Guillaume Le Masson, d'autre

bout, Mre Pierre Guignard, sur le chemin de Montfort . . . .

. . . . « Item : autre pièce de terre, assise auprès du prieuré de Davron, contenant seize perches et aboutissant sur Maître Pierre Guignard . . . .

. . . . . . « Item : trente-six perches tenant audit Sieur Pierre Guignard. . . . . .

. . . . « Item : un arpent quarante-huit perches, attenant aux héritiers de Mre Pierre Guignard . . . .

. . . . « Item : autre pièce aboutissant au lieu dit « la Grande Pièce de l'Orme », sur les héritiers de Mre Pierre Guignard . . . . . .

Nous nous bornons de citer ces quelques mentions, en signalant sur le territoire de la commune un lieu dit qui dès cette époque (1588), portait, déjà, le nom de « *Clos Guignard* ».

Mre Pierre Guignard signa, en outre, le 23 décembre 1553, le procès-verbal des fiefs de la Chastellenie de Neauphle-le-Chastel comme Procureur du Roy (1).

Mre Pierre Guignard, Procureur du Roy à Montfort l'Amaury, eut de son union avec Dlle De Phélippes Jéhanne :

I. Guignard Pierre Ier, dit l'Aisné, Écuyer, sieur de Davron, marié à Dlle Catherine Le Page (2), dont Jeanne, Marguerite, Marie, Pierre et Catherine.

II. Guignard Simon, marié à Dlle Antoine Bouchard de Bois d'Arcy.

(1) V. Mémoire de la Société arch. de Rambouillet, v. I, p. 358.

(2) Le Page. Armes : d'argent à l'aigle impériale de sable, becquée et membrée de gueules. (V. arm. de Potier de Courcy, p. 309).

III. Guignard André, marié à Dlle Louise Bertin (1).

IV. Guignard Jeanne, mariée à Gilles Masson (2), Procureur du Roy, à Montfort-l'Amaury.

V. Guignard N., mariée à Chevalier, Procureur du Roy, également, à Montfort-l'Amaury, après Gilles Masson.

V. Guignard Nicolas, marié à Dlle Nicole de Crespières.

VI. Guignard Adam, marié à Dlle d'Alvimare, dont Louise et Catherine.

VII. Guignard Marie, mariée à Noble homme Mre Pierre Flutault, contrôleur du domaine de Montfort, puis Procureur du Roy audit lieu.

(1) Bertin. Armes : d'argent, au sautoir dentelé de sinople, acc. de mouchetures d'hermines de sable, accolé d'azur à un chevron d'or, accomp. de trois coquilles du même, 2 en chef, une en pointe.

(2) Il est à remarquer qu'au baptême de Louis Subleau, à Blois, le vendredi, « jour de la Conception de la glorieuse Vierge Marie » (décembre 1589), le parrain fut Noble homme Mre Vincent Guignard, Président en l'Election, la marraine dame Françoise Masson, femme de Noble homme Mre Pierre Drouillon, Greffier en l'Election dudit Blois.

De Guignard Pierre Ier, premier enfant, premier fils de Mre Guignard Pierre, Procureur du Roy au Bailliage de Montfort, et de Dlle Jeanne de Phélippes, qualifié « Écuyer » dans plusieurs titres du « Tabellionnage de Montfort-l'Amaury et de l'état civil de cette cité », devint Seigneur de Davron pour partie après la mort de son père.

Il est noté dans la plupart des actes qui le concernent comme étant :

> « Noble homme Pierre de Guignard, Éc., Sieur d'Avron ou de Davron, Huissier de la Salle du Roy, nostre Sire ».

Guignard Pierre se maria avec Dlle Catherine Le Paige ou Le Page, issue d'une vieille famille du Bailliage d'Épernon (1).

Pierre de Guignard, ainsi que sa femme ont été signalés par Mr le Comte de Dion dans ses « Registres sur le Tabellionnage de Montfort-l'Amaury ».

(1) Le Paige. Armes : de gueules à trois annelets d'or, famille issue de la maison de Bar. Cri de guerre : « *Où que tu sois, suivroye toi* ». La Chesnaye des Bois.

L'étude actuelle de Mre Brault, notaire audit lieu (1891), nous fournit les mentions suivantes.

Dès le 21 Septembre 1584, Dame Catherine Le Page, comparait comme veuve de feu Mre Pierre de Guignard, Éc., Sieür d'Avron.

On la retrouve, comme veuve de Mre Pierre Guignard, le 9 avril 1612, le 26 janvier 1614 et le 26 octobre de la même année.

A cette époque, Catherine Le Page habitait Montfort.

Entre le 14 avril 1614 et le 18 du même mois, Dame Catherine Le Page, veuve de Noble homme Mre Pierre de Guignard, Écuyer, reçut de Jean Langlois, laboureur à Bienouvienne, 216 livres pour le rachat de 16l. 13s. 1d. de rente, pour bail de trois arpents de terre au terroir de Bois-le-Comte, aux Souchets.

Le 29 octobre de la même année, Dame Catherine, veuve de Noble homme Mre Pierre Guignard, Sieur de Davron, demeurant à Montfort, passe un autre acte.

Le 30 octobre 1616, Dame Catherine Le Paige, veuve de Noble homme Mre Pierre Guignard, Sieur de Davron, afferma trente arpents de terre à Plaisir, pour dix-huit setiers de grain et six minots. Le setier, mesure de Montfort.

Mr le Comte de Dion signale en outre Catherine Le Page dans les articles 17, 59, 99, 102 et 113 de ses « Mémoires sur le Tabellionnage de Montfort, t. XII ».

En 1621, nous rencontrons dame Catherine Le Page, tutrice de ses enfants mineurs.

Dame Catherine Le Page, « veuve de Noble

homme Mre de Guignard, écuyer, sieur de Davron, huissier de la salle du Roy », loua le 24 octobre 1624, trente-quatre arpents de terre à Plaisir, pour dix-huit setiers de blé, et six minots, par setier (mesure de Montfort).

(V. Etude Brault, à Mft.)

Un autre titre du « Tabellionnage de Montfort » nous la donne également comme veuve de Noble homme Mre Pierre Guignard, à la date du 28 mai 1628.

(V. Reg. de Dion 235, t. XII)

Catherine Le Page apparaît encore sur les registres du même Tabellionnage, à la date du 22 juin 1635.

On la retrouve, également, jouissant, vers cette époque, d'un douaire à Plaisir-Grignon.

(V. Id. 2, XII, p 485.)

Nous retrouvons le nom de dame Catherine Le Page, lors du partage de sa succession entre ses enfants, au sujet du douaire de Plaisir.

Dans trois actes en date des 8 mars 1631, 15 juin 1632 et mars 1646, Noble homme Mre Simon Le Tellier, médecin ordinaire du Roy, acquit, nous dit M. Le comte de Dion, de Mme Guignard, veuve de Mre Fleury du Mesnil, un cinquième d'une ferme et trente-cinq arpents de terre à Plaisir, un autre cinquième de dame Catherine Guignard, femme de Mre Denis Hotton, lequel était fils de Noble homme Mre Jehan Hotton, prévôt des maréchaux de l'Ile-de-France, demeurant à Montfort, et de dame Des Marets Claude (1).

(1) Desmarets (Dauvet des Marets). Armes : Paris, bandé de gueules et d'argent, la seconde bande, chargée d'un lion de sable.

Dame Catherine Le Page, ajoute l'acte, jouissait de cette terre, qui lui avait été donné en douaire par feu son mari, Noble homme Mre Pierre de Guignard, écuyer, huissier de la salle du Roy.

Pour arriver au partage et liquidation de ce bien, elle donna procuration à Mre de Pitres, procureur à Montfort.

L'accord fut bientôt complet entre elle et ses enfants : Pierre Guignard, Jeanne Guignard, veuve de Mre Michel Dupont, Procureur du Roy à Neauphle, et Mre Nicolas Thévenon, éc., demeurant à Thoiry, époux de dame Guignard Marguerite, et Mtre Nicolas de Pitres, Procureur de Mre Simon Le Tellier, qui se rendit acquéreur pour la plus grande partie dudit bien et domaine.

Guignard Pierre laissa de son union avec dame Catherine Le Page :

I° Guignard Jehanne, mariée le 29 avril 1619, à Montfort-l'Amaury, avec Mre Dupont Michel (1), Procureur du Roy à Neauphle-le-Chaslel, veuve, en 1630, au baptême de Blanchet Nicolas, baptisé audit Neauphle-le-Château. (Voir État-civil de cette ville).

Elle eut de son union avec Mre Dupont :

1° Dupont Jean, gendarme de la Cie du Roy et Procureur de Sa Majesté à Neauphle-le-Chastel, qui se maria le 3 juillet 1645, à Chavenay (Ile-de-France), avec Dlle Marie Foubert (2), fille de Noble homme

(1) Dupont. Armes : d'azur, à l'aigle d'or, au chef du même.

(2) Foubert. Armes :
Alliances : Mariette, Payen, Hanneto, Poupardino, O'Gilvy, du Postel, Borga, de Gallardon, Le Tellier, Le Cocq, Des Prez, Du Pont, Phélippes.
Marie Foubert, baptisée à Davron, le 30 janvier 1622, avait eu pour parrain Nicolas Guignard.

Mre Gilles Foubert, en son vivant valet de garde-robe du Roy.

Le mariage eut lieu en présence de Mre Pierre Charruau, écuyer, sieur de la Motte; de Mre Michel Dupont, frère dudit marié ; de Dlle Jehanne Guignard, sa mère; de Noble homme Mre Huart du Parcq sieur du Buisson, fauconnier du cabinet de Sa Majesté et premier écuyer de Monseigneur le Maréchal de l'Hospital; de dame Elène de Prez (1); de Mre Caruel Procureur général de la juridiction d'Epernon; de Mme de Vernouillet, de Noble homme Mre Charles Foubert, valet de garde-robe du Roy; de Mre Morice Caruel, de Maître Jacques Charbonnier, sergent royal, et plusieurs autres (2).

(1) Hélène des Prez, devenue veuve, se remaria avec Mre Pierre Charruau, écuyer, sieur de la Motte.

(2) Grâce à l'obligeance de Mr le Marquis d'Alvimare de Feuquières, allié des Guignard, ainsi que nous l'avons vu plus haut, nous avons pu recueillir un certain nombre de notes sur la famille Foubert.

Le premier qui eut une certaine notoriété fut Foubert Abel, valet de chambre du Roy Henry IV, lequel laissa six enfants dont descendirent les Foubert d'Henrichemont, de Gien, de la Charité, du Poitou et de la Saintonge. Henry IV fit présent à Abel du fief de Bizy, près de la Charité, et de la terre de Claroux. Ces biens furent possédés par un Foubert protestant qui habitait Orléans en 1741. Un Foubert fut maître de la Monnaie de Paris, et le duc d'Orléans dit en parlant de lui : « Il serait nécessaire qu'il y eût dans toutes les monnoyes du Royaume des Foubert ». Les Foubert habitaient Mer, près Blois. Le Maître de la monnaie vendit sa charge à Renart, il possédait une fortune d'environ 3.600.000 livres, et fit le bonheur de sa famille. Il maria une de ses nièces avec le Grand Maître des eaux et forêts de Touraine; une autre, une des plus belles femmes de son temps, avec Mr le Marquis d'Arsigny; la troisième, à un gentilhomme de la maison de Choiseuil. Une Foubert de la même famille épousa, en 1722, Mre Augustin Gérard du Postel, proche parent des Novion et des Briçonnet, dont la fille Mlle Guyot de Senouville, épousa le Comte de Roy de la Rochefoucault. Ils laissèrent deux filles dont l'aînée épousa le duc de Béthune, elle devint veuve au bout de six mois, et Monseigneur de Roy, archevêque de Bourges, la remaria avec Mr le duc de Biron. A cette famille appartenait les Foubert de Fagères, Foubert, marié à Mlle Bigot, sœur du Trésorier de Paris, et dame de la chambre de la Reyne.

2° Du Pont Louis, lieutenant particulier au bailliage de Marc et de Thoiry, marié à Dlle Jaulain Renée (1) (V. Reg. du Tabel. 1680, 5 oct. 1689).

Il est à remarquer que Dame Joachine Jaulain comparut comme veuve de Mre Nicolas Guerrier, lieutenant du bailliage de Thoiry, le 25 avril 1686 (V. id.). Mre Dupont Louis eut peut-être la survivance de la lieutenance par son mariage avec Dlle Jaulain.

La descendance de Louis Dupont nous est inconnue

3° Dupont Michel (descendance inconnue).

J. Dupont vendit ses droits dans la succession de Dlle Françoise Foubert, mariée à Mre F. Thiennet, il vendit également le 10 février 1686 à Mre P. Anceaulme 15 livres de rente, dues par les héritiers de Mre Guillebault de Grandcour Cette rente lui avait été donnée par Dlle Marguerite Guignard, veuve de Nicolas Thévenon, Éc., gendarme de la Reyne, le 12 juillet 1650 (V. reg. du Tabel. de Montfort).

La descendance de Jean Dupont nous est inconnue.

II° Guignard Marguerite, fille de Noble homme Mre Guignard Pierre et de dame Catherine Le Page, se maria à Montfort-l'Amaury, le 21 février 1626, avec Mre Quentin Cochin, de Villereau.

Devenue veuve de bonne heure, elle se remaria le 29 avril 1634, audit Montfort, avec Mre Thévenon Nicolas, écuyer, gendarme de la Cie de la Reyne, demeurant à Thoiry, fils de Mre Thévenon Germain, vivant archer des gardes du corps du Roy, et de Dlle Couldraye Marie.

(1) Jaulain. Armes
Une dame Jaulain, de la même famille, était supérieure du couvent de Notre-Dame de Montfort-l'Amaury, à la date du 20 juillet 1684 (V. Reg. du Tabel.).

Dlle Guignard Marguerite, veuve de Mre Thévenon Nicolas, écuyer, sieur de Saint-Germain-d'Outre, fit une donation pieuse à l'église Saint-Pierre de Montfort-l'Amaury

Cette donation, consignée dans un acte en date du 6 mai 1647, extrait des archives de Maître Brault, notaire à Montfort, nous dit que dame Guignard Marguerite fonda deux prébendes de chanoines chapelains dans ladite église Saint-Pierre, lesquelles prébendes se montaient à la somme de cent onze livres vingt-cinq sols tournois de rentes, rachetables, de deux mille livres, dont les intérêts étaient alors dûs à la constituante par Mre Adam Boutellier, marié à Dlle Marthe Thévenon, et par Maître Nicolas Souget et Dlle Marie Thévenon, sa femme, par contrat passé par devant Maître Barbé, substitut de Maître Joachim Andry, tabellion royal à Neauphle-le-Chastel, le 4 août 1642.

Parmi les signataires de cette fondation importante, qui ne comprend pas moins d'une trentaine de pages, figurent Noble homme J. Le Breton, Cer du Roy, grenetier au grenier à sel de Montfort; Maître P. Le Pailleur, chirurgien de la Cie de Mgr le duc d'Anjou; Lucas Trevet; Noble h. Jacques de Pitres, Cer du Roy, élu de l'élection; Mre Antoine Le Noir, greffier de l'élection: Louis Anceaulme, éc., sieur du Breuil, prévôt provincial de Montfort; Noble h. Pierre Le Maire, et Alexis Marin, président de l'élection; Mre Antoine Bignon, elu; Mre Noël Auvray, prévôt de Méré; Robert Auvray, prévôt de Saint-Léger; Mre François Gilbert de Goussainville, prévôt de Montfort, sieur d'Elleville.

La famille Thévenon produisit des hommes d'une

taille remarquable. Aussi, l'histoire de Maule note-t-elle une ancienne inscription retrouvée sur la tombe d'un des membres de cette lignée :

« CY GIST Mre NICOLAS THEVENON
QUI DEPASSA SIX PIEDS
ET ESTOIT PLUS PETIT QUE SES TROIS FRÈRES »

(V. Histoire de Maule).

Nous ne savons à quelle époque mourut Dame Marguerite Guignard.

III° Guignard Marie, fiancée avec Noble homme Mre Noel Raffron (1), Prévost du Bailliage, puis Procureur du Roy, lieutenant des eaux et forêts du Bailliage de Montfort.

Guignard Marie, veuve de Noble homme Mre Noel Raffron, se remaria avec Mre du Mesnil, Henry Fleury (2), sergent royal à Montfort-l'Amaury, puis Greffier des eaux et forêts dudit lieu.

De cette union naquit : 1° Jean du Mesnil, baptisé le 21 décembre 1607, le parrain fut Noble homme Jehan Le Pelletier, lieutenant particulier du Bailliage

(1) La famille Raffron est des plus anciennes dans l'Ile-de-France. « Le 26 décembre 1538, le Roy François Ier donna à Gilles Raffron l'office de Sergent Royal et la garde de la Garenne de Glandas, avec la conciergerie de la Muette, dans la forêt de St-Germain-en-Laye (V. actes de François Ier, Archives Nationales, Z1e 325, f° 216, 1, p. 2. Enreg. de la Table de Marbre). Raffron Jacques, arrière-grand-père de Noel, fut député aux États-Généraux de 1576, comme représentant de Montfort et de Houdan (V. Arm. de Montfort). Jean Raffron fut parrain à Saint-Germain-en-Laye de Jehanne, fille de Barthélemy de Seuly (Sully), en 1550. Alliances : Picart (30 avril 1559); Bourdon (15 avril 1586); Boullard Jeanne (St-Germain, 19 fr 1585), Le Maire 1619; Hotton (V. Tab. de Montfort, 1619).

(2) Du Mesnil, Normandie. Armes : d'argent à trois chevrons de gueules. La seigneurie du Mesnil Simon appartenait au xve siècle à Jehannot d'Estoutteville, nous avons vu plus haut qu'un Simon Guignard avait épousé Dlle Éléonor de Boisroger,

de Montfort, Jehan Raffron, Procureur du Roy de la Maréchaussée, et Dame Catherine Le Page, veuve de Noble homme Mre Pierre de Guignard, écuyer seigneur d'Avron; IIo Fleury, 1602; IIIo Abel, 1604; IVo Jacques, 1618; Vo Catherine, 1620.

Mre Du Mesnil Fleury mourut, en 1636, à Montfort l'Amaury : De lui et de Catherine Guignard descendirent les du Mesnil de Merville, les de Laisse, les Auvray, les Villepéran, etc., dont nous comptons retracer plus tard l'histoire.

IVo Guignard Catherine fut mariée à Noble homme Mre Hotton Denis, écuyer, fils de Noble homme Mre Hotton Jehan, Ecuyer, Prévot des Maréchaux de l'Isle de France, maître ès lois, et de Dlle Claude Des Marais ou Des Maretz, suivant les actes (1).

Elle eut de cette union deux jumeaux :

1o Hotton Marguerite, baptisée à Montfort-l'Amaury, le 1er janvier 1619, le parrain fut Noble homme Denis Le Breton, lieutenant de la Prévoté des Maréchaux de France; la marraine, Dlle Marguerite

fille de Robert d'Estoutteville, prévôt de Paris, plus haut encore que Guignard Geoffroy signait du Mesnil et que les armes des Guignard de Bretagne étaient tantôt, « d'argent à trois chevrons de gueules », tantôt, « d'azur à trois chevrons d'argent ». Ceci dit à titre de simple renseignement, pour noter les alliances curieuses par des semblants de parentés anciennes.

Un Claude du Mesnil portait à Montfort : au 1er, parti, de gueules à deux hures d'argent, au 2e : parti, d'azur au lion d'or, lampassé de gueules.

Les du Mesnil sont alliés aux du Marchais (25 avril 1339); Le Noir, 1576; de Gaillon, 1600; Auvray, 1598; Quatrehomme, 1604; Guignard, 1607; Raffron, 1615; Thourette, 1627; Amaulry, 1644; des Marquets, 1655; Chesneau, 1651; Auvray, 1688, Duchemin, 1700; Delaisse, 11 juillet 1735; Le Maire, Mailliart, 1769; Crublier de la Villeneufve, Cathérinot de Villepéran, 15 janvier 1789; Girard, 7 oct. 1782.

(1) Hotton ou Hoston. Armes, coupé, au Ier d'or, au IIe, d'azur à 3 étoiles d'or. Un Hotton fut bailli de Rambouillet au XVIe siècle.

Alliances : Guignard, Des Marets, de Vougny, de Baran, de Bourges, Raffron.

Renart, fille de Noble homme Mre Jacques Renart, maître des requestes du Roy.

2° Hotton Marie, dont le parrain fut Noble homme Denis Le Breton, et la marraine Dame Marguerite Guignard, sa tante.

V° Guignard Pierre.

***

Nous ne savons si Guignard Pierre est le même que celui qui, sous le nom de Guignard Pierre, sieur de Boulchart, Procureur du Roy de la Maréchaussée de Montfort, se maria avec Dlle Marie, fille de Noble homme Guillaume le Gentilhomme (1), lieutenant de la Prévôté Provinciale de Montfort et de Dame Marie Griffon.

Leur descendance nous est inconnue.

Pierre Guignard, Procureur au bailliage de Montfort-l'Amaury, comparut comme cousin, le 3 juillet 1615, au mariage de Mre Noël Raffron, marié avec Dlle Françoise du Mesnil

Comme nous n'aurons plus occasion de parler des Le Page dans le courant de cette généalogie, disons que l'« ***Epitaphier de Paris de Mr de Guilhermy*** » nous donne Claude Le Page, comme chef du gobelet du Roy, en 1704 (p. 351, t. II), et Michel-Alexandre Le Page, seigneur du Quincy, en 1783. (V. p. 315, t. IV.)

(1) Le Gentilhomme. Armes : d'argent à la fasce de gueules, chargée de trois besans d'argent acc. en pointe d'un coq d'azur (V. Rietstap). et arm. Montfort, p. 229.

BRANCHE

GUIGNARD DES OLIVES & DE BUTTEVILLE

ORIGINAIRES DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

FEUCHEROLLES, LANLUETS ET BAZEMONT

Guignard des Olives Nicolas, fils de Mre Guignard Pierre, Procureur du Roy au bailliage de Montfort-l'Amaury, et de dame de Phélippes Jehanne, naquit vers 1520. Il devint contrôleur du domaine de Montfort. Selon Claude Guignard des Olives, Guignard Nicolas se serait marié avec Dlle Nicole de Crespières, veuve du bailli d'Epernon.

L'Armorial de Montfort, par MM. Maquet et de Dion (p. 181), nous donne, en 1537, Nicole Crawfort, sieur de Néron, comme bailli d'Epernon (1).

(1) Crawfort. Armes : de gueules à la fasce d'hermines. (V. arm. de Montfort, p. 181).

D'autre part (p. 257), il note Jacqueline Havart, fille de Pierre et de D[lle] Marie de Boutervilliers, comme femme de Michel de Crawfort, sieur de Néron et bailli d'Epernon, à la même date de 1537 (1), n'ayant pu retrouver le nom exact de M[lle] de Crespières, nous nous contenterons d'enregistrer les mentions de ces deux auteurs, jusqu'à plus ample information.

En tous cas, en examinant les mariages de la famille Havart, il est impossible de ne pas reconnaître la parenté entre les Guignard et les Havart.

En effet, dans les pages qui précèdent, nous avons été à même d'étudier les d'Estoutteville, les Boulehart, les de Gallot, de Sabrevois, Vieillart et autres, qui furent les alliés de la famille Havart et avec lesquelles les nôtres contractèrent également des unions.

Guignard des Olives Nicolas se maria, d'après la généalogie de Claude Guignard, avec D[lle] Nicole de Crespières, veuve du bailli d'Epernon. N'ayant trouvé que les notes qui précèdent, il nous a semblé intéressant de rechercher en quelles mains Crespières était passé. Au commencement de cette généalogie, nous faisions remarquer qu'une Montre de Gisors, en date de 1272, nous donnait Ginardus de Phélins ou Félins, Ginardus de Mondravilla, et Ginardus de Hallot.

(1) Havart. Armes : d'azur, à la fasce d'or. Les Havart descendent des vicomtes de Dreux (Blanchard et de Dion, p. 255. Arm. de Montfort).

Alliances : de Prulay, d'Estoutteville, de Prémont, d'Escronnes, de Boulehart, de Gallot, Le Baveux, de la Coque, de Sabrevois, Le Conte, de Châtillon, Vieillard, de Vicardet, de St-Roch, de Crawfort.

Les Guignard de Félins et les Guignard de Hallot sont cités à plusieurs reprises dans l'Armorial Montfortois. Ils s'unirent dans ce même pays avec les Hargeville.

Duchesne, nous dit M. le comte de Dion, dans son « Armorial de Montfort », commence la généalogie des Hargeville par Philibert de Hargeville, marié à la fille de *Gui de Félins*, dont Jean, chevalier, Gallais et autre Jean, père de Pierre, bailli d'Evreux, en 1404.

Lainé, prieur de Mondonville, nous dit, d'après un Armorial du XIV[e] siècle, que Bernard de Hargeville, seigneur de Behout au comté de Montfort, portait d'« or, à trois annelets d'azur ». Il note aussi que Jean de Hargeville, seigneur des Prés, audit comté de Montfort, épousa Guillemette, fille de Robert l'Etendart et de la fille du seigneur de Marolles, dont il eut Guillaume de Hargeville, seigneur de Behout, et bailli d'Evreux.

En 1404 et 1410, Pierre de Hargeville, fut bailli d'Evreux. (V. Bulletin monumental, 1854, p. 431.)

En 1415, Jean et Pierre de Hargeville, Ecuyers, frères, demeurent en la comté de Montfort. (Paix d'Arras).

Pierre de Hargeville épousa Pérette de Saint-Simon, veuve du Seigneur de Boisguillaume, dont Jean qui épousa Isabeau d'Armagnac, fille du Comte de Dreux, dont Bernard, Seigneur de Hargeville et de Behout, épousa ***Isabelle de Hallot***, fille du Seigneur de Goussonville (Duchesne).

Le 13 janvier 1529, Richard de Hargeville, héritier de Bernard, fit hommage au Roy pour Hargeville, le Breuil à Garancières et le fief Baynet à Behout,

au Tremblay. Il avait épousé Dlle Marie de Tilly, dont il eut : Philippe, Elisabeth et Claude de Hargeville, Dame de Crespières et de Vauguyon (1), veuve de 1595 à 1603, d'Horace Dues. Jean de Longueuil, le 22 juin 1591 fit hommage au Roy pour le vicomté d'Hargeville, dont il avait hérité d'Etienne d'Hargeville son oncle. La plupart de ces noms sont aussi ceux des alliés de notre famille (2).

Ainsi donc Crespières aurait été possédé quelques années encore après l'époque qui nous intéresse, par des descendants des Guignard primitifs. Guignard Nicolas aurait donc, probablement, épousé une parente, en se mariant avec ladite Dlle Nicolle de Crespières.

Guignard Nicolas, contrôleur du domaine de Montfort, fut parrain à Montfort-l'Amaury, le 5 juin 1587, de Nicolas Godard, fils de François et de Dlle Fleurdelys du Mesnil (3), ainsi que le relate un acte d'un des registres de l'état-civil de cette ville.

Guignard Nicolas laissa de son union avec Dlle Nicole de Crespières, entr'autres :

(1) Hargeville. Armes : d'azur, à trois annelets d'or (Duchesne, t. LV). Or, à trois annelets d'azur (Arm. du quatorzième siècle. V. Nobiliaire et Armorial du Comté de Montfort-l'Amaury, par Mr Maquet et de Dion, p. 249).

(2) de Longueuil, Armes : Paris, d'azur à 3 roses d'argent, au chef d'or, chargé de 3 roses de gueules.

(3) Du Mesnil. Armes : de gueules, à deux hures d'argent au premier parti, au 2e, d'azur au lion d'or lampassé de gueules. Arm. Gén. et arm. de Montfort, p. 317).

Famille des plus anciennes dans le Montfortois : Jean du Mesnil était châtelain de Montfort en 1343. Thomas du Mesnil était vassal de Houdan, dès 1230.

Alliances : de Marchais, 1339 ; Le Noir, 1576 ; de Gaillon, 1600 ; Godart, 1581 ; Auvray, 1598 ; Guignard, 1612 ; Raffron, 1615 ; Le Noir, 1642 ; Amaulry, 1644 ; des Marquets, 1655 ; de la Villeneufve, 1789, etc... (V. arm. de Montfort, p. 318).

I. Guignard Simon qui suit.

II. Guignard Pérette. Cette dernière décéda sans enfants.

Guignard Simon continua, nous dit Claude Guignard des Olives, la branche des Guignard des Olives.

Guignard Simon II, fils de Mre Nicolas Guignard, Contrôleur du domaine de Montfort, et de Dlle de Crespières, se maria avec Dlle Antoine Bouchard de Bois d'Arcy.

Il eut de cette union six enfants :

I. Guignard Pierre II, marié à Dlle Marie Métayer, qui suit.

II. Guignard Roch, marié à Dlle Félice Guyard.

III. Guignard Jacques, marié à Dlle Noyé, puis à Dlle Le Tellier Nicole.

IV. Guignard Pierre puiné, dit le Bréchu, marié à Dlle Marie Blanche.

V. Guignard Nicolas, marié à Dlle Catherine Monsignot.

VI. Guignard Anne, décédée sans enfants.

Guignard Simon a été noté dans plusieurs actes extraits des archives du château de Videville, entre autres, dans celui signalé plus haut. (V. p. 101).

Nous ne savons si le nom de Simon lui fut donné

en souvenir de Simon que nous avons vu cité comme prêtre au Tremblay en 1411, lequel laissa une partie de ses biens à Mre Guille Guignard, de Davron (V. p. 88), ou pour rappeler celui de son grand-père, Simon Ier, marié à Dlle Marthe de Beaulieu (1).

(1) Vers la même époque, nous trouvons, à Paris, Mre Claude Guignard, marié à Dlle Jacqueline de Graix. Ils eurent deux enfants : 1° Jacqueline, bapt. le 15 décembre 1567, et 2° Louise, baptisée le 20 novembre 1576, à St-Sulpice de Paris. (V. cabinet des titres. Bib. Nat. Reg. des baptêmes de St-Sulpice, p. 37 et p. 58. Également, sur la même paroisse, Jeanne Fourcault, femme de Bernard Guignard. (Renseignement de Mr le Vicomte Oscar de Poli).

Guignard Pierre II, fils de Mre Guignard Simon, et de Dame Antoine Bouchard de Bois d'Arcy, naquit en 1544 (1).

Guignard Pierre, nous dit Claude Guignard des Olives, dans sa « Généalogie des Mrs Mrs Guignard », devint Contrôleur des Travaux du Château de Fontainebleau (2).

Il se maria avec Dlle Marie Mestayer (3).

Nous trouvons Pierre, noté en 1581, à la date du

(1) Voir acte de fondation dans l'église de Davron (Seine-et-Oise).

(2) Dans le « Catalogue des Actes de François Ier », imp. à Paris, novembre 1889, au no 5.314, nous lisons :

24 janvier 1552 : Mandement de Guillaume Prudhomme, Trésorier de l'Epargne, de faire payer, par le Receveur ordinaire du Roy, a Nicolas Picart, Notaire royal et Secrétaire du Roy, commis aux comptes des travaux du Chastel de Fontainebleau, la somme de 752 livres. (V. K. 84, no 26. Arch. Nat.).

Peut-être, Guignard Pierre dut-il à la protection de Me Picart, son parent, la place de Contrôleur des travaux du Château de Fontainebleau, dont il est question dans la Généalogie de Claude Guignard :

(3) Métayer. Armes : d'azur, à une gerbe de blé d'or, acc. de deux étoiles de même et en pointe d'un croissant d'argent. (Paris, Arm. Gén.).

Une famille Métayer habitait Blois, et parait avoir été en rapport avec les Guignard de cette contrée. Le 15 avril 1557, était baptisé à St-Honoré, Jacques, fils de Marcelin Métayer et

23 juin, comme Substitut, Juré commis, sous les ordres de Mre Nicolas Brunoil, Tabellion royal en les Prévôtés de Videville, Feucherolles, Crespières et Davron (V. Archives du Château de Videville).

Dès cette époque, il était déjà Greffier desdites Prévôtés de Feucherolles, Videville et Davron, ainsi que le constatent les Archives notariales du Château de Videville, en cette même année 1581, aux dates des 15, 22, 23 juin et 9 juillet.

Nous retrouvons Maître Pierre Guignard comme Greffier de Davron, les 10 et 30 avril 1588.

Dans un des actes ci-dessus mentionnés, celui du juin 1581, Mre Pierre Guignard figure avec Mre Jacques Amaulry, Praticien à Grignon, paroisse de Tiverval. Or, nous verrons plus tard la famille Amaulry compter au nombre de ses alliés des Guignard de la branche Montfortoise.

Le 1er mai 1587, Mre Pierre Guignard avait dû succéder à Mre Brunoil, car nous le voyons prendre la qualité de Notaire royal à Videville, lors de la vente de la ferme de la Gastine, assise « aux Alleuz-le-Roy » (1).

Il s'intitule également Notaire royal à Crespières, dans un acte de rectification d'achat concernant Claude de Picquet, Seigneur de Sautour.

Un premier acte, concernant cette affaire, avait été passé le 18 février 1579, par devant Maîtres Carruel et Comtesse, entre « Damoiselle Guyot, veuve de Mre Pierre de Picquet, la veuve Le Jeune, et

de Dlle Marie Grenaisie, le parrain fut Mre Pierre Revoit, avocat au siège présidial de Blois; la marraine, Dlle Gilette Grenaysie, veuve de feu Mre Jacques Bourreau.

(1) Cette ferme appartient encore actuellement (1892), à M. Guignard Jules, des Alluets-le-Roy.

Mre Benoist Milon, Seigneur de la terre et seigneurie de Videville.

Le 1er avril 1588, Maître Pierre Guignard céda, quitta et transporta trente-trois escus sol, un tiers de rente, rachetable, qu'il avait sur un Sieur Prunier.

Un autre acte, en date du 30 avril 1588, signale Pierre Guignard comme possédant une pièce de terre à Videville, et lui donne le titre de « Greffier des Prévostés de Davron » (V. Archives du château de Videville).

D'après un extrait de l' « Inventaire sommaire des Archives de Seine-et-Oise », Pierre Guignard serait venu de bonne heure s'établir à Davron.

Voici, en effet, l'acte que nous trouvons sous la cote E 4322 :

EXTRAIT DES REGISTRES DU TABELLIONNAGE DE BEYNES

1576-77 : Pierre Guignard, praticien à Davron, se rend adjudicataire de plusieurs pièces de terres.

Mre Guignard Pierre, Contrôleur des Travaux du Château de Fontainebleau, Greffier des Prévôtés de Videville, Feucherolles et Davron, mourut audit Davron et fut inhumé, le 13 décembre 1611, dans l'église dudit lieu, où son nom est encore actuellement mentionné sur une pièce constatant une fondation pieuse (1891).

Il laissa de son union avec Dlle Marie Mestayer, nous dit Claude Guignard, dans sa « Généalogie des Mrs Mrs Guignard », un seul enfant, qui fut André Guignard.

Guignard André paraît être né comme son père à Davron. Il vint au monde, vers 1570, si l'on s'en rapporte à un acte de Fondation sur marbre noir, existant encore de nos jours dans l'église dudit Davron (Seine-et-Oise), et sur lequel nous aurons occasion de revenir dans le cours de cette histoire.

Maître Guignard André fut, comme son père, Greffier des Prévôtés de Videville, Feucherolles et Davron.

Il épousa Dlle Estiennette Piot, fille de Mre Nicolas Piot, et de dame N***.

Dame Estiennette Piot, appartenait, comme son mari, à une vieille famille de l'Orléanais et du Montfortois qui fournit à la France un certain

(1) Piot, : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands d'argent feuillés et tigés de même.

Le 22 février 1557, fut baptisé à Blois, François, fils de Mre Pierre Piot, fruitier du Roy et de Dlle Catherine sa femme. Le parrain fut François Robertet, les marraines Dlles Michelle et Louise Robertet, filles de Noble homme Florimond Robertet, cer du Roy. Il ne faut pas oublier que Mre François Robertet était fils de Noble homme Claude Robertet, seigneur d'Alluyes, et de Dlle Anne Briçonnet.

(V. Briçonnet à Feucherolles, p. 30, et Reg. St-Honoré, Blois).

nombre d'Officiers des Eaux et Forêts, parmi lesquels on peut compter :

Mre Philippot Piot, Maître des Eaux et Forêts entre 1419 et 1471 (1). Mre Charles Piot, marié à Dlle Françoise Marchais, Garde des Plaisirs du Roy, dans toute l'étendue de la Capitainerie de Saint-Germain (2), etc.

Cette famille a donné, en outre, dans le Montfortois, un Curé d'Osmoy, Mre René Piot qui comparut, assisté de Mre Marchais, Procureur, lors de la « Réformation de la Coutume de Montfort en 1556 ».

***

Les guerres religieuses qui ensanglantèrent si cruellement le sol de la France, après la seconde moitié du xvie siècle, ne furent pas sans avoir leur contre-coup dans le Monfortois. Redoutant le pillage de ses propriétés, Mlle Catherine de Villiers (3), Dame de Feucherolles, avait confié à Mre Nicolas Piot, père de Dlle Estiennette Piot, femme de Mre André Guignard, un certain nombre d'objets mobiliers qu'elle comptait, eu égard à la situation du père d'Estiennette, sauvegarder du pillage des ennemis. Malheureusement, contre la force il n'est pas de résistance, et malgré toute sa bonne volonté, Mtre Nicolas Piot ne put, lorsque les guerres furent terminées, représenter qu'une portion infime des objets qui lui avaient été remis et dont il restait responsable vis-à-vis de ladite Dame de Villiers.

(1) V. Sommaire des Archives d'Orléans (Loiret) A. 2019-1419-1471.

(2) V. Sommaire des Archives de Seine-et-Oise E. 3995.

(3) De Villiers. Armes : Paris ; d'azur à la fasce d'argent, accolée de 3 roses d'or (de Courcy).

Sur ces entrefaites, celle-ci étant venue à mourir, ses héritiers vendirent ses biens.

La seigneurie de Feucherolles, ainsi que les meubles compris dans l'inventaire, furent acquis par Mre Jacques du Mansel(1), écuyer, sieur de Saint-Léger-en-Artois, Hamerolles et Bernicourt, par acte du 15 juin 1577. (V. Tabel. de Montfort.)

En acceptant la succession de Mre Nicolas Piot, dame Estiennette Piot et son mari Maître André Guignard, se trouvèrent redevables, vis-à-vis de Mre du Mansel, des meubles qu'ils ne purent représenter.

Par un accord à l'amiable, intervenu le 8 janvier 1612, Madame Marie de Lannoy (2), veuve de Mre du Mansel, donna décharge à Mre André Guignard, greffier des Prévôtés de Videville, Feucherolles et Davron, moyennant une somme de deux cents livres.

(V. Tabel. de Montfort, par M. le comte de Dion).

Dame Estiennette Piot, ainsi que son mari, figura dans un certain nombre de baptêmes. Nous la trouvons marraine à Crespières, le dernier novembre 1603, de Claude, fille de Mre Denis Lucrot et de dame Estiennette de Saint-Germain ; elle fut également marraine dans la même localité, le 27 janvier 1608, d'André, fils de Mre Jacques Piot et de Dlle Radégonde de Champion.

Elle figura à Saint-Germain-en-Laye, le 1er juin

(1) Du Mansel. Armes : Sinople à trois molettes d'argent bordées de sable (P. Ans.) Alliances : De Boulehart, de Lannoy, de Cocherel, Langlois, Benoist, de Plumier, de Larbaleste, de Maillard Champagne, de la Salle, etc. (V. Arm. de Mft, par MM. Maquet et de Dion, p. 296.)

(2) De Lannoy. (Armes : d'argent à trois lions de sinople, armés et lampassés de gueules, couronnés d'or.

1642, toujours en qualité de marraine, au baptême de son arrière petite-fille Jeanne, fille de Mre Georges Benoist, écuyer bouche du Roy, et de Dlle Marie Guignard, fille de son fils, Mre Guignard Charles, conseiller du Roy, et de Dlle Jehanne de Hautecourt. On la trouve sur le même registre, marraine, le 5 mars 1648, d'Antoinette, fille de Noble homme Mre Milles Le Maire et de Dlle Marguerite Guignard, fille de Mre Nicolas Guignard, greffier des eaux et forêts dudit Saint-Germain-en-Laye, marié à Dlle Marguerite Le Grand, lequel Nicolas n'était autre qu'un de ses propres enfants à elle-même.

Le 21 décembre 1646, nous dit M. le comte de Dion dans ses « *Mémoires sur le tabellionnage de Montfort* », dame Estiennette Piot, veuve de Mre André Guignard, mère de Mre Nicolas Guignard, greffier des eaux et forêts de Saint Germain-en-Laye, père de dame Catherine Guignard, mariée à Mre Jacques Antoine, officier de la Chambre du Roy, Dame Marguerite Guignard, femme de Mre Milles Le Maire, conseiller du Roy, élu en l'élection de Chartres, également fille dudit Nicolas, comparurent dans un acte relatif à Dlle Françoise Guignard, autre fille dudit, religieuse au couvent de Notre-Dame de Montfort-l'Amaury (1).

Dame Estiennette Piot fit, dans l'église de Davron, une fondation de messes pour le repos de l'âme de son mari, Mre André Guignard, et de ses parents trépassés.

Cette fondation, qui fut faite en 1629, fut gravée

(1) Dlle Françoise Guignard, d'abord assistante, le 22 octobre 1666, devint supérieure dudit couvent, ainsi qu'il appert par des titres du Tabellionnage de Montfort, en date des 25 octobre 1678, 1679, 23 mai 1681, 28 janvier et 16 mars 1682. (V. Et. Brault, à Montfort-l'Amaury et Reg. du Tabell., par M. le Cte de Dion.)

sur un marbre noir ; elle figure encore aujourd'hui, en 1891, encastrée dans le mur de l'église de Davron, dans un élégant cartouche du XVIIe siècle dont les armoiries ont été brisées lors de la Révolution. Il est en face de la tombe de Mre Guignard André, où se lit l'épitaphe suivante :

Mre ANDRÉ GUIGNARD, F. DE....., EN SON VIVANT
GREFFIER DES PRÉVOSTÉS DE FEU-
CHEROLLES, VIDEVILLE ET DAVRON,
LEQUEL DÉCÉDA LE PREMIER IOUR
DE JANVIER 1628, AAGÉ
DE CINQUANTE HUIT ANS.

Cette pierre, autrefois placée dans la chapelle des Guignard, qui se trouvait à gauche en entrant, a été, grâce aux soins de M. le marquis de Galard, préservée de la ruine. Il la fit relever et placer dans l'endroit où elle se trouve aujourd'hui, au moment où il était maire de Davron, il y a quelques années.

Les armoiries des Guignard, par ce fait même que la pierre se trouvait à terre, furent préservées sur cet intéressant document du passé.

Elles sont :

« De..... à deux molettes d'éperon de..... ; au croissant de..... en pointe, surmonté d'un cœur de..... ».

Le long de la paroi de gauche de l'église figure également une litre funéraire aux armes des Chevalier et des Guignard, encore actuellement visible en 1892, et restaurée à cette époque par MM. Troschler, élève de Gérôme, et Guignard Ludovic. Elle porte autour des armoiries la cordelière des veuves.

Quant à l'acte de fondation, il contient la teneur suivante :

PIERRE DE FONDATION
DANS L'ÉGLISE DE DAVRON.

CY REPOSENT HONORABLE HOMME Me PIERRE
GUIGNARD, EN SON VIVAT GREFFIER DES PREVOS-
TEZ DE VIDEVILLE ET DAVRON, QUI DECEDA LE XIIIe
DECEMBRE 1611, AAGÉ DE LXVII ANS. ET HONORABLE
FEMME, MARIE MESTAYER SA FEMME, LAQUELLE
DECEDA LE VII AOUST 1604, AAGÉE DE LXVI ANS.
AUSSY REPOSE HONORABLE HOME Me ANDRÉ GUIGNARD
LEUR FILZ, VIVAT GREFFIER DES PREVOSTEZ DE
FEUCHEROLLES, VIDEVILLE ET DAVRON, QUI DÉCÉDA
LE PREMIER IOr DE IANVIER 1628, AAGÉ DE LVIII ANS.
POUR LE REPOS DESQUELZ ET DE LEURS PARENTS ET AMIS TRES-
PASSÉS, LES MARGUILLIERS DE L'ÉGLISE DUDt DAVRON, SERONT TENUS
A TOUSIOURS FAIRE DIRE ET CÉLÉBRER. SCAVOIR POUR L'AME DE
DEFFUCT Me PIERRE GUIGNARD, QUATRE MESSES DE REQUIAM,
AVEC UN LIBERA SUR LA FOSSE DUDIT DEFFUCT, ENFIN DE CHACUNE
D'ICELLE, LE MERCREDY DES QUATRE TEMPS DE L'ANNÉE.
PLUS, POR LE REPOS DE LADte MESTAYER, TROIS MESSES BASSES DE
REQUIEM, AVEC UN LIBERA EN FIN DE CHACUNE D'ICELLE P.
CHACUNE AN, A SCAVOIR, LA PRe LE VII AOUST, LA SECONDE
LE VII DÉCEMBRE, LA TROISe LE VII AVRIL. PLUS, POUR LE
REPOS DE L'AME DUDt Me ANDRÉ GUIGNARD, SES PARENTS ET
AMIS TRESPASSÉS, QUATRE MESSES BASSES DE REQUIEM, AVEC
UN LIBERA, ENFIN DE CHACUNE D'ICELLE, SUR LA TOMBE DUDt
DEFFUCT, SCAVOIR UNE LE PREr IOr DE IANVIER. LA SECONDE
LE PREr IOr D'AURIL, LA TROISe LE PREr IOr DE IUILLET ET LA
QUATREme, LE PRr IOr DE DÉCEMBRE ET SERONT TENUS
LESDts MARGLLS, FE DIRE AU PROSNE, LE DIMANCHE DE DEUAT
QUE LO DIRA LESDtes MESSES ET AUDt IOr, FE LA PRIÈRE POr LESDts
DEFFUCTZ, LE TOUT, SUIVAT LE COTRACT DE DÉLIURACE ET DELAISEMET
FAICT P. LES HERITIERS DESDts DEFFUCTZ ET LESDts MARGUILLIERS.
A LA MÉMOIRE DESQUELZ, DAME ESTIENNETTE PIOT
VEUFVE DUDICT DEFFUCT Me ANDRÉ GUIGNARD ET SES
ENFANS ONT FAICT POSER CE MARBRE, L'AN 1629.

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

Nous devons également à Mr le Mis de Galard, archéologue érudit, non seulement la préservation de la pierre tombale d'André Guignard, mais la conservation et la restauration du merveilleux vitrail à personnages, donné par la famille Guignard aux moines du Prieuré de Davron, vers le milieu du XVIe siècle.

Qu'il en reçoive ici au nom de toute notre famille les plus sincères remerciements (1).

Ajoutons, pour n'y plus revenir, que l'unique cloche du clocher de Davron eut pour parrain un Guignard, de notre famille, ainsi qu'en fait foi l'inscription de bronze qui l'entoure.

Dame Estiennette fut marraine audit Davron, dans un certain nombre de baptêmes. Le 9 janvier 1637, elle figure avec cette qualité, au baptême de Henry, fils de Noble homme Mre Jean de Briçonnet, seigneur de Lessay et de Feucherolles, et de Dame Phélippes.

Le parrain fut Noble homme Mre Briçonnet Jean.

On la retrouve, également, marraine à Davron, le 3 février 1640, au baptême de son arrière-petite-fille, Marie, fille de Noble homme Mre Huart, sieur du Parcq, fauconnier du Roy, marié avec Mlle Ilharat Hélène, fille de sa fille Marie, femme de Mre Jacques Ilharat, écuyer ; elle fut également marraine, au même lieu, de Philippe Larcher, le parrain fut

(1) De Galard. Armes : d'or, à trois gaulards (corneilles) de sable, becquées et pattées de gueules.
Mr le Marquis de Galard, de l'Isle-Bouzon, possesseur du château de Videville, fief dominant jadis de Davron, veuf aujourd'hui de Mlle de Crussol, a marié sa fille avec Mr le Vicomte de Galard Saldebru. Mme la Vicomtesse de Galard est nièce de Mme la duchesse d'Uzès, bien connue dans le monde cynégitique. Mr de Galard, son père, est l'auteur d'une monographie des plus complètes sur le château de Videville, ce fut lui qui retrouva la donation faite par la famille Guignard, du superbe vitrail de l'église de Davron.

Mre Guignard Jacques, Garde des plaisirs du Roy dans la capitainerie de St-Germain-en-Laye, fils de Mre Guignard Roch, châtelain de Neauphle-le-Chastel, lequel Roch était frère de Mre Guignard André, défunt mari de ladite dame Piot Estiennette.

Dans les archives de famille appartenant à Mre Eugène Guignard de Vauluceau, nous avons retrouvé un titre constatant la vente suivante :

> « Le 5 Mai 1602, Mre Pierre de Goussainville, Escuyer, sieur de Chastelluys, Cer du Roy, Lieutenant général civil et criminel du bailliage et comté de Montfort-l'Amaury, fait savoir que Michel Titreville reconnait avoir vendu à Mre André Guignard, Greffier des Prévostés de Videville, Feucherolles et Davron, moyennant la somme de 480 escus d'or sol, avec quatre escus d'or sol pour le tablier et espingles de la femme du vendeur, un certain nombre de pièces de terres, situées au terroir de Feucherolles, au lieu dit le chemin de Montmoulin et dans les climats de la Conche, sous Lanluetz, la Marnyère, Montaigu, le Bois d'Oursay, la Hanequine, les Moulins, le Clos Trenay, touchant les sieurs Jacques Piot, ledit acheteur, Antoine Villeneufve, la dame de Feucherolles, Michel de Berry, Samson de Berry, Simon Langlois, les dames de Poissy, etc.
>
> « L'acte fut passé à Neauphle, le mardi 5 Mars 1602, au logis de Charles Piot, demeurant aux Asbizouers, paroisse de Plaisir, en présence de Ramond Hanot le jeune et de Noël Beauvais.
>
> « La minute fut signée Dupont, notaire ».

Dame Estiennette Piot fut enterrée le jeudi 13 fer 1653, dans l'église de Davron, à l'âge de 80 ans environ. Elle laissa de son union avec Mre André Guignard :

I. Guignard Charles, Cer du Roy, marié le 24 Nov. 1619, à St-Germain-en-Laye, à Dlle Jeanne de Hautecourt (1), fille de Mre Claude de Hautecourt, sergent royal audit lieu, et de Dlle Thomasse Le Gendre, dont seize enfants.

II. Guignard Roch garde et morte-paye du château de St-Germain, marié en 1res noces à Dlle Jeanne Biberon (2), dont Marguerite, mariée à Antoine, huissier de la chambre du Roy, et en 2mes, à Dlle Dieudonné Phélippes (3), fille de Pierre, Bailli de Houdan, et de dame de Rotrou Marie (4), dont trois enfants, Jacques, Magdeleine et Andrée (5).

III. Guignard Nicolas, Greffier en chef de la maîtrise des eaux et forêts de St-Germain-en-Laye, marié le 14 janvier 1618, à St-Germain en-Laye, à Dlle Le Grand Marguerite (6), fille de Mre Michel Le Grand, Procureur du Roy audit St-Germain, sieur de Bourret, Cne d'une Cie d'ordonnance de Sa Majesté, et de dame Blanche Morice, dont sept enfants. (V. Art. Guignard Nicolas).

IV. Guignard Marie, mariée à Mre Ilharat Jacques, écuyer, sieur de la Chambre, dont 4 enfants :

(1) De Hautecourt. Armes (V. ci-après, p. 135).

(2) Biberon. Armes : d'azur, au chevron d'or, acc. de 3 étoiles du même, deux en chef, une en pointe (Arm. gén.).

(3) Dieudonné. Armes : d'azur aux trois têtes de griffons d'or, deux en chef, une en pointe (Arm. gén.). Alliances : Forest, de Rotrou.

(4) Rotrou. Armes : de gueules au chevron d'or, acc. en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une quintefeuille d'argent (Arm. gén.).

(5) Guignard Jacques continua la lignée de cette branche (v. plus loin). Dlle Guignard Magdeleine épousa Mre Vieillard d'Auteuil, dont elle n'eut pas d'enfants. Dlle Guignard Andrée devint religieuse à Corbeil.

(6) Le Grand. Armes : d'azur à deux écots d'or en sautoir, au chef d'argent, chargé de 3 merlettes de sable (Orléans).

1° Jacques, éc., sieur de la Chambre, marié à Dlle Itatry Magdeleine ; 2° Hélène, mariée à Huart du Parcq, fauconnier du Roy ; 3° Andrée, mariée à Mre Beau, officier du Roy, et 4° N***, mariée à Le Clerc.

Guignard Charles, premier fils de M[re] Guignard André, Greffier des Prévôtés de Wideville, Feucherolles et Davron, et de D[lle] Estiennette Piot, naquit à Davron (Seine-et-Oise), en 1594.

Il se maria le 24 Novembre 1619, à St-Germain-en-Laye, avec D[lle] de Hautecourt Jeanne, fille de De Hautecourt Claude, Grand Sergent Royal audit lieu, et de D[lle] Thomasse Le Gendre.

Le mariage eut lieu en présence de MM[res] Michel Le Grand, Charles de Hautecourt et autres parents et amis.

***

La famille de Hautecourt (1) était des mieux posées à St-Germain-en-Laye.

Jeanne de Hautecourt était née en ladite ville le 8 Avril 1602; elle avait eu pour parrain M[re] Jean

(1) Hinselin de Hautecourt. Armes : d'argent, au chevron d'azur, chargé d'une étoile d'or, acc. de 3 brins de fleurs de lin de sinople, au chef de gueules, chargé de trois croix pattées d'argent. (V. César Armorial p. 258).
Alliances : Petau, Guignard, Cagnyé, Le Gendre.

Cagnyé dont nous retrouverons la famille alliée, à Montfort, avec les Rotrou, alliés eux-mêmes des Dieudonné et d'une autre branche de Guignard Montfortoise.

Les marraines de Jeanne avaient été Dlle Jeanne Raffron, veuve de Mre Paul Bellier, et Dame Légère Huguevillе, femme de Jean Comtesse (1).

De Hautecourt Michel, grand-père de Jeanne, marié à Dlle Nicole Bedain, avait été, non seulement, Bailli du Prieuré de Saint-Germain-en-Laye, mais encore Lieutenant Particulier de Robe et d'Epée de la Prévôté dudit lieu, ainsi que le constatent les registres de baptêmes et de mariages de cette ville où il mourut le 16 Mars 1614.

Le frère de Thomasse Le Gendre (2), femme de Claude de Hautecourt, Grand Sergent royal de la maîtrise des Eaux et Forêts de Saint Germain-en-Laye, avait eu pour parrains, le 16 Février 1574, audit Saint-Germain-en-Laye, Monseigneur Pierre de Gondi (3), Evêque de Paris, et Mre Henri d'Anglure

(1) Il est à remarquer que les Raffron étaient également alliés des Guignard de Montfort. (V. Arch. de Loir-et-Cher. Guignard Mathurine, mariée à Jean Bellier, 1519. S. E.).

(2) Le Gendre. Armes : d'azur à la fasce d'argent, acc. de 3 bustes de filles au naturel, chevelées d'or.
Alliances : de Hautecourt.

(3) Pierre de Gondi, qui fut successivement Evêque, Duc de Langres (1565), Evêque de Paris (1569), Cardinal (1587) et mourut le 17 Février 1611, à l'âge de 83 ans, était issu d'une famille de Florence, qui vint s'établir en France à la suite de Catherine de Médicis.

De cette maison sont sortis : les Seigneurs de Codun, de Vic, du Péron, les ducs de Raiz ou Retz, les marquis de Belle-Isle et les comtes de Joigny (Voy. le P. Anselme, t. III).

Monseigneur de Gondi était proche parent de la famille Le Gendre, alliée des de Hautecourt.

Emmanuel de Gondi, Comte de Joigny, général des galères dans les mers du Levant, se maria avec Mlle de Silly Marguerite, également alliée d'une Julienne, notre alliée, qui épousa Antoine de Silly, dont Yvan Jean Baptiste, lequel, baptisé à St-Germain-en-Laye, le 1er Décembre 1676, eut pour parrain Mre Jean

et pour marraine Dlle Jacqueline Vandandeppe.

Guignard Charles devint Conseiller du Roy, Commissaire Enquêteur et Examinateur à Saint-Germain-en-Laye.

Son nom se retrouve dans la plupart des registres paroissiaux de Saint-Germain-en-Laye et des environs.

Il fut parrain à Montfort-l'Amaury, le 11 Décembre 1616, de Pierre Moreau.

Il fut également parrain, cette fois, à Saint-Germain-en-Laye, le 9 Mars 1621, de sa nièce Marguerite, fille de son frère Mre Guignard Nicolas, Greffier en Chef de la Maîtrise des Eaux et Forêts dudit lieu, et de Dlle Le Grand Marguerite (1).

Comme pour resserrer davantage les liens qui existaient entre les alliés de l'un et l'autre côté, la marraine de la petite Marguerite fut Dlle Le Grand Antoinette, femme de Mre De Hautecourt Charles, Garde et Morte-Paye du Château de Saint-Germain-en-Laye.

Nous rencontrons toujours dans la même ville, Guignard Charles, parrain, le 17 Avril 1641, de son petit-fils Thomas, fils de Mre Benoist Georges (2), dit de Saint-Benoist, « hasteur bouche du Roy », et de Dlle Marie Guignard.

Baptiste Colbert, Marquis de Seignelay, Commandeur des ordres du Roy, et pour marraine Dlle Henriette Colbert, femme de Paul de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre du Roy. Julienne Denis, d'autre part, épousa le 6 février 1690 Dlle Marie Guignard, fille de Mre Claude Guignard, éc. greffier en chef de la maîtrise des eaux et forêts de Saint-Germain-en-Laye, et de Dame Pérette Desportes.

(1) Le Grand. Armes : d'azur, à deux écots d'or, en sautoir, au chef d'argent, chargé de 3 merlettes. (Orléanais, Arm. Gén.).

(2) Benoist. Armes : écartelé, au 1 et 4, d'azur, à l'aigle d'or, au 2 et 3, de gueules, au sautoir tréflé d'or. (Arm. de Normandie).

Il fut aussi parrain, le 30 Novembre 1661, de Charles, fils de M[re] Jean Anthoine(1), Huissier de la Chambre du Roy, et de D[lle] Marie Briaires ; le 3 Juillet 1637, de Charles, fils de Panthaléon Clérambours, et de D[lle] Bavon ; le 11 Septembre 1664, de Marie, fille de son fils M[re] Guignard Claude, Ecuyer, Fourrier de la Maison de la Reyne de France, et de D[lle] Pérette Desportes(2), la marraine fut D[lle] Pérette Cagnyé, femme de M[re] Jean Desportes, Officier de la Chambre du Roy ; il fut encore parrain de sa petite-fille Charlotte-Louise, fille de M[re] Claude Binet(3), Officier de fruiterie du Roy, et de D[lle] Guignard Geneviève.

Guignard Charles fut également témoin dans un certain nombre de mariages.

Un, entr'autres, offre de l'intérêt, celui de Julien Harouart ou Hérouard, marié à Saint-Germain-en-Laye, le 29 Avril 1657, avec D[lle] Isabelle Cuquemelle.

A ce mariage furent présents : M[re] Julien Harouard, père du marié, Jean Harouard frère, Charles Bongars, beau-frère ; Jean Martin, Sieur de la Martinière, Chirurgien, Valet de Chambre du Roy, oncle, Charles Guignard, « cousin de la D[lle] Cuquemelle » (4).

(1) Anthoine Armes : d'argent, à trois merlettes de sable. (Arm. Gén). — Alliances : Guignard, Briaires, Beuvrier, Cagnyé, Monsigot, Mirault.

(2) Desportes. Armes : d'azur, à la croix diminuée, d'or, cantonnée, au canton dextre, en chef, de deux annelets d'or, et, en pointe, de deux annelets de même, au canton dextre, et au canton senestre. (V. Arm. de Normandie, Chevillard).

(3) Binet. Armes : d'azur, au chevron d'or, acc. de 3 étoiles du même. (Arm de Normandie, Chevillard). Il est à remarquer que D[lle] Louise Binet, fille de Christophe Binet et de D[lle] Catherine Hautemps, eut pour parrains Ivan Hérouard et M[re] Masson, et pour marraine D[lle] Louise Choppart, femme de Claude Binet. (V. Reg. St-Germain, le 30 juin 1661).

(4) Harouart. Armes : palé d'or et de sable, à une fasce de sinople, brochant sur le tout (Arm. gén., t. III).

Un membre de la famille Harouart, Jean, fut, nous le savons, médecin du Roy Louis XIII, et tint un journal de la vie de ce monarque, de l'année 1601 à 1628 (1). Il est donc intéressant de constater que Guignard Charles figura au procès-verbal, comme cousin de ladite Dlle Cuquemelle.

Un titre de famille, sous-seing privé, nous apprend que Guignard Charles transporta à Roch Guignard, garde des Prévôtés de Sa Majesté à Davron, une créance de neuf livres, sept sous, six deniers de rentes, qui lui étaient dues par un habitant de la paroisse de Plaisir.

« Ledict transport fait oultre au moyen de la somme de cent cinquante livres, à quoy monte le rachapt de ladite rente, laquelle somme de cent cinquante livres, ledit Roch Guignard, mon frère, m'a présentement payée, dont je le quitte ensemble des arrérages d'icelle rente, escheue jusques à huy.

« Fait sous mon seing cy-après, le vingt-cinquiesme jour de mars mil six cent cinquante-deux. « Signé : GUIGNARD. »

(Arch. de famille.)

En 1664, les religieuses du couvent de Notre-Dame de Montfort affermèrent à Mre J. Sony, lieutenant du bailliage d'Auteuil, huit arpents un quart de terre audit Auteuil, légués par Mre J. Auvray, prieur de Boissets, pour huit setiers et un minot de blé.

Le bail fut passé en présence de Mre Noël Morineau, Prévôt de Montfort-l'Amaury, de Mre Charles Guignard, Commissaire enquêteur de la prévôté et maîtrise de Saint-Germain-en-Laye, de Mre Paillard,

(1) V. Journal d'Héroard, par MM. Em. Soulié et de Barthélemy. Paris, éd. Firmin Didot, 1868.

curé de Garancières, de Mre Pierre Guignard, procureur en Parlement, de Mre Claude Guignard, éc. maréchal des logis de la Reyne-Mère, de Mre Jacques Guignard, garde des plaisirs du Roy, demeurant à Saint-Léger.

Du côté des Dames religieuses : Mesdames Jeanne Royer, Françoise Guignard, Catherine Thourette, Marie Le Presle, Marie Féry et Catherine de Saint-Benoist.

Dlle Jeanne de Hautecourt précéda de longues années dans la tombe son mari, Mre Guignard Charles.

> « Le dix-huitième jour de septembre mil six cent quarante-huit, mourut en Dieu, nous dit le registre de l'état-civil de Saint-Germain-en-Laye, Honorable femme Jeanne de Hautecourt, vivante femme de Mre Guignard Charles, commissaire enquêteur et examinateur en la prévôté de Saint-Germain-en-Laye, et, le lendemain, fut inhumée en l'église dudit lieu, un service complet fait à son intention.
>
> « Les messes chantées par MMrs Duvets, Le Brée et Mr le Curé. »

Mre Guignard Charles, Conseiller du Roy, Commissaire Enquêteur et Examinateur en la Capitainerie, Maîtrise et Gruerie de Saint-Germain-en-Laye, qualifié dans certains acte du titre de Grand Sergent Royal des Eaux et Forêts dudit lieu (1), mourut audit Saint-Germain-en-Laye, le

(1) V. Acte de baptême de Thomas, fils de Georges Benoist, et de Dlle Guignard Marie. Le parrain fut à Saint-Germain-en-Laye, le 28 avril 1641, Mre Charles Guignard, Grand Sergent Royal, en la Forêt de St-Germain-en-Laye, la marraine fut Dlle Catherine Tubœuf, veuve de feu Mre Simon Benoist, en son vivant « Aide du Gobelet du Roy ».

La famille Tubœuf, alliée des Benoist, occupait au XVIIe siècle,

5 Mai 1678, ainsi que le constate la pièce suivante extraite des registres paroissiaux de ladite ville.

« Ce jourd'hui septième may mil six cent soixante et dix-huit, a esté inhumé en cette église, Mre Charles Guignart, Conseiller du Roy, Commissaire enquêteur et examinateur en ce lieu de Saint-Germain-en Laye, âgé de quatre-vingt et quatre ans, décédé le cinq dudict mois, messes ordinaires chantées, prières et suffrages accoutumées en présence de Monsieur Jaume et autres, pour le repos de son âme, lesquels ont signé :

« Jaume et Paille ».

Mre Guignard Charles, Conseiller du Roy, eut seize enfants de son union avec Dlle De Hautecourt Jeanne :

I° Guignard Marie, mariée à Mre Benoist Georges (1).

II° Guignard Marguerite, mariée le 31 Janvier 1644, à St-Germain-en-Laye, à Mre Benoist François.

III° Guignard Jehanne, mariée à Mre Pierre Benoist, le 25 Novembre 1646, à St-Germain-en-Laye.

une très haute situation. Le père Anselme dédia à « Monseigneur Tubœuf, baron de Blanzart et de Vert », le livre intitulé : Le Palais de l'Honneur. (V. imp. à Paris, chez Estienne Loyson, MDCLXXXVI).

Tubœuf. Armes : d'argent, à trois passereaux, les ailes éployées de sable.

(1) Benoist. Armes : d'or, à l'ours passant de sable, au chef d'azur, chargé d'une étoile d'argent.

Benoist Anne, fille de Mre Benoist Georges, éc., officier bouche du Roy, et de Dlle Guignard Marie, se maria avec Mre Adrien Bruneau éc., officier du Roy, elle en eut Bruneau Louis, bapt. à Saint-Germain-en-Laye, le 5 janvier 1674. Il eut pour parrain, Monseigneur le Dauphin de France, fils ainé, la marraine fut Très haute et Très puissante dame Madame Françoise Athalaïde de Rochechouart, femme de Très haut et Très puissant seigneur Mr le Marquis de Montespan, les cérémonies du baptême furent suppléées par Monseigneur l'évêque de Condom (Bossuet), Précepteur de son Altesse Royale, en présence du « cousin (Cagnyé), le curé de Saint-Germain-en-Laye y assistant, avec son surplis et l'estolle desquelz il estoit revestu, selon sa dite qualité. »

IV° Guignard Pierre, marié à Madlle de Blais Louise, le 2 Février 1654.

V° Guignard Claude, décédé le 3 Novembre 1627, à Saint-Germain-en-Laye.

VI° Guignard Claude II, marié à Dlle Des Portes Pérette (1).

VII° Guignard Antoinette, religieuse au couvent de Poissy.

VIII° Guignard N. } jumeaux morts le même jour.
IX° Guignard N. }

(1) Desportes. Armes : d'azur, à la croix alésée d'or, acc. en chef, à senestre, de deux annelets ranges et dans chaque canton de la pointe d'un annelet, le tout du même.

Mre Guignard Claude, Greffier en chef de la Maîtrise des Eaux et Forêts à Saint-Germain-en-Laye, eut, entr'autres, comme enfants : Guignard Pierre-Claude Voici ses états de services : Cadet dans la Cie des Gentilshommes de Cambrai, mars 1685 ; Sous-Lieutnt au Régt Royal Comtois (Inflie), en février 1687 ; Capitne du Régt du Roy (Baton de Chalabre), en 1693 ; Major du Régt de Courville (Inflie), le 17 décembre 1695 ; réformé à la suite du Régt de la Marine, en 1698 ; Major du Régt de Ponthieu (Inflie), en 1701 ; Lieutnt-Colel, le 3 septembre 1702 ; du Régt de Doigny, devenu du Thil (Inflie), en 1714 ; Lieutnt-Colel, Commandt le Baton des Milices de Mantes, le 13 mars 1727 ; décédé en 1741, des suites d'une chute de cheval, faite à la tête de son bataillon. Campagnes : 1687, 88, 89, 90, 91, 92 ; Flandres : 1694, 95, 96, 97, 98, 99, 1700, 1 et 2 ; Espagne : 1703 à 1714. Blessures : 4 blessures en 4 occasions différentes ; décorations : Chevalier de Saint-Louis. (V. Ets de service communiqués par le ministère de la guerre, le 7 mars 1890, Enr. no 1408). Pierre-Claude Guignard, était né à Saint-Germain-en-Laye, il eut pour parrain en cette ville, le 21 novembre 1670, Noble homme Mre Guignard Pierre, Procureur au Parlement de Paris, et pour marraine Dlle Jeanne Guignard, femme de Noble homme Mre Pierre Benoist, Officier Bouche du Roy. Pierre-Claude était né en 1670, étant mort en 1741, il comptait donc à son décès « *cinquante et six ans passés au service militaire de la France*. »
Mre Guignard Pierre-Claude, Lieutnt-Colel du Régt du Thil, épousa Mlle Binet Charlotte, dont il eut trois enfants, dont Marie-Elizabeth, mariée à Mathias de Crouseillac, éc, Garde du Corps du Roy, chev. de St-Louis. Les Binet étaient très estimés à la Cour, l'un deux, Philippe Binet, éc., sieur de Canouville, était « Garde de la Manche ». Georges-René Binet, fut Contrôleur général de la Maison de Mme la Dauphine, en 1749. Mre de Crouseillac eut de son union avec Dlle Guignard Marie-Élisabeth, deux garçons : l'un mort en bas-âge, l'autre marié à Mlle de ***, sœur du prieur de Chambourcy.

X° Guignard Estiennette.

XI° Guignard Charles, baptisé le 22 août 1635, à St-Germain-en-Laye, décéda audit lieu, il fut inhumé dans l'église. Il avait eu pour parrain Mre Martin Piot, receveur fiscal de Videville et Davron, et pour marraine, Dlle Françoise de Hautecourt, femme de Mre Jean Cagnyé.

XII° Guignard Antoine, né en 1636, à St-Germain-en-Laye, mort audit lieu, en 1652, sans alliance.

XIII° Guignard Anne, bapt. le 4 mars 1639, à St-Germain en-Laye, inh. le 10 janvier 1642, audit lieu.

XIV° Guignard Catherine, mariée à Mre Regnault Mirault, écuyer bouche du Roy, à St-Germain en-Laye, dont: Philippe et Jeanne, mariée à Mre de Longpré.

XV° Guignard Anne, mariée à Mre de la Vertu Gui, le 16 juin 1680, à St-Germain-en-Laye.

XVI° Guignard, Geneviève, mariée avec Mre Binet Claude (1), le 7 juin 1671 (2), à Saint-Germain-en-Laye.

Nous avons eu l'heureuse fortune de retrouver dans les archives de la famille quelques actes concernant Mre Guignard Charles, conseiller du Roy, commissaire enquêteur et examinateur à Saint-Germain-en-Laye, grand-sergent royal en la maîtrise des eaux et forêts dudit lieu.

Le plus sérieux de tous est celui relatif au partage de la succession de sa mère, dame Estiennette Piot,

(1) Binet. Armes : de gueules, au chef d'or, chargé de trois croisettes, au pied fiché d'azur.

(2) Voir pour tous ces actes les registres d'état-civil de Saint-Germain-en-Laye.

veuve de Mre André Guignard, greffier des Prévôtés de Videville, Feucherolles et Davron.

Cette pièce importante est des plus intéressantes au point de vue de la fortune de la famille et des parentés qui y sont signalées. Elles sont, il est vrai, manifestes, par les extraits des registres de Saint-Germain-en-Laye, Feucherolles et Davron, mais accusent dans ces folios l'intimité qui régnait entre les divers membres qui la composaient.

Cet acte nous fait savoir que le 12 décembre 1653, eut lieu, en l'étude de Maitre Hyérosme Vieillart, notaire à Poissy, le partage des immeubles, dépendant de la succession de dame Estiennette Piot, entre ses enfants, Charles, Roch, Nicolas et Marie.

I. Guignard Charles, Cer du Roy, Commissaire enquêteur et examinateur à St-Germain-en-Laye.

II. Guignard Roch, garde des plaisirs du Roy en la capitainerie de St-Germain-en-Laye.

III. Guignard André, Antoine Jacques, représentant Mlle Guignard Catherine Andrée (1), sa femme;

(1) Il est à remarquer qu'Antoine Gabrielle Louise, fille de Jacques Antoine et de Dlle Guignard Catherine, baptisée le 30 mai 1641, à Saint-Germain-en-Laye, eut pour parrain Très haut et Très puissant seigneur Mre Gabriel de Rochechouart, Cer du Roy en ses Conseils d'Etat et privé, premier Gentilhomme de la Chambre, Prince de Tonnay-Charente, Marquis de Mortemart, et que la marraine fut Très haute et Très puissante Dame Mme Louyse, Comtesse de Maure, Marquise et Douairière de Mortemart, Baronne de Lohéat (Voir parenté desdits par les Guignard de Brizay, p. 49). Dlle Jeanne d'Archiac avait épousé en 2me noces Gilles de Brizay, fille de Guignard de Halot de Brizay, Chev., et de Dlle Bertrande de La Jaille. Dame Catherine Guignard fut marraine avec Mre Claude Cagnyé, de Charlotte, fille de Mre Jacques de la Salle et de Dlle Guérande Garoste. Claude, le deuxième enfant dudit sieur De la Salle, eut, le même jour, 12 octobre 1631, à Saint-Germain en-Laye, pour autre parrain, Noble homme, Mre Claude de Saint-Simon, Ecuyer de la petite Ecurie du Roy, Gentilhomme de sa Chambre, Capitaine dudit lieu, et Dame Denise de La Fontaine, Dame de Rasse.

Le petit-fils d'Antoine Jacques et de Guignard Catherine,

Mre Le Maire Milles, à cause également de sa femme, demoiselle Guignard Marguerite ; lesdits Guignard André, Dlles Guignard Marguerite et Guignard, venant par représentation de leur père, Guignard Nicolas, greffier de la maitrise des eaux et forêts de St-Germain-en-Laye.

IV. Ilharat Jacques, dit Charruau, éc., sieur de la Chambre, Ilharat Hélène, Beau par représentation de sa femme, le dit Jacques Ilharat et les dites demoiselles Ilharat et dame Beau, filles de Dlle Guignard Marie, mariée à Mr Ilharat Charruau, éc., sieur de la Chambre, également par représentation de leur mère.

Les biens sont détaillés dans un extrait d'inventaire incomplet qui ne comprend pas moins de quatre-vingt feuillets.

François Bazire, fils de Noble homme Laurent Bazire et de Dlle Louise-Gabrielle Anthoine, fille des précédents, né le 15 juin 1670, eut comme parrain, le 3 mars 1671, à Saint-Germain-en-Laye, « Très haut et Très puissant seigneur, Mre François de Neufville, Marquis de Villeroy, et pour marraine Très haute et Très puissante Dame, Mme Magdeleine de Créquy, femme de Très haut et Très puissant seigneur Mre Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, pair et maréchal de France, chevalier des Ordres du Roy, chef du Conseil Royal de Sa Majesté, cy-devant, gouverneur de la personne du Roy, à présent gouverneur général du pays de Lyon, Lyonnais, Forest et Beaujolais ». (Voir généalogie des de Buade, des de Belin, des Frontenac, étudiée plus haut, p. 85).

Dlle Anthoine Anne-Elizabeth, petite-fille dudit Anthoine Jacques, par Noble homme Anthoine Jean, marié à Dlle Henriette-Françoise Monsigot, baptisée le 5 avril 1673, à Saint-Germain-en-Laye, eut pour parrain Mre Louis Laisné, chev., seig. de la Margis, Cer ordinaire du Roy, en ses Conseils d'Etat et privé, et pour marraine Très haute et Très puissante dame Mme Elizabeth Guillon, épouse de Monseigneur le Garde des Sceaux de France. Ces baptêmes sont donc des plus intéressants. Notons encore que Dlle Guignard Marguerite, autre fille de Mre Guignard Nicolas, se maria à Noble homme Mre Milles Le Maire, Cer du Roy, élu en l'Election de Chartres, dont le frère Charles avait eu comme parrain « Haut et Puissant Prince Monsieur Charles d'Orléans et Mre Jean de Roucy, son précepteur », et pour marraine dame Fromont, femme de Mre Georges Le Grand.

« Et partant, apert que ce qui est à partager entre nous tous, tant desdites maisons et héritages de Feucherolles, de Sainte-Gemmes, les deux proches le Moullin, celle de Poissy et le jardin, avec celle des Flambertins, et héritages en boys et despendances, le tout mentionné cy-dessus, pour le regard des Flambertins, se trouve monter à la quantité de soixante ». . . . .

D'après le partage lui même, à soixante-trois mille livres, équivalant, de nos jours, à plus de trois cent mille francs, du chef de ladite Estiennette Piot.

Les biens furent partagés en quatre lots représentant chaque branche, et tirés au sort.

La masse de chacun d'eux se montant à une somme active de quinze mille six cents livres environ.

Roch Guignard tira le premier lot.

Guignard André, Antoine et le Maire eurent le second.

Ilharat Jacques, Dlle Ilharat Hélène et Mre Beau, se partagèrent le troisième.

Le quatrième et dernier lot échut à Mre Guignard Charles.

Ce dernier lot comprenait :

Une maison sur ladite rue de Poissy (à St-Germain-en-Laye), appelée la maison à Michel, venant de la succession de feu Monsieur Maingot, prisée à la somme de 1.200 livres. . . . . xijᶜ.

Item : une autre maison en ladite rue où demeure à présent un nommé Le Mère, prisée à la somme de mille livres tournois. . . . . Mᶜ.

Item : une autre maison, sise audit Feucherolles, où demeure à présent Le Maréchal, prisée à la somme de neuf cents livres. . . . . ixᶜ.

Item : une autre maison, proche d'icelle, où est à

présent un cordonnier, prisée trois cent cinquante livres . . . . IIIL^c.

Item : une autre méchante maison, sise à Feucherolles, prisée cinquante livres . . . . L.

Item : un arpent et demy, cinq perches de terres où il y a des arbres, appelé « le douaire », touchant aux héritiers Pierre de Berry, d'autre costé, M. Cagnyé, d'un bout aux héritiers la Flèche, et d'autre bout, aux héritiers Jean Germani, prisés à la somme de quatre cent cinquante livres tournois . IIIIe L.

Item : demy arpent deux quartiers de terre, assis audit lieu, tenant à Nicolas Gonde, d'un costé et d'un bout ausdictz héritiers La Fleiche et d'autre bout à Monsieur Piauger, prisé à la somme de cent livres . . . . C.

Item : un tiers d'arpent de terre, audit climat, tenant des deux costés et d'un bout à M. Cagnyé, et d'autre bout à M. Piauger, estimé à la somme de quarante livres, cy . . . . XL.

Item : un arpent, deux perches de terres, appelé l'arpent à Houdiart et touchant à Mr Cagnyé, à Jean Butemps et à Nicollas de Senlis, estimé deux cents livres. . . . . IJ^c.

Suivent soixante articles représentant les terres de la plaine.

Elles sont situées aux climats du chemin des Beurreries, à l'arpent à Houdiart, aux Marais. D'autres touchent l'arpent des choux, le vieil pin, le noyer à la dorée, la croix de Davron, le lieu dit la Tuilerie de Montmoulin, la friche des Boisseaux, Montégu, la Fosse, la Marnière, le Poirier creux, le poirier de Sauge, le gros buisson, le chemin de Lanluetz, le Bois d'Oursay, le Calquan, les Fosses,

le chemin de Paris, la Trouée, le Babricque, la Charmée.

Les tenants et les joignants sont : Mrs Mrs Guédon, les héritiers Bourdillon, Nicolas Le Grand, M. Cagnyé, Mr Bouillant, Piauger, Gilles de Berry, les héritiers Martin Piot, le seigneur de Feucherolles, Nicolas Piot, la veuve Audouin, Jean Péron, Madame de Bullion, les héritiers Sansom de Berry, le seigneur de Videville, Jean Quettyer, Boucquainville, Madame Galloys, les héritiers Jean Quetyer, les héritiers Jean Guignard, Michel Du Val, Jean Le Grand, les dames de Poissy, l'église de Chavenay, Pierre Guédon, les héritiers Freslin, Cucnot, Toussaint Gohard, les héritiers Pignard, Monsigot, Monsieur Gervais, etc.

Le 12 décembre 1653 « Mre Charles Guignard, tant en son nom que, comme fondé de pouvoirs de neveu Mre André Guignard, docteur en théologie de la Faculté de Paris, à l'effet du partage cy-devant transcript et passé par devant de Beauvais » parut avoir accepté les clauses dudit partage. (Manquent deux feuillets).

Voici quelles étaient les possessions connues, par les titres, de la famille Guignard, au XVIIe siècle, sur le territoire de Feucherolles où leurs descendants habitent encore au moment où nous écrivons ces lignes.

Feucherolles, dont le splendide clocher du XIIe siècle, à écailles de pierre, attire l'attention des touristes et des archéologues soucieux des œuvres d'art du passé, possède du reste, encore de nos jours deux cloches anciennes au nom des Guignard.

Sur la première, on lit l'inscription suivante :

J'AI EV POVR PARRAIN M^RE^ CLAVDE GVIGNARD ECVYER FOVRRIER DES LOGIS DE LA MAISON DV ROY MARRAINE DAME GABRIEL *(sic)* MARGVERITE HEVILLARD EPOVZE DE M^RE^ SVLPICE ✣ LECVYER RECEVEVR DES DOMAINES DV ROY ET PREVOST DE FEVCHEROLLES ET LANLVETS QVI M'ONT NOMME GENEVIEVE CLAVDE MARGVERITE

Sur l'autre, de date plus rapprochée, est notée la mention qui suit :

L'AN 1810, J'AI ÉTÉ BENI PAR MR LOVIS POVRRIER CVRE DE FEVCHEROLLES J'AI ÉTÉ NOMMÉE ✠ PHILIPINE PAR MR CLAVDE ANDRÉ TOVSSAINT GVIGNARD MEMBRE DU COLLÈGE ÉLECTORAL D'A^T^ DEPL. ✠ DE SEINE ET OISE PRT ET MAIRE DE FEUCHEROLLES ET PAR MME DE PHILLIPINE HENRIETTE MICHAUX ✠ M^E^ DE M. JEAN BTE THIRIERA OFFICIER DV ROY ET EN SECONDES DE MR JEAN HIPPOLITE DE LA BARE DV PARC ANCIEN NOTAIRE A VERSAILLES, MR JACQUES ARTUS ADIONT ET M G^R^.

COLLIN ET LEMOINE † FONDEVRS.

Nous avons respecté textuellement l'orthographe et la teneur des actes qui présentent, ainsi qu'on peut le voir, de légères fautes qu'il est facile, néanmoins, de rectifier.

Guignard Pierre premier fils, quatrième enfant de Mre Guignard Charles, conseiller du Roy, Commissaire Enquêteur et Examinateur à Saint-Germain-en-Laye, Grand Sergent Royal audit lieu, et de Dlle Jeanne de Hautecourt, fut baptisé audit Saint-Germain-en-Laye, le 12 juillet 1626.

Il eut pour parrain son oncle, Roch Guignard, Garde et Morte-Paye du château dudit Saint-Germain, et pour marraine Dlle Paule Fanières, femme de Mre Claude de Hautecourt, Procureur au Châtelet de Paris.

Mre Guignard Pierre devint Conseiller du Roy, Procureur en Parlement au Siège Présidial de Paris et Lieutenant Général de Louveterie de l'Ile-de-France.

Pierre se maria avec Mlle Louise de Blais (1), fille de « Noble homme Mre Blais ou de Blais Louis, éc., contrôleur de la maison du Roy, et de Dame

(1) Blais. Armes : d'or, à la fasce de gueules, acc. de six merlettes du même. (V. Bret. Rietstap). Branche de la maison de Penthièvre.

Henrye Cagnyé(1). Leur contrat de mariage fut passé par devant MMtres Colas et de la Balle, notaires au Chatelet de Paris, le 2 février 1654.

***

La famille Blais, dans laquelle entrait Mre Pierre Guignard, était une des plus anciennes du royaume. Les Blais, en effet, descendent de la maison de Penthièvre, si célèbre dans les annales de la Bretagne.

En septembre 1668, Louis, fils de Mre Blais du Lacq, éc., et de dame Marguerite de Fleurs, nourrice de Monseigneur le Dauphin de France, fut baptisé à Saint-Germain-en-Laye, par Révérende Personne Mre l'abbé d'Illiers, co-adjuteur de Monseigneur l'évêque de Reims ; le parrain fut *Mondit-seigneur le Dauphin de France*, la marraine Madame de la Motte (2), gouvernante des enfants de France. Nous retrouvons cette dernière dans plusieurs baptêmes des nôtres. On a vu que les d'Illiers étaient alliés des seigneurs de Montguignard.

Quant à la famille de Cagnyé, elle était, de longue date, alliée aux alliés des Guignard.

Cagnyé Antoine s'était, en effet, marié le 8 juillet 1596, à St-Germain-en-Laye, avec Dlle Louise, fille de Mre de Hautecourt, grand bailli du Prieuré dudit lieu, et de Dlle Marie Bedain. Cagnyé Alexandre, sommelier de paneterie du Roy, fut parrain, le 8 novembre 1608, de Pierre, fils d'Alexandre Cagnyé.

(1) Cagnyé. Armes : d'azur, aux trois volcans d'argent, fumant d'or, au soleil en chef d'or, entouré d'un nuage d'argent.

(2) De la Motte-Houdancourt, (Le Héricy) Picardie. Armes : d'argent, à trois hérissons de sable (de Courcy).

Les marraines furent Dlle Antoinette Le Grand, femme de Charles de Hautecourt, et Dlle Thomasse Le Gendre, femme de Mre Claude de Hautecourt.

Un membre de cette famille Cagnyé, Charles, dit l'Aîné, devint curé de Saint-Germain-en-Laye : il eut l'honneur d'assister le Dauphin sur les fonts baptismaux.

« Le 5 septembre 1638, naquit au chasteau royal de Saint-Germain-en-Laye, Monseigneur le Dauphin de France, premier né de Très-Haut et Très-Puissant Monarque Louis, treiziesme du nom, Roy de France et de Navarre, et de Très Illustre et Très Religieuse Princesse Anne d'Autriche, sa Très Sage et Très Fidèle Espouse, et le même jour ondoyé par Révérend Prélat Dominique. seigneur, Evêque de Meaux, et son premier aumônier de Sa Majesté, avec les eaux baptismales baillées par Mre Cagnyé, prestre curé de ladite paroisse, à onze heures et demie du matin ».

(V. état-civil de St-Germain-en-Laye).

Mre Cagnyé Charles, docteur en théologie, devint Principal du Collège royal de Navarre, ainsi que Noble homme Mre André Guignard, prêtre, également docteur en théologie, que nous verrons tout à l'heure noté comme fils de Mre Guignard Nicolas, marié à Dlle Marguerite Le Grand.

Dlle Henrye Cagnyé, femme de Mre Blais Louis, contrôleur de la Maison du Roy, était fille de Charles Cagnyé et de Dlle Anne Boullard (1). Elle avait été baptisée à Saint-Germain-en-Laye, dont son oncle Mre Boullard était curé, le 5 avril 1605, et

(1) Boullard. Armes : de gueules, au lion d'or, armé, lampassé et couronné de sable. (Lainé).

avait eu pour parrain Mre François de d'Arbonne, gentilhomme ordinaire du Roy, et pour marraine Dlle Henrye de Buade (1), fille de Noble homme Mre Antoine de Buade, comte de Palluau, sieur de Frontenac Le frère de Dlle Henrye, baptisé au même lieu, le 26 janvier 1603, avait pour parrain Mre Henri Clausse (2), sieur de Fleury, conseiller du Roy en son Conseil d'Etat, surintendant gal et grand maitre des eaux et forêts de France, et Robert de Bugec, maistre d'hostel de Monseigneur le Dauphin ; la marraine fut Madame Louise du Bois Sault, gouvernante de mondit Dauphin de France. A la même famille Cagnyé appartenaient Mre Cagnyé Etienne, greffier de la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye, bailli du Pecq, sieur du Clos-Lambert, etc. ; Dlle Cagnyé Charlotte, femme de Mre Pierre de Montcriff (3), éc., exempt des gardes du corps, l'un des vingt-cinq gentilshommes de la garde écossaise de Sa Majesté ; Cagnyé Laurent, contrôleur de la maison du Roy, marié à Dlle Blais Madeleine ; Cagnyé Louis, gentilhomme servant de Madame la Dauphine.

Cagnyé Pierre s'était, vers la fin du XVIe siècle, marié audit Saint-Germain, avec Dlle Marguerite Le Grand.

Cagnyé Hyérosme, baptisé le 9 août 1580, avait

(1) De Buade de Palluau. Armes : d'or, au chevron de gueules, acc. de 3 œillets ou aubifoins, d'azur, tigés de sinople. (Lainé).

(2) Clausse. Armes : d'azur, au chevron d'argent, acc. de trois têtes de léopard d'or, emmuselées de gueules. (Voir plus haut, p. 79), l'acte de l'état-civil de Saint-Germain-en-Laye, où Guignard d'Arbonne Jean assiste au mariage de Pierre Clausse avec Dlle Le Picart Marie.

(3) De Montcriff. Armes : d'or, au lion de gueules, lampassé et armé, d'azur, au chef d'hermines. (Lainé).

20

eu pour parrain Mre Hyérosme de Marle (1), seigneur de Versigny, maistre d'hostel du Roy, Mre Jean de la Salle, capitaine du château de Saint-Germain, et pour marraine Dlle Anne de Maléçis, fille de Mre de Maléçis (2), maître d'hostel également du Roy.

Telles étaient les principaux membres de la famille Cagnyé, dans la deuxième moitié du XVIe siècle et le commencement du XVIIe.

Mre Pierre Guignard fut parrain, le 21 novembre 1670, à Saint-Germain-en-Laye, de son neveu Mre Guignard Pierre-Claude, fils de Noble homme Mre Guignard Claude, Maréchal des Logis de la Reyne Marie-Thérèze d'Autriche, et de Dame Pérette Des Portes (3); la marraine, dans ce baptême, fut Dlle Jeanne-Yvonne Guignard, sœur également dudit Guignard Pierre et femme de Mre Benoist (4) Pierre, officier bouche du Roy.

Guignard Pierre assista également, à St-Germain-en-Laye, le 2 juin 1664, au mariage d'une autre de ses sœurs, Dlle Guignard Catherine, unie à

(1) De Marle. Armes : d'or, à 3 merlettes de sable. Une de Marle Madeleine, s'était mariée avec Nicolas Potier de Blanc Mesnil, prévôt des Marchands de Paris, en 1599, dont une fille, Marie Potier, se maria avec Mre d'Alvimare Pierre, fils cadet du sieur de Blangre Alvimare. Pierre en eut d'Alvimare Marie, que nous avons vu mariée à Antoine-Adam Guignard, fils de Mre Pierre Guignard, Procureur du Roy à Montfort, et de Dlle Jehanne de Phélippes. Ces alliances montrent l'union profonde qui existait entre les divers membres ou alliés de nos familles et pourrait donner une leçon à certains de leurs descendants.

(2) Tardieu de Malessye. Armes : d'azur, au chevron d'argent, acc. de deux croissants d'or, au chef de même, chargée d'une étoile d'azur.

(3) Desportes. Armes : d'azur, à la croix alésée d'or, acc. en chef, à senestre de deux annelets, rangés et dans chaque canton de la pointe, d'un annelet, le tout, du même.

(4) Benoist. Armes : écartelé, au 1 et 4, d'azur, à l'aigle d'or, au 2 et 3, de gueules, au sautoir treflé d'or. (Chev., Arm. de Normandie).

Mre Regnault Mirault, qui devint plus tard « Officier Bouche du Roy », et qui n'était, alors, que « Potager Bouche de la Reyne Mère ». Il fut également présent, le 18 juillet 1666, au mariage de sa nièce, Dlle Benoist Marie, fille de Mre Benoist Georges, et de Dlle Guignard Marie, sa sœur, avec Mre Le Clerc (1) Jacquès, « Chef de Fourrière du Roy ».

M. le comte de Dion, dans ses « Mémoires sur le Tabellionnage de Montfort », nous apprend qu'à la date du 20 juillet 1693, il avait trouvé Mre Pierre Guignard, noté comme tuteur de Jacques et de Anne Le Clerc, enfants dudit Le Clerc Jacques.

Guignard Pierre assista comme témoin également, le 26 mai 1680, toujours à Saint-Germain-en-Laye, au mariage de Mre Benoist Pierre, Officier de Garde-Robe du Roy, fils de Mre Benoist Pierre et de défunte Dlle Guignard Jeanne, sa sœur, fille de Mre Guignard Charles et de Dlle de Hautecourt Jeanne, avec Dlle Félicité Julienne (2), fille de Mre Julienne Florentin, « Chef de la Fruiterie du Roy », et de Dlle Masson (3) Hélène.

Il fut témoin, le 24 janvier 1682, du mariage de Jean Mahêne de la Neufville, Courrier du Cabinet du Roy, demeurant « paroisse Saint-Eustache, à Paris », fils de défunt Jacques Mahêne de la Neufville, Commissaire ordinaire de l'Artillerie de France, et de Dame Charlotte Deceveux, avec sa

(1) Le Clerc. Armes : d'argent, au chevron d'azur, acc. de de 3 roses, de gueules. (V. Chevillard., Arm. de Normandie).

(2) Julienne. Armes : d'azur, au chevron d'or, aux trois tiges de Julienne, d'argent, fleuries de même, les tiges et les feuilles de sinople. (D'Hozier).

(3) Masson. Armes : d'azur, au chevron d'argent, acc. en chef, de trois étoiles mal ordonnées, d'or, et en pointe, d'un lion d'or. (Arm. Gén.).
Alliances : Guignard, Julienne.

nièce, Dlle Marie Guignard, fille de Mre Guignard Claude et de Dame Desportes Pérette.

Nous trouvons de son côté Dlle Louise Blais, femme de Mre Pierre Guignard, marraine à Saint-Germain-en-Laye, de Michel, fils de Mre Benoist Pierre, « Sommier Bouche du Roy », baptisé en ladite ville.

Elle fut marraine également au même lieu, le 8 février 1688, de Jean, fils de Mre Jean-Marc Anthoyne, Écuyer, Huissier ordinaire de la Chambre du Roy, et de Dlle Marie Cagnyé.

L'acte est ainsi conçu en ce qui la concerne :

> « La marraine fut Demoiselle Louise Blaye, femme de Mre Guignard Pierre, Procureur en Parlement, de la paroisse Saint-Séverin de Paris, laquelle a signé :
>
> « Louise Blais ».

Maître Guignard Pierre aimait la vie large et facile. Sa situation de fortune paraît avoir été considérablement amoindrie, il faut le reconnaître, par le jeu et les plaisirs.

Sa femme, Dlle Blais Louise, pour sauvegarder l'avoir de ses enfants, dut, par une requête adressée à M. le Lieutenant civil, le 18 du mois d'avril 1678, plaider en séparation de biens contre son mari, s'appuyant, pour l'obtenir, sur ce que : « Entr'autres choses stipulées dans leur contrat, il avait été dit qu'il y aurait communauté entr'eux, sans être tenus des dettes précédentes ».

Elle réclama donc, en conséquence, pour la remplir de ses droits, « tout ce qu'elle lui a apporté en

dot ou qui lui est escheu par successions, donation, legs ou autrement » :

***

« Elle a esté mariée par Mre Michel de Hautecourt, ancien Procureur audit Chastelet, son tuteur, aux biens et droits, à elle appartenans, par les successions de ses père, mère et frère, contenus en l'Estat, annexé audit contract de mariage, et Dame Anthoinette Cagnyé, femme dudit de Hautecourt, luy a donné, entre vifs, la somme de quatre mille livres à prendre en tous les biens de la donnatrice après son déceds, depuis lequel mariage sont escheues à la suppliante deux successions collatérales de Louis et de Claude Blais ses frères, auxquels elle a succédé pour moitié, et ledit Guinard, son mari, a reçeu de tous les droits de la suppliante, sçavoir : dudit Mre Michel de Hautecourt, la somme de deux mille neuf cent soixante livres sur lesdits droits contenus audit Estat, par quittance estant ensuitte dudict contract de mariage, reçeue par les mesmes nottaires, le quatorze mars audit an mil six cens cinquante-quatre; plus dudit de Hautecourt, la somme de trois cens quatre-vingt-trois livres, un sol, dix deniers, pour le reliqua du compte par luy rendu de la tutelle de la suppliante aresté soubs leurs seings, le douze janvier mil six cens cinquante cinq.

« Plus la somme de mil huit cens quatre-vingt dix-huit livres, quatorze sols, huit deniers, de Mre Charles Cagnyé, Prestre principal du Collège de Navarre, par quittance du dernier décembre mil six cens cinquante-cinq, pour le reliqua particulier à la suppliante du compte de tutelle qu'il luy a rendu et à ses frères et sœurs, à la décharge de M. Hiérosme Cagnyé, aussy arresté soubs signature privée, le quinze décembre mil huit cens cinquante-un.

« Plus la somme de trois mille huit cent soixante-dix-neuf livres que ledit Guinard a aussy touché dudit de Hautecourt et autres, pour moitié qui appatrenoit à la suppliante, comme héritière desdits Louis et Claude Blais, ses frères, pour leurs reliquats et du contenu aux chapitres 6 et 7 des Reprises particulières auxdits Louis et Claude Blais, audit compte du douze janvier mil six cens cinquante-cinq, ainsy qu'il est porté aux articles premier, deux, trois, cinq, six, sept, huit et neuf du second chapitre de recepte du Compte, rendu par ledit Guinard de la tutelle qu'il a eu de Dame Blais, Espouse du Sieur Cagnyé (1). Closes soubs signatures privées, le dernier juin mil six cens cinquante-cinq.

« Plus la somme de deux cens cinquante livres, aussy touchées par ledit Guignard, dudit Mre Michel de Hautecourt, pour moitié afferrante à la suppliante de cinq cens livres, et en principal, de vingt-sept livres quinze sols, de rentes, deubs par Mre Hiérosme Cagnyé, à la succession du sieur Henry Cagnyé, ainsy qu'il est porté au premier article dudit Estat, au bas duquel est la quittance dudit Guinard, dudit jour dernier décembre mil six cent cinquante-cinq . . . .

. . . . « Plus ledit Guinard a touché la somme de six mil huit cens trente-neuf livres, quatorze sols, deux deniers, revenant à la suppliante, aux dites qualités, tant du chapitre de Reprise général du Compte dudit Hautecourt, du douze janvier mil six cens cinquante-cinq, que pour la moitié du prix d'un office (Lacune dans le titre).

. . . .

. . . . « Plus mil sept cens vingt-neuf livres, seize sols, aussy touchées par ledit Guinard pour moitié aussy appartenante à la suppliante des

(1) Cagnyé. Armes : d'or, au chevron d'azur, à 2 étoiles, de gueules en chef et un croissant, chargé de trois fleurs de lune du même, en pointe.

remboursements à luy faits de plusieurs parties de rentes, ainsy qu'il est dit aux sept articles qui composent le quatriesme chapitre de recepte dudit compte du dernier juin mil six cens soixante-cinq.

. . . . « Plus la somme de six mil livres, aussy appartenante en celle de douze mille livres, moyennant laquelle somme de douze mille livres, ledit Guinard et la suppliante ont vendu conjoinctement avec le Sieur Laurent Cagnyé et Dame Madeleine Blais, son épouse, à Monsieur le duc de Noailles, une maison sise à St-Germain-en-Laye, ou estoit pour enseigne « *Le Grand Cerf* », du propre desdites Louise et Madeleine Blais, par contrat passé par devant Choppin et Ogier, nottaires, à Paris, le quinze Mars mil six cens soixante-neuf . . . .

. . . . . « Plus soixante-deux livres douze sols d'une part, et neuf livres d'autre part, que ledit Guinard a aussy touché pour le contenu aux articles vingt-cinq et vingt-six dudit second lot dudit partage et vingt livres de soulte et retour faict à la suppliante par lesdits Pierre et Dame Cagnyé par la fin dudit partage, du quatre Mars mil six cens soixante et six . . . .

. . . . « Plus ledit Guinard a encore touché : scavoir dudit Mre Michel de Hautecourt la somme de quatre mille livres donnée à la suppliante, en faveur de mariage, par ladite Dame Anthoinette Cagnyé, femme dudit de Hautecourt et tante de la suppliante, de quinze cens livres, scavoir : douze cens livres à elle léguée et six cens livres, pour sa moitié de pareille somme de douze cens livres, léguées audit Claude Blais, son frère, par ladite Dame Anthoinette Cagnyé, par son testament du quatorze juillet mil six cens soixante-deux, ainsy que ledit de Hautecourt l'a marqué en un mémoire escrit de sa main, anexé à son testament olographe, du douze janvier mil six cens soixante-dix ; et, mil cent quatre-vingt-quatre livres, trois sols, qui sont revenues à deffunct

Charles Guignard, fils dudit Mre Pierre Guinard et de la suppliante, pour le legs à luy fait par ladite Dame Anthoinette Cagnyé sa tante, par son dit testament du quatorze juillet mil six cens soixante ; et, auquel legs ledit Charles Guignard avoit esté nommé et appellé par ledit Mre Michel de Hautecourt, au désir dudit testament, par acte estant ensuite reçeu par Buon et de la Balle, notaires, le 7 septembre audit an, mil six cens soixante; auquel legs, de onze cens quatre-vingt-quatre livres, trois sols, la suppliante a moitié comme héritière, pour moitié, quant aux meubles et acquets dudit Charles Guinard, son fils. . . . .

. . . . « Plus la somme de sept cens livres, pour moitié des arrérages de la pension viagère, du tiltre dudit feu Charles Guinard, depuis le quatre décembre mil six cens quatre vingt deux, jusqu'au premier janvier mil six cens quatre-huit, jour de son déceds, à raison de deux cens livres, par chacun an. . . . .

. . . . « Plus la moitié du prix de la vente de ses bleds et meubles qui estoient à St-Quentin, lieu de son canonicat, montant à huit cens livres . . . .

. . . . « Plus la somme de deux cens livres, pour moitié des livres à luy légués par ledit feu Sieur de Hautecourt. . . . .

. . . . « Plus la somme de huit cens livres, léguées à la suppliante par ledit sieur de Hautecourt, par son dit testament du douze janvier mil six cens soixante et dix, en sorte que par le calcul de toutes les sommes touchées par ledit Guinard des biens de la suppliante, elles se trouvent montées à celle de trente-huit mil neuf cens vingt-huit livres, deux sols, un denier. Et, outre celles dont elle peut n'avoir pas de connoissance, et quoy que ce bien fut assé considérable pour secourir les talents dudit Mre Pierre Guinard qui avoit d'ailleurs quelques biens; néanmoins, la suppliante apprend avec douleur que ledit Guinard

est poursuivi aux Requestes du Palais, à la Requeste de particuliers pour la reddition du compte de leur tutelle, qu'il y a eu une provision adiugée contre luy, faute de rendre ce compte dont l'évènement peut former un reliqua considérable contre luy, qu'il a mesme d'autres procès dont les suites peuvent estre désavantageuses et que l'embaras que luy ont causé cette tutelle et ces procès luy ont fait négliger ses propres affaires et sa profession et l'ont engagé à de grandes dépenses; il a mesme fait entrer la suppliante en des obligations solidaires pour et avec luy, ainsy elle a esté conseillée, pour se sauver de la ruine, dont elle est menassée, de se pourvoir et vous donner sa requeste affin de séparation de biens ».

La tutelle dont il est question dans cet acte était celle des mineurs Le Clerc, Jacques et Anne, fils et fille de Noble homme Mre Le Clerc, Jacques, écuyer, chef de fourrière du Roy, sieur de Bazoches, de Mortefontaine, de Clévaumont, premier exempt de la garde du Roy, huissier des cent suisses de Sa Majesté, et de Dlle Marie Benoist, fille de Mre Georges Benoist, contrôleur ordre du Roy, et de Dlle Marie Guignard, fille de Mre Guignard Charles, cer du Roy, et de Dlle Jehanne de Hautecourt, par conséquent neveux et nièces de Pierre Guignard. La tutelle de Jacques donna surtout beaucoup de mal à Pierre Guignard. Quand Jacques fut arrivé à un âge où on pouvait le faire émanciper, Pierre réclama du conseil de famille cette émancipation. Comme il arrive toujours en pareil cas, les uns prirent parti pour, d'autres, contre. Un mémoire domestique nous tient au courant de cette lutte, où les intérêts des mineurs paraissaient fortement en jeu, mais encore plus ceux des gérants des biens,

comme toujours. Madame la chancelière de France, proche parente du mineur, déclare qu'elle ne s'oppose pas à l'émancipation, ainsi qu'on l'a dit. Mre Benoist, contrôleur de la bouche du Roy, est seul cause du désordre, ajoute ce factum ; quant au mineur, il a toutes les qualités requises pour l'administration de sa fortune, telle est la conclusion de ce curieux mémoire, trop long malheureusement pour pouvoir prendre place ici.

Un acte du 20 juillet 1693, retrouvé dans l'étude de Mtre Brault, notaire à Montfort-l'Amaury, nous apprend que Maître Pierre Guignard était encore tuteur des enfants Le Clerc à cette date (V. Tabel. de Mft, par M. de Dion).

Par ordonnance signée : « Le Camus », en date du seize avril mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, Dlle Blais Louise fut autorisée à la poursuite de ses droits.

> « En conséquence, le dix-sept du même mois. Mlle Blais, demeurant à Paris, rue des Prestres, paroisse Saint-Séverin, ayant élu son domicile en la maison de Mre Pierre Legay, Procureur au Chastelet de Paris, 16, rue de la Parcheminerie, susdite paroisse Saint-Séverin, et encore, en tant que besoing ausdvoir est ou seroit, au village de Feucherolles, près Poissy, en la maison presbitéralle du sieur curé du dit lieu de Feucherolles, pendant vingt-quatre heures seullement, pour la vallidité des présentes et sans attribution de juridiction pour seureté et conservation du contenu en la dite requeste. . . . .
>
> . . . . « Je soussigné, Nicolas Cabaille, Huissier Priseur audit Chastelet de Paris, y demeurant, rue Zacarie, avecq mes assistans, témoins cy-après nommés, me suis transporté

audit village de Feucherolles, en une maison, seize audit lieu, rue de l'Estang, appartenant audict sieur Guignard, où estant et parlant à la Dlle Jeanne Guignard, fille majeure, j'ay, en la présence d'icelle, sur ledit sieur Guignard son père, saisy, arresté, mis sous la main du Roy nostre sire, et de justice, les biens, meubles et choses qui en suivent, estant de la communauté, d'entre ledit sieur Guignard et Damoiselle Louise Blais ».

Suit la désignation d'un mobilier rural; cependant, dans la chambre à coucher, on remarque une « petite courte-pointe de lict, de serge verte, où est une petite dentelle d'argent ».

Dans la cave ayant son entrée par l'escalier, l'huissier constate entr'autres, « quatre muids de cidre poiré bon, loyal et marchand, pour l'avoir goûté », ajoute-t-il

Dans la sellerie, « trois selles propres à mettre sur chevaux, dont deux à usage d'hommes et l'autre à usage de femme ».

Après avoir mis le tout sous la garde et possession du sieur François Roumier, l'huissier Cabaille signa son procès-verbal et laissa copie, tant desdites requestes et ordonnances que du présent procès-verbal, qui fut signé des témoins MM. Martin Antoine Paulmier, Huissier à cheval au Chastelet de Paris, y demeurant, rue et paroisse Saint-Séverin, de Michel Phellippes, cy-devant Sergent à verge audit Chastelet de Paris, y demeurant, rue Saint-Germain-le-Vieil (témoins, ajoute M. Cabaille, amenés exprès par moy, de la dite ville de Paris, au lieu dit de Feucherolles, pour l'effet des présentes).

Le dix-huit avril mil six cent quatre-vingt-dix-

neuf, l'Huissier Cabaille se transporta à Paris, rue des Prêtres-Saint-Séverin, où demeurait Mre Pierre Guignard, Procureur en la Cour, pour y faire également son expertise.

Au milieu d'un mobilier bourgeois, nous trouvons :

> « Deux pièces de tapisserie, représentant des petits personnages et animaux, contenant ensemble six aulnes et demi ou environ de long, sur trois aulnes de haulteur, deux autres grands morceaux de tapisserie de Bergame, contenant ensemble environ cinq aulnes et demi ; une armoire de bois de noyer à deux battants fermant à clef ; une cassette carrée couverte de tapisserie et soie, fermant à clef sur son pied de noyer ; quatre feuilles de paravents couverts de serge rouge, une couche à hauts piliers de noyer garnye de son enfonçure avec ses pentes et sous-bassements de vieil damas rouge ».

Il eut été curieux de pouvoir retrouver le mobilier tout entier ; malheureusement, malgré nos recherches, nous n'avons pu mettre la main sur les feuillets manquants de ce curieux document de famille.

Bien que l'expertise eût été faite des meubles et immeubles de Mre Guignard Pierre, le Lieutenant civil n'en faisait pas moins poursuivre l'enquête sur ce qui avait pu motiver l'état embarrassé du sieur Guignard.

Le deux mai mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, Mre Pierre Dyeuze, Conseiller du Roy, Commissaire Enquêteur et Examinateur au Chatelet de Paris, faisait comparaître devant lui les personnes qui pouvaient donner quelque indication sur la vie du sieur Guignard.

Les témoins appelés furent : MMres Jean de

Mazeuil, Bourgeois de Paris, y demeurant faubourg Saint-Germain ; René-François Berger, Exempt à la Connestablie et Mareschaussée de France, demeurant rue du Four, faubourg Saint-Germain ; Jean Mazeuille, maître cordonnier à Paris. Tous s'accordèrent à reconnaître que Guignard Pierre fréquentait des personnes qui « abusaient de sa facilité, qu'il avait fait des pertes considérables, estant assez facille pour prester de l'argent sans prendre des seuretés et s'engageant volontiers pour ceux qui l'en requièrent, en sorte que ses affaires sont en très mauvais état ».

Il est bon de voir quelle pouvait bien être la situation de Pierre Guignard, avant la contrainte, effectuée par sa femme.

D'après des Aveux rendus au seigneur de Feucherolles, le 28 juillet 1683 et le 28 février 1684, Pierre Guignard possédait, en dehors de son logis de Feucherolles, comprenant une petite maison bourgeoise et une exploitation agricole, environ cent arpents de terre, tant sur le territoire de ladite commune de Feucherolles que sur les paroisses de Crespières, de Chavenay, de Davron et de Lanluets.

Or, il ne faut pas l'oublier, ainsi que nous l'avons vu, Pierre, IVe enfant de Mre Guignard Charles, avait encore douze frères et sœurs que le chef de famille n'avait pas dû oublier dans le partage de sa fortune.

Les pièces de terre signalées dans les Aveux étaient situées sur le territoire de Feucherolles, dans les lieux dits le Douaire, l'Arpent à Houdiart, la terre de l'Église, le Friche de la Charmée, le Chemin des Beureries, la Prairie des Marais, le Pré de la Fon-

taine, l'Arpent des Choux, le Chemin de Mormoullin, le Noyer à la Dorée, le Chemin de Paris, la Croix de Davron, la Coste-Lardée, le Vieux-Chemin d'Avignières, la Terre de l'Eglise de Chavenay, le Chemin du Gros-But, les Dames de Poissy, le Poirier-Larcher, le Bois-d'Orçay, le Terroir de Feucherolles, le Dos-des-Boisseaux, le Pommeret, les Coullons, le Chemin de Lanluets, le Val-des-Boisseaux, les Marais, la Matoudière, le Chemin de Neauphle, les Fourneaux, le Poirier-Creux, le Gros-Buisson, le Poirier-Gergault, le Carlican, le Ru-Maldroit, la Flabique, l'Hostel-Dieu de Poissy, les Dames de Saint-Cyr, la Haye-Pattu, Sous-la-Charmée, l'Arpent-aux-Bœufs.

Reconstituer le passé d'une famille est intéressant, mais retrouver l'histoire de toute une commune dans les tenants et les aboutissants de quelques pièces de terre, offre pour l'historien un véritable charme, aussi enregistrons-nous soigneusement les noms retrouvés dans ces papiers à demi-rongés par les rats et tout poudreux de la poussière des ans.

Les voici au grand complet. Plus d'une famille de Feucherolles y retrouvera l'un des siens.

Voici MM[res] Pierre de Berry, Cagnier, Martin la Flèche, Jean Germain, Nicolas Gonde, Pioger, Jean Butans, Nicolas de Senlis, Doré Guédon, Nicolas Le Grand, Bourdillon, Gilles de Berry, Languiers, Martin Piot, Sanson de Berry, Audouyn, Bouquinville, Pierre Guédon, Jean Quétier, Michel du Val, Bouillant, Madame de Bullion, Jean Péron, le sieur de la Varanne, les Dames de Poissy, Nicolas Piot, Louis Perrot, Jean de Berry l'Officier, Nicolas Pintièvre, Liger le Coq, J. Texier, Anthoine Che-

vrier, Jean Champion, Robert le Moyne, Jean Vassault, Gentien Bourdillon, Guillaume Larcher, Guillaume Gault, Rollet Feuillet, Texier, Bon Belloudeau, Marin Jame, Monsigot, Frellin.

Un peu plus loin, nous trouvons la veuve Guillaume Hervieu les héritiers Gobard, Pignard, les Dames de Saint-Cyr, les Dames de Poissy, André Cucuit, Madame Gervais, Martin Louvelle

Ces terres motivèrent un procès entre Mre Pierre Guignard et le « Seigneur de Feucherolles », au sujet des droits seigneuriaux.

Ce dernier fut condamné; aussi Pierre Guignard ajouta-t-il sur la grosse qui lui avait été fournie par le seigneur du lieu lui-même :

> « Ce mémoire nous a été donné par le Seigneur de Feucherolles qu'il ne faut payer. Le XXVIII juillet 1683 ».

La deuxième déclaration est du XXVIII février 1684.

> « Ledit Seigneur de Feucherolles a esté condamné sur ses demandes d'avoinne et de chapons.
> « Nous ne pairons qu'un sol parisis des terres qui sont sous la sencive.
> « La ferme et les granges relèvent de la Ville-Dieu et non d'autres seigneurs ».

Un Aveu plus ancien que le précédent, mais sans date, mentionne la plupart des terres signalées ci-dessus, que nous avons déjà vues aussi dans le partage de la succession de Dame Estiennette Piot.

La charte est intitulée : « Coppie d'une déclaration, escrite de la main de feu mon père, à laquelle je me suis conformé pour celle que j'ai donnée à Mre de Feucherolles ».

Nous y trouvons sur le territoire de Feucherolles : le Poirier-Larcher, le Val-des-Boisseaux. Les pièces de terre en ce lieu dit sont bornées, d'un côté, par les héritiers de feu Mre Roch Guignard, et, d'autre côté, par ceux de Mre Pierre Guignard. Au même terroir, nous trouvons les héritiers Piot et les héritiers Texier.

Nous trouvons successivement les lieux dits : le Ru, l'Arpent des Choux, le Soubs-l'Estang, les Tournelles, Sous la-Justice, le Chesne, les Sablons, La Trouée, le Carlican, la Fabrique autrement dit le Cosson, la Brèche de la Charmée, Sous-la-Charmée, le Chemin de Lanluetz, la Charmeton, le Fond-des-Boisseaux, la Coste-Lardée, la Vigne des Moulins

Un climat s'appelle « Les Guigniars ». Notre auteur y possédait soixante-cinq perches de terres. Ses tenants et aboutissants étaient : MMres Piot, Videcoq et La Flèche.

Dans cet Aveu, nous retrouvons à chaque instant les héritiers Roch Guignard et les héritiers Pierre Guignard, comme si le bien eut provenu de la famille et eut été déjà partagé à une date antérieure.

On y voit également figurer les héritiers Piot, Simon Langlois, les héritiers de Berry, les héritiers Manière, les dames de St-Cyr, les héritiers Bourdillon. Simon Thomas, les héritiers Jacques Piot, les héritiers d'Estiennette Fauchet, Jean Beaumesnil, les héritiers Nicolas Loya, les héritiers Chevrier, les héritiers de Samson de Berry, les héritiers de Denis Cucqnot, le Seigneur de Videville, Jean Videcocq, Jacques de La Porte, les héritiers Guignard fils Jacques, Jean Quétier, Jacques Piot, Jacques Thomas,

les héritiers Villeneufve, les héritiers Tixier, Pierre Hardy.

Dans un autre acte, intitulé « *Terres acquises de Garatagaris* », nous trouvons dans neuf articles qui composent ce lot, des terres au Carlican, touchant Mre Guignard, Commissaire, sur le chemin de Mormoulin, des terres tenant, d'un bout, aux héritiers de feu Mre André Guignard.

Les noms de personnes signalés sont MM. André Cuchot, Simon Bouillant, Monsigot, Charles de La Baune, Charles de La Fosse, les héritiers Guillaume Hervier, Jean Perin le jeune.

Les lieux dits : le Bois d'Ourçay, le terroir de Villiers, le terroir de Sainte-James, le chemin de Mormoulin, la Croix d'Avignières, le lieu dit sous les Moulins, le Ru, la cour des Marais, la Conche.

Une autre pièce porte comme en-tête « *Pièces acquises par le décès de la veuve Audouin, le 28 février 1654, ainsy qu'il est spécifié* ». Elle comprend vingt-sept articles et nous donne les noms suivants : Mre Jean Péron, les dames de Poissy, la dame Calas, la veuve Périer, Mre Jacques Guignard, les héritiers Guignard, les héritiers de feu Roch Guignard, le sieur de Bonnelles, la veufve Piot, Charles Artus, Martin Piot, Le Clerc, Mre Cornet, Mre Monsigot de Paris.

Presque toutes les pièces de terres touchent « *audit sieur Guignard, Procureur* ». Les noms des climats varient un peu, ce sont : le Terroir de Lanluetz, le chemin d'Avignières, l'enclos du Bois doré, le Pastis, la Coste lardée, le Poirier La Roche, lieu dit le Dos des Boisseaux, le Ru du fond des Boisseaux, Les Pommes, la Plaine du Val, la Croix de Daveron, les

terres des dames de Poissy, la Matoudière, la Croix des Maretz, les Brières, les Terres de l'Église de Lanluetz, le Ru Maldroit, le Chemin de Paris, les Terres de la Cure de Feucherolles.

Ainsi qu'on peut le voir par ce détail incomplet, puisqu'il ne comprend que les Aveux seuls, retrouvés dans les papiers de famille, la situation de Pierre Guignard était loin d'être à dédaigner.

L'enquête de 1699 ne paraît pas avoir eu une grande importance. Nous retrouvons, en effet, Mre Pierre Guignard s'intitulant Conseiller du Roy, lieutenant général de la louveterie de l'Isle de France, au mariage de Guillaume Bayvet, fils de Jean Bayvet et de Dlle Élizabeth Mulot, avec Dlle Catherine Leguays, fille de Mre Jean Leguays et de dame Marie Phélippe, qui eut lieu à Feucherolles, le 12 octobre 1705.

Ce titre de lieutenant général de la louveterie de l'Isle de France nous a rappelé singulièrement tous les veneurs du passé. Pierre Alexandre Guignard de Montguignard, Pérot comme l'appelait le Roy Philippe, Maître de la Fauconnerie de France; Guignard André, lieutenant de la vénerie du cerf; Guignard Pierre, Procureur du Roy aux eaux et forêts de Montfort-l'Amaury; Guignard Charles, grand sergent royal, en la maitrise des eaux et forêts de St-Germain-en Laye; Pierre Guignard, à son tour, lieutenant général de la louveterie de l'Isle de France; n'est-ce pas là la famille des veneurs et forestiers par excellence!

Si une branche seule se fut livrée à ce doux passe-temps, prélude des exercices plus violents de la guerre, la chose aurait pu passer inaperçue, mais

que voyons-nous dans tous les endroits où passent les Guignard ?

Guignard Jean d'Arbonne, nous dit M. le comte de Courchamps, dans son Histoire des Guignard de Saint-Priest, fut grand louvetier d'Auxerrois.

Guignard Pierre aurait-il obtenu un office par la survivance de la branche aînée ?

Partout les Guignard sont dans les forêts. Ils fournissent un sergent royal dans la forêt de Blois, Guignard Charles, à la date du 1er septembre 1403 (1). Un autre Guignard Charles est sergent royal dans la forêt de Sénart, à la date du 5 mai 1535 (2). Nous venons de voir un Guignard Charles, ccr du Roy, Grand Sergent royal de la forêt de Saint-Germain-en-Laye au XVIIe siècle. Au mois de juin 1654, un autre Guignard Charles est sergent royal de la forêt de Montlhéry. (V. Archives de S.-&-O. E. 1408).

Jusqu'à Guignard de Butteville Pierre-Paul, tous sont forestiers de père en fils. Or, on sait que les charges concernant la vénerie royale ou les eaux et forêts n'étaient données qu'à ceux possédant un état nobiliaire reconnu. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire les prérogatives accordées aux officiers de vénerie. Tout, jusqu'à leur nom, démontre le passé de la famille.

Dans l'état des Officiers du Roy en 1640, Officiers de la Reyne en 1641, imp. à Paris en 1644, nous trouvons encore plus d'un des nôtres occupant des fonctions dans les chasses du Roy.

(1) V. Bib. Nationale, cabinet des titres, pièces originales, tome 1.440, dossier 32.608, nº 2, parchemin.
Cette pièce nous fut obligeamment transcrite et communiquée par M. le vicomte Oscar de Poli.

(2) V. Cat. des actes de François Ier, t. III.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Gardes des Plaisirs du Roy (V p. 45).

Duc de Saint-Simon, capitaine.....	xv^c livres
Charles Vaultier, sieur de Moyencourt, lieutenant...............	iii^c livres
François Dupont, sieur de Compiègne, sous-lieutenant..........	iii^c livres(1)
Mre René Le Grand, Procureur du Roy..........................	lx livres
Nicolas Guignard.................	lx livres

Garde du Parc (V. p. 45).

Jacques de La Salle...............	lx livres

Jean Le Grand, garde à cheval de la forêt de Montlhéry (V. p. 40)....	iii^c livres
Christophe Sanguin, garde de la forêt de Livry (V. p. 48).........	vi^c livres
Guillaume Huart, fauconnier du vol de la corneille, touche (V. p. 58).	ii^c livres
Nicolas Cottereau (V. p. 59).......	ii^c livres
François Le Clerc, porte-duc (p. 59).	250 livres

La plupart des Guignard ou de nos alliés sont donc notés dans l'Histoire de la Vénerie française.

(1) La famille de ce Dupont, qui fut notre allié dans la branche de Montfort, était déjà dans la vénerie au xvie siècle.
« A Jacques Dupont, dit Mathault, garde des Hérons du Roy, 70 livres ». (Comptes des Bâtiments, par Laborde, 8, n° 166-1.537, id., p. 409, t. 2).

Mre Cagnyé Charles, Prêtre Bachelier en Théologie, Principal du Collège royal de Navarre à Paris, par un article de son testament olographe, en date du 20 Novembre mil six cent soixante et un, avait constitué audit collège de Navarre une rente de quatre cents livres pour faire élever deux de ses neveux ou nièces, somme qu'il avait plus tard considérablement augmentée.

Mre Pierre Guignard, chargé d'une nombreuse famille, crut devoir réclamer le bénéfice des dispositions testamentaires de l'oncle de ses enfants, s'appuyant sur l'extrait suivant :

***

EXTRAIT

DU TESTAMENT DE Mre CHARLES CAGNYÉ

« Ayant d'ailleurs considéré nostre nombreuse famille, qu'il se pourra faire, qu'entre mes nepveux et niepces, il s'en trouvera, qui n'auront pas assez de montre pour faire instruire leurs enfants, je laisse encore et donne, oultre les unze cent cinquante livres sur l'Hostel-de-Ville et cent livres sur les M^tres^ moulleurs de bois, à prendre après la mort de Mre Jacques Asselin, légué ausdicts boursiers et audict principal, quatre cent livres de rente sur l'Hostel de Ville, en trois partyes ; la première, de cent soixante livres sur le nouveau sel, du unze Février mil six cent vingt-deux ; la deuxième, de cent quarante livres de mesme nature, par contract du douze du mesme mois ; la troisième, de cent livres sur le Clergé, par contract du premier janvier mil cinq cent soixante-quatorze et cinquante

livres de rente à prendre sur les Maitres moulleurs de bois à Paris après le déceds de Mre Jacques Asselin, pour estre, par ledict Sieur Guignard, Principal et Successeurs, reçeu par eux, distribué esgallement à deux petits nepveux et arrière-niepces et leurs descendants les plus proches, qui estudieront audict Collège, selon la nomination qui en sera faite par l'aisné en ma famille, portant mon nom et au deffault de mon nom, par ledit Sieur Principal.

« Et, où il ne se présenteroit pas un des miens pour estudier, seront les deux enfans pris et choisis de quelque pauvre famille de St-Germain-en-Laye, que Monsieur le Curé jugera les plus propres a l'estude, tousiours les miens, de quelque costé que ce soit, estant préférables et d'autant qu'il se pourra présenter en mesme temps nombre de mes nepveux et arrière nepveux pour jouir de ce legs, mon intention est que pour éviter le débat que les plus aagez de ceux qui se présenteront soient préférés aux autres, pourvu qu'il soit *(sic)* en aage de commancer ses études, c'est-à-dire au-dessous de quinze ans, on les conjurera d'avoir soin de prier Dieu pour l'âme de mon très bon oncle et la mienne. Priant Monsieur de Hautecourt, mon très cher frère, comme il a tousiours esté, de sa grâce, mon conseil et a loué et approuvé lesdicts legs et dons, de prendre la peine et le soing de les exécuter ». . . . .

La demande de Mtre Pierre Guignard, qui était faite en faveur de son fils Charles, « Escholier estudiant au Collège de Navarre », ne paraît pas, dans le principe, avoir esté prise en considération.

En effet, à une sommation faite à Maître Pierre Cagnyé, Prêtre, chanoine de l'Eglise de Poissy et Prieur de Vilaines, par Maître Pierre Guignard lui-même, au moyen du sieur Thomin, Huissier, il fut

répondu « que les deux places sont remplies de Jehan Polly et de Julienne, comme estant au degré de jouir du bénéfice porté par le testament dudit deffunt Sieur Cagnyé. »

L'huissier Thomin ajouta « le vingt-trois mai mil six cens soixante-sept, auquel sieur Cagnyé j'ay baillé coppye de la présente signification ».

La pièce fut signée : « Boullard, Cagnyé et Thomin ».

Une supplique adressée « à Messeigneurs des Requestes du Palais, par Pierre Guignard, nous apprend que Jean Poli, l'un des premiers étudiants nommés, en vertu du testament du sieur Cagnyé, pour faire ses études au Collège royal de Navarre, en sortit « sans espérance d'i pouvoir rentrer ».

> « Le suppliant, pour ne point laisser perdre une seconde fois le droit de son fils, aurait le .... jour du présent mois de may, fait faire une prière et sommation par escrit audict Sieur Cagnyé, de lui donner nomination pour remplir la place maintenant vacante à laquelle n'ayant tenu conte de satisfaire, il a esté conseillé de donner la présente requeste pour lui estre pourvue.
>
> « Ce considéré, Nosseigneurs, il vous plaise ordonner que le testament olographe dudit jour vingt novembre mil six cens soixante-et-un, soit exécuté selon la forme et teneur, se faisant dans trois jours pour toutes profixions et délays, le dit Sieur Cagnyé tenu de donner sa nomination en bonne et deue forme audit Charles Guignard dont est question au lieu dudit Poli, autrement et faute de le faire le temps passé, ordonné que la sentence qui surviendra vaudra nomination, sans qu'il soit besoin d'autres, et en conséquence faire défense au Principal des Grammairiens dudit Collège de Navarre et tous autres de faire aucune distribution

et recevoir autre que ledit Guignard à peine de saisye dudit legs et de tous despens, dommages et intérest, et vous ferez bien. Signé : GUIGNARD. »
Au-dessous : « Fait le 24 mai 1667. »

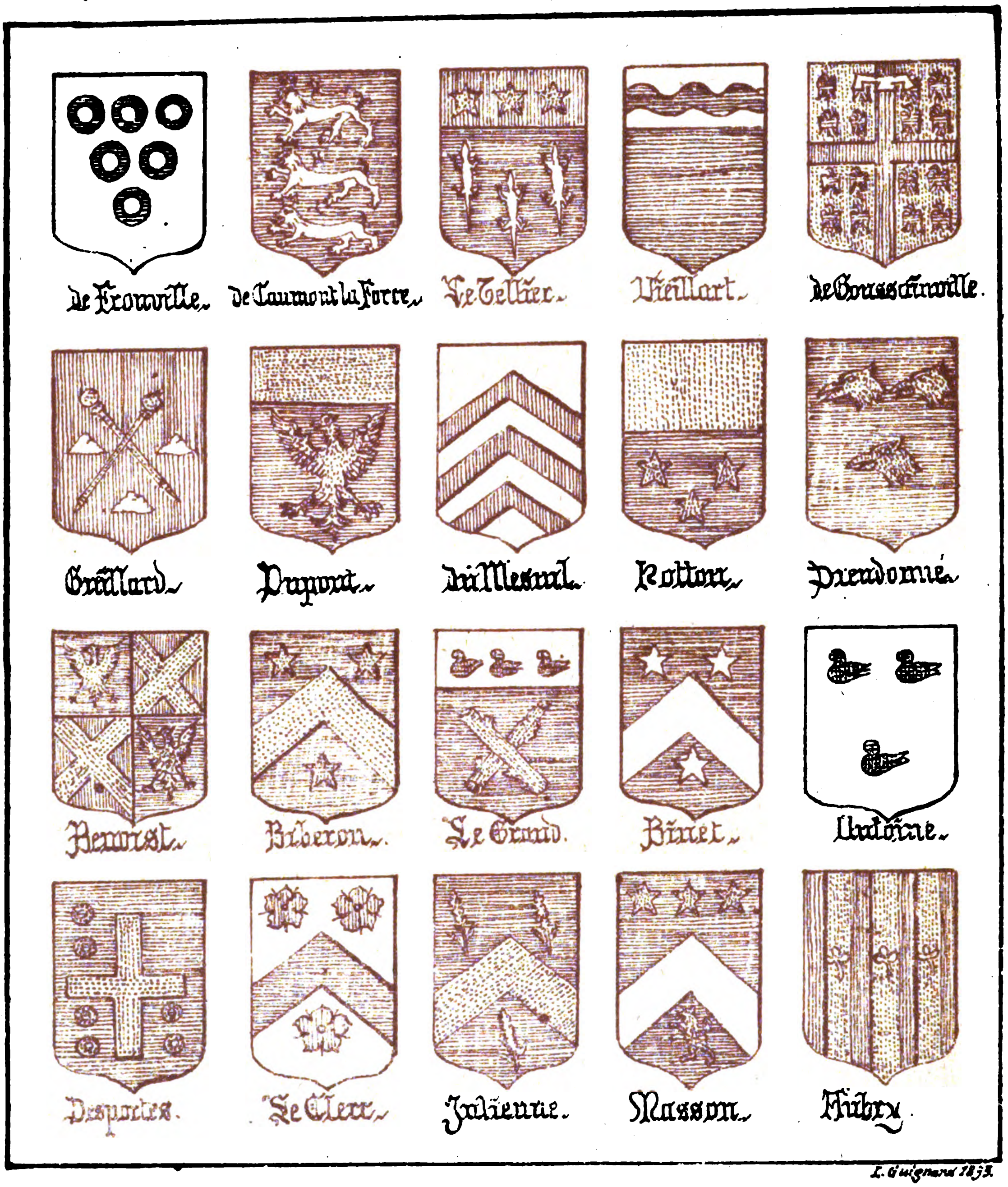
Le dix janvier mil six cent soixante-dix, Maître Pierre Guignard revint à la charge, par l'organe du sieur Vivier, sergent à verge au Châtelet de Paris, demeurant place Maubert, lequel se présenta au Collège royal de Navarre et obtint du Principal la réponse suivante :

« C'est que la première place estait occupée par Charles Jullienne, estudiant actuellement audit Collège et y faisant son debvoir d'une manière dont il est satisfait ; que pour l'autre place, elle est occupée depuis qu'il est Principal des Grammairiens par ledit Jehan Polly nommé cy-dessus, lequel, à la vérité, est absent dudit Collège, sans sa participation, depuis environ deux mois et advoue sincèrement que ledit Poly s'est beaucoup relasché de ses études depuis cinq ou six mois, et a signé le présent original ».

Maître Pierre Guignard n'obtint probablement pas justice, car, dans les papiers de famille, nous retrouvâmes la lettre suivante, dont il adressa copie à Mre Cagnyé :

« Monsieur,

« Puisque par le passé, les prières de vos niepces et les miennes n'ont produict à mon fils la justice que je croyais avoir méritée de vous, et que l'incivilité dont on a usé pour celuy qui remplit aujourd'hui sa place et a . . . . ,
j'ai creu que vous ne trouveriez mauvais que je forçasse mon naturel pour l'inciter au rencontre qui se présente aujourd'huy, en. . . . . une



Alliances des Guignard.

prière par escrit que j'ay donné ordre de vous faire, conformément à la dernière volonté de feu Monsieur le Principal, pour lequel je ne puis assez avoir de recognoissance et pour vous trop de respect, estant. . . . . »

Cette dernière requête ne paraît pas avoir eu plus de succès que les autres.

Mre Guignard Pierre, Lieutenant général de la Louveterie de l'Ile-de France, Procureur en la Cour et Parlement de Paris, fit enregistrer ses armes en 1696.

Elles figurent à l'Armorial d'Hozier, dans le registre de Paris, sous le n° 1.316, t. Ier, 1975, et sous la rubrique suivante :

Guignard Pierre, Procureur en la Cour, porte :

« D'argent à un chevron d'azur, accompagné, en chef, de deux oiseaux appelés Guignards, de sable, et en pointe, d'un croissant de gueules, surmonté d'un cœur de même, et à un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent ».

(Le mot : étoiles, au crayon).

D'après la tombe de Davron, les étoiles seraient des molettes d'éperon à huit branches (1).

Pierre mourut à une date qui nous est inconnue.

Quant à sa femme, Dlle Blais Louise, elle décéda à Feucherolles, où elle fut inhumée, le 10 octobre 1708, ainsi que le constate l'extrait suivant des registres paroissiaux de cette commune :

(1) Voir dossier Guichelin-Guignard. Pièces originales, 1340, dossier 32.608, n° 2. (Renseignement fourni par M. le vicomte Oscar de Poli, Président du Conseil Héraldique de France).

Une lettre de commission de sergent royal fut donnée à un certain Jean Guignard, le 1er septembre 1403, à Blois, signé de Croy. (Rens. du même.)

« Aujourd'hui, dixième jour d'octobre mil sept cent huit, a esté inhumé dans l'église de Sainte-Géneviève de Feucherolles, le corps de dame Louise Blais, veuve de feu Maître Pierre Guignard, ancien Procureur au Parlement de Paris, par moy soussigné, curé de Davron et de son annexe, ladite dame Blais, âgée d'environ soixante et douze ans, décédée d'hier, après avoir reçu les sacrements de pénitence, d'Eucharistie, d'Extrême-Onction, et avoir donné les marques d'une bonne et véritable chrétienne.

« Ladite inhumation faite en présence des Sieurs Curés de Lanluets, Crespières, Herbeville et de ce lieu, et de Davron, des religieux de Joyenval, de deux Pères Capucins, qui avaient suivi le corps, de plusieurs de ses parents et amis, sçavoir : Monsieur Châtelain, Officier du Roy ; Monsieur Benoist, Monsieur Guignard, Officier du Roy ; Monsieur de la Chambre, bourgeois de Saint-Germain ; Madame Cagnier, veuve de Monsieur Anthoine, Huissier de la Chambre du Roy ; Madame de Longpré, de Monsieur et Mademoiselle Guignard, enfans de ladite Dame deffuncte, qui ont signé avec moy, lesdits an et jour que dessus.

« Signé : Marie Cagnyé, veuve Anthoine ; P.-P. Guignard, Marie-Jeanne Guignard, Guignard, Leguays, Jeanne Gervais ».

Mre Guignard Pierre, Lieutenant général de la Louveterie de l'Ile-de-France, laissa de son union avec Dlle Blais Louise :

I° Guignard de Butteville Pierre-Paul, éc., qui continua la filiation de la famille et se maria avec Dlle Marie-Anne Laubier.

II° Guignard Nicolas Ier, Prêtre, religieux Prémontré, puis Prieur de Tavenay.

III° Guignard Marie-Jeanne, morte fille à Saint-Germain-en-Laye, le 4 septembre 1751, à l'âge de 89 ans.

IV° Guignard Nicolas II, mort sans enfants.

V° Guignard Charles, Prêtre comme son frère Nicolas, devint Prieur de Saint-Jacques, doyen, Chanoine de l'Eglise de Saint-Quentin, ville où il mourut le 6 janvier 1688.

BRANCHE

DES

GUIGNARD DE BUTTEVILLE

Guignard Pierre-Paul, 1er enfant, 1er fils de Mre Guignard Pierre, Conseiller du Roy, Procureur en la Cour et Parlement de Paris, et de Dlle Louise Blais, naquit à Paris, vers 1656.

Mre Guignard Pierre-Paul, Ecuyer, qualifié Sieur de Butteville et Bourgeois de Paris, dans la plupart des actes à son actif, se maria avec Dlle Marie-Anne Laubier, fille de Mre Jean Laubier, Officier du Roy, et de Dlle Marie de Bore, née à Lanluets, où elle avait été baptisée le 24 février 1677, le lendemain de sa naissance.

La famille Laubier (1) était originaire de Paris,

(1) Laubier. Armes : Pierre tombale de Jean Laubier, père de Marie-Anne : de... à une main, tenant un bâton de justice, issante du côté dextre de l'écu... (V. Eglise de Feucherolles, Lanluetz (Seine-et-Oise).

Mre Jean Laubier, Officier du Roy, mourut à Saint-Nom-la-

auquel elle fournit un Lieutenant de la Compagnie du Prévost dudit lieu, en 1535.

Sa Majesté le Roy Louis XIV, voulant donner une marque de son estime à Mre Jean Laubier, père de Marie-Anne, femme de Mre Guignard Pierre-Paul de Butteville, servit de parrain à Louis, frère de ladite Marie-Anne, ainsi que le constate un acte de l'état-civil de Feucherolles :

> « Louis, fils de Mre Jean Laubier et de Dame Marie de Bore (ou de Bare), ses père et mère, naquit le quatorziesme. . . . . , fut baptisé et en même temps en estat de péril de mort le quinziesme jour de l'année suivante mil six cent soixante et dix.
>
> « Ledit enfant fut porté à Saint-Germain-en-Laye, où les cérémonies du baptême ont été suppléées par le Sieur Curé dudit lieu.
>
> « Le parrain : « *Pour le Roy* », Messire François de La Mothe Houdancourt, Escuyer du Roy ; la marraine, Dlle Marie de La Mothe Houdancourt, fille de feu Monseigneur le Mareschal de La Mothe Houdancourt, lequel baptesme a esté mis dans ce petit registre par moy, Curé de Lanluetz, soussigné, suivant conformément au certificat qui m'a esté envoyé par ledit sieur Curé de Saint-Germain-en-Laye, le 25 avril 1671. »

Fort influent dans le pays qu'il habitait, Jean Laubier paraît avoir usé parfois de sa position, une fois, entr'autres, au grand déplaisir du curé de Feucherolles, son voisin.

Celui-ci s'en plaint amèrement dans une lettre adressée à Mre Juif, curé de Lanluets-Sainte-James :

Bretèche, le 7 mai 1723, et fut inhumé le 8, dans l'église de Lanluets. Madame de Bore ou de Bare Marie, sa femme, était morte le jeudi 7 novembre 1730, audit Lanluets. Elle fut enterrée dans la nef de l'église de cette paroisse, le lendemain.

« Feucherolles, le 26 novembre 1697.

« Monsieur,

« Les hermites nous viennent trouver dans la même saison ; les premiers viennent en temps de neige, celui-ci vient, la terre estant aussy blanche et aussy couverte qu'elle estoit.

« Je ne sais point qu'elle sera l'issue de la proposition de celluy-cy, ce sont vos affaires, bien plus que les miennes ; les premiers nous ont fait tant de plaisir qu'il serait à souhaiter, ce me semble, qu'il n'en vint pas de seconds, les meilleurs ne valent pas grand choses et sont tousiours, comme dit un poète : « *fratres fraterrimi* », ou tout au plus de bons espions.

« Il n'a pas tenu à Mre Jean Laubier qu'on ne lui ait donné une maison, il apuyoit ce nouvel hoste de tout son pouvoir. J'ay tout rompu, Monsieur Mainguet vous en contera le détail. Il y estoit présent.

« Je ne doute point que vous en trouviez autant de difficultés dans cette affaire que vous en trouviez hier dans le mariage de la Tribouquette.

« A propos de mariage, en voilà encore un qui se présente aujourd'huy, vous allez être trop riche, vous allez donc marier la Bonté, Dieu veuille que vous fassiez un bon mariage. . . . .

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« A., curé de Feucherolles. »

Etant devenu vieux et incapable de faire son service près de Sa Majesté, Mre Jean Laubier (1) vint se retirer au château de Valmartin, près Saint-Nom-la-Bretèche, chez une de ses filles, Dlle Cathe-

(1) Il résigna l'office qu'il avait dans la Grande Ecurie du Roy, par acte passé par devant Jean Chupin, notaire à Saint-Nom, le 21 avril 1723, en faveur de son petit-fils Claude Marchand.

rine Laubier, femme de Mre Martin Péron, Maître d'Hôtel du Roy, au Grand Chambellan de France.

C'est là qu'il mourut, le 7 mai 1723, âgé d'environ 86 ans.

Son corps fut d'abord porté dans l'église de Saint-Nom-la-Bretèche.

« D'où, après l'office des Morts et la Sainte Messe, ajoute le curé du lieu, nous l'avons conduit dans l'église de Lanlucis, pour y être inhumé, et y a esté reçu par le sieur curé du lieu, en présence de MMres Martin Péron, officier du Roy, Pierre Marchand, Charlot Grave, et Jean Gozon, tous de cette paroisse. »

***

« Le jeudi quatorze may mil sept cent vingt-trois, à dix heures du matin, inventaire fut fait à la requeste de Mre Martin Péron et de Dlle Catherine Laubier, sa femme, héritière, pour un quart, du sieur Jean Laubier, assistés de Mre François de Chou, son procureur, et de Mre Jean-Louis de La Ruée, Ecuyer, conseiller du Roy, Lieutenant de MM. les Maréchaux de France, en la compagnie de leur Prévoté générale des monnoyes, et de Dame Marie Laubier, son épouse, demeurant à Saint-Germain-en-Laye ; de Mre Jean-Baptiste Marchand, ordinaire de la musique et organiste de la chapelle du Roy, et Damoiselle Cécille Laubier, son épouse, demeurant à Versailles, et de Dlle Marie-Anne Laubier, veuve du sieur Pierre-Paul Guignard, Bourgeois de Paris, demeurant à Saint-Germain-en-Laye, lesdites Dames La Ruée, Marchand et veuve Guignard, aussy habiles à ce, et comme héritières, chacune, pour un quart du feu sieur Jean Laubier, leur père, à la conservation de leurs droits et actions des parties, il a esté

par nous, Claude Le Grand, avocat en Parlement Prévost de Sain-Nom-la-Bretesche, procédé à la reconnaissance et levée des scellés apposés après le décès du feu sieur Laubier, le sept du présent mois, et l'inventaire et description de ce qui s'est trouvé, tant en évidence que sous lesdits scellés, et yceulx fait rédiger par ledit greffier de cette prévosté, après avoir fait prêter serment à Mme Manuel, servante domestique du sieur Laubier.

« Signé : M. Péron, Catherine Laubier, Marie Laubier, Jean-Baptiste Marchand l'aisné, Cécille Laubier, Marie-Anne Laubier, De la Ruée, Du Chasteau, Chupin, Le Grand et Plouye. »

***

Parmi les objets relevés dans ledit Inventaire, nous avons peu de choses à signaler :

« Un justaucorps, veste et culotte de drap musqué, un surtout d'escarlatte, garny de boutons de fil d'or.

. . . . . « Un justaucorps de drap bleu, galonné sur les coutures, à boutonnières et boutons d'or.

. . . . . « Un justaucorps vert et culotte de drap noir, un surtout de pinsemot, doublé de serge rouge, garny de gros boutons de cuivre.

. . . . . « Une housse de cheval de drap noir, une paire de pistollets, une épée à poignée d'argent, une vieille canne et une petite, également, à poignée d'argent » . . . .

Le vendredi 7 mai, jour de la mort de Mre Jean Laubier, un inventaire sommaire avait été dressé par

Mtre Julien Chupin, greffier ordinaire de la Prévôté. En voici quelques extraits :

***

« Premièrement : Dans une chambre au premier étage, ayant vue sur la cour de ladite maison, où vient de décéder Mre Jean Laubier et où son corps est exposez, un lit composé d'une couche à hauts pilliers de bois de chesne, garnye de son enfonçure et dossier, une paillasse le tout rempli de plumes, couverture de laine blanche, la housse et les rideaux de serge rouge, garnys d'une frange et tulle de soye rouge et deux draps de toile blanche.

« Item : un lit à hauts pilliers, où est exposez le corps du deffunct, composé de son enfonçure, dossier, une paillasse, un lit et traversin, tout en coutil rempliz de plumes, deux matelats, deux draps de toile blanche, couverture de laine jaunâtre, une courte-pointe de serge rouge, leurs housses et rideaux faisant le tour du lit de tulle de soye rouge, garnye de franges de soye de diverses couleurs.

« Item. huit morceaux de vieille tapisserie de Bergame, faisant la tenture de ladite chambre.

« Item : un tableau, peint sur toile, et représentant sainte Marie-Madeleine ; un bénitier de faillance et un saladier d'osier.

« Item : un gros coffre bahut de bois de chesne vieux, fermé à clé, sur lequel nous avons apposez trois bandes de papier blanc et garny les bouts de chacune d'icelle d'une empreinte de cire rouge.

« Item : un autre coffre bahut, couvert de cuir et garny de petits clous de cuivre, fermé à clé.

« Item : une cassette de bois blanc, dans laquelle nous avons trouvé une croute de pain.

« Item : un fusil et un mousqueton.

« Item : une tasse d'argent en gondole.

« Plus tout un service de plats et d'assiettes d'étain. » . . . .

***

Le 23 mars 1724, un an environ après la mort de son père, Dame Catherine Laubier, femme de Mre Martin Péron, d'accord avec ses sœurs, fit une Fondation pieuse dans l'église de Saint-Martin de Lanluets.

« Dame Catherine Laubier a reconnu avoir donné à l'église de Saint-Martin de Lanluets la somme de vingt livres de rente annuelle, perpétuelle, dont la jouissance commencera le huit mai prochain, ladite rente hypothéquée sur plusieurs héritages qui lui appartiennent par le décès de deffunct Mtre Jean Laubier, de son vivant, officier du Roy, ainsy qu'il appert par le partage des biens à elle échus, et icelluy contrat, passé avec ses cohéritiers, le vingt-neuf décembre mil sept cent vingt-trois, en ladite étude.

« Cette présente donnation, faite à la charge, par ledit sieur curé et marguilliers, de faire dire quinze messes basses pour chacun an, scavoir : la première, le huit du mois de may, pour le repos de l'âme du deffunct Jean Laubier, jour de son décès ; la deuxième, pour ladite donatrice, laquelle messe se dira de son vivant, le 24 novembre, veille de sainte Catherine, sa patronne, et après sa mort, le jour de son décès ; la troisième, pour le repos de l'âme de Marie de Bore, femme dudit sieur Laubier, mère de ladite donatrice, qui se dira le 7 novembre, jour du décès ; la quatrième, qui se dira pour deffunct Louis Laubier, le 25 février, jour de son décès ; la cinquième pour Marie-Anne Marchand, le jour de sainte-Anne, 28 juillet ; la

sixième, pour Pierre Guillaud Marchand, qui se dira le jour de saint Guillaud, le 30 juin ; la septième, pour Claude Marchand, qui se dira le jour de saint Claude, le quatriesme juin ; la huitième, pour Louise-Thérèse Antoine Marchand, qui se dira le jour de sainte Thérèse, le quinze octobre ; la neuvième, pour Catherine Marchand, qui se dira le 26 novembre ; la dixième, pour Jean-Noël Marchand, qui se dira le 6 mai, jour de saint Jean Porte-Latine ; la onzième pour Pierre Marchand, qui se dira le 1er août, jour de M. saint Pierre-ès-Liens ; la douziesme, pour le repos des fidèles trespassés, qui se dira le neuviesme jour de novembre, octave des Morts ; la treiziesme, pour deffunct Louis Le Tellier, premier mary de ladite donatrice ; la quatorziesme, pour deffunct Jean-Nouel Marchand, qui est le deuxiesme mari de ladite donatrice ; la quinziesme et dernière, pour le repos de Mre Martin Péron, qui se dira le 4 juillet.

« Les messes qui se diront pour les vivants cy-dessus nommez et de leur vivant, seront, après leur mort, changées en messes de Requiem, qui seront dites le jour de leur décès, lesquelles messes seront annoncées par M. le Curé, le dimanche d'auparavant. A l'issue de la grand'messe sera chanté dans le chœur un *Libera*, ou sur la tombe du deffunct sieur Laubier et son épouse, et, à la fin de chaque messe, sera dit un *Libera*, item : un *De profundis* pour la personne de qui la messe aura esté, et outre ce, ladite donatrice a légué à perpétuité la somme de quinze livres de rente aussi annuelle et perpétuelle, pour estre distribuée aux pauvres dudit Lanluets, par ladite donatrice, de son vivant, et, après sa mort, par le sieur curé et ses successeurs, laquelle rente paiera la donatrice, le huit may prochain.

« Il sera permis à ladite donatrice de faire placer un banc dans ladite église, à ses dépens, au-dessous de celuy dudit Laubier, son père, de la

longueur dudit banc, soit de quatre pieds de large, comme aussy ladite donatrice a promis de faire placer un épitaphe dans le mur, vis-à-vis de la sépulture dudit sieur Laubier, dont tout cecy a esté accepté par Mre Jean-François Freppier, prestre curé de cette paroisse ; de Jean Le Lieuvre, marguillier ; Jean Doublemont, laboureur ; Baldet, Mme de Trentéon, Jean Mainguet, aussy laboureur ; Jacques Chevalier, chirurgien, de Louis Mauchin, etc.

« Fait et passé le vingt-trois mars mil sept cent vingt-quatre, à l'issue de la messe dudit Saint-Nom la-Bretesche (1). »

La minute signée : Chupin, notaire. (V. étude Gervais, notaire à Villepreux-les-Clayes.

L'épitaphe annoncée dans l'acte qui précède fut mise et placée par les soins de Dame Catherine Laubier, dans l'église de Lanluets.

Quand cette église fut fermée, au moment de la Révolution, la plaque de marbre noir qui constatait le don fait à la Fabrique fut transportée dans l'église de Feucherolles, où elle existe encore de nos jours, en 1892, encastrée dans le mur du bas-côté de droite, en entrant, près de la petite chapelle touchant l'abside.

En haut, sont les armoiries de la fondatrice, représentant un écu supporté par deux aigles et surmonté d'un casque à cinq grilles de face, avec lambrequins.

Les armes sont « de : . . . . . , au dextrochère

(1) Les Inventaires de la famille Péron sont des plus intéressants, certains contiennent des détails particuliers sur la vie intime du Roy Louis XIV, nous les publierons ultérieurement dans une étude spéciale, concernant les alliés de la famille Guignard.

tenant un bâton de justice, sommé aux deux bouts d'une fleur de lys, de . . . . »

Immédiatement au-dessous se trouve la mention suivante :

*
* *

A LA PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU,
DAME CATHERINE LAUBIER, FEMME DU Sr MARTIN
PÉRON, OFFICIER DU ROY, DEM^t A VALMARTIN, PAR^se
DE S^t-NOM DE LA BRETESCHE, LAQUELLE A DONÉ
ET LÉGUÉ A PERPÉTUITÉ, ET, A TITRE DE RENTE
ANNUELLE, PERPÉTUELLE, A L'ÉGLISE DE CÉANS, LA
SOME DE 20^l DE RENTE, A CONDITION PAR LES
MARGUILLIERS DE LADITE ÉGLISE DE FAIR DIRE TOUS
LES ANS, DANS LADITE ÉGLISE, 15 MESSES BASSES,
TAN POUR LE REPOS DE L'AME DE F^u Mre JEAN LAUBIER
VIVANT OFFICIER DU ROY SON PÈRE, QUE PO^r AUDIT,
DENOMÉ, AU CONTRACT DE LA DITE RENTE, PLUS 15^l AUSSY
DE RENTE ANNUELLE PO^r LES PAUVRES DE CETTE PAROI^sse,
Q^i LEUR SERONT DISTRIBUÉES PAR CHACUN AN,
LE 8e MAY PAR LA D^te DAME DONATRICE, DE SON VIVANT, ET
APRÈS SA MORT, LESD 15^l DE RENTE, SERON^t DISTRIBUÉS
AUSD^s PAUVRES PAR LES Srs CURÉS DE LAD^te ÉGLISE
A CONDITION QUE LES D^s PAUVRES SERONT OBLIGÉS
D'ASSISTER A LA MESSE LE D^t JOUR 8 MAY, LE TOUT
A PERPÉTUITÉ ET AINSY Q^l EST PLUS AU LONG POR^té
PAR LE CONTRACT FAIT ET PASSÉ DEVANT JULIE^N
CHUPIN, TABELLION JURÉ AUD^t SAINT NON
LE 23e MARS 1724.

PRIÉ DIEU POUR LEURS AMES.

*
* *

Mre Guignard de Butteville Pierre Paul, ayant hérité avec sa sœur, Mlle Guignard Marie-Jeanne, de leur mère, Dlle Louise Blais, femme de Mre Guignard Pierre, Conseiller du Roy, Lieutenant général de la Louveterie de l'Ile-de-France, fit avec elle un accord à l'amiable.

Les biens à partager consistaient en une ferme, au village de Feucherolles, avec ses dépendances, du prix de quatorze mille trois cents livres ; en une rente au denier vingt, due par la succession de M. le Marquis de Joux, au principal de trois mille cinq cent vingt-quatre livres, etc. . . . .

⁂

« Nous sommes encore convenus de contribuer par moitié à l'exécution de la fondation, ordonnée estre faite au profit de la paroisse de Saint-Germain-en-Laye, suivant la forme insérée dans la susdite donation, du huit décembre mil sept cens un, quoique l'acte de cette donation fut annulé entre nous par le présent acte, nous convenons nous conformer à l'avis d'un ou de deux avocats pour la forme à donner pour l'exécution par moitié de cette dite fondation. »

Les parties convinrent, en outre, de partager en commun les frais nécessités par ladite succession. L'acte concernant cet accord fut copié en triple expédition, dont deux furent remises entre les mains des intéressés. La troisième fut déposée entre celles de M. Cagnyé, oncle desdits.

Elles furent signées de MM. Guignard, Guignard, Millin, Cagnyé (1).

(1) V. Arch. de famille.

La fondation dont il est question dans l'acte précédent fut effectuée, ainsi que le constate un titre extrait des archives de la famille.

***

« Le neuf janvier 1734, Georges Legrand, seigneur des Alluets-le-Roy, conseiller du Roy, lieutenant général de police de Saint-Germain-en-Laye, fait savoir que, par devant Maître Martin, notaire royal au Pecq, furent présents : Demoiselle Marie-Jeanne Guignard, fille majeure, demeurant ordinairement à Saint-Germain, laquelle ayant l'intention de fonder huit messes basses de Requiem, en l'église de Sainte-Geneviève de Feucherolles, tant pour le repos de son âme, après son décès, que pour celles de deffuncts Messire Pierre Guignard, en son vivant Procureur au Parlement de Paris ; de damoiselle Louise Bled *(sic)*, son épouse, ses père et mère, et de deffunct Messire Charles Guignard, prêtre, bachelier de Sorbonne, et Messire Nicolas Guignard, religieux de l'ordre des Prémontrés, et de sieur *Pierre-Paul Guignard de Butteville*, écuyer, et aussy de procurer quelque revenu à ladite église et de lui fournir les moyens suffisants d'exécuter et de desservir ladite fondation, a, la dite damoiselle, en la présence de Messire Jean Bayvet, prêtre, curé dudit lieu, présent au Pecq, constitué dix livres de rente, annuelles et perpétuelles, que la dite damoiselle Guignard s'engage à payer ès-mains du marguillier en charge d'icelle, d'année en année. »

Dame Anne Laubier, veuve « du sieur Pierre-Paul Guygnard de Butteville, Bourgeois de Paris, demeurant ordinairement à Saint-Germain-en-Laye, étante ce jour à Versailles », nous dit un acte passé chez Mtre Rauland, notaire à Versailles, le 20 juin 1745,

paya à Mlle Anne Caillate, veuve du sieur Antoine Simon, premier valet de chambre, pied ordinaire du Roy, demeurant à Versailles, aux petites écuries de Sa Majesté, la somme de deux mille quatre-vingt-sept livres seize sols pour remboursement de cent livres de rentes constituées par ladite dame veuve Guignard, au profit du sieur Luc Marchand, ordinaire de la maison du Roy, pour reste du prix de la vente par lui faite de la moitié d'une maison, sise au village de Feucherolles, suivant contrat de vente passé pardevant Maître Bailly et son collègue, notaires à Paris, le neuf décembre 1742, et quatre-vingt-seize livres seize sols, pour arrérages de ladite rente.

***

Dans plusieurs actes, nous avons déjà vu les Guignard ou leurs alliés qualifiés de « Bourgeois de Paris » ; il est temps de donner le motif de cette qualification, car c'était un titre auquel la noblesse, anciennement, attachait le plus grand prix.

Henri IV, écrivant à un souverain qui avait fait parade d'un très grand nombre de qualités, au bout d'une épitre dithyrambique, répondit à ce factum par la simple mention : « *Henri, par la grâce de Dieu, Bourgeois de Paris.* »

Le roi Henri III, nous dit le Héraut d'armes (1), accorda la noblesse aux Prévôts des Marchands, Eschevins et Procureurs du Roy de Paris, et la qualité de chevalier aux Prévôts des Marchands de cette ville. Le roi Louis XIV confirma cette ordon-

(1) Héraut d'armes, année 1865, p. 272 et 273.

nance par une autre, en date du mois de juillet 1659.

Le roi Louis XV rétablit cette noblesse par édit, en date du mois de juin 1716.

Les Bourgeois de Paris furent honorés de plusieurs privilèges.

Charles V, le Sage, en 1371, leur donna le bail et la garde noble des Enfants de France.

Louis XI, en 1465, leur accorda « *le droit de tenir fiefs, porter brides d'or et des armoiries de chevaliers, comme nobles de race et d'origine, et de ne pouvoir estre tirez en action, hors des murs de Paris, s'ils ne veulent.* »

Louis XII, en 1480 et 1512, y ajouta le droit de n'être contrainct de loger par fourrier les officiers du Roy, gens d'armes et autres, de ne payer droit de francs-fiefs, ce qui fut confirmé par des lettres patentes de François Ier, en 1515, et de Henri II, en 1552.

Autre fait à noter, c'est que « *les Bourgeois de Paris ne dérogent pas à leurs immunités pour labourer en leurs héritages propres, ni ceux des autres villes privilégiées, et de ce, il y eut arrest, en l'an 1596.* » (V. Thierrat, p. 351).

Guignard de Butteville Pierre-Paul, avocat au Parlement, Bourgeois de Paris, officier du Roy, laissa de son union avec Dlle Marie-Annne Laubier, sept enfants :

I° Guignard, Jean-Pierre, baptisé le 18 août 1710, marié le 11 septembre 1736 à Dlle Marie-Anne de Belin, par contrat passé en l'étude de Maître Gervais, notaire à Paris.

II° Guignard Charles, baptisé le 2 mars 1712, mort le 10 mai 1716, à Feucherolles.

III° Guignard Pierre-Claude, baptisé le 23 avril 1714, marié à Dlle Aubry, Marie-Anne-Catherine (1).

IV° Guignard André, décédé en bas âge.

V° Guignard Pierre, décédé en bas âge.

VI° Guignard N***, fille, morte sans enfants.

VII° Guignard N***, fille, morte sans enfants.

Mre Guignard de Butteville Pierre-Paul, mourut à Saint Germain-en-Laye, le 17 avril 1723, ainsi que constate l'extrait suivant, tiré des archives de cette ville :

> « Le trente avril mil sept cent vingt-trois, a été enterré dans l'église de Saint-Germain-en-Laye le corps du sieur *Pierre-Paul Guignard, sieur de Butteville*, âgé de soixante-sept ans environ, Bourgeois de cette ville, et demeurant rue des Récollets, époux de Dame Marie-Anne Laubier, décédé le jour précédent, messe chantée et primes en présence des sieurs Gilles Binet prêtre, François Douceur, prêtre, qui ont signé et aultres.
>
> « Signé : Jean-Pierre Guignard ; Benoist ; de La Neuville ; A. de Lée ; Caperon ; Fleury, Prieur de Saint-Martin ; de Montgauger ; Cagnyé ; Douceur et Binet. »

Dame Marie-Anne Laubier, veuve de Mre Guignard Pierre-Paul, sieur de Butteville, éc., Bourgeois de Paris, décéda à Feucherolles, le 27 mai 1752, à l'âge de 75 ans, et fut inhumée dans l'église de la paroisse, ainsi que le constatent les registres de l'état-civil de la commune.

(1) Aubry. Armes : de gueules, à trois pals d'or, chargés chacun au milieu d'un trèfle de sinople. (Arm. gén.).

Elle fut enterrée en présence de MM. Jean-Pierre Guignard de Butteville, de Claude Guignard des Olives, ses fils, de MM. Marchand, Mignot, Péron Jean-Baptiste, et autres parents et amis.

***

D'après le partage des biens de Guignard de Butteville Pierre-Paul, qui eut lieu à Paris, le 17 août 1752, par devant Mtre Gérault, la masse active s'éleva à la somme de soixante et onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept livres.

Guignard Jean Pierre, Écuyer, Sieur de Butteville, premier fils de Mre Guignard Pierre, éc., sieur de Butteville, et de dame Marie Anne Laubier, naquit à Feucherolles le 15 août 1710 et fut baptisé audit lieu, le 18 août, du même mois.

Guignard de Butteville Jean Pierre se maria, par contrat passé à Paris en l'étude de Maître Gervais, le 11 septembre 1736, avec Dlle Marie Anne de Belin, fille de feu Mre de Belin (1) François, Brigadier des Gardes du Corps du Roy, et de Dame Guignard Jeanne, ainsi qu'il en résulte de l'acte suivant, extrait des Archives de la famille Guignard :

> « Furent présente Dame Marie Anne Laubier, veuve de deffunct Sieur Pierre Paul Guignard de Butteville, Bourgeois de Paris, demeurante lad. De en la ville de St-Germain-en-Laye, étant ce jour à Paris, stipulante pour Sieur Jean Pierre

(1) De Belin, armes : d'azur à la croix d'or. Les comtes de Belin sont issus de la maison de Faudoas, en Guyenne. Dans les actes de famille nous trouvons le nom des Belin écrit indifféremment, de Bellin, Beslin, Belin ou de Belin.

Guignard de Butteville, fils de la dite Dame et dudit deffunt Sr son mary, demeurant à Feucherolles, près St-Germain, à ce présent et de son consentement pour luy et en son nom, d'une part.

« Et Dame Jeanne Guignard, veuve de Mre François Belin, Brigadier des Gardes du Corps du Roy, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de St-Louis, demeurante audit Feucherolles, étant ce jour à Paris, stipulante pour Dlle Marie Anne Belin, fille d'elle et dudit deffunct, aussy à ce présente, et de son consentement, pour elle et en son nom, d'autre part.

« Lesquels en la présence de leurs parents et amis cy-après nommez, ont fait et accordé entr'eux les traité de mariage, douaire et convention qui suivent :

« Scavoir : que lesdist et Dlle futurs époux ont promis se prendre l'un l'autre pour mary et femme, et faire faire la célébration de leur mariage en face de l'église, le plus tôt que faire se pourra, ce qu'il sera avisé et délibéré entr'eux, leurs parents et amis.

« Pour être audit mariage communs en tous biens, meubles et conquets et immeubles, suivant la coutume de Paris, au désir de laquelle, leur future communauté sera régie et gouvernée, encore qu'ils fissent cy-après leurs demeures ou des acquisitions en pays sujets à lois et coutumes contraires, auxquelles est expressément dérogé et renoncé à cet égard. . . . .

. . . . . . « Ladite Dame, mère de la dite Dlle future épouse, l'a douée et doüe de la somme de treize mille livres.

« Plus, trente arpens ou environ de terres labourables, prez, vignes et luzernes, situez au terroir dudit Feucherolles.

. . . . « Plus, trente-six livres de rente au denier cinquante, créez sur les tailles, au principal de trois mille six cent livres, à prendre sur la recette générale des finances de la généralité

de Paris . . . . Suit le détail d'un mobilier complet : . . . .

« Plus : quatre-vingt six livres, 13 sols, quatre deniers, à prendre, en un contrat de cinq cents livres, au principal de vingt mille livres, constituez sur les aydes et gabelles, par contrat du vingt-cinq novembre mil sept cent vingt, desquels quatre-vingt-six livres, treize sols, quatre deniers, ladite De, mère de ladite Dlle future épouse, se réserve la jouissance sa vie durant.

« Ledit futur époux a doué et doüe ladite Dlle, future épouse, de la somme de deux cents livres de rente, pour en jouir par elle, en usufruit sa vie durant, suivant la coutume, à l'avoir et prendre, sitôt qu'il aura lieu, sans être tenüe d'en faire aucune demande en justice. . . . . Car ainsy, le tout a été convenu entre les parties.

« Fait et passé à Paris, en l'étude de Gervais L., l'un des notaires soussignez, l'an mil sept cent trente-six, le onze septembre après midy, et ont signé. »

« Ainsy signé : M. A. Laubier, Jeanne Guignard, M. A. Belin (1), J. P. Guignard de Butteville, C. P. Guignard des Olives, Bayvet, curé de Feucherolles, avec Masson et Gervais, notaires. »

(1) Mre de Belin François, Ecuyer, Brigadier des Gardes du Corps du Roy dans la Compagnie de Charrost, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, père de Marie-Anne, était lui-même fils de Mre Antoine de Belin, Ec., et de Dlle Marguerite de Carret (Maison de Carretto). Il se maria à Feucherolles (Ile-de-France, le 12 novembre 1716, avec Dlle Jeanne Guignard, fille de Mre Guignard Jacques, Ec., Officier du Roy, et de Dlle Jeanne Gervais. Le mariage eut lieu en présence de Mres du Préron, Desnoyers, de Mont-Plaisir, Brigadier et Sous-Brigadiers des Gardes du Corps de la Compagnie de Charrost.

Un mémoire domestique retrouvé dans les papiers de famille, nous apprend que Mre Antoine Belin, Ec., en son vivant, Bourgeois de Tarascon, avait laissé de son mariage, quatre enfants : 1° Le Sieur François Belin, Ec., Brigadier des Gardes du Corps ; 2° Angélique Belin, décédée, fille majeure, non mariée, en 1750, à Tarascon, chez Mtre Aubert, notaire royal

Le 15 novembre 1726, nous dit le même acte, comparurent ledit sieur Guignard de Butteville et ladite Dlle Marie Anne Belin, lesquels reconnurent que la Dlle Jeanne Guignard veuve de Mre François Belin, leur avait remis présentement les titres de propriétés et de rentes qu'elle leur devait, par suite dudit contrat de mariage.

« Fait et passé à Paris, en l'étude, le jour et an que dessus, et ont signé :

« Ainsy signé : Jeanne Guignard, J.-P. Guignard de Butteville et Marie-Anne Belin, avec Masson et Gervais, notaires. »

La minute demeura entre les mains de Mtre Beisseau, l'un des notaires, « comme ayant acquis la pratique dudit Mtre Gervais, cy-devant notaire. »

La famille de Belin, dans laquelle entrait Mre Guignard de Butteville Jean Pierre, était issue d'une branche de la maison de Faudoas, en Guyenne, d'où sont sortis les seigneurs de la Mothe, de Belin, de Sérillac, de Curlu, d'Avensac, de Seguenville, d'Ayriès.

La terre de Faudoas fut portée en 1517, par mariage, dans une branche de la maison de Rochechouart (1).

Marie Anne de Belin ou Belin était fille, ainsi que nous l'avons vu, de Mre de Belin François, Ecuyer, Brigadier des Gardes du Corps du Roy, et de dame Guignard Jeanne, laquelle, issue d'une branche tirant

audit lieu ; 3° Ange Belin. Il se fit religieux et entra dans l'Ordre des Cordeliers ; 4° Belin Bernabé, Cordelier comme son frère.

De Carret. Armes : d'or, à cinq bandes de gueules. (V. La Chesnaye des Bois, p. 528, t. III. Famille tirant, nous dit-il, son origine de Witiking, prince saxon soumis par Charlemagne).

(1) V. Histoire généalogique de Faudoas, par l'abbé de Faudoas, 1724, in-4°.

son origine des Guignard de Davron, par conséquent était, ainsi qu'on va le voir, arrière-petite-cousine ou arrière-grande-tante à la mode de Bretagne du Guignard de Butteville qui épousait sa fille.

Tous deux avaient pour auteur commun Guignard André, marié à Dlle Estiennette Piot, qui avait eu, comme nous l'avons vu plus haut, pour enfants :

Iº Guignard Charles, Conseiller du Roy, marié à Dlle de Hautecourt Jeanne, dont nous étudions en ce moment la descendance.

IIº Guignard Nicolas, marié à Dlle Le Grand Marguerite, à St-Germain-en-Laye, le 4 janvier 1618.

IIIº Guignard Roch, marié en premières noces à Dlle Jeanne Biberon (1), dont une fille Marguerite, qui épousa Mre Antoine (1) Jacques, Huissier de la Chambre du Roy.

Roch devenu veuf, se remaria en deuxièmes noces avec Dlle Louise Philippe Dieudonné de Houdan.

IVº Guignard Marie, mariée avec Mre Ilharat dit Charruau, Écuyer, Sieur de la Chambre.

Guignard Roch, marié en secondes noces avec Dlle Dieudonné (3) Louise Philippe de Houdan, fille de Noble homme Mre Dieudonné Pierre, bailli dudit Houdan et de Dlle de Rotrou Marie (4), eut de cette seconde union :

(1) Biberon. Armes : d'azur, au chevron d'or, acc. de trois étoiles mal ordonnées, 2 en chef, une en pointe. (Arm. gén.)

(2) Antoine. Armes : d'azur, à trois fleurs de lune, sortant d'un croissant en abime, sur une motte, le tout d'argent, au soleil d'or mouvant du chef senestre, nimbé d'un nuage d'argent. (Arm. gén.).

(3) Dieudonné. Armes : d'azur, à trois têtes de griffon d'or. (Rietstap).

(4) De Rotrou. Armes : de gueules, au chevron d'or, acc. en chef de deux molettes d'argent et en pointe, d'une rose de même, boutonné d'or.

I° Guignard Andrée, religieuse à Corbeil.

II° Guignard Madeleine, mariée à Mre Vieillard (1) d'Auteuil, et décédée sans enfants.

III° Guignard Jacques.

Mre Guignard Jacques qui fut baptisé à Davron, le 26 novembre 1634, eut pour parrain Mre Jacques Antoine et pour marraine D^lle^ de Laval (2) Marguerite, il devint officier du Roy et se maria en premières noces, à Davron, le 22 novembre 1665, dans la chapelle du château de Grignon, avec D^lle^ Andry (3) Marie, fille de Mre Andry Daniel, bailli de Grignon, et de Dame Magdeleine Vaillant.

Le mariage eut lieu en présence de Mre de Bellièvre, de Madame la marquise de Puy du Fou « et de plusieurs autres personnes de qualité, tant parents qu'amis ».

Mlle Marie Andry étant morte le 27 avril 1667, audit Davron, à l'âge de 19 ans, Mre Guignard Jacques recontracta une nouvelle union avec D^lle^ Jeanne Gervais (4), fille de Mre Jacques Gervais, Écuyer, Sieur du Verger, garde de la Porte du Roy, et de Dame N***. Ce mariage eut lieu à Davron, le 14 janvier 1675, dans l'église de Montainville. Le contrat fut passé en l'étude de maître Broquet, notaire audit Montainville, le 14 juin 1675.

Guignard Jacques eut de cette union neuf enfants:

(1) Vieillard. Armes : d'azur, au chevron d'or, au chef d'argent, chargé d'une fasce ondée d'azur. (Arm gén.).

(2) De Laval. Armes : d'or, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'argent et cantonnée de 16 alérions d'azur.

(3) Andry. Armes : de sinople, à un quatre de chiffres d'or, acc. des lettres J et A de même.

(4) Gervais. Armes : d'azur, à 3 anneaux d'or, et à 12 demi annelets posés en orle, 3 sur chaque côté de l'écu. (Gourdon de Genouillac).

26

I° Guignard Jean, sans enfants, d'après Guignard Claude des Olives.

II° Guignard Charles, second enfant de Guignard Jacques et de D[lle] Gervais Jeanne, se maria avec D[lle] Marie Anne de La Cour, dont sept enfants :

a I. Guignard Charles René, fils de M[re] Guignard Charles et de D[lle] Marie Anne de La Cour, fut baptisé le 22 septembre 1715, à Davron, il eut pour parrain M[re] René Daire Damiette et pour marraine D[lle] Marie Jeanne Guignard.

Il mourut le 10 mai 1716, et fut inhumé à Davron, en présence de Louis Surgis et autres.

a II° Guignard Marie Jeanne, fille de M[re] Guignard Charles, fut baptisée à Feucherolles, le 25 mars 1817; elle eut pour parrain M[re] Léonard Daire Damiette, et pour marraine Dame Jeanne Gervais, femme de M[re] Jacques Guignard, officier du Roy, sa grand' mère. Elle se maria à Paris (Descendance inconnue).

a III° Guignard Jean-Baptiste-Alexandre, fils de M[re] Guignard Charles, et de D[lle] Marie Anne de La Cour, fut baptisé le 5 juin 1719, à Davron, il eut pour parrain M[re] Jean-Baptiste de S[te] Croix, et pour marraine D[lle] Marguerite Du Val, femme de M[tre] Sevestre, receveur de la ville de Poissy.

a IV° Guignard Marie-Geneviève, fille de M[re] Guignard Charles et de D[lle] Marie Anne de La Cour, naquit le 7 octobre 1720 et fut baptisée le 10 du même mois, elle eut pour parrain M[re] Jean de Folleville (1), curé de Méray près Montfort-l'Amaury, la marraine fut D[lle] Geneviève Mainguet, femme de M[re] Pierre Péron, receveur de St-Germain de la

(1) De Folleville. Armes : de gueules, à la croix pattée d'argent, à quatre annelets de même. (Arm. de Paris).

Grange. Elle se maria avec le sieur Morin de Maule (Descendance inconnue).

a V° Guignard Jean, fils de Mre Guignard Charles, fut baptisé le 14 décembre 1721, il eut pour parrain, à Davron, Mre Jean-Baptiste Doubemont et pour marraine Dlle Marguerite Castre, femme de Nicolas Ménage, garde des plaisirs du Roy.

a VI° Guignard Françoise, fille de Mre Guignard Charles et de Dlle Marie Anne de La Cour, fut baptisée à Feucherolles le dernier octobre 1724, elle eut pour parrain Mre François Mézelier, receveur de la terre de Feucherolles et pour marraine Dlle Françoise Mahieu, femme dudit Mézelier. Elle se maria avec Mre Huguet, demeurant à Versailles. Sa descendance nous est inconnue.

a VII° Guignard Angélique, fille de Mre Guignard Charles et de Dlle Anne de La Cour, dont la date de naissance nous est inconnue, se maria, nous dit la Généalogie de Claude Guignard des Olives, à Versailles, avec Mre de Forge (1), dudit Versailles.

Guignard Charles et sa femme nous sont connus par un grand nombre d'actes où ils figurent comme parrain, ou marraine, ou témoins dans des baptêmes et des mariages.

On peut voir, à ce sujet, les registres de l'état-civil de Davron aux dates des 18 mars 1722, 30 juin 1712, 1717, 16 janvier 1719 et 19 février 1719, à Feucherolles.

Parmi leurs domestiques, signalons Claude Vineuil, lequel se maria avec Marguerite Boussenard, mariage auquel Mre Guignard Charles assista le 18 juillet 1717, à Feucherolles.

(1) De Forge. Armes : d'azur, à six besants d'or, 3, 2 et 1. (Gourdon de Genouillac).

III° Guignard Jeanne, baptisée le 5 décembre 1675, à Davron, eut pour parrain son grand-père, Mre Jehan Gervais, éc, sieur du Verger, bailli et juge des justices de Crespières et Mareil et garde de la porte du Roy, la marraine fut la grand'mère paternelle de l'enfant, Dame Philippe Dieudonné, femme de Mre Roch Guignard, officier du Roy à Feucherolles.

Guignard Jeanne fut inhumée, le 12 août 1676, dans l'église de Davron.

IV° Guignard Jeanne dont nous ignorons la date de naissance.

Guignard Jeanne, fille de Mre Guignard Jacques et de Dlle Gervais Jeanne, se maria en premières noces à Feucherolles (Seine-et-Oise), le 2 mai 1707, avec Mre Nicolas Armand Martial Guérin (1) d'Estriche, officier du Roy, à la Vallée, dont elle eut un fils, mort en bas âge.

Mre Armand Martial Guérin étant venu à mourir, Dlle Guignard Jeanne se remaria en deuxièmes noces au dit lieu, le 12 novembre 1716, avec Mre de Belin (2) François, écuyer, brigadier des gardes du corps du Roy, dont: Marie Anne ci-dessus notée, et François Michel, mort en bas-âge.

Pour ne plus revenir à la descendance de Guignard Jacques, disons que ses autres enfants furent les suivants :

V° Guignard Jean Louis :

Guignard Jean Louis, fils de Mre Guignard Jacques et de Dlle Gervais Jeanne, fut baptisé à Davron, le

(1) Guérin. Armes : de gueules, à la colombe essorante d'argent, becquée et membrée d'or.

(2) De Belin. Armes : d'azur, à une croix, échiquetée d'or et de sable, cantonnée au 1 et 4, d'un lion, lampassé de gueules, au 2 et 3, d'azur, à deux écharpes, frangées d'or.

lundi 10 novembre 1676, il eut pour parrain maitre Louis Gervais de Montainville et Dlle Marguerite Vieillard.

VI° Guignard Jacques :

Guignard Jacques, baptisé le 15 mai 1682, à Davron, eut pour parrain Mre Charles Guignard, sous-diacre et bachelier en théologie, et pour marraine Dame Claude Gervais. Sa vie nous est inconnue.

VII° Guignard Marie :

Guignard Marie, fille de Mre Guignard Jacques et de Dlle Gervais Jeanne, baptisée à Davron, le dernier août 1683, eut pour parrain Mre Pierre Péron et pour marraine Dlle Marie Du Gast (1), fille de Mre Christophe Du Gast, éc., porte-manteau du Roy, de la paroisse de St-Germain-en-Laye.

VIII° Guignard Georges :

Guignard Georges, fils de Mre Guignard Jacques et de Dlle Gervais Jeanne, fut baptisé à Feucherolles et inhumé dans l'église de ce lieu, le 21 janvier 1689, en présence de Mre Guignard Jacques et de Vincent Gautier.

IX° Guignard Pierre :

Guignard Pierre, fils de Mre Guignard Jacques et Dlle Gervais Jeanne, fut marié le 10 février 1727, à Dlle Louise Cossard (2), fille de Mre Antoine Cossard, garde des plaisirs du Roy, et de Dlle Marie Magdeleine Criquet.

Guignard Pierre eut de cette union :

a I° Guignard Elizabeth, baptisée à Feucherolles,

(1) Du Guast. Armes : d'azur, à 5 besants d'or, posés en sautoir. (Bernier).

(2) Cossard. Armes : d'argent, à une bande tranchée, crénelée de sinople et d'or.

le 20 décembre 1727; elle eut pour parrain Mre Charles Guignard et pour marraine Dlle Élizabeth Cossard qui devint, plus tard, la femme de Mre Étienne de Largillière, de la famille de l'illustre peintre. Elle fut inhumée audit Feucherolles, le 12 octobre 1729, à l'âge de 18 mois.

a IIo Guignard Pierre André Alexandre, baptisé le 14 juillet 1730; il eut pour parrain Mre Pierre Alexandre de Bordeaux, prêtre demeurant à Davron et pour marraine Dame Anne Cossard. Il fut inhumé le 26 du même mois, en présence de ses parents et du sieur Jourdain, maître d'école, et de Mre Jean-Pierre Guignard de Butteville (Branche éteinte).

Comme nous n'aurons probablement pas occasion de revenir sur le premier mariage de Dlle Guignard Jeanne, il est bon de noter ici ce qu'était Mre Guérin du Tricher ou d'Estriche.

***

Nous avons vu plus haut Guignard Pierre, contrôleur des travaux du château de Fontainebleau, puis tabellion royal à Crespières, se marier avec une Dlle Mestayer, qui paraît avoir été parente de la famille de Poquelin de Molière.

Le 22 février 1621, au mariage, en effet, de Poquelin Jean, Bourgeois de Paris, Tapissier, puis Valet de chambre du Roy, avec Dlle Louise de Cressé, fille de Louis de Cressé (1), Bourgeois de Paris, et de Marie Asselin, fut présent Noël Mestayer, oncle paternel de la fiancée par sa femme.

(1) De Cressé. Armes :

Or, de cette union naquit Jean Poquelin, dit Jean-Baptiste, bien connu sous le nom de Molière (1).

L'illustre poète se maria à Paris, le lundi 20 février 1662, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, avec Dlle Béjart Armande-Grésinde-Claire-Elisabeth, fille de Mre Joseph-Georges Béjart, Ecuyer, sieur de Belleville, Huissier des eaux et forêts à la Table de Marbre de Paris, et de Dlle Hervé Marie.

Molière eut de son union avec Dlle Béjart Armande : Dlle Poquelin de Molière Esprit-Madeleine.

Molière mourut le vendredi 17 février 1673, à Paris.

Devenue veuve, Mlle Béjart se remaria en secondes noces, le 29 mai 1677, par un contrat passé à Paris, en l'étude de Maitre Lemaistre (Et. Defresne 1863), avec Mre Guérin Isaac-François (2), Ecuyer, sieur du Tricher ou d'Estriche, dont elle eut :

Guérin du Tricher Nicolas-Armand-Martial, qui se maria, ainsi que nous l'avons vu plus haut, le 2 mai 1707, à Feucherolles avec Jeanne Guignard.

(1) Grâce à l'obligeance de l'aimable et spirituel moliériste, M. An. de Montaiglon, nous pouvons donner ici les armes du célèbre poète.

Jean-Baptiste Poquelin de Molière portait : de sinople, à trois miroirs de vérité d'argent, supports deux singes.

Les Poquelin de Beauvais blasonnaient leurs armes anciennes : d'azur, au pot de lin, fleuri d'argent ; leurs armes modernes : d'azur, au chevron d'argent, acc. en pointe d'une montagne, aussi d'argent, ombrée de sable. (V. Molière, par Révérend Du Mesnil, Paris, Isid. Lizeux, rue Bonaparte, n° 2).

Louis Poquelin, valet de chambre de Monsieur, portait : d'azur, au chevron d'or, acc. en chef, de deux gerbes du même, et en pointe, d'un rocher d'argent.

Pierre Poquelin figure au d'Hozier, Arm. Paris, p. 805, n° 648, comme blasonnant ses armes : d'argent, à une forêt de sinople, de laquelle sort un cerf au naturel, sur une terrasse de sinople.

(2) Guérin. Armes : de gueules, à la colombe essorante d'argent, becquée et membrée d'or.

Un Guérin, lieutenant-gal du duché d'Épernon, se maria avec Dlle de Vougny Jeanne, fille de Louis et de Dlle Jeanne Le Pelletier. (V. Alliances dans le cours de cette Généalogie).

M. Eud. Soulié, dans son livre intitulé : « *Recherches sur Molière et sur sa Famille* » (1), a noté l'alliance de Mlle Guignard avec Guérin du Tricher.

Le curé de Feucherolles, dans son « Registre des baptêmes et des mariages », inscrivit, de son côté, l'union de Mlle Jeanne Guignard avec ledit sieur Guérin.

> « Le deux mai mil sept cent sept, aujourd'huy, après les fiançailles et les publications faites, par deux dimanches consécutifs et une, feste aux Prosnes des grandes messes paroissiales de l'église de Sainte-Gemme de Feucherolles, par moy, licentié de Sorbonne, entre Mre Nicolas-Armand-Martial Guérin, officier du Roy, fils de Mre Isaac-François Guérin, ancien officier de Sa Majesté et de défunte Dlle Elisabeth-Grésinde Hervet (2),

(1) V. Recherches sur Molière et sur sa famille, par Eud. Soulié. Paris, lib. de L. Hachette et Cie, boulevard St-Germain, no 77. 1863, p. 111.

(2) Une Dlle Marie Hervet, épousa Noble homme Mre Jean de la Salle, capitaine du château de Saint-Germain-en-Laye, dont elle eut deux enfants : Hercule et Jacqueline. Cette dernière se maria le 30 janvier 1589, avec Noble homme Mre Quévret Godefroy, Seigneur de Valmartin, paisse de St Nom-la-Bretèche. Marie Hervet, décéda à Saint-Germain, le 13 mai 1573, son mari y décéda également, le 1er janvier 1580. Hercule de La Salle devint Chevalier de Malte. Jean de La Salle parait avoir été fils de Mre de La Salle, marié le 13 août 1559, à Saint-Germain-en-Laye, avec Charlotte L'Espine, lequel fut Seigneur de Carrières-sous-Bois-de-Laye, Cer du Roy et Maître d'Hôtel de la Reyne Marguerite. En mars 1592, Noble homme Jacques de La Salle fut parrain à St Germain-en-Laye, de Denise, fille d'Adrien Chappelain, les marraines furent Dlles Denise de Saint-Prest et Marie du Mesnil, femme de Mre Jacques Sanguin ; mais, Charles de La Salle, Chev., Sieur de Carrières-sous-Bois, Moisille et Mousson, fut parrain avec Mre Georges Le Grand, de Charles, fils de Mre Charles Cagnyé, la marraine fut toujours, au même Saint-Germain-en-Laye, Dlle Marie du Mesnil, femme de Noble homme Mre de la Cire, Conseiller du Roy.

Dame Anne Le Cocq, femme dudit Mre de La Salle Charles, fut, de son côté, marraine le 6 mars 1665, à Saint-Germain, de Sébastien Lhostellier, fils de Noble homme Mre Nicolas Lhostellier, Ecuyer, sieur du Mesnil. Mre de La Salle Jacques, Garde des Plaisirs du Roy, fut également parrain au dit lieu, le 7 décembre 1638, de Renée, fille de Mre René Mirault. Or, nous avons vu tout à l'heure, le mariage de René Mirault avec Dlle Catherine

demeurant à Paris, paroisse Saint-Sulpice, faubourg Saint-Germain, après les bans publiés en ladite église Saint-Sulpice, le 27 avril 1707. Signé : Marette, d'une part, et Dlle Jeanne Guignard, fille de Mre Jacques Guignard, officier du Roy, de cette paroisse de Feucherolles, et de Dlle Jeanne Gervais.

« En présence sçavoir : du côté dudit sieur Guérin, Mre Isaac-François Guérin, son père ; Maître François Mignot, son cousin, orpheuvre à Paris ; Mre François de Lompré (ou Fompré), officier du Roy ; Mre Michel Procope, docteur de la Faculté de Paris ; du sieur de Laurières, Bourgeois de Saint Sulpice de Paris.

« Du côté de ladite demoiselle : Mre Jacques Guignard, son père ; Dlle Jeanne Gervais, sa mère ; MMres Jean Charles et Pierre Guignard, ses frères, et plusieurs autres. »

L'acte fut signé : Nicolas Guérin, Jeanne Guignard, Guérin, Jeanne Gervais, Michel Procope, G. Pigeon, de Villars, Benoist, Racine, Péron, Racine, Dejean, Péron, Cocherel, Leguays, Jean Guignard.

Le curé de Feucherolles ajouta en marge la note suivante :

Guignard, fille de Mre Guignard Charles, Cor du Roy, nous trouverons plus tard, Mirault Charles, marié avec Dlle Marie Le Clerc, fille de Mre Jacques Le Clerc, éc., capitaine exempt des cent suisses, et de Dame Marie Benoist, petite-fille également dudit Guignard Charles. D'autre part, Noble homme Mre Guillaume Le Cocq, sieur du Parcq, avait épousé Jeanne de Baran, fille de Mre Pierre, éc., et de Dlle Félice Guignard, fille de Mre Guignard Roch, Chatelain de Neaufle-le-Chastel, et de Dlle Félice Guyard, frère, ainsi que nous l'avons vu, de Guignard Pierre, Controleur des Travaux du Château de Fontainebleau, et père d'André Guignard, marié à Estiennette Piot, dont issit Mre Guignard Charles, Cor du Roy à Saint-Germain-en-Laye, dont nous venons il y a un instant, de retracer l'histoire. Mre Guignard Pierre, Procureur du Roy au domaine de Montfort-l'Amaury, était d'autre part, cousin de Mre Noël Raffron, marié le 3 juillet 1615, audit Montfort, avec Françoise Du Mesnil.

« Ce Monsieur Guérin était fils de la veuve du célèbre Molière, qui avait épousé en secondes noces Mre Isaac-François Guérin, surnommé d'Estriche. La veuve de Molière se nommait Béjart, était charmante et aimable ; elle est morte le 3 novembre 1700. »

(V. *Dict. des Th.*, p. M. Léris.)

En 1699, nous dit M. Eud. Soulié (1), sept ans après la mort du comédien La Grange, les manuscrits de Molière étaient consultés, étudiés par Guérin fils, qui, à l'âge de dix-neuf ans, avait voulu refaire et terminer la pastorale de *Mélicerte* laissée inachevée par Molière.

M. Paul Lacroix (2) a déjà signalé ce fait très important, et voici comment Guérin fils s'exprime dans sa préface : (3)

« Monsieur de Molière avait commencé *Mélicerte*. Lecteur avide des moindres productions de ce grand homme, je me suis étonné cent fois de ce qu'il n'ait pas donné la dernière main à un ouvrage dont l'heureux commencement nous permettoit une suite aussi parfaite... et ce fut dans ces moments que je formai le dessein de le continuer...

« J'avouerai en tremblant que le troisième acte est mon ouvrage et que je l'ai travaillé, sans avoir trouvé dans ses papiers ni le moindre fragment, ni la moindre idée. Heureux s'il m'eût laissé quelque projet à exécuter ! Tout ce que je pus conjecturer, c'est qu'il avait tiré *Mélicerte* de l'histoire de Timarette et de Sésostris, qui est dans *Cyrus*. Je le lus avec attention, et là-dessus je traçai mon sujet.

(1) V. Recherches sur Molière et sur sa famille, par Eud. Soulié. Paris, librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, n° 77, 1863, p. 110 et s.

(2) V. La Jeunesse de Molière, 1859, in-16, page 182.

(3) V. Myrtil et Mélicerte, pastorale héroïque, 1699, in-12.

« Il faut donc ajouter le *Grand Cyrus* de Madeleine de Scudéry à l'*Alaric* de son frère, que nous avons déjà vu dans la bibliothèque de Molière. »

Le curé de Feucherolles, en homme intelligent, ajouta, en marge de ses registres, la note suivante sur Mre Guérin :

« Mre Guérin, marié le deuxième jour de mai 1707, mourut le 10 avril 1708, à Paris, en sa maison, à midi, regretté de tout le monde, comme le meilleur et un des plus savants jeunes hommes de son temps. Il était âgé de 27 à 28 ans.

« *Requiescant in pace !* »

« L'église de Feucherolles a bien de l'obligation à son père et à sa mère à luy. Dieu soit leur récompense à tous les trois. »

Quelques pages plus loin, autre note de notre excellent curé :

« Le 15 décembre 1708, est morte à Paris Madame Marguerite Ilharat, qui avait élevé Mre Guérin, cy-dessus spécifié, depuis l'âge de 6 à 7 ans jusques à son adolescence et a tousiours demeuré avec luy, jusques à son mariage, après avoir donné toutes les marques d'une bonne Xtienne et receu les sacrements.

« Un lys a rendu son esprit dans la cause du saint nom.

« Elle a été la cause que feu Mademoiselle Guérin a donné à l'église de Feucherolles les ornements de la vierge et de sainte Geneviève.

« *Requiescant in pace !* »

Nous possédons dans nos archives de famille un titre, en date du 26 septembre 1693, constatant un accord qui eut lieu entre

« Isaac-François Guérin, sieur du Tricher, et Damoiselle Armande-Grésinde-Claire-Elisabeth Béjard, sa femme, qu'il autorise, pour l'effet des présentes, ladite Damoiselle Béjard, veuve en premières noces de deffunt Jean-Baptiste Pocquelin de Molière, vivant Tapissier, Valet de chambre du Roy, demeurant à Paris, rue de Touraine, paroisse Saint-Sulpice, d'une part, et Damoiselle Esprit-Magdelaine Pocquelin de Molière, fille majeure, jouissante de ses droits, seulle et unique héritière dudit deffunt sieur Jean-Baptiste Pocquelin de Molière, son père, et légataire substituée de Damoiselle Magdelaine Béjard, sa tante, demeurant à Paris, rue du Temple, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, d'une part.

« Dans cet acte, Mlle Pocquelin de Molière consent « de faire emploi solide, en cas de vente de ladite maison des Pilliers des Halles, de ladite somme de cinq mille livres, pour la sûreté du payement et continuation des arrérages de deux cent cinquante livres de rente, dont ladite Damoiselle Guérin a droit de jouir pendant sa vie, et jusques au jour de son décès, tant pour l'usufruit de son dit douaire, que dudit reliquat de compte des effets de ladite Damoiselle Magdelaine Béjard, dont elle demeurera quitte envers ladite Damoiselle de Molière par moyen de ladite cession présentement faite . . . .

« Et au moyen des présentes, tous les procez qui estoient entre les parties demeurent esteints et assoupis, comme non advenus, sans aucun despens, dommages et intérests . . . .

« Fait et passé à Paris, en l'étude dudit Desforges, notaire, l'an mil six cens quatre-vingt-treize, ce vingt-sixième jour de septembre, après midy, et ont signé.

La minute est signée : Devilaine et Desforges.

Il est probable que la parenté entre les Mestayer et

les Ilharat amena, par suite de leurs rapports de famille avec les Guignard et les Poquelin, l'union de Mre Armand-Martial Guérin d'Estriche et de Dlle Guignard Jeanne, fille de Mre Guignard Jacques, officier du Roy à Feucherolles, et de Dlle Jeanne Gervais (1).

Quoi qu'il en soit, avant de décrire l'existence de Mre Guignard de Butteville Jean-Pierre, nous allons donner quelques renseignements sur Guignard Jacques, grand-père de sa femme.

Guignard Jacques, veuf de Mlle Andry Marie, fille de Mre Daniel Andry, Bailli de Grignon, et de Dame Madelaine Vaillant, donna, le 22 janvier 1668, en l'étude de Mtre Chuppin, notaire à Paris, trois mille huit cent cinq livres, onze sols, montant de ce qu'il restait devoir à Dame Madelaine Vaillant, alors veuve de Mre Andry, pour la dot constituée à feue Mademoiselle Andry Marie, sa première femme décédée.

Le Procureur de Madame Vaillant absente, fut Mtre Jean Jaullain, Procureur fiscal de la Châtellenie de Grignon, demeurant à Neauphle-le-Chatel, mais pour lors « logé en cette ville de Paris, au Carrefour de l'Escolle, en la maison, où est pour enseigne, l'Image Nostre Dame, paroisse Sainct-Germain l'Auxerrois ».

Guignard Jacques possédait une certaine fortune, si nous en croyons les aveux rendus, tant devant le Seigneur de Feucherolles que devant Mre Jean-Baptiste Penillot, Aumônier du Roy à Feucherolles.

(1) En 1789, dans le Cahier des Remontrances du Pecq, près de St-Germain-en-Laye, nous trouvons mentionnés : MM. Métayer, Bélin, Le Maire, Hallot, Beauvais, Millon, etc., v. p. 13, t. v. (Arch. Parlem.).

Dans le premier, rendu le 12 septembre 1705, Mre Guignard Jacques, Garde des chasses et plaisirs du Roy, demeurant à Feucherolles, en la censive de Mre Charles Briçonnet, Seigneur de Crespières, Launay, Villiers-en-Conye et autres lieux, rend hommage pour deux arpents de terre au terroir de Davron, lieu dit le Pré du Clos ; item, deux arpents à la Croix Roger tenant à Mlle Levasseur ; trois quarts de terre au lieu dit la Glaise ; un demi-arpent audit lieu ; deux arpents trois quarts (id.) ; soixante et treize perches (id.) ; cinq quartiers de terre, deux arpents et demi (id.) ; un arpent et demi sous Villiers ; sept quartiers de terre au lieu dit La Voie, vingt perches de terre (id.) ; un arpent dix perches de terre à la Voie ouverte ; un arpent et demi audit terroir, touchant les héritiers Noël Benoist ; item, quarante perches de terre touchant au Seigneur de Villiers ; item, vingt perches de terre, au lieu dit le Pastis, touchant les héritiers Le Clerc, les héritiers Thiboust ; le chemin de la Vallée Bodard et les héritiers de Laubier ; item, quatre-vingt-dix perches de terre, touchant le Seigneur de Villiers et Noël du Val ; item, un demi-arpent de terre, touchant ledit Seigneur de Villiers, les terres de l'église de Feucherolles, le Sieur Chévery, les héritiers Laubier ; item, un quartier et demi de pasture où il y a de grands aulnes, sis audit lieu, touchant les héritiers Cucuit, le Sieur de Bullion, etc...

« Certifiée laditte déclaration être véritable, ce douziesme septembre mil sept cens cinq, je le déclare à Mr de Biencourt, Seigneur de Villiers-en-Conye ».

Mre Guignard Jacques fit, le 30 juin 1685, un

accord avec Mre Antoine Vieillard, son beau-frère, par son mariage avec Dlle Guignard Magdelaine, fille, comme lui, de Mre Roch Guignard, Garde des Plaisirs du Roy, et de Dlle Philippe Dieudonné (1).

Cet accord fut passé par devant Mre Vieillard, notaire à Poissy, en présence de Mre Jean Gervais (2), Sieur du Verger, Ecuyer, Garde de la porte du Roy, demeurant à Montainville, de Jacques Le Clerc, Bourgeois de Poissy, et de Louis Pollet.

La minute fut signée : Vieillard

Il eut lieu au sujet de la succession de Dame Philippe Dieudonné, dont ledit Sieur Guignard Jacques fut héritier pour moitié.

En dehors des terres signalées dans l'aveu rendu le 12 septembre 1705, Mre Jacques Guignard, Garde des Plaisirs du Roy, possédait, il nous le dit lui-même dans un dénombrement de ses biens, soixante et une pièces de terre, rien que sur le territoire de Feucherolles, aux lieux dits : la Mare Georges, le Chemin de Villiers ; la Prairie des Marais ; le Chemin de la Mathoudyère ; Rousseline ; le Chemin de la Crouex Rogé (sic) ; le Chemin de Mormoulin ; Maruacq ; la terre de l'Église ; le Pommeret ; le Poirier de la Branleuze ; le Dos des Boisseaux ; le Chemin de Villepreux ; le Chemin Daniguère ; le terrouer du Pont ; le chemin de la Vallée Godard, le cimetière de Lanluelz.

Ses voisins étaient : la veuve la Flèche, Jean de Berry, les héritiers Péron ; la veuve Rousseau ; Jean

(1) Un inventaire fut fait après le décès de Dame Philippe Dieudonné en l'étude de Maître Hyérosme Vieillard, notaire à Poissy, le 11 février 1665.

(2) L'original dudit contrat de mariage fut déposé entre les mains de Maître du Parq, Procureur au Châtelet de Paris.

Surgis ; le Seigneur de Villiers, Charles de Berry, les héritiers Mestayer, les héritiers Henrye de Bore, Charles Benoist, la veuve Senlis, Nicolas Bellyer, Mre Pierre Guignard, les héritiers Martin Piot, Jean Questyer, Marie Bourgeois, Noël Duval, Monsigot, Madame de St-Cyr, les héritiers Cucuit, Mademoiselle du Clos, Jean Le Bré, Martin de Lorme, le Seigneur de Wideville, Léger, de Berry, L'Hôtel-Dieu de Poissy, Jean Bobye, Le Grand, la Cure de Feucherolles, les héritiers Bougainville, les héritiers Hervier, les héritiers Piot.

Mre Jacques Guignard était propriétaire, en dehors des terres signalées ci-dessus, de la moitié du Clos de la Froncé, tenant, d'un côté, Madame de St-Cir, de l'autre, le chemin de Mormoulin.

Un inventaire très incomplet donne un total de soixante arpents sur le territoire de Feucherolles

Dans le même inventaire, nous trouvons quarante arpents sur la commune de Crespières, ensemencés, plus trente-sept arpents de terre en jachères.

Dans les dettes, on trouve, entre autres :

> « Plus est deub à Mademoiselle Guérin, deux cent cinquante-cinq livres, suivant la promesse de feu M. Guignard, en date de six juin mil sept cent neuf. »

Les papiers relevés dans cet inventaire offrent un certain intérêt ; ils comprennent, entre autres :

1° Un partage passé par devant Fonteny, notaire à Saint-Germain-en-Laye, le seize juin mil six cent quatre-vingt-dix-sept, entre feu Jacques Guignard, héritier pour moitié de deffunt Roch Guignard, et Philippe Dieudonné, sa femme, ses père et mère, d'une part, et Hyérosme Vieillard, demeurant à

Crespières, et autres héritiers pour moitié desdits Guignard Roch et Dieudonné, sa femme.

II° Copie du contrat de mariage dudit feu Jacques Guignard et de Jeanne Gervais, passé par devant Broquet, tabellion, à Montainville, le quatorze juin mil cinq cent soixante-quinze, et dont l'original était entre les mains de Mre Du Parc, Procureur au Chastelet de Paris.

III° Une obligation passée par devant Fonteny, notaire à Saint-Germain-en-Laye, le vingt-cinq avril mil six cent soixante-dix-huit, par deffunt Jacques Guignard, au profit du sieur Christophe Du Gast, de la somme de dix-huit cents livres, « pour demeurer quitte par ledit defunt Guignard, tant en principal qu'en intérêt, d'un loyer et jouissance, adjugés audit sieur Du Gast par sentence de M. Danst, le 8 mai mil six cent soixante quatorze. »

Dans les autres liasses, se trouvent des billets faits au profit de Madame Guignard ; un compte arrêté en date du 5 octobre mil sept cent quatorze, entre Philippe Vieillard, veuve de Jean Louber, et la veuve de feu Jacques Guignard ; autre compte arrêté entre ladite veuve Guignard et Claude Renard et Madelaine Vieillard, sa femme, le vingt-deux mars 1715 ; une quittance de Monsieur le Président de Maisons, en date du 14 juillet 1715; autre quittance signée de Monsieur de Burin de Méricourt, du 1er octobre 1710 ; autre quittance générale de Mme Scaron (1), fondée de procuration de son mari, en date du 2 juin 1715. . . . .

Le 29 décembre 1714, « Damoiselle Jeanne Gervais, veuve du sieur Jacques Guignard, Officier

(1) Scarron. Armes : Paris, d'azur, à la bande brétessée d'or.

du Roy en la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye, et le sieur Jacques Racine, aussi Officier du Roy en ladite capitainerie », comparurent devant Jean Péron, Bailli de Maule, Procureur fiscal du bailliage de Pont Chartrain, choisi par les parties pour régler un différend pendant entre elles au sujet de la succession de deffuncte Damoiselle Claude Gervais, veuve de deffunt Mre Louis Bourdin, vivant Prévost de Villepreux, héritiers, chacun pour un sixième ; ladite dame veuve, héritière de son chef et ledit sieur Racine, à cause de Damoiselle Marie Magdelaine Gervais, sa femme.

Le différend fut réglé à l'amiable, et les parties signèrent l'accord le quinze décembre mil sept cent quatorze, en l'étude de Mtre Gabriel Dubuisson, notaire royal dudit comté de Pont Chartrain.

Après cette longue digression faite pour montrer quels étaient les ascendants de Dame Guignard Jeanne, mariée à Mre de Belin François, Ecuyer, Brigadier des Gardes du Corps du Roy, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de saint Louis, il nous reste à indiquer sommairement la vie de Jeanne et de son mari.

Le 8 juin 1720, Mre François de Belin, éc., paya, à Versailles, en l'étude de Mtre Lecointre, une somme de mille soixante-dix-neuf livres, qu'il devait à Mme Laubier Marie (1), veuve de Mre Claude de Chevry, ancien Receveur général des Finances de Paris, « maintenant femme de Mre de La Ruée Jean, Conseiller du Roy, Lieutenant général de la Prévôté des Monnaies et Maréchaussée de France.

(1) Laubier. Armes : d'argent à un arbre, terrassé de sinople. (Rietstap).

Mre de Belin fit faire, le 10 janvier 1722, par Mtre Jullien, arpenteur à Saint Nom, l'expertise des héritages qu'il possédait sur le territoire de Sainte-Gemmes et d'Orgeval, lesquels étaient loués au sieur Manuel, laboureur, demeurant aux Beurreries, commune de Feucherolles, et comprenaient trois cent soixante-quinze perches de terres, au climat du Moulin, à Sainte-Gemmes, à la Petite-Folie, sur le territoire d'Orgeval.

Mre François de Belin, Ecuyer, Brigadier des Gardes du Corps du Roy, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de saint Louis, mourut à Feucherolles en 1724 ; il fut inhumé dans l'église, en présence de Mre Louis Péron, prêtre, curé de Saint-Germain-en-Laye ; de Mre le curé de Lanluetz, de Mre Péron, Receveur de la terre de Saint-Germain-de-la-Grange ; d'André Fontel, de Pierre Verneuil, habitants de ce lieu ; de Charles Guignard, de Pierre Guignard, de Bayvet, curé.

Mre Eud. Soulié, dans ses « *Recherches sur Molière et sa famille* », nous apprend qu'à la date du 11 janvier 1734, Mre Claude de Rachel de Montalant, veuf de Dlle Esprit-Madeleine Poquelin de Molière, morte à Argenteuil, rue de Calée, à l'âge de cinquante-sept ans et demi, le lundi vingt-quatre mai mil sept cent vingt-trois, fit un premier testament.

Après avoir laissé une certaine quantité de legs particuliers :

> « Je donne et lègue à ladite Damoiselle Chapuis et à la Damoiselle Poquelin, sa sœur, fille majeure, le fond et propriété d'une rente de deux cent cinquante livres, au principal de dix mille

livres, constituée audit sieur testateur sur les aides, gabelles, par contrat du dix-neuf juillet mil sept cent quinze, pour, par elle, en jouir, lorsque le douaire de la Damoiselle Guignard, veuve en premières noces du sieur Guérin et en secondes du sieur Belin, sera éteint, entendant ledit sieur testamenteur, qu'au cas que ladite Damoiselle Chapuis vienne à décéder avant lui, ses enfants aient dans le legs de ladite rente, la même part qu'aurait eue leur mère.

« Je donne et lègue au sieur de Saint-Gelais le portrait de feu M. Molière, qui lui a esté délivré (1). »

Madame Guignard Jeanne, veuve de Mre François Belin, Éc. Chevalier de St-Louis, Brigadier des Gardes du Corps du Roy, eut à soutenir un long et coûteux procès contre le Sieur Jean Paul Gosselin du Londel, Seigneur de Villiers, Défendeur en la cause, lequel prétendait avoir droit de possession sur un héritage dépendant des biens de ladite Dame Guignard Jeanne et sur lequel il disait avoir ces droits, en vertu d'une cession qui lui avait été faite en l'année mil sept cent vingt-six, par les nommés Gaye et Germaine Thibault sa femme.

Un premier mémoire signé Le Grand fut adressé à ce sujet à Maître Dejean Procureur, le 26 septembre 1732.

Le 8 novembre de la même année, des experts furent nommés pour examiner la situation de l'immeuble litigieux. Ce fut du côté de Mre du Londel, Louis Boussard, fermier laboureur, demeurant à Feucherolles.

(1) Le portrait de Molière, peint par Mignard, se trouvait, en 1730, chez la Comtesse de Feuquières, fille dudit Mignard.
(V. la vie de Pierre Mignard, par l'abbé de Monville. Paris, 1730, in-12, p. 141).

De par l'exploit, signé Pierre Coliné, Éc. Conseiller du Roy, Commis par sa Majesté à la fonction de Lieutenant général de la Prévôté de l'Hostel à Versailles « Monseigneur le Dauphin y estant le huit novembre mil sept cent trente-deux ». Madame Guignard Jehanne fut tenue de constituer de son côté un expert, faute par elle de le faire, un lui sera imposé d'office, dit la teneur de l'acte.

Nous ne savons quelle fut l'issue de cette affaire.

*
* *

« Par contrat de mariage, passé devant Gordin (ou Goudin) et Touvenot, Notaires au Chatelet de Paris, le six mars mil sept cent sept, signé et scellé le vingt-deux novembre audit an, entre Nicolas, Armand Martial Guérin, Officier du Roy, d'une part, et Damoiselle Jeanne Guignard, fille du Sieur Jacques Guignard, Officier du Roy, et Dlle Jeanne Gervais, ses père et mère, apert ce qui en suit : lesdits Sieur et Dame père et mère de ladite Damoiselle future espouse, luy constituent solidairement, en dot, une somme de quatre mille livres, jusqu'au paiement de laquelle ils s'obligent solidairement l'un et l'autre, laquelle somme ils s'engagent à payer et déclarent affecter leurs biens meubles et immeubles. . . . .
. . . . « De laquelle somme de quatre mille livres, moitié entrera dans la communauté, et l'autre moitié, ainsi qu'il est plus amplement expliqué » . . . .

En vertu de l'article précédent, extrait du contrat de mariage de Dlle Guignard Jeanne avec Mre Guérin Armand Martial, Officier du Roy, fils de Mre Guérin du Tricher Isaac et de Dlle Béjard, veuve en premières noces de Molière, Jeanne Guignard se trouvait avoir

une hypothèque légale sur tous les biens provenant de la succession de deffunt Jacques Guignard, Officier du Roy, son père, et de Dlle Jeanne Gervais, sa mère.

Or, après la mort desdits Jacques Guignard et Jeanne Gervais, les biens furent partagés entre les divers héritiers de ces derniers.

Il faut croire que la rente de deux cents livres, représentant les intérêts des quatre mille livres, constituées en dot à ladite Dlle Guignard Jeanne, n'avait pas été payée régulièrement, car, le 31 août 1717.

***

« A la requête du Sieur François de Belin, Écuyer, Sous-Brigadier des Gardes du Corps du Roy, Compagnie de Charrost servant actuellement, et de Dame Jeanne Guignard son épouse, auparavant veuve de Mre Nicolas Armand Martial Guérin, vivant Officier du Roy, demeurant au village de Feucherolles, pour lequel domicile est élu en la maison de Mre Dubois, Procureur en la Prévosté de l'Hostel scise à Paris, rue des Poulies, paroisse St-Germain-l'Auxerrois, j'ay Barthélemy Le Guey, Huissier à cheval au Chastelet de Paris, demeurant à Mareil, donné assignation au Sieur Mézillier Pierre, demeurant à Villiers, de comparoitre à la huitaine, devant Mr le Lieutenant général en son auditoire royal à Paris, pour, et comme acquéreur d'une pièce de terre de trois arpents, acquise avec une rente de quarante sols, au principal de quarante livres, estre condamné à payer audict Sieur François Belin et à ladite Dlle Jeanne Guignard, la somme de dix-huit cents livres pour neuf années d'arrérages de la rente de deux cents livres, escheue au 17 août mil sept cent dix-sept, pour l'intérêt d'une somme de quatre mille livres, constituées en

dot, à ladite Dlle Jeanne Cuignard par le Sieur Jacques Guignard, Officier du Roy, son père, et par ladite Dame Jeanne Gervais, sa mère, par contrat de mariage, passé le six mars mil sept cent sept, en l'étude de Mtre Thévenot, notaire à Paris, et son collègue, en faveur du mariage de ladite Dlle Jeanne Guignard, avec son premier mari, le Sieur Guérin Armand Martial, lesquels trois arpents de terre et rente de quarante sols au principal de quarante livres, font partie de la garantie de la dot de ladite Dlle Guignard Jeanne... et d'avoir à payer lesdites sommes sans préjudice des autres demandes, ou déguerpir et abandonner lesdicts biens pour estre vendus et adjugés en la manière accoutumée ».

Telle fut la sommation adressée par Mre François Belin et sa femme au sieur Mézillier; celui-ci répondit en présentant un acte de vente en bonne et due forme, passé le deux mai mil sept cent seize, à Chavenay, avant midi, en présence de Martin Daval, Marchand, de Pierre Daval fils, de Louis Daval, laboureur, demeurant audit lieu, par devant Charles Marc Bourgoin, commis de Mtre Pierre Duchemin, notaire royal à Neauphle-le-Chastel, au Bailliage et Comté de Pont-Chartrain.

« Furent présents, dit cet acte, Dlle Jeanne Gervais, veuve de Mre Jacques Guignard, demeurant à Feucherolles; Charles Jean Louis Guignard et Pierre Guignard, ses fils et présomptifs héritiers, lesquels reconnurent avoir vendu à Pierre Mezillier, laboureur, demeurant au village de Villiers-en-Croüy, paroisse de Feucherolles, la quantité de deux arpents quatre-vingts perches, en huit pièces, sises: la première, à Sainte-Gemme, lieu dit la Marre-Georges; la seconde, au lieu dit l'Arpent-le-Roy, tenant Louis Le Lièvre, sieur de Ruzé, les pièces, telles qu'elles se suivent

et comportent, sans perfection de mesure, relevant de Mr le Président de Maisons, a cause de la seigneurie dudit Sainte-Gemme, comme engagiste du domaine de Sa Majesté, moyennant le prix de cinq cent soixante livres pour le principal, que lesdits vendeurs reconnaissent avoir reçu. L'acquéreur a bien voulu accepter que les vendeurs puissent reprendre et retenir par faculté de reméré, la premiere et la dernière pièce de terre, qui sont celles de l'arpent et demi, et des quatre-tre-vingt-dix perches; quant à la pièce des quarante perches, elle ne sera sujette à aucun reméré et restera la propriété de l'acheteur, de même que les deux autres, en cas où elles n'auraient pas été reprises dans le temps dudit reméré, qui est fixé à trois ans. En cas de retrait, les dicts vendeurs devront tenir compte à l'acheteur des améliorations qui auront été faites sur les terres ainsi sujettes à reméré, suivant l'estimation amiable qui en sera faite par deux laboureurs, etc. . . . .

« M. Pierre Mezillier assigna immédiatement Dame Gervais Jeanne, veuve de deffunct Mre Guignard Jacques, en son vivant Officier du Roy à Feucherolles ; Jean Louis Guignard et Pierre Guignard, ledit Jean Louis demeurant audit Feucherolles, ledit Pierre Guignard demeurant à Crespières, d'avoir à comparoître à l'auditoire de Mre le Lieutenant de la Prévôté de Sa Majesté, à Paris, pour le défendre contre l'assignation lancée par le sieur François Belin, Sous-Brigadier des Gardes du Corps du Roy, en la compagnie de Charrost, servant actuellement, et par Dlle Guignard Jeanne, sa femme, dudit sieur Belin autotorisée, auparavant veuve du sieur Nicolas-Armand-Martial Guérin, vivant Officier du Roy, demeurant à Feucherolle, pour entendre ouïr que, comme acquéreur de trois arpents de terre (bien qu'il n'y en ait que la quantité de deux arpents quatre-vingts perches), il soit condamné à affecter ces biens et terre au paiement de deux cents livres

de rente, dues à ladite Dame Jeanne Guignard, par son contrat de mariage, passé avec ledit deffunct sieur Guérin, son premier mary, par devant M^tre Thouvenot et son collègue, notaires au Chastelet de Paris, le 6 mars mil six cent sept, ce qui, à raison de deux cents livres l'an, donne une somme de dix-huit cents livres, pour neuf années d'arrérages, sans préjudice de deux cents livres, dues pour l'année courante audit jour, deux may mil sept cent dix-sept. »

Le Procureur de M. Mezillier conclut en conséquence et demanda « que les vendeurs fussent condamnés à restituer à son client les cinq cent soixante livres, montant du prix de la rente qu'ils avaient receue de lui, sans préjudice des dommages et intérêts. »

Cette demande fut l'occasion d'un long procès, qui durait encore en l'an mil sept cent cinquante.

Du reste, la vie de Jeanne Guignard fut une suite de déboires et d'ennuis.

Le 13 avril mil sept cent vingt-quatre, déjà veuve de François Belin, Ecuyer et Brigadier des Gardes du Corps du Roy, elle avait eu un autre procès à soutenir contre le Seigneur d'Orgeval, Mre Geoffroy Alexandre de Jarente, lequel prétendait avoir, dans sa censive, plusieurs héritages à elle appartenant, qui dépendaient de celle de l'abbaye royale de Notre Dame d'Albecourt, ordre des Prémontrés. Elle fut forcée de faire intervenir l'abbé lui-même pour se faire rendre justice.

Tous ces procès réunis avaient fini par affaiblir son intelligence. Ses enfants durent demander son interdiction, qui fut prononcée le 25 mai 1737, par le juge de Feucherolles, et confirmée par sentence

du Chatelet de Paris, en date du 29 juillet 1738. Cependant, un interrogatoire fait par M. Le Noir, le 31 mars de la même année, constate que « Mlle Jeanne Guignard, veuve de M. de Belin François, Ecuyer, Brigadier des Gardes du Corps du Roy, jouissait de toutes ses facultés et paraissait parfaitement en état de s'occuper de l'administration de ses biens. »

Mlle Jeanne Guignard, veuve de M. de Belin, Ecuyer, mourut le 20 septembre 1739, laissant pour seule et unique héritière sa fille, Dlle Marie-Anne Belin ou de Belin, suivant les actes, laquelle devint femme, ainsi que nous l'avons vu, de Mre Guignard de Butteville Jean-Pierre.

Ce dernier reçut, le 14 mai 1740, par quittance donnée par devant Mtre Boivin, notaire à Paris, pour le douaire de dame Guignard Jeanne, veuve Belin, pour le passé jusqu'au jour du décès, la somme de six cent quatre-vingts livres, à raison de deux cent cinquante livre l'an, qui lui furent payées par Mre Pierre Chapuis, Bourgeois de Paris, légataire universel de Mre Claude de Rachel, Ecuyer sieur de Montalant, « fils de deffuncts Jean de Rachel, Ecuyer, sieur de Montalant, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres, et de Dame Marie Du Guats (1). »

(1) Il ne faut pas oublier que Mre Claude de Rachel s'était marié, par contrat passé, en l'étude de M ître Gaillardie, notaire à Paris (V. Étude de Robin, 1863), le 29 juillet 1705, avec Mlle Marie-Madeleine-Esprit Poquelin de Molière, demeurant à Paris, rue du Petit-Lion, faubourg St Germain, paroisse Saint-Sulpice, fille de défunt Jean-Baptiste Poquelin de Molière, Tapissier, valet de Chambre du Roi, et de Dlle Armande-Grésinde-Claire-Élizabeth Béjard, son épouse au jour de son décès, femme en secondes noces d'Isaac-François Guérin, Sieur du Tricher, Officier du Roi, père de Nicolas-Armand-Martial Guérin, marié lui-même par contrat du 6 Mars 1797, avec Dlle Jeanne Guignard qui, veuve de lui, se remaria en deuxièmes

Tout acte concernant la famille a son importance dans une généalogie, la moindre pièce, en effet, fournit quelquefois des détails intimes d'un intérêt tout particulier pour ceux qui suivent la vie des leurs dans le passé.

Dans un inventaire fait, le 11 avril 1748, au domicile de M. Guignard de Butteville Jean-Pierre, marié à Dlle Marie-Anne de Belin, nous trouvons parmi les objets intéressants :

« Une pièce de vieille tapisserie de verdure, coupée en deux, contenant environ quatre aulnes.
« Un vieux coffre bahut, couvert de cuir noir, six nappes unies et damoissées, quatre draps fins, deux douzaines de chemises, dont une à usage de femme, l'autre à usage d'homme, un habit de drap brun, deux grands chenets en landiers, un grand feu ployant, une table de cuisine sur ses quatre pieds tournés ».

Dans une chambre au premier étage :

« Huit aulnes de tapisserie verdure, deux rideaux de fenêtre en serge rouge, deux bordures de tableaux de bois doré sculpté, sept petits tableaux dans leur bordure de bois doré représentant divers sujets, un petit cabinet de la Chine sur son pied de bois d'esbène, deux fauteuils de bois de noyer couverts de tapisserie à l'éguille, un tabouret ployant, couvert de tapisserie à l'éguille, un vieux bureau de bois de rapport, garny de ses tiroirs, un grand miroire de trente pouces de haut sur dix-huit ou environ dans sa bordure avec chapiteau doré, un trumeau de cheminée de tapisserie à l'éguille, dans sa bordure de bois doré ; une grande couchette à

noces avec Mre de Belin François, Écuyer, Brigadier des Gardes du Corps du Roy.
Nota : Mr Guérin eut de son union avec Dlle Guignard Jeanne, un enfant qui mourut en bas-âge.

bas pilliers, garnye de son enfonçure, paillasse, un matelas de laine, lit et traversin de coutil remply de plumes, la housse complète de taffetas cramoisey, dossier et pente de taffetas vert, orné de galons et cordonnet, les deux grands rideaux et les bonnes grâces de serge rouge, un grand coffre à avoine sculpté ».

Mre Guignard de Butteville Jean-Pierre, « Bourgeois de Paris, demeurant à Feucherolles », et Mre Guignard Claude, receveur des aydes à Maule, fils de deffunct sieur Guignard de Butteville Pierre Paul, Bourgeois de Paris, et de Dlle Marie-Anne Laubier, héritèrent, à Saint-Germain-en-Laye, le 23 octobre 1755, en l'étude de Mtre de Rouvroy, par représentation de leurs père et mère, Guignard Pierre, Procureur en Parlement, et Dlle Blais Louise, laquelle était sœur de Madeleine Blais, femme de Mre Laurent Cagnyé, contrôleur de la maison du Roy (1).

(1) Nous avons vu, plus haut, que les Cagnyé étaient alliés des Thubœuf, alliés eux-mêmes des Feuquières, par Antoine de Feuquières, chevalier, seigneur de Rieuville, Garde du Corps du Roy, chevalier de saint Louis, marié à Dlle Marie Thubœuf.

De Feuquières. Armes : d'azur, au semis de fleurs de lys d'argent, au lambel, en chef, du même (Cour. de marquis).

Les de Feuquières s'allièrent, plus tard, aux d'Alvimare par le mariage de Dlle de Feuquières Alexandrine, avec Mre d'Alvimare Martin, Pierre, Ecuyer, seigneur de Briou.

D'Alvimare. Armes : d'azur au chevron d'or, acc. de trois molettes d'argent, deux en chef, une en pointe.

Or, nous avons vu les d'Alvimare alliés des Guignard par le mariage d'Adam Antoine avec Dlle d'Alvimare Marie (V. p. 104 et Armes de Montfort, par M. de Dion, p. 83).

D'autre part, les d'Alvimare s'unirent par Louis, seigneur de Briou, avec les Foubert, par le mariage dudit Louis, le 5 décembre 1678, avec Dlle Payen Elisabeth, fille de Payen Pierre, marié lui-même, en 1655, avec Dlle Foubert Marie.

Foubert. Armes : d'argent à la fasce d'azur chargée d'un léopard d'or. (Arch. de la famille d'Alvimare).

Payen. Armes : d'or à six fusées de gueules, accolées en fasce et aboutées en rose. (Id.)

Nous verrons que les Foubert sont également alliés des Guignard par les branches féminines.

« Chacun, pour un tiers, quant aux propres naissants maternels de ladite demoiselle Henriette Antoine, leur cousine, issue de germaine, et seuls, ayant droit à succéder aux propres anciens maternels, provenant de ladite Madeleine Blais et à recueillir la substitution faite par ladite demoiselle Blais, veuve Laurent Cagnyé, suivant son testament reçu par Jacques de Lange, notaire à Saint-Germain-en-Laye, le trente juillet mil sept cent vingt-six, contrôlé et insinué par Pays, le vingt-trois juin mil sept cent vingt-neuf, déposé audit Delange, le quatre février mil sept cent trente. »

Ces biens furent partagés entre eux et :

« Dame Marie-Henriette Du Guast, veuve en premières noces du sieur Louis Le Blanc, Ecuyer, valet de chambre du Roy et interprète des suisses ; en secondes, du sieur Michel Courdommer, controlleur général à la descente des scels, demeurant à Saint-Germain-en-Laye, héritière comme cousine germaine de ladite Henriette-Antoine, ladite damoiselle Antoine étant fille de défunt Jean Marc Antoine, Ecuyer, huissier ordinaire de la chambre du Roy, et de dame Marie Beuvrier, sa seconde femme, et ladite demoiselle Cagnyé Marie estant fille de deffuncts sieur Laurent Cagnyé, controlleur de la maison du Roy, et de dame Madeleine Blais.

« Sr Henry Nadot, Bourgeois de Saint-Germain-en-Laye, y demeurant, rue de Lorraine, au nom et comme tuteur de D^lle Henriette Nadot, Sr Henry Nadot et D^lle Rosalie Nadot, enfants mineurs de luy et de deffunte Damoiselle Henriette Pays, sa femme, laquelle estoit fille de deffunt Mre Nicolas Denis Pays, C^er du Roy, Receveur des consignations, Greffier en chef de la Prévosté royalle de

Dans les ascendants des Feuquières, nous retrouvons non seulement les Thubœuf, mais les Legrand, les du Fresnoy, les Masson, Cheddé, de Goupillières, tous noms, signalés dans le cours de cette généalogie.

St-Germain-en-Laye et de Damoiselle Du Gast (1), son épouse, à son décès, veuve aussy en secondes noces, de Mre Claude Greinat, écuyer, capitaine de cavalerie, ancien brigadier des Gardes du Corps, chevalier de l'ordre royal et militaire de saint Louis.

« Lesdits mineurs héritiers, pour un tiers, de ladite dame Henriette Du Guast, leur ayeule maternelle, laquelle estoit héritière, pour moitié, quant aux propres paternels, de ladite Damoiselle Henriette Antoine, sa cousine germaine, héritière pour moitié, elle-même, de deffunt Jean Marc Antoine (2), et Marie Cagnyé, ses père et mère, donataires, entre vifs, de deffunte Damoiselle Marie Magdeleine Antoine, sa sœur, par contrat passé à Saint-Germain-en-Laye, le trente may mil sept cent quarante-deux, et héritière, pour moitié, laquelle Damoiselle Marie Madeleine Antoine estoit héritière, pour un tiers, desdits sieurs Antoine, ses père et mère, ladite damoiselle Antoine Henriette, seule et unique héritière, quant aux propres paternels, de deffunte Marie Madeleine Elisabeth Antoine, sa mère, et décédée mineure, qui estoit fille de feu sieur Jean Antoine, Ecuyer, huissier ordinaire de la chambre du Roy, et de dame Elisabeth Mirault, son épouse, à présent femme du sieur Jacques Antoine Bazire, Ecuyer, garçon ordinaire de la chambre du Roy, lequel Jean Antoine estoit fils desdits Jean Marc Antoine et Marie Cagnyé, laquelle Marie Magdeleine Elisabeth Antoine estoit héritière, pour un tiers, par la représentation de son père, desdits sieurs Antoine, ses aïeux paternels, et encore héritière, pour l'autre moitié, de ladite demoiselle Marie Madeleine Antoine, sa tante.

Du Gast. Armes : d'azur à 5 besants d'or : 2, 2 et 1.

(2) Antoine. Armes : d'or, au chevron d'azur, acc. au chef de deux étoiles du même, et en pointe de 3 roses de gueules, feuillées et tigées de sinople, mouvant d'un croissant d'azur (Arm. gén.).

« Et dame Jeanne Cappon, veuve de Mre Antoine de la Barre (1), seigneur du Jardin, demeurant audit Saint-Germain-en-Laye, au Château Neuf, comme procuratrice de Mre Nicolas Jean Baudelot de Rouvray, Écuyer, seigneur en partie de la ville de Chambourcy, vicomte d'Equizy, ancien capitaine au régiment royal d'artillerie, demeurant ordinairement en son château d'Equizy, près Dormans, en Champagne, ladite, fondée de pouvoirs, par procuration passée chez Mtre Quentin et son confrère, notaires à Paris, le treize novembre mil sept cent cinquante trois. Ledit sieur Baudelot, fils de deffunct Mre Pierre Baudelot, Ecuyer, conseiller du Roy, commissaire ordinaire des guerres, et de demoiselle Catherine Angélique de Montcrif (2), son épouse, laquelle estoit fille de deffunct Mre Pierre de Montcrif, exempt des Gardes du Corps, et de dame Charlotte Cagnyé, qui estoit sœur du sieur Laurent Cagnyé, et le sieur Baudelot, héritier, pour un tiers, aux propres maternels de ladite Dlle Henriette Antoine, sa cousine, issue de germaine, et seule ayant droit de succéder aux propres anciens maternels, provenant dudit Laurent Cagnyé, d'autre part.

« La succession n'était pas à dédaigner, elle comprenait, en effet, cent cinquante-deux mille deux cent soixante-quatre livres, trois sols, un denier, donnant en dehors de nombreuses créances :

« La maison de la rue des Récollets (où demeurait le sieur Guignard de Butteville Pierre, éc. Bourgeois de Germain-en-Laye).

« Une Maison sise à Paris, place de la Grève, attenant à l'arcade St-Jean.

« Item : une maison à St-Germain-en-Laye, rue de l'Aigle d'or.

(1) De la Barre. Armes : Berry, d'azur à 3 feuilles de chênes, tigées et englandées d'or.

(2) De Montcrif, orig. d'Ecosse. Armes : d'or, au lion de gueules, lampassé et armé d'azur, au chef d'hermines. (V. Lainé, Arm. de Champagne.)

« Item : le clos en marais, appelé le Clos des Ozirs.

« Item : 12 arpents de terre, sis à Filancourt.

« Item : 3 maisons, sises à St-Germain-en-Laye, rue de Pontoise.

« Item : les deux tiers de la « Grande Maison » et de deux petites maisons.

« Item : la maison et le Clos des Vallées.

« Item : la ferme de Crespières (louée 675 livres par an); maison et 75 arpents.

« Item : la maison de la Folie.

Guignard de Butteville Jean Pierre fut présent dans un grand nombre de baptêmes et de mariages qui eurent lieu à Feucherolles.

Il fut parrain en cette commune, le 23 décembre 1725, de Jean Rochard. D'après cet acte, Mlle Marie Anne Belin fut marraine dudit enfant.

Guignard Jean Pierre fut encore parrain, au même lieu, le 13 septembre 1739, de Marie de Marine, il assista, le 3 avril 1730, au mariage de Jean Baptiste Godé avec Dlle Anne de Ruelle ; il fut présent, le 12 mars 1735, à l'inhumation de Dlle Élizabeth Bertin ; le 6 mai, à celle de Jean de la Mazerre ; le 4 juin 1735, à celle de Jean Leloup. On le voit, sur les mêmes registres, aux dates des 25 avril 1736, 29 juin 1739, il signe sur les registres de l'État-civil « Guignard de Butteville », aux dates des 5 juin et 8 novembre 1745, lors du mariage de Jean Baptiste Rochard avec Dlle Marie Rousseau, il figura également le 10 février 1738, au mariage de Mre Jacques Chevallier avec Mlle Jeanne Tremblay.

Mlle Marie Anne de Belin, femme de Mre Guignard de Butteville Jean Pierre, fut, de son côté, marraine, toujours audit Feucherolles, le 30 novembre 1763,

de son neveu Claude André Toussaint Guignard, fils de Claude, Écuyer, Fourrier des Logis du Roy et de Dame Marie Anne Catherine Aubry ; elle avait été, également, marraine de son petit-fils, Jean Baptiste Vavasseur, baptisé le 17 septembre 1758.

Les titres notariés concernant M[re] Guignard de Butteville Jean Pierre, sont nombreux, un surtout offre de l'intérêt, c'est celui où il comparaît devant Philippe Charbonnier, Tabellion royal à Davron, avec son frère Claude Guignard des Olives, demeurant à Feucherolles, comme se fesant et portant fort pour « Damoiselle Marie Jeanne Guignard, leur tante, pour rendre aveu à Révérend Père Jacques Brisson, Procureur général des missions, de la Compagnie de Jésus, établies aux Indes orientales et en la Chine, en la qualité d'Administrateur du Prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Davron, uni au collège de Louis Legrand, de ladite Compagnie, établie à Paris, rue St-Jacques, Procureur de Louis Benoist, fondé de procuration du Révérend Père recteur dudit Collège (1) ».

Cet aveu comprend une vingtaine d'arpents de terre au terroir de Davron, aux lieux dits le Poirier de l'Hôtel Dieu, la terre au Noyer, les Haies, le noyer Meret, les Arches, la Croix de Feucherolles (tenant d'un côté à l'église de Davron), la Fosse aux Moines, les antes à Galet, le Pommeret.

Les riverains sont : M[re] le Comte d'Esclimont, les héritiers Chédhou, la fabrique de Feucherolles, les

(1) En regard de cet aveu, dès le commencement, se trouve le chiffre 367, puis 371, 363, 359, 312, 290, 335, 410, 386, 419, 461, 397, 469, 403, 423, 198, 267, 268, 336. Nous ne savons si ces chiffres font partie d'un inventaire ou de numéros d'ordre correspondant avec ceux du registre censier de ladite abbaye.

Dames de Poissy, les terres de l'Hôtel-Dieu de Poissy, André Fontel, le Seigneur de Feucherolles, Charles Péron, François Boudard, les héritiers Artus, Charles Michel Bossu, Martin Vasseur, Charles Piot, les héritiers Le Clerc.

Un acte des Archives de Mtre Gervais, notaire à Villepreux-les-Clayes, nous apprend que Guignard Jean Pierre et sa femme, vendirent, le 28 mai 1748, plusieurs pièces de terre sur le territoire de Lanluets à Mtre Pierre Royer, laboureur.

Un autre acte passé par devant Mtre Le Guen, notaire à Maule, nous fait savoir que le 21 novembre 1762, Dlle Marie Anne Belin fut présente pour assister au contrat de mariage de Claude Guignard, Écuyer, Fourrier des Logis de la Maison du Roy, stipulant pour lui et en son nom, assisté du Sieur Jean Noël Marchand son cousin, d'une part, et du Sieur Toussaint Aubry, notaire, Receveur général de la terre et seigneurie de Videville y demeurant, et Dlle Marie Anne Perry ? son épouse, de lui autorisée, stipulant pour Dlle Marie Anne Aubry, leur fille majeure à ce présente et consentante, en son nom, et Sieur Gilles Aubry son oncle, demeurant à Maule, et Sieur François Aubry, son frère, demeurant à Videville.

Mre Guignard de Butteville Jean-Pierre, Écuyer, laissa de son union avec Dlle Marie Anne de Belin :

I. Guignard Marie Anne, baptisée le 8 avril 1738, mariée, à Feucherolles, à Vavasseur Pierre, le 21 novembre 1757.

II. Guignard Pierre Claude, bapt. 1739, marié en 1res noces à Dlle Moliers, puis, en 2es, à Dlle Langlois.

III. Guignard Jean François, bapt. 1740, marié à Dlle Catherine Pasquier (V. art. spécial).

IV. Guignard Marie Angélique, née et décédée à Feucherolles, le 28 juillet 1742.

V. Guignard Nicolas, bapt. en 1749 à Feucherolles, marié à Dlle Marie Françoise Péron, de Beauvais, (près Hautes Bruyères).

VI. Guignard Jean Louis, bapt. 7 janvier 1751, marié en 1res noces à Dlle Lucas, en 2es. à Dlle Marie Jeanne Galle, le 23 novembre 1784.

VII. Guignard François, marié avec Dlle Marie Jeanne Maurice d'Archeville.

VIII. Guignard Marie Angélique, bapt. en 1752, fut mariée à Pierre Daniel, de Gif (1).

IX. Guignard Jeanne, inh. le 19 octobre 1744, à Feucherolles.

X. Guignard Catherine, bapt. en 1744, mariée le 24 novembre 1767 avec Jean Guillard.

XI. Guignard Geneviève, bapt. le 2 janvier 1748, mariée le 13 mai 1773 à Pierre André Seurin.

XII. Guignard Marie Geneviève, bapt. le 24 avril 1752 à Feucherolles.

XIII. Guignard Marie Jeanne, née le 28 août 1757 à Feucherolles.

Le 19 juin 1780, par devant Maître Belurgey, notaire, eut lieu le partage des biens de Dame Marie Anne de Belin, veuve de Mre Guignard de Butteville Jean Pierre.

Il eut lieu entre :

Guignard Pierre Claude, demeurant à Moulon, paroisse de Gif :

Guignard Jean François, demeurant à Sainte-James, commune de Lanluets :

(1) Guignard Marie Angélique eut pour parrain à Feucherolles, le 24 avril 1752, le célèbre géographe François Clair Bataillard, neveu du sieur Bayvet, curé de Feucherolles.

Guignard François ;

Guignard Nicolas, demeurant à Feucherolles, paroisse de Lanluets ;

Guignard Jean Louis, agriculteur aux Alluets le Roy ;

Guignard Marie Anne, mariée à Jean Baptiste Levasseur, à Rhodon ;

Guignard Catherine, mariée à Guillard Jean, à Feucherolles ;

Guignard Geneviève, mariée à Seurin Pierre André, à Sainte-James ;

Guignard Marie Geneviève, fille majeure, demeurant à Feucherolles.

Neuf enfants pour opérer le partage d'un bien considérablement amoindri par les procès et une mauvaise gestion, c'est assez dire que chacun n'eut qu'une part modeste, se montant à peine à trois mille livres. Il fallait vivre. Chacun se fit « laboureur » pour reconstituer l'avoir disparu.

Guignard de Butteville Jean Louis, fils de Guignard de Butteville Jean Pierre et de Dlle Marie Anne de Belin, naquit à Feucherolles, le 6 janvier 1751 : il fut baptisé dans la même commune le 7 dudit mois, par M. l'abbé Bayvet, curé dudit lieu.

Il eut pour parrain Mre Jean Pierre Vavasseur, et pour marraine, Dlle Guignard Marie Anne, sa sœur.

Guignard Jean Louis se maria, en premières noces, avec Dlle Lucas (1) Marie Louise, des Alluets le Roy.

Sa femme mourut quelques années après, lui laissant une fille, Guignard Victoire Adelaïde, qui, née le 18 janvier 1783, à Bazemont (Seine-et-Oise), mourut audit Bazemont, le 15 fructidor, an IX.

Guignard de Butteville Jean Louis se maria, en deuxièmes noces, le 23 novembre 1784, à Bazemont (Seine-et-Oise), avec Dlle Galle (2) Marie Anne de

(1) Lucas. Armes : d'argent, à la fasce d'azur, chargée de 3 glands d'or, ladite fasce acc. de 3 canettes, deux en chef, une en pointe (Arm. gén.).

(2) Galle. Armes : d'azur, au croissant d'or, entre un vol du même (Arm. gén.).

Flexanville, veuve de Mre Dufour (1) Pierre Antoine et fille de Jean Galle et de Dlle Marie Catherine Lefebvre (2).

Le mariage eut lieu en présence de MMres Claude Guignard des Olives, écuyer, officier du Roy, oncle de l'époux; Jean François Guignard et Nicolas Guignard ses frères; de MMres Claude André Toussaint Guignard, comte de Steins, son cousin germain, Jacques Morice, cousin de l'époux, Louis Jacques Galle, Jean Galle, frères de l'époux, Thomas Denis Viau, Marie André Le Plat, ses beaux-frères, Louis Richer, oncle de l'épouse, Pierre Esnault, curé de Bazemont, et de Mre l'abbé Dablin, curé de Behoust.

Guignard de Butteville Jean Louis mourut à Bazemont, dont il était maire, le 26 pluviose, an XII, de la République.

Dlle Galle Marie Anne, de Flexanville, sa femme, décéda à Bazemont (Seine-et-Oise), le 17 février 1831, « âgée de soixante-et-quinze ans, neuf mois et onze jours » dit le registre, car elle était née, ajouta le secrétaire de mairie, à Vicq, le 26 avril 1755.

Guignard de Butteville Jean Louis laissa de son union avec Dlle Galle Marie Anne de Flexanville :

I. Guignard Marie Anne, baptisée à Bazemont en 1785, mariée à Mr Le Peintre de Jumeauville.

II. Guignard Catherine Antoinette, née à Bazemont le 17 août 1786, mariée le 28 août à Mr La Ferté (3) François Jean Baptiste.

(1) Dufour. Armes : d'argent, au chevron de gueules, acc. de 3 roses de même, feuillées et tigées de sinople (Arm. gén.).

(2) Lefebvre. Armes : d'azur, à une molette d'éperon d'or, acc. d'un lambel d'argent (Arm. gén.).

(3) La Ferté. Armes : d'or à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'azur.

III. Guignard Élizabeth Henriette, bapt. à Bazemont le 3 mars 1788, décédée audit lieu en 1791.

IV. Guignard Denis André, bapt. le 8 juin 1790, engagé au 61e de ligne, blessé et mort à Salamanque des suites de ses blessures, le 26 fer 1813.

V. Guignard Jean Pierre, né le 27 prairial an II, à Bazemont, décédé audit lieu, le 22 messidor an III.

VI. Guignard Pierre François, né le 17 fructidor an III, à Bazemont, marié le dimanche 19 octobre 1823, à Dlle Richer de Villiers Anne Rosalie (V. ci-après).

VII. Guignard Louis Antoine, né le 11 floréal an V, à Bazemont (S.-et-O.), marié à Dlle Bourdon Augustine, le 28 avril 1825 (V. ci-après).

Guignard de Butteville Pierre François Jean, troisième fils de Guignard de Butteville Jean Louis et de Dlle Marie Anne Galle de Flexanville, naquit à Bazemont, le 17 fructidor, an III. Appelé sous les drapeaux au moment des guerres de l'Empire, il fit son temps dans l'intendance et reçut plus tard, comme ancien soldat, la médaille de Sainte-Hélène.

De retour dans ses foyers, il se maria le 19 octobre 1823, à Saint-Germain-en-Laye, avec Dlle Rosalie Anne Riché ou Richer (1), fille de Mr Jean-François Richer et de Dlle Anne de Villiers (2).

Depuis deux siècles, les enfants qui étaient venus peupler la maison avaient singulièrement amoindri la fortune de la famille. La Révolution n'avait pas été sans laisser des traces de son passage sur l'avoir

(1) Richer. Armes : d'azur au chevron d'or, acc. de trois roses de même (Arm. général) — Armes d'une autre branche : d'azur à trois gerbes d'or rangées en fasce, au chef d'or chargé de deux grappes de raisin de sable, tigées et feuillées de sinople et accostées de deux roses de gueules. (I I.)

(2) De Villiers. Armes : d'azur, à la fasce d'argent, acc. de 3 roses d'or.

et la situation des nôtres. Guignard de Butteville Pierre François dut se créer une situation indépendante. Il se mit bravement dans l'industrie. Il créa, à Saint-Germain-en-Laye, la brasserie de la *Rose Blanche*, actuellement brasserie Cirier-Pavard.

Estimé de tous, il devint, jeune encore, conseiller municipal de sa ville d'adoption. Nous le trouvons figurant en cette qualité dans de nombreuses circonstances, de 1840 à 1855 (1), époque où il quitta Saint-Germain pour aller habiter, à Paris, un appartement dans une maison qu'il possédait, rue de Rambuteau, n° 1.

Parmi les principaux actes de sa vie publique, signalons les suivants :

Il fut choisi, le 17 avril 1844, parmi les notables qui, au nombre de six, devaient offrir leurs hommages à Sa Majesté le Roi Louis-Philippe, lors de la visite que ce Roi comptait faire au château de Saint-Germain-en-Laye, quelques jours plus tard.

Nous le voyons figurer comme secrétaire de l'assemblée municipale, aux mois de mai et d'août 1844. En mai de cette même année, il fut désigné comme un des directeurs de la Caisse d'épargne. Le 14 août, il fut nommé membre d'une commission, ayant pour but l'établissement d'un parc à voitures dans l'intérieur de la ville de Saint-Germain-en-Laye.

Malgré ses idées royalistes bien connues, Guignard de Butteville Pierre François fut renommé,

(1) Voir 16 novembre 1841, 28 mai 1843, 17 avril 1844. La ville de Saint-Germain-en-Laye comprenait, en 1891, 16,512 habitants.

le 16 août 1848, membre du conseil municipal, il arriva même le quatrième sur la liste. Le 24 septembre 1852, il fut élu le cinquième sur une liste de vingt-sept conseillers. Le 2 octobre de cette même année, il fut réélu comme notable de la ville de Saint-Germain-en-Laye et comme membre du conseil des Directeurs de la Caisse d'épargne. Il fit partie du conseil nommé le 14 août 1855.

Telle fut la vie politique de Guignard Pierre François, d'après les registres des délibérations de la ville de Saint-Germain-en-Laye.

Pendant les courts instants que lui laissait l'industrie, Mr Guignard s'occupait d'agriculture dans la ferme de la Borde qu'il possédait au Pecq, près de Saint-Germain-en-Laye. Ce fut là qu'il importa, de Hollande, le fameux plan d'asperges qui fut connu, plus tard, sous le nom de plan d'Argenteuil et qui fit la fortune du pays.

Etant encore dans les affaires, Pierre François avait fait construire, rue des Ursulines, nº 58, un ravissant hôtel, où il comptait se retirer avec sa femme, espérant trouver là le calme et le repos. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi, Anne Rosalie Riché de Villiers, sa compagne fidèle des mauvais jours, s'éteignit le 13 janvier 1851.

Devenu veuf, il se retira à Paris, ainsi que nous l'avons vu plus haut, c'est là que la mort vint le surprendre, le 3 décembre 1860, à la suite d'un dîner chez sa fille Mme Alexia Guignard, marié à Mr Jules Dubrujeaud.

Le corps de Mr Guignard de Butteville Pierre François fut transporté à Saint-Germain-en-Laye et inhumé dans le caveau de famille, au milieu d'un

concours considérable d'amis, venus pour cette triste solennité (1).

Guignard de Butteville Pierre François laissa de son union avec D[lle] Anne Rosalie Richer de Villiers deux enfants :

I° Guignard Alexia, mariée à M[r] Jules Dubrujeaud.

II° Guignard Louis François, marié à D[lle] Eugénie Ferrey de Lassiauve.

(1) Voir les journaux de la localité à cette date.

Guignard de Butteville Louis François, fils de Guignard de Butteville Pierre François et de Dlle Richer de Villiers Anne Rosalie, naquit à Saint-Germain-en-Laye, rue de Versailles, n° 10, le 12 novembre 1826. Il se maria audit lieu, le 24 septembre 1849, avec Dlle Marie Louise Eugénie Ferrey (1), fille de Mr Ferrey Jean Charles et de Dlle Louise Catherine Eugénie de Lassiauve.

Guignard de Butteville Louis François, qui se destinait au notariat, après la mort de sa mère, reprit la suite des affaires de Pierre François, son père, et quitta définitivement l'industrie vers 1860.

Après s'être provisoirement fixé dans l'hôtel

(1) Ferrey. Armes: de gueules à 3 annelets d'or. (Arm. de Normandie).

Jean Ferrey fit construire à Durescu un château sur lequel il fit placer l'inscription suivante :

De Jean Ferey, seigneur de Durescu,
Qui de nos Rois fut l'un des secrétaires,
François Ier, Henri II, François II, Charles IX,
Et conseiller régnant en leurs affaires,
De leurs bienfaits n'épargnant un escu,
Commencé l'an mille cinq cents soixante,
Et de son âge avec deux quarante.

habité autrefois à Saint-Germain-en-Laye par le maréchal Soubise, en attendant l'installation d'un autre qu'il comptait habiter rue du Château-Neuf. Guignard Louis François, voyageant sur les bords de la Loire, fut séduit par les sites et la douceur du climat du pays blésois.

Il acheta, au mois de juillet 1862, en l'étude de Maitre Pernet, notaire à Blois, le château de la Vicomté (vicomté de Vauperreux), ancienne résidence des vicomtes de Blois.

C'est là qu'il vécut vingt-six ans, aimé et estimé de tous les honnêtes gens, heureux de pouvoir se livrer, tout entier, en dehors de toute politique et de tout souci, à l'aménagement de sa propriété, l'une des plus belles de la contrée.

Amateur passionné des objets d'art, il augmentait chaque jour le nombre des meubles qui garnissaient le vieux manoir féodal, et se composait une bibliothèque d'érudit et de bibliophile, lorsque la mort vint le frapper en pleine force de vie.

Au mois de mai 1889, il était allé passer quelques jours à Paris, chez sa sœur, Mme Dubrujeaud, qui habitait alors boulevard Haussmann, 151, lorsqu'au retour de l'Exposition qui se tenait au Trocadéro, il se sentit pris de quelques frissons.

Le vendredi 17 mai, il se fit veiller par son fils Ludovic, l'auteur de ces lignes ; le lendemain, il semblait mieux ; cependant, le mardi suivant, sentant son état empirer, désireux de retourner en Blésois, il renvoya son fils pour préparer le logement.

Il avait hâte de retrouver ses chers petits livres et cette Vicomté qu'il aimait tant.

Hélas, il ne devait plus la revoir, ni elle, ni les siens !

Le mieux n'était que factice ; il se mit au lit le mercredi, la maladie alla avec une rapidité foudroyante.

Guignard de Butteville Louis François s'éteignit le vendredi 24 mai 1889. Il s'en alla doucement, sans souffrance. Il eut la mort du juste, réclamant encore ses enfants au moment où l'âme remontait vers Dieu.

La vie de Guignard Louis François se passa, sans fait marquant, ce fut celle d'un honnête homme. Comme son père, Louis François fut de bonne heure nommé conseiller municipal de la ville de Saint-Germain-en-Laye.

Aux élections des 18 et 19 août 1860, il arriva, entre autres, le quatrième sur la liste des conseillers municipaux de cette cité. Chose à noter, le cinquième de la même liste était Maître Jacques Désiré Cerbonney Courtin, qui, quelques années plus tard, maria sa fille Juliette avec Ludovic Guignard, fils de son collègue de l'assemblée communale.

Le 10 novembre 1860, Mr Guignard Louis François fut nommé membre de la commission du théâtre ; quelques mois plus tard, on vint lui proposer la candidature au conseil général, pour le canton de Saint-Germain-en-Laye. Ne sentant déjà que trop les déboires de la vie politique, il refusa l'honneur scabreux de représenter ses concitoyens.

En 1870, lors de la guerre néfaste, Mr Guignard de Butteville Louis François, qui avait su conquérir l'estime des habitants de Blois, au milieu desquels il s'était définitivement fixé, fut choisi comme

commandant des éclaireurs à cheval de Loir-et-Cher, corps essentiellement composé de l'élite de la noblesse et de la bourgeoisie du pays, et parmi lesquels on comptait MM[rs] Cte Hurault de Vibraye, Cte de Malessye, Cte de Marcé, Cte de Sallaberry, Douchement, etc.

Ce corps fit son devoir, trop bien, même, au gré des paysans, qui, voyant la rare audace des membres le composant, les accusèrent d'entretenir des relations avec les Prussiens et allèrent jusqu'à tirer des coups de revolver et de fusils contre ceux qui ne fesaient que leur devoir de patriotes.

En présence de cette situation regrettable, l'autorité intervint, mais la compagnie fut dissoute. Le Cdant Guignard se fit alors inscrire dans les ambulances militaires et organisa, de concert avec ses amis, l'ambulance du château de Blois, où regorgèrent bientôt malades et blessés de notre lamentable campagne. Plus d'un fut sauvé, grâce aux soins dévoués de l'ancien franc-tireur (1).

Telle fut la vie de Guignard de Butteville Louis-François. Elle fut simple, bien remplie et honnête. Puissent nos enfants faire leur devoir comme l'aïeul !

***

La famille de Lassiauve ou de La Siauve, dans laquelle étaient entrés les Guignard par leur union avec les Ferrey, était issue d'une vieille famille de la Haute-Loire.

Dans le canton d'Issengeaux, à St-Didier la Siauve, on voit encore le vieux manoir féodal que les de La

(1) Voir journaux de Loir-et-Cher et de Troyes en 1871 & 1872.

Siauve habitèrent, jadis, avant de venir à Cébazat, où nous les retrouvons jouissant des droits de franche Bourgeoisie, en 1667, époque où naquit Louis François, fils de Henri Pierre de Lassiauve, Bourgeois de Cébazat (Puy-de-Dôme), et de Dlle Faure Magdeleine.

Rompu de bonne heure au métier des armes, il suivit en Normandie, comme écuyer, le duc de Vendôme, et se maria à Ivry-la-Bataille, le 19 septembre 1709, avec Dlle Marie Anne Simon, fille de Maître Louis Simon (1), médecin du Roy et de Monseigneur le duc de Vendôme, et de Dame Marie Aluteau.

Mre de Lassiauve Louis François, écuyer de Monseigneur le duc de Vendôme, eut de son union avec Dlle Anne Simon :

I. De Lassiauve Louis François IIe, baptisé le 21 août 1710, il eut pour parrain, à Anet, Mre Claude de la Barre (2), Bailly du Bailliage d'Ivry, et pour marraine Mlle Anne Duval (3), femme de Mre de la Croix (4) Procureur au Châtelet de Paris.

II. De Lassiauve Marie Anne, fille posthume, baptisée le mercredi 9 août 1713, à Anet, elle eut pour parrain Mre Henry Arsonnet et pour marraine Dlle Marie Duchesne, veuve de Jean Liénard. La vie de Marie Anne ne nous est pas connue.

Quant à de Lassiauve Louis François, IIe du nom, il se maria avec Dlle Potin (5) de Marcilly Campagne.

(1) Simon. Armes : d'azur à 3 étoiles d'argent, au croissant du même en cœur.

(2) de la Barre. Armes : d'argent, à trois lions de sable parés d'or.

(3) Duval. Armes : d'azur à la fasce d'argent (Arm. de Normdie).

(4) de la Croix. Armes :

(5) Potin. Armes : d'argent à deux fasces de sable acc. de six

De cette union naquirent à Ivry-la-Bataille :

I. De La Siauve Louis François Jean, IIIe du nom, qui suit.

II. De La Siauve Jeanne Germaine Marie Rose, dont le parrain fut, le 17 septembre 1739, Mre Jean Marin Potin, et la marraine Dlle Marie Anne Baillon (1), femme de Mre Louis Chevalier (2). Elle se maria avec Mr Guédrolle.

III. De La Siauve Geneviève Catherine, baptisée le 13 janvier 1741 à Ivry-la-Bataille. Elle eut pour parrain Mre Guillaume Bréchon, écuyer, et pour marraine Mme Souillard. Elle mourut à l'âge de 3 ans environ et fut inhumée le 9 avril 1744, à Ivry-la-Bataille, en présence de la Confrérie de Charité de la paroisse.

IV. De la Siauve Thérèse, mariée à l'âge de 31 ans, le 28 juillet 1772, au sieur Jean Baptiste Barlot (3), veuf de Dlle Joseph Famette.

V. De La Siauve Louis, baptisé le 14 juillet 1744. Il eut comme marraine Dlle Dutems, femme de Mre François Chevalier, Procureur au Grand conseil du Roy.

VI. De La Siauve Jean François Rose, né à Ivry-la-Bataille et décédé au même lieu, à l'âge de 1 an et

merlettes du même, 3 en chef, deux en abyme et une en pointe, sur l'argent de l'écu (Arm. de Norm.).

Dans la comparution de la noblesse du bailliage d'Évreux en 1789, nous trouvons Potin, seigneur de Montainville, Mlle Potin des Minières, dame des Petites Minières et du Bois-Richer, représentée par Mre d'Hellinvilliers.

(1) Baillon. Armes : d'azur à 2 épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir et acc. en chef d'un croissant de gueules (Arm. de Normandie).

(2) Chevalier. Armes : d'azur à la tête de licorne d'argent, au chef du même, chargé de trois demi vols de sable (Arm. de Normandie).

(3) Barlot. Armes :

demi, inhumé dans le cimetière d'Ivry, le 7 mars 1748.

VII. De La Siauve Pierre François, il eut comme parrain, le 17 août 1748, Mre Pierre Deschamps, et comme marraine Dlle Marie Marguerite Séguinard.

VIII. De La Siauve Henri Romain Rose, il eut comme parrain, le 18 juin 1750, Mre Henri Masson (1), prêtre curé de Chavigny, et comme marraine, Dlle Rose Chevalier, fille de Mre Louis Chevalier.

IX. De La Siauve Jean François, né à Ivry-la-Bataille et baptisé au même lieu, le 25 fer 1752, eut comme parrain Mre Jeanjean dit Périer, la marraine fut Dame Magdeleine Desnoyers, femme de Réné Lemette, chirurgien audit Ivry.

Dlle Geneviève Potin de Marcilly, femme veuve de Mre de Lassiauve Louis François, avocat au parlement, mourut à l'âge de 70 ans, le mardi 27 mai 1783, à Ivry-la-Bataille.

De Lassiauve Louis François Jean, IIIe du nom, continua la lignée. Louis François fut baptisé le 13 octobre 1737, il eut comme parrain Mre Jean Chevalier, et comme marraine Dlle Marie Huchet, veuve du sieur Potin. Il se maria avec Dlle Félicité Modeste Boucher (2), et, après s'être fait recevoir avocat, acheta le greffe du bailliage d'Ivry et de Garennes, où on le trouve qualifié du titre de Bourgeois d'Ivry. (V. Arch. d'Evreux.)

Il eut de son union avec Félicité Boucher :

1° De La Siauve Geneviève Félicité, baptisée à Garennes, le 12 décembre 1771. Elle eut comme

(1) Masson. Armes: d'azur à 3 limassons d'or, 2 et 1 (Arm. de Norm.).

(2) Boucher. Armes : d'argent, à un demi-chevron de gueules, adextré d'un lion léopardé de sable. (De Magny).

parrain Maître Pierre Doubleau, notaire royal, et pour marraine, sa grand'mère; dame Geneviève Potin, veuve de Mre Louis François de Lassiauve, en son vivant, avocat au Parlement.

Geneviève Félicité se maria le 8 nivose, an IX, en l'église de Garennes, avec Jean Pierre Bobin (1), fils de Pierre Bobin et de Dlle Élisabeth Motte. Elle en eut :

Io Bobin Athanase, né à Garennes, le 14 avril 1805, lequel se maria avec Dlle Hauchecorne, Justine, née à Montivilliers, le 16 janvier 1807, dont :

a Io Bobin Jules Athanase, né le 18 février 1834, à Paris, rue Saint-Victor, et baptisé à Garennes.

M. Bobin Jules, chevalier de la Légion d'honneur, célibataire, est actuellement chef du personnel au ministère de la guerre, à Paris (1892).

a IIo Bobin Théonie Augustine Félicité, née à Garennes, le 31 décembre 1824, fut baptisée à Paris. Elle entra dans l'ordre des servantes du Saint Sacrement, et habite aujourd'hui à Angers, au couvent de la rue David, no 9, où elle est connue sous le nom de Mme Marie Augustine du Saint Sacrement.

a IIIo Bobin Julie, morte le 11 décembre 1806, et inhumée le 12 du même mois, à Garennes (Eure).

IIo Bobin Alphonse Séraphin, fils de Mr Jean Pierre Bobin, et de Dlle Geneviève Félicité de La Siauve, né le 11 novembre 1806, fut baptisé le vendredi 14 du même mois, à Garennes.

(1) Bobin. Armes : d'argent à la vache passant de sable, au chef d'azur, chargé de 3 pommes de pin du même. (Arm. d'Orléans.)

II° De Lassiauve Louis Jean François, IVe du nom, qui continua la lignée.

III° de Lassiauve Marie Jeanne Thérèse, née le 12 avril 1778 et baptisée le 13 du même mois, à Garennes. Son parrain fut Mre Jean François Périer, prieur de Sérais ; la marraine, Marie Jeanne Thérèse Potin de Marcilly Champagne.

IV° de Lassiauve Marie Louise Rose, vivant encore à la date du 22 thermidor, an II. (V. étude Legendre, notaire à Ivry.)

De Lassiauve Louis Jean François III^r, fut guillotiné à Evreux, au moment de la Révolution.

De Lassiauve Louis Jean François, IVe du nom, dit « le Réchappé de la Guillotine », naquit à Garennes, le 3 octobre 1776. Il eut comme parrain Claude Marion, et pour marraine Dlle Geneviève Potin. Il se maria, en premières noces, avec Dlle Marie Rose Olympe Lenoir (1), fille de Jean Baptiste et de Dlle Marie Rose Perré (2), dont il eut :

I° De Lassiauve Louis Jean François V^e, né le 16 octobre 1804. Louis Jean François, chevalier de l'ordre royal d'Isabelle la Catholique, officier d'académie, devint médecin en chef de la Salpétrière et de Bicêtre. Aliéniste des plus distingués, il composa de nombreux ouvrages très remarqués sur la folie. Parmi ses principales productions, signalons le *Journal de Médecine mentale*, encyclopédie médicale des plus complètes, et toute une série de brochures sur l'instruction. (V. Dictionnaire des

(1) Le Noir. Armes : d'azur au chevron d'or acc. en chef de deux têtes de Maures de sable, tortillées d'or, et en pointe d'une grappe de raisin tigée et feuillée de sinople. (Arm. de Normandie).

(2) Perré. Armes :

contemporains de Vapereau, 1861, Paris, Hachette, 2e édit., p. 490.)

M. le docteur Louis Jean François de Lassiauve s'est marié le 1er juin 1835, à La Couture-Boursey (Eure), avec Dlle Buffet (1) Marguerite, fille de Buffet Clair Denis, maire dudit La Couture Boursey, et de Dlle Marguerite Félicité Hérouard (2), dont il n'a pas d'enfants.

M. de Lassiauve Louis Jean François, IVe du nom, ayant perdu sa femme, dame Marie Rose Olympe Lenoir, qui mourut le dimanche 10 mai 1807, se remaria en deuxièmes noces avec Dlle Louise Rosalie Thiberville (3).

Il eut de cette seconde union :

II. De Lassiauve Jacques Eugène, né à Garennes, (Eure), le 3 octobre 1809.

De Lassiauve Jacques Eugène montra de bonne heure un goût très développé pour l'étude, il se fit recevoir avocat. En 1838, il collaborait au « *Dictionnaire de conversation* » dirigé par Duket.

Attaché en Danemarck à la personne du prince d'Augustenbourg (4), il dirigea l'éducation de ses enfants et publia successivement :

I. Étude sur le Schleswig-Holstein avant et après 1848 (Paris, in-8), 1849.

II. Essai historique sur la Chersonèse Cimbrique ;

(1) Buffet. La famille Buffet est des plus honorablement connue dans la contrée. Elle a donné plusieurs syndics de La Couture, avant la Révolution, et plusieurs maires, depuis le commencement du siècle.

(2) Hérouart. Voir Armes, p. 138.

(3) Thiberville.

(4) Christian Charles Frédéric Auguste, prince d'Augustenbourg. Il avait pour frère, Frédéric Emile Auguste, né le 23 août 1800, qui, en 1848, fut le chef de la révolte des duchés de Schleswig et de Holstein contre la domination danoise, révolte à laquelle le duc, son frère, prit une part active. Ce fut à cette occasion

Études nouvelles sur le Schleswig (Paris, Garnier frères, 1850). On possède de lui une tragédie intitulée Appius, une traduction française des *Brigands* (Die Rauber) : une traduction de « *la Pérouse* », comédie de Kotzebue. Il a en outre laissé comme ouvrages manuscrits : Le scandinavisme et les pays scandinaves ; — Des communes de France ; — Souvenirs d'Alsen ; — Le Château de Sonderbourg : — Notes sur Thowaldsen ; — Les Bouibouis de Paris ; — La Place des Victoires ; etc...

Mr de Lassiauve Jacques Eugène mourut jeune et célibataire à St-Germain-en-Laye, le 14 octobre 1857.

III. De Lassiauve Jacques Alphonse, né le 8 septembre 1812 à Ivry-la-Bataille et décédé en bas-âge audit lieu.

IV. De Lassiauve Louise Catherine Eugénie, née le 2 décembre 1810, fille de de Lassiauve Louis Jean François IVe, et de Dlle Louise Rosalie Thiberville, se maria le 11 mai 1829 avec Mr Ferrey Jean Charles, fils de Jean Charles et de Dlle Dadou Marie Louise, dont elle eut un seul et unique enfant.

I. Ferrey de Lassiauve Marie Louise Eugénie, mariée, le 24 septembre 1849, à Mr Guignard Louis François, fils de Jean François et de Dlle Rosalie Richer de Villiers. (V. Généalogie, p. 244).

que notre grand-oncle publia sa magnifique étude sur le Schleswig et l'organisation prussienne, livre destiné à éclairer la France sur les agissements de l'Allemagne et empêcher la désastreuse campagne de 1870 dont il prévoyait la venue. Ce livre fit un certain bruit à l'époque, eut même deux éditions, mais en France, il est rare qu'un Français ait gain de cause. La voix qui criait gare ne fut pas écoutée. Je devais aux miens cette tardive justice de montrer à tous que d'un des nôtres partit le signal d'alarme qui eût, peut-être, sauvegardé la patrie, s'il eût été entendu à temps par les pouvoirs publics.

Guignard Ludovic Léopold, premier fils de M. Guignard Louis François et de dame Marie Louise Eugénie Ferrey de Lassiauve, naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 24 septembre 1850, rue de Versailles.

Reçu licencié en droit, il se maria le 28 juillet 1874, en l'église cathédrale de Chartres, avec Dlle Juliette Joséphine Courtin, fille de Maître Jacques Désiré Courtin, notaire honoraire, membre de la Chambre de discipline des notaires de Seine-et-Oise, décédé à Chartres, le 8 septembre 1868, et de feue dame Pichon Elisabeth, décédée à Saint-Germain-en-Laye, le 29 mai 1854 (1). La messe fut

(1) Voir articles chronologiques dans les journaux de Seine-et-Oise et de Chartres, l'*Industriel* de Saint-Germain-en-Laye, les 3 juin 1853 et 17 septembre 1868 ; le *Journal de Chartres* du 17 septembre 1868.

Courtin. Armes : d'azur, au pilier d'or, surmonté d'un croissant d'argent chargé d'une pomme de pin du même et acc. de deux harengs du même.

La famille Pichon compte au nombre de ses alliés la famille Poussepin, dont dame Marie Poussepin, qualifiée de « Vénérable », née à Dourdan, le 14 octobre 1653, fondatrice du couvent des Sœurs de la Charité, inhumée le 22 janvier 1744, à Sainville (Eure-et-Loire).

dite par Mr l'abbé Girard, curé de Corancey, parent de la future, et le sermon donné par M. l'abbé Codant, missionnaire apostolique, fondateur du couvent des Dominicains de Sèvres.

Guignard Ludovic fut élu membre du conseil municipal de Chouzy (Loir-et-Cher), le 8 octobre 1879, et réélu à plusieurs reprises. Un peu plus tard, à la suite d'une pétition signée de 160 personnes, il se présenta au conseil d'arrondissement dans le canton d'Herbault, le 1er août 1880. Il ne fut pas élu.

Abandonné par ceux qu'il considérait comme ses meilleurs amis, à cause de ses idées libérales conservatrices, Guignard Ludovic abandonna la politique et se consacra tout entier aux études scientifiques et archéologiques.

Il fut nommé vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, le 3 décembre 1882, et réélu plusieurs fois dans cette même fonction. Chargé de l'organisation du Congrès de l'Association française de 1884 dans le Loir-et-Cher, il fut désigné comme secrétaire général du Comité local de Blois et prépara avec MM. d'Ault Du Mesnil et Daleau l'expédition scientifique de Thenay pour la constatation des silex dits « de la période tertiaire ».

Nommé, l'année suivante, à Grenoble, président de la 18e sous-section d'archéologie, il fut réélu en la même qualité pour le Congrès de Nancy.

Il figura au Congrès de Charleroi, où il prit la parole lors de la discussion des silex dits tertiaires, et fut nommé à l'unanimité membre correspondant d'honneur de l'académie de cette ville, dans la séance du 31 octobre 1880.

Nommé secrétaire de la section d'archéologie des Sociétés fédérées de Belgique au Congrès de Liège, il y présenta une série de bijoux gallo-romains, qui lui valut un article élogieux dans les journaux le *Mémorial Diplomatique*, à la date du 16 août 1890, et dans la *Curiosité Universelle* du 25 aout 1890.

Promu successivement vice-secrétaire, puis vice-président de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, Mr Guignard Ludovic en est aujourd'hui (1892) président, par nomination en date du 6 novembre 1891.

Membre dans la commission de l'inventaire des richesses d'art de la France, reconstituée en vertu d'un arrêt préfectoral en date du 13 février 1891, Mr Guignard a cherché, à diverses reprises, à accentuer dans le Blésois, le mouvement scientifique.

Nommé secrétaire général de la Société des Amis des Arts, et président de la section d'archéologie de cette Société, il organisa, avec le concours des membres du bureau de cette Association, une Exposition d'objets préhistoriques au château de Blois, en 1888.

De concert avec M. de Reyval, imprimeur à Blois, et avec plusieurs membres des Sociétés savantes de Loir-et-Cher, entre autres MMrs de La Vallière, Belton, Dteur Doutrebente, Ulysse Besnard, etc., il fonda, en 1887, la *Revue de Loir-et-Cher*.

Une première fois lauréat de la Société archéologique de l'Orléanais au concours quinquennal d'histoire, le 7 mai 1885, pour une monographie sur la commune de Chouzy, Mr Guignard obtint une nouvelle médaille dans la même Société, le

7 mai 1890 pour un travail sur la paroisse de Saint-Martin-des-Choux de Blois.

Il reçut, au Cirque d'Hiver, à Paris, le 26 juin 1887, la médaille d'honneur de la Société nationale d'encouragement au bien, pour l'ensemble de ses travaux sur le Loir-et-Cher, et fut également lauréat de la Société française d'Archéologie, il reçut une médaille d'argent au Congrès d'Orléans, le 28 juin 1892.

Mr Guignard, président de la Société de secours mutuels de Chouzy, a été nommé à diverses reprises commissaire enquêteur pour la rectification des chemins, répartiteur des impôts de la commune, membre de la commission municipale du Bureau de bienfaisance de Chouzy.

Parmi ses ouvrages principaux, en dehors des articles de journaux, signalons :

L'Histoire de Chouzy, *l'Histoire de Saint Martin-des-Choux de Blois*, *Le Salon de Blois en 1887*, *Dieu et la Création* (1), *Roscoff et ses Légendes*.

Mr Guignard Ludovic, nommé membre de l'académie de Vaucluse dans la séance du 14 décembre 1885, fait partie d'un certain nombre d'académies archéologiques ou scientifiques françaises et étrangères.

Il a eu de son union avec Dlle Juliette Joséphine Courtin :

1° Guignard Marguerite Odette, née au château

(1) Voir Mém. de la Société Arch. de l'Orléanais, Mém. de la Société Arch. du Dunois, Mém. de la Société Arch. de France, Mém. de la Société Arch. du Vendômois, Mém. de l'Association Française, Mém. des Sociétés fédérées de Belgique, Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de Loir-et-Cher, Bulletin de la Société des Amis des Arts de Loir-et-Cher, Mém. de la Société Arch. d'Eure-et-Loir, etc.

de la Vicomté, près Blois (Loir-et-Cher), chez son grand'père, le 1er août 1875.

IIo Guignard Eugène, Ludovic, Alexandre, né à Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher), chez son père, le 20 janvier 1878.

***

La famille Courtin (1), à laquelle s'alliait Guignard Ludovic, était issue d'une vieille lignée du Perche qui, dans cette branche, fournit aux siècles derniers, des Procureurs à sels au grenier de Mondoubleau, des notaires, plusieurs syndics et maires des communes qu'ils habitèrent.

Cette famille alliée aux Barillier, aux Bouguet, aux Joubert, aux Martellière, aux Olivier, était, au commencement de ce siècle, représentée par Mr Courtin Jacques, marié le 14 novembre 1810 à Dlle Guesnon Marie Françoise Julie, fille de Mr Guesnon François et de Dlle Guinebert Françoise Renée, des Autels Saint-Éloi.

Mr Jacques Courtin, qui devint maire d'Oigny, au Perche, posséda de son propre, la Dalvoudière, la Fougère, la Saisonnerie à St-Agil, et la Brunelière, aux Autels St-Éloi, du chef de sa femme.

Il eut de son union avec Dlle Guesnon, deux enfants, dont : Courtin Jacques Désiré Cerbonney, qui devint notaire à St-Germain-en-Laye, puis, adjoint au maire de cette ville, par décret impérial, rendu au Palais des Tuileries, à Paris, le 11 juillet 1866, signé La Valette, ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur, et notaire honoraire par autre

(1) Courtin. V. p. 255.

décret, signé au palais de Saint-Cloud, le 23 novembre 1867, par J. Baroche, garde des sceaux de l'Empire français.

Mr Jacques Désiré Cerbonney Courtin, qui s'était marié, le 24 janvier 1769 à Chartres, avec Dlle Pichon (1) Élizabeth, fille de Louis Constant Pichon, et de Dlle Anne Rosalie Roussille (2), avait eu de cette union deux enfants : I° Clotilde Anne, née à Saint-Germain-en-Laye, le 28 juillet 1851, morte le 22 juillet 1871, à Chartres ;

II° Juliette Rosalie Joséphine, née le 26 fer 1854, à St-Germain-en-Laye, mariée le 28 juillet 1874, à Chartres, à Guignard de Butteville Ludovic Léopold, licencié en droit.

En relevant l'histoire de la famille Pichon et de ses alliés, nous avons eu l'heureuse fortune de retrouver le nom de Vénérable mère Marie Poussepin (3), fondatrice de l'Ordre des sœurs hospitalières de la Charité de Sainville. En voici la généalogie :

Poussepin Étienne, huissier au Châtelet de Paris, naquit en 1625, et épousa Mlle Louise d'Anicourt (4), dont il eut :

I. *André*, né en 1656, marié avec Dlle Jeanne Boudon.

(1) Pichon. Armes : d'azur au chevron, acc. en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant, le tout d'or, un agneau d'argent au-dessus du croissant (Arm. Chartrain.).

(2) La famille Roussille est avantageusement connue dans le pays Chartrain. Mr Roussille Pierre, agriculteur à Bessay, obtint en 1876, la grande prime d'honneur pour la culture et se présenta comme sénateur, sans réussir, aux élections en 1885.

La famille Roussille est parente, par les Caillaux, de Mr Caillaux, l'ancien ministre (Jacques Laurent Roussille, père de Jacques Laurent, avait épousé Marie Magdeleine Rosalie Caillaux.

(3) Poussepin. Armes : d'azur à la fasce d'argent, acc. au chef de 3 étoiles d'or, en chef et d'un lion léopardé de même en pointe (V. Arm. gén.).

(4) d'Anicourt. Armes :

II. *Marie,* née le 14 octobre 1653, à Dourdan (S.-et-O.) et fondatrice de la ***Communauté des sœurs hospitalières de la Charité, Présentation de la Vierge, Tiers-Ordre de St Dominique.***

Poussepin André, marié à Dlle Jeanne Boudon, eut cinq enfants, dont :

Poussepin Jeanne, née le 23 mai 1693, mariée le 21 fer 1718, à Georget (1) Éloi, elle en eut entr'autres :

Georget Éloi André, né à Gallardon, le 28 décembre 1718, marié en 1749, à Dlle Richard Marie Magdeleine, née en 1719, dont entr'autres :

Georget Marie Élizabeth, née le 18 fer 1755, à Nogent-le-Roi, mariée le 10 janvier 1780, à Gibon Pierre Guillaume, dont 13 enfants, entr'autres :

I. Gibon Jean Pierre, né le 27 décembre 1781, à Nogent-le-Roi, marié le 26 décembre 1810, à Dlle Rottin Louise Henriette, dont six enfants, entr'autres :

a I. Gibon Adolphe Henry, marié à Dlle Aubert Adelaïde Marie Fléite, le 9 fer 1858, à Chartres (Eure-et-Loir), dont : Gibon Louise Marie.

II. Gibon Marie, fille de Gibon Pierre Guillaume et de Dlle Georget Marie Élizabeth, née le 18 janvier 1783, à Nogent-le-Roi, mariée, le 13 vendémiaire an II, à Pichon Claude Louis, né le 5 décembre 1778, à Chartres (Ste-Foi).

Ils laissèrent de leur union :

Pichon Louis Constant, né le 18 germinal an XIII, à Chartres, marié le 14 juillet 1828, avec Dlle Roussille Anne Rosalie, née le 6 octobre 1810 à Voves, fille de Jacques Laurent Roussille et de Dlle Marie Anthoinette Goussard.

(1) Georget.

Pichon Elizabeth, née le 18 août 1829, à Chartres, mariée le 24 janvier 1849, audit lieu, avec Jacques Désiré Cerbonney Courtin, licencié en droit, dont: Juliette Rosalie Joséphine, née à Saint-Germain-en-Laye, le 26 février 1854, et mariée, à Chartres, le 28 juillet 1874, à Guignard de Butteville Ludovic Léopold, licencié en droit, fils de Guignard Louis François, ancien Cdt du corps des éclaireurs de Loir-et-Cher et de Dlle Marie Louise Eugénie Ferrey de Lassiauve.

Guignard Georges, 2e fils de Mr Guignard de Butteville Louis François et de Dlle Marie Louise Eugénie Ferrey de Lassiauve, naquit à St-Germain-en-Laye le 31 janvier 1854.

Il se maria le 1er octobre 1884 à Chouzy (Loir-et-Cher) avec Mlle Jeanne Marie Madeleine de Bigault, fille de Louis Nicolas de Bigault, comte d'Avocourt (1) et de Dlle Marie Henriette Charlotte le Roux (2) de Cretôt.

Les témoins du mariage furent à la mairie de Chouzy : MMrs Ludovic Guignard, de Bigault d'Avocourt, Achille Nicolas, oncle de l'épouse, général de brigade à Versailles, André Marie Félix Storelli, ami de l'époux, de l'Écluse-Trévoëdal, Amédée, Pierre, Christophe Marie, beau-frère de l'épouse, propriétaire à Audierne (Finistère).

(1) d'Avocourt. Armes : d'azur, à 3 furets, 1 en pointe, les deux en chef affrontés d'argent et à 3 étoiles du même, deux en abyme au-dessous des furets, une en pointe au-dessous du 3e furet (Cour. de Comte. Supports deux lévriers.

(2) Le Roux. Armes :

De leur mariage est né : Guignard Louis.

Guignard Louis naquit le 27 août 1885, à la Rochette-Vicomté (Chouzy, Loir-et-Cher). Les témoins de sa naissance furent : MMrs Guignard Louis François, grand-père de l'enfant et Guignard Ludovic Léopold, oncle de l'enfant, propriétaire et conseiller municipal à Chouzy (V. Actes de l'état-civil de Chouzy).

Mme Guignard Georges, née Jeanne Marie Madeleine de Bigault d'Avocourt, est décédée à la Rochette-Vicomté, le dimanche 24 janvier 1892, jour de St-Thimothé, à l'âge de 32 ans, étant née le 28 mars 1859.

L'enterrement eut lieu, le mardi 26, dans la chapelle des Grouëts, près Blois. La messe fut dite par M. l'abbé Ménard, curé de Chouzy, l'absoute donné par Mr l'abbé Laumonier, curé de Contres ; la quête faite par Mr l'abbé Brault, chanoine de la cathédrale de Blois, ancien curé des Grouëts.

Les cordons du poële furent tenus par MMmes la Comtesse de Marcé, Comtesse de Saint-Roman, Vicomtesse de Beaucorps et Mlle Sauvalle.

Guignard Anne Françoise Alexia, premier enfant de Mr Guignard Pierre François Jean, directeur de la Caissse d'épargne de Saint-Germain-en-Laye, conseiller municipal de cette ville, et de Dlle Anne Riché de Villiers, naquit audit Saint-Germain-en-Laye, rue de Versailles, le 24 septembre 1824.

Elle épousa, le 27 mars 1844, Mr Jean Jules Dubrujeaud, fils de M. Dubrujeaud Jean, né lui-même au Brujeaud, Cne. de Vallières-en-Creuse.

De ce mariage naquirent :

1o Dubrujeaud Etienne Léon Jules, né le 1er mars 1845, à Paris, rue du Marais-Saint-Martin, 38, marié le 3 mai 1875 avec Dlle Marie Doucet, née le 27 juillet 1854, fille de Mr Doucet Edouard et de Dlle Mathilde Gonnard.

Dubrujeaud Etienne Léon Jules, ancien élève diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts, architecte à Paris, eut de cette union :

1° Dubrujeaud Jean André, né le 21 février 1877.

2° Dubrujeaud Edouard Jean, né le 5 août 1880.

II° Dubrujeaud François Edouard Jules, né le 28 mai 1846. Il devint licencié en droit et mourut le 29 août 1882.

III° Dubrujeaud Thérèse Alexia Blanche, née le 11 septembre 1847, mariée le 6 juin 1866 avec Mr Pilon René Hector, notaire à Blois (Loir-et-Cher, dont :

1° Pilon René, né le 21 mai 1867.

2° Pilon Jeanne, née le 19 avril 1871.

IV° Dubrujeaud Sylvain Albert Jules, né le 21 février 1852, journaliste de talent, collabora successivement au ***Figaro***, au ***XIXe Siècle***, à l'***Echo de Paris***, où il se fit remarquer par une série d'articles empreints de la pure et fine verve gauloise.

V° Dubrujeaud Louise Julia, née le 10 novembre 1857, se maria le 4 novembre 1880 à Bienaimé Georges, né à Paris, le 15 janvier 1849.

Ils eurent de leur union :

1° Bienaimé Edouard, né le 17 janvier 1882, à Saint-Quentin.

2° Bienaimé Maurice, né le 7 juin 1885, à Saint-Quentin également.

Mlle Dubrujeaud Louise Julia décéda le 6 avril 1891, audit Saint-Quentin (Aisne).

BRANCHE GUIGNARD ANTOINE

Guignard Antoine Louis, né le 11 floréal an V, à Bazemont (Seine-et-Oise), fils de Guignard de Butteville Jean Louis et de Dlle Galle Marie Jeanne, eut pour témoins de sa naissance audit lieu, Mr Rousseau et Dlle Louise Élizabeth Boullard.

Guignard Antoine Louis se maria à Paris, le 28 avril 1825, avec Mlle Adrienne Augustine Bourdon. Il décéda dans cette même ville, boulevard Saint-Michel, 131, le 15 janvier 1871, à l'âge de 73 ans (1). Sa femme, Mlle Augustine Bourdon, qui était née à Dreux, le 18 juillet 1806, décéda également à Paris, boulevard Saint-Michel, le 1er avril 1873, à l'âge de 69 ans. Ils laissèrent de leur union un seul et unique enfant.

Guignard Louis, né à Paris, le 3 février 1826,

(1) Mr Guignard Louis Antoine eut à supporter les rigueurs du bombardement de Paris. Un obus creva, entr'autres, la cloison de sa chambre à coucher, réduisant en miettes les pièces voisines. Notre grand-oncle ne fut heureusement pas atteint par les débris du projectile.

marié en ladite ville, le 16 mai 1855, à Dlle Bourgois Pauline Henriette.

Guignard Louis décéda audit Paris, le 13 novembre 1885, laissant de son union :

Dlle Guignard Marie Pauline, née le 6 avril 1856, mariée le 12 décembre 1877, à Paris, à M. Du Faÿ (1) Arthur, licencié ès-sciences mathématiques, fils de Mr Du Faÿ René (2) et de Dame Henriette Renaud,

Dont deux enfants :

I. Du Faÿ René Arthur Paul, né le 20 juin 1886, à Paris.

II. Du Faÿ Pauline Marie, née, également à Paris, le 15 janvier 1890.

Mr Du Faÿ Arthur, mathématicien distingué, a fait paraître un certain nombre d'ouvrages remarqués, parmi lesquels nous pouvons citer : « Considérations sur les mouvements d'un corps solide autour d'un point fixe ».

L'impression de la première partie de cet ouvrage fut effectuée à Nice, imp. anglo-française, rue Gioffredo, 1878.

La seconde partie fut imprimée à Paris, chez Gauthier-Villars, quai des Gds-Augustins, 55, en 1881.

On doit également à M. Du Faÿ, l'ouvrage intitulé : « Solutions de problèmes d'analyse et de mécanique proposés aux conférences de la Sorbonne (années scolaires 1875-76), imp. à Paris, chez Gauthier-Villars, quai des Grands-Augustins, 55, 1891.

(1) Du Faÿ (Picardie). Armes : d'argent au semis de fleurs de lys de sable.

(2) Mr René du Faÿ épousa à l'Isle-Maurice, en juin 1852, Mlle Henriette Renaud, dont la mère était originaire de Calcutta et le père de Marseille.

Guignard Pierre Claude, fils de Mre Guignard de Butteville Jean Pierre et de Dlle Marie Anne de Belin, baptisé à Feucherolles, le 27 août 1739, eut pour parrain Mre Claude Guignard des Olives, éc., son oncle, et pour marraine, Dlle Racine Catherine, de Maule.

Guignard Pierre Claude se maria avec Dlle Marie Catherine Molliers (1), dont il eut :

I° Guignard Pierre Claude.

Guignard Pierre Claude, fils de Mre Guignard Pierre Claude et de Dlle Marie Catherine Molliers, se maria avec Dlle Belhomme (2) Geneviève, fille de Mre Belhomme des Alluets Le Roy.

Guignard Pierre Claude eut de cette union :

a I° Guignard Pierre Nicolas.

(1) Molliers. Armes :

(2) Belhomme. Armes : d'or à un arbre arraché de sinople accolé d'azur, à deux bars adossés, d'un écartelé, fascé de neuf pièces, trois d'or, trois d'azur, trois d'argent. (Arm. gén.).

a II° Guignard N***.

Guignard N***, fille de Mr Guignard Pierre Claude et de Dlle Belhomme Geneviève, se maria avec Mr Guillemin (1) Barthélemy, de Mareil.

II° Guignard Antoine, 2me fils de Mre Guignard Pierre Claude et de Dlle Marie Catherine Molliers, naquit à une époque qui nous est inconnue. (Branche perdue).

III° Guignard Nicolas, 3me fils de Mre Guignard Pierre Claude et de Dlle Marie Catherine Molliers, dont la vie ne nous est pas connue. (Br. perdue).

IV° Guignard Louis, 4me fils de Mre Guignard Pierre Claude et de Dlle Marie Catherine Molliers, sur lequel nous n'avons pu retrouver aucun renseignement.

V° Guignard Jean (aucun renseignement sur son compte).

Devenu veuf de Dlle Marie Catherine Molliers, Guignard Pierre Claude se remaria avec Dlle Langlois (2) dont issirent plusieurs enfants.

(1) Guillemin. Armes :

(2) Langlois. Armes : d'argent, au chevron de sable acc. en chef de deux croissants d'azur, et en pointe, d'une aigle à dextre du même. (Arm. gén. Paris).

BRANCHE GUIGNARD, C^tes DE STEINS

Guignard Jean François, fils de Mre Guignard de Butteville Jean Pierre et de D^lle Marie Anne de Belin, fut baptisé à Feucherolles le 3 novembre 1740, sa marraine fut sa grand'mère, dame Marie-Anne Laubier.

Il se maria avec D^lle Catherine Pasquier (1) et porta le titre de Comte de Steins. (V. reg. de Feucherolles). Il hérita, pour un neuvième, dans la succession de de son père, Mre Guignard Jean Pierre de Butteville, selon l'acte de partage passé par devant maître Belurgey, notaire à Paris, le 11 juin 1780.

De son mariage avec D^lle Catherine Pasquier issirent dix enfants.

I° Guignard Claude Jean. (V. gén. de Claude Guignard des Olives).

(1) Pasquier. Armes : de gueules, au chevron d'or, acc. en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'une tête de licorne du même. (Arm. gén.).

II° Guignard Jean Pierre, inhumé à Chavenay, le 20 septembre 1767, à l'âge de 15 jours, en présence de Mr Dury, maître d'école.

III° Guignard Jean Louis, demeurant aux Alluets le Roy. (Acte de partage). Il naquit à Ste Gemmes, le 18 juillet 1775, se maria avec Dlle Marie Adélaïde Grénon, et décéda aux Alluets, le 12 juillet 1850.

IV° Guignard Jean François Victor, Cte de Steins, demeurant à Sainte Gemmes, près Feucherolles, fils de Mr Guignard Jean François et de Dlle Catherine Pasquier, se maria avec Dlle Guignard Geneviève Louise Elizabeth, fille de Mr Guignard des Olives Claude André Toussaint et de Dlle Elizabeth Péron. Il décéda à Saint-Germain-en-Laye, le 4 janvier 1864.

Guignard Jean François Victor eut de cette union sept enfants :

a I° Guignard Eugène, Cte de Steins, demeurant à Ste-Gemmes, par Feucherolles (Seine-et-Oise), fils de Mr Guignard Jean François Victor, Cte de Steins, et de Dlle Guignard Geneviève Louise Elizabeth, se maria, par contrat passé le 21 avril 1840, en l'étude de maître Dalissant, notaire à Villepreux, avec Dlle Pauline Hauducœur, fille de Mr Hauducœur Jean Louis et de Dlle Marie Pauline Gohard. Il décéda à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), le 13 janvier 1864, laissant de son union deux enfants :

b I° Guignard Louis Ernest, Cte de Steins, né le 23 avril 1844, à Sainte Gemmes, marié le 1er octobre 1867 aux Alluets le Roy (Seine-et-Oise), avec

D[lle] Guignard Palmyre Léontine, fille de M[r] Guignard de Butteville Jules Amédée et de dame Guignard Joséphine.

b II[e] Guignard N***, mort en bas âge.

Guignard Louis Ernest continua la lignée ; il eut de son union avec D[lle] Guignard Palmyre Léontine deux enfants :

c I[er] Guignard Eugène Paul, fils de Guignard Louis Ernest et de D[lle] Guignard Palmyre Léontine, né le 11 juillet 1868, à Ste-Gemmes, par Feucherolles (Seine-et-Oise).

c II[e] Guignard Pauline Palmyre, fille de Guignard Louis Ernest et de D[lle] Guignard Palmyre Léontine, née également à Ste-Gemmes, le 9 août 1871, baptisée le 1[er] octobre de la même année.

M[r] Guignard Louis Ernest, C[te] de Steins, mourut à Feucherolles, le 30 octobre 1886 ; quant à ses deux enfants, ils sont encore actuellement vivants (1892).

---

a II[e] Guignard Jean François Victor, fils de Guignard Jean François Victor et de D[lle] Guignard Geneviève Louise Elisabeth, surnommé « cor de chasse » à cause de sa passion pour cet instrument, amour très excusable chez un petit-fils de veneur, naquit à Sainte-Gemmes, le 26 germinal an XII (année 1804) ; il eut pour témoins de sa naissance MM[rs] François Guignard et Guignard Claude André Toussaint, maire de la commune de Feucherolles. Il habita successivement Rouen et Nanterre, où il décéda le 7 f[er] 1863, sans enfants et célibataire.

---

a. III° Guignard Alphonse, décédé en bas âge, peu après la mort de sa mère (partage de sa succession le 22 décembre 1824. V. Et. Destiennaux, à Versailles).

---

a. IV° Guignard Jean Louis Napoléon, fils de Guignard Jean François Victor et de Dlle Guignard Geneviève Louise Elisabeth, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, n° 336, se maria avec Madame Bordier, veuve Boucher. Il décéda à Paris, sans enfants, le 7 avril 1859.

---

a. V° Guignard Théophile, fils de M. Guignard Jean François Victor et de Dlle Guignard Geneviève Louise Elisabeth, demeura à Paris, chez son frère, rue Saint-Denis, n° 336 ; il se maria avec Mlle Bertrand, fille de Mr E. Bertrand.

Il mourut à Paris, le 26 avril 1870, sans enfants.

a. VI° Guignard Désirée, fille de Mr Guignard Jean François Victor et de Dlle Guignard Geneviève Louise Elisabeth, se maria avec Mr Missonnier.

Elle en eut :

1° Missonnier Désirée, mariée à Mr Dubois (1) décédé à Senonches, laissant une fille du nom d'Eugénie, mariée avec M. Vigneron, à Nogent-le-Roy.

V° Guignard Victoire, enfant de Mr Guignard Jean François, Cte de Steins, et de Dlle Pasquier Catherine, naquit à une époque qui nous est inconnue.

Guignard Victoire se maria avec Mr Martin

(1) Dubois. Armes : Ecartelé, au 1 et 4, d'or à 3 merlettes de sable ; au 2 et 3 d'argent, à la bande de gueules. (Arm. gén.).

Daniel, agriculteur à Livry, près Melun (Seine-et-Marne).

VI° Guignard Marie Geneviève, fille de Mre Guignard Jean François, comte de Steins, et de Dlle Catherine Pasquier, fut baptisée à Feucherolles, le 10 mars 1771 ; elle eut pour parrain Mre François Guignard et pour marraine Dlle Geneviève Péron, fille de Mre Nicolas Péron, éc. de la paroisse dudit Feucherolles.

Guignard Marie Geneviève se maria avec M. Le Roux (1), habitant à Fromenteau, près de Chevreuse. (Descendance inconnue).

VII° Guignard Elisabeth, fille de Mre Guignard Jean François, comte de Steins, et de Dlle Catherine Pasquier, fut baptisée à Feucherolles, le 20 août 1772 ; elle eut pour parrain Mre Guignard Nicolas, fils de Mre Guignard de Butteville Jean Pierre, et pour marraine Dlle Elisabeth Vavasseur, fille de feu Jean Baptiste Vavasseur, de Feucherolles.

Guignard Elisabeth se maria avec Mr Hardelay (2) Jacques, agriculteur, demeurant à Mortmoulin, commune de Chavenay (Seine-et-Oise).

VIII° Guignard Jean François, fils de Mre Guignard Jean François, comte de Steins, et de Dlle Catherine Pasquier, demeura à Bullion, canton de Dourdan. (Descendance inconnue).

IX° Guignard Louise Antoinette, fille de M. Guignard Jean François Victor, comte de Steins, et de Dlle Catherine Pasquier, se maria avec Mr Vavasseur (3). (Descendance inconnue).

(1) Le Roux. Armes : de sable à 3 besans d'or. (Arm. gén.).
(2) Hardelay. Armes :
(3) Vavasseur. Armes : de gueules, au lion d'argent, armé et couronné d'azur. (Cés. arm.)

X° Guignard Rosalie Jeanne, fille de Mr Guignard Jean François Victor et de Dlle Catherine Pasquier (héritière pour 1/8e dans la succession de son père), se maria avec Mr des Mousseaux (1) Thomas, demeurant à Paris ; ils moururent tous deux sans enfants (1892).

(1) Des Mousseaux. Armes :

BRANCHE
GUIGNARD MAURICE D'ARCHEVILLE

Guignard François, fils de Mr Guignard de Butteville Jean Pierre et de Dlle Marie Anne de Belin, se maria avec Dlle Morice ou Maurice (1) d'Archeville.

Il eut de cette union :

I° Guignard Jacques François Claude, demeurant à Villiers-le-Bâcle, près Versailles.

II° Guignard François.

III° Guignard Nicolas Vincent, marié avec Dlle Adélaïde Françoise Athalie, fille de Mr Guignard Claude André Toussaint et de Dlle Péron Elisabeth. Il décéda à Feucherolles (Seine-et-Oise), le 15 décembre 1854; sa femme y fut également inhumée, le 15 juillet 1876.

(1) Morice. Armes : d'or à une tête de maure (more) de sable, perlée d'argent. (Arm. gén.).

Ils laissèrent de leur union :

a. I° Guignard de Butteville Jules Amédée, né à Wideville, le 15 juin 1813, et marié le 1er juin 1841 avec Dlle Guignard Joséphine, fille de Guignard Pierre Nicolas et de Dlle Thénard Sophie.

Ces derniers eurent de leur union les suivants :

b. I° Guignard Fanny Joséphine Sophie, née le 25 décembre 1843 aux Alluets-le-Roy, par Crespières (Seine-et-Oise), se maria le 19 novembre 1864, aux Alluets-le-Roy avec Mr Marcou (1) Edouard Vincent, fils de Mr Pierre Marcou et de Dlle Houdouin Gasparine, demeurant à La Celle-les-Bordes, canton nord de Dourdan.

Mr Marcou, qui est maire de La Celle-les-Bordes et conseiller d'arrondissement du canton de Rambouillet (1892), eut de son union avec Dlle Guignard Fanny :

I° Marcou Georges, né à Champ-Houdry, commune de La Celle-les-Bordes (S.-et-O.), le 26 février 1867.

II° Marcou Marguerite, née également à Champ-Houdry (S.-et-O.), le 9 mars 1872.

b. II° Guignard Palmyre Léontine, née le 27 avril 1849, aux Alluets-le-Roy (Seine-et-Oise), se maria le 1er octobre 1867, dans la même commune, avec Mr Guignard Ernest Louis, fils de Mr Guignard Eugène, comte de Steins, et de Dlle Pauline Hauducœur (2) (V. Généalogie de Mr Guignard Eugène, p. 273).

---

(1) La famille Marcou est des plus avantageusement connue dans le canton de Rambouillet, en Seine-et-Oise et en Eure-et-Loir. Le frère de M. Marcou Edouard Vincent, M. Marcou Alfred, demeurant à Dourdan, a épousé Mlle Louise Vinet, sœur de M. Vinet Louis, sénateur d'Eure-et-Loir.

(2) Hauducœur. Armes :

a. IIº Théodore François, fils de Guignard Nicolas Vincent et de Dlle Guignard Adélaïde Françoise Athalie, né le 8 mars 1812, à Wideville, près Davron, décéda sans enfants, à Paris, rue d'Albouy, nº 12.

---

a. IIIº Guignard Emilie, fille des mêmes, née le 15 mars 1815, à Wideville, près Davron, se maria à Mr Meeh Philippe, et demeura à Paris, avenue des Ternes, nº 76 (1). Il existe des enfants de cette union.

---

a. IVº Dlle Guignard Alexandrine, fille des mêmes, née le 31 août 1817, à Wideville, près Davron (Seine-et-Oise), se maria à Mr Gaudet Antoine, décédé à Paris, le 21 décembre 1874, rue Clapeyron, nº 3 (2).

IVº Guignard Marie Jeanne, fille de Mr Guignard François et de Dlle Morice d'Acheville, naquit à une époque qui nous est inconnue ; elle se maria à Mr Galle Roch.

Elle eut de cet union un seul héritier :

Galle Alexandre, né à Versailles, y demeurant, rue de la Paroisse, nº 109.

Vº Guignard Magdeleine Prudence fut fille de Mr Guignard François et de Dlle Maurice d'Archeville, elle se maria à Mr Spement Eloi Jean François, dont Dlle Spement Hortense, mariée à Mr Peluche Claude Honoré Gabriel, demeurant à Gometz-la-Ville, près Limours (S.-et-O.).

VIº Guignard Jean Louis Bazile, fils de Mr Guignard François et de Dlle Maurice d'Archeville, fut signalé dans les registres de famille. Sa vie ne nous est pas connue.

(1) Ils eurent de leur union Emilie Meeh, mariée à Julien Le Clert, le 7 mai 1861, dont Emile Le Clert.

(2) Leurs enfants furent Eugénie Alexandrine Gaudet, mariée à Vincent Boudgoust, et Marie Amélie G., mariée avec Alfred Bleuzer.

BRANCHE GUIGNARD-PÉRON

Guignard Nicolas, fils de Mr Guignard de Butteville Jean Pierre et de Dlle Marie Anne de Belin, se maria avec Dlle Péron Françoise de Hautbruyéré, fille de Mre Péron.

Il eut de cette union :

I° Guignard Marie Françoise, mariée à Mr Billiard H.

II° Guignard Marie Anne, mariée à Mr Vassal.

III° Guignard Jacques François Nicolas.

IV° Guignard Marie Geneviève.

V° Guignard Marie Jeanne.

VI° Guignard Henriette Adelaïde.

BRANCHE GUIGNARD DES OLIVES

Guignard Claude Pierre des Olives, écuyer, troisième fils de M[re] Guignard de Butteville Pierre Paul (1), éc., et de D[lle] Laubier Marie Anne, fut baptisé à Feucherolles, le 23 avril 1714; il eut pour parrain M[re] Guignard Pierre Claude, éc., lieutenant-colonel d'infanterie (rég. du Thil), et pour marraine D[lle] Anne Marchand.

Guignard Claude se maria avec D[lle] Aubry (2) Marie Anne Catherine, fille de M[r] Aubry Toussaint, receveur général de la terre et seigneur de Wideville, et de D[lle] Catherine Dessy. Il devint officier du Roy et eut la charge de fourrier des logis de Sa Majesté.

Sa femme, dame Aubry Marie Anne Catherine, décéda le 10 août 1764, à l'âge de 26 ans, et fut inhumée le lendemain, dans l'église de Feucherolles,

(1) Voir p. 194.

(2) Aubry. Armes : de gueules à 3 pals d'or, chargés chacun, au milieu, d'un trèfle de sinople. (Arm. de l'Isle-de-France, par Dubuisson).

en présence de son mari, de Mr Antoine Marchand, officier du Roy, de Mr le curé de Crespières, de celui de Lanluetz et de Mr le vicaire du curé de Crespières.

Guignard Claude partagea à l'amiable avec Guignard Jean Pierre la succession de leur père, Guignard Pierre Paul de Butteville, Bourgeois de Paris.

Dans cet acte, qui fait partie des archives de la famille, Guignard Claude, quoique cadet, est intitulé des Olives, et son frère Guignard Jean Pierre, fils aîné, de Butteville.

Nous ne savons en vertu de quel pacte de famille le nom de Guignard des Olives devint l'apanage de Guignard Claude ; quoi qu'il en soit, il signa Guignard des Olives en plusieurs occasions, tant dans des actes notariés que sur les registres d'état-civil des communes, entre autres, à Feucherolles, le 3 août 1738, au décès de Jacques Chevalier, chirurgien, et, le 14 du même mois de la même année, au baptême de deux cloches effectué audit Feucherolles.

La grosse fut nommée :

« LOUISE, PAR Mre GUILLAUME DE COUSEN, TRÉSORIER Gal DE SA MAJESTÉ JACQUES III, ROY DE LA GRANDE-BRETAGNE, ET DEMlle LOUISE PLOURDIN, FILLE DE FEU Mre LOUIS PLOURDIN, CONTRÔLEUR Gal DE LADITE MAISON DUDIT SEIGNEUR ROY.

Et la petite, nommée :

« GEMMES JULIENNE, PAR Mre LOUIS LE LIÈVRE, SIEUR DE RUZÉ, CONTRÔLEUR DES BATIMENTS ET JARDINS DU ROY, DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET MARLY, ET DAME JULIENNE WORMESLAY, FEMME DU SIEUR DE DESCOUZON, LESQUELS SIGNÈRENT AVEC LES TÉMOINS. C. P. GUIGNARD DES OLIVES, DESCOUZON, LOUIS BLONDIN, DE RUZÉ, DE WOR-

MESLAY, DE DESCOUZON, BAYVET, CURÉ DE FEUCHEROLLES, DEVELLE, CLERC, B. CONCHET, CURÉ DE DAVRON, B. J. GENTIL, CURÉ, ETC... »

(V. reg. et cloches de Feucherolles, Seine-et-Oise).

Grâce à l'obligeance de Mr Maquet, archiviste-adjoint aux archives départementales de Seine-et-Oise, à Versailles, nous avons pu retrouver la pièce suivante concernant Mre Guignard Claude, des Olives, fourrier des logis du Roy :

DISTRICT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (S.-&-O.)

ASSEMBLÉE POUR LES ÉLECTIONS PRIMAIRES DU 19 JUIN 1791
AUDIT SAINT-GERMAIN

« Canton extra-muros, se composant de 9 communes ou paroisses, savoir : Saint-Léger-en-Laye, 25 électeurs ou citoyens actifs ; Chavenay, 63 électeurs ; Saint-James-Lanluets, 46 électeurs ; Saint-Nom-la-Bretèche, 190 électeurs ; Feucherolles, 48 électeurs ; Saint-Jacques-de-Retz, 10 électeurs, Lestang-la-Ville, 69 électeurs ; Mareil-sous-Marly, 79 électeurs, et Fourqueux, 70 électeurs.

« En premier lieu, l'assemblée nomme pour la présider M. Claude Guignard, âgé de 76 ans, fourrier des logis du Roy, de la paroisse de Feucherolles, où il demeure, et comme doyen d'âge ; puis comme scrutateurs, Charles Poirre, maire de Saint-Léger, âgé de 67 ans, Robert Michel Ollivon, maçon et procureur de la commune de Feucherolles, où il demeure, âgé de 71 ans.

« L'on procède ensuite à l'élection de 6 électeurs pour nommer à leur tour les députés (1).

« Le citoyen Claude André Toussaint Guignard obtient 72 suffrages sur 72 votants et est de nouveau Président pour l'accomplissement des votes.

« Au premier tour de scrutin, sur 87 votants, le citoyen Guignard est élu le premier à la majorité absolue, ayant obtenu 46 suffrages, et est nommé électeur du canton.

« Les autres citoyens qui viennent ensuite par ordre de suffrages sont les suivants : Louis Odanger, 41 voix ; Michel Perrot, 39 ; Jean Spément, 39 ; Poirre, 28 : Louis Laborne, 26 ; M. le Curé de Saint-Nom, 21 ; Jean Baptiste Hébert, 21 ; M. Blaise Demarine, 19 voix. Les autres votes sont éparpillés en petits nombres sur d'autres citoyens.

« 2ᵉ tour de scrutin, sans résultat : Poirre, de St-Léger, 29 ; Spément, 27 ; Louis Laborne, 22 ; Audanger, 18 ; Michel Perrot, 25 ; Pierre Yvert, de Mareil, 15, etc.

« 3ᵉ tour de scrutin, à la pluralité des voix : M. Charles Poirre, de Saint-Léger, 30 voix ; M. Guignard, de Sainte-James, 28 ; M. Spément, de Saint-Nom-la-Bretèche, 25 ; Michel Perrot, laboureur à Saint-Nom, 23 ; Pierre Yvert, vigneron à Mareil, 23 ; M. Hodanger, de Chavenay, 21 ; M. Sébastien Clérambour, 10 ; M. Laborne, de Mareil, 9 ; M. Larcher, de Fourqueux, 9 ; M. Jean Baptiste Hébert, 9 ; M. Demarine, de Valmartin, 8 voix ; M. Renaut, curé de Saint-Nom, 8, etc.

(1) Les 9 paroisses susdites comprennent 600 électeurs (*le total additionné des électeurs donne 591 seulement, il y a lieu de penser que quelques électeurs s'étaient abstenus*). On devait nommer 6 électeurs, soit un par cent.

« En conséquence, sont élus :

« MM. Jean François Guignard, Charles Poirre, Spément, Perrot, Yvert, comme électeurs, à l'effet de nommer les députés représentant le canton extra-muros de Saint-Germain-en-Laye (1). »

Guignard des Olives Claude Pierre, éc. fourrier des logis du Roy, laissa de son union avec Dlle Aubry Marie Anne Catherine le seul enfant qui suit, Claude André Toussaint.

Guignard Claude André Toussaint, né à Feucherolles, le 29 novembre 1763, à trois heures après midi, le jour de saint André, 30 novembre de ladite année, fut baptisé dans l'église dudit lieu. Il eut pour parrain Mre Aubry Toussaint, son grand-père, et pour marraine, sa grand'mère, dame Catherine Laubier, veuve de Mr Guignard de Butteville Pierre, en son vivant, Bourgeois de Paris.

Guignard des Olives, Claude André Toussaint, éc., qui eut la charge de Fourrier des logis du Roy, par survivance de son père, se maria le 26 novembre 1782, à Feucherolles (Ile-de-France), avec Dlle Péron Elisabeth, fille de Mre Péron Nicolas, receveur de la terre et seigneurie de Feucherolles, et de dame Geneviève de Lavoyepierre, laquelle demoiselle Péron Elisabeth était née en 1765.

Le mariage eut lieu en présence de Mre Pierre André Péron, officier de Monseigneur le comte d'Artois, oncle maternel de l'épouse ; de Mre Jean Louis Péron, écuyer, fourrier des logis du Roy ; du côté de l'épouse, de MMrs Charles Péron, son oncle paternel, Blaise Louis Jacques de Marine, procureur fiscal de la Prévôté de Feucherolles, son oncle.

(1) Archives de S.-et-O., série 4. Assemblées primaires 1791.

Mre Claude André Toussaint Guignard, qui fut maire de Feucherolles (Seine-et-Oise), laissa de son union avec Dlle Péron Elisabeth les huit enfants qui suivent :

I° Guignard Geneviève Louise Elisabeth, née à Feucherolles, le 25 avril 1784. Elle eut pour parrain Mre Guignard Claude des Olives, fourrier des logis du Roy, son grand-père, et pour marraine, sa grand'-mère, dame Geneviève de Lavoyepierre (1), veuve de M. Péron, receveur fiscal de la terre et seigneurie de Feucherolles. Elle se maria le 2 messidor, an XI, avec Mr Guignard Jean François Victor. Elle mourut le 15 décembre 1824 et fut inhumée à Feucherolles. Son mari décéda le 4 janvier 1864 et fut enterré à Feucherolles.

(V. Guignard Jean François Victor, Cte de Steins).

II° Guignard Geneviève Aurore, née le 7 pluviose, an VI, décéda le 20 messidor, an VII, à Feucherolles.

III° Guignard Adélaïde Gertrude, morte jeune, ✠, avait eu pour parrain, le 19 janvier 1787, Blaise de Marine, son oncle, et pour marraine, sa grand'tante, dame Adélaïde Aubry.

IV° Guignard Elisabeth Adélaïde, morte jeune, ✠.

V° Guignard des Olives Claude André Jean Baptiste Toussaint, né le 29 mars 1791, baptisé le 30 du même mois, se maria le 28 avril 1813, à Arnouville (Seine-et-Oise), avec Dlle Artus (2) Alexandrine, fille de Mr Artus Nicolas et de Dlle Marie Catherine Colas (3).

Le mariage eut lieu en présence de MMrs Jean François Guignard, Nicolas Vincent Guignard,

(1) De Lavoyepierre. Armes :
(2) Artus.
(3) Colas.

beaux-frères, Blaise Nicolas Jacques de Marine [1], oncle; François André Michaux, cousin; — du côté de l'épouse; de MM. Pierre Terrier, demeurant à Garancières, oncle; Nicolas Jacques de Marine, demeurant à Noisy, et Jacques Ruffin [2], demeurant à Boinville, beaux-frères.

Mlle Artus, âgée de 85 ans, décéda à Feucherolles, le 7 janvier 1878. M. Guignard des Olives Claude André Jean Baptiste Toussaint, qui fut maire dudit Feucherolles, y fut également inhumé, le 24 avril 1853.

Ils laissèrent de leur union :

---

a. I° Guignard Clémence, née à Feucherolles, le 16 avril 1815, mariée le 2 juin 1835 à Mr Le Grand Bon Joseph, né le 8 octobre 1810, à Beynes (S.-et-O.), fils de Bon Bernard Le Grand [3], décédé à Beynes, le 20 septembre 1822, et de Dlle Marie Thiphaine Levasseur, décédée à Beynes, le 30 mai 1813.

Le témoin de l'époux fut M. Le Grand Louis Fulgence, demeurant à Paris, âgé de 22 ans, frère; le témoin de l'épouse : M. Artus Nicolas, propriétaire, âgé de 75 ans, oncle paternel de la future. M. Bon Joseph Le Grand décéda à Versailles, le 7 février 1882.

Il laissa de son union avec Dlle Guignard Clémence :

I° Le Grand Clémence Élisa, née en 1836, à Beynes, mariée audit lieu, le 25 novembre 1854, avec Mr Auguste Gervais [4], demeurant à Palaiseau (Seine-et-

(1). De Marine. Armes :

(2) Ruffin. Armes :

(3) Le Grand. Armes : d'azur, à deux écots d'or, posés en sautoir, au chef d'or chargé de 3 merlettes de sable.

(4) Gervais : Armes :

Oise), né le 6 avril 1829, fils de Mre Auguste Gervais et de Joséphine Barbé. Mr Auguste Gervais décéda le 12 novembre 1887, à Nogent-sur-Marne (Seine-et-Oise). Dlle Clémence Éliza Le Grand mourut à Paris, le 16 octobre 1882.

Ils laissèrent de leur union ;

I° Gervais Albert, né à Palaiseau (Seine-et-Oise), le 6 avril 1856, marié à Nangis (Seine-et-Marne), le 24 avril 1884, à Dlle Marguerite Cécile Colleau (1), née le 25 mars 1864, à Nangis, de Mr Arthur Colleau et de Dlle Clémence Éléonore Bourain. Ils habitent actuellement à Ville-Évrard, commune de Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

De ce mariage sont issus :

a I° Gervais Paul André, né le 14 mars 1885, à Ville-Evrard, commune de Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Marne).

a. II° Gervais Alice Suzanne, née le 29 décembre 1886, à Ville-Evrard, décédée le 19 avril 1891 à Nangis (Seine-et-Marne).

a. III° Gervais René Arthur, né le 11 décembre 1888, à Ville-Evrard.

II° Gervais Emma Joséphine, fille de Dlle Le Grand Clémence Elisa et de Mr Auguste Gervais, née à Palaiseau, le 10 décembre 1862, se maria à Neuilly-sur-Marne, le 30 juin 1884, à Mr Georges Charles Colleau, demeurant à Maison-Rouge en Brie (Seine-et-Marne) et né à Rampillon (Seine-et-Marne), le 10

(1) Colleau : Armes : d'azur à trois carpes d'or en fasce, l'une sur l'autre en chef, et deux rivières ondées d'argent en pointe. (Brevet du 10 août 1700. Arm. gén. Paris, et arch. de famille).

avril 1859, de Mr Charles Edme Colleau (frère de Mr Arthur Colleau, ci-dessus nommé), et de Dlle Louise Flore Michon (1).

Le mariage eut lieu en présence de MMrs Arthur Colleau et Auguste Violet, oncles de l'époux; Alexandre Guignard des Olives, grand oncle, et Lucas, oncle de l'épouse.

De ce mariage naquirent :

I° Colleau Gabrielle Emma, née le 3 juin 1889, à Maison-Rouge.

II° Colleau Raymond Georges Charles, né le 21 juin 1890, également à Maison-Rouge en Brie, (Seine-et-Marne).

Guignard des Olives Alexandre, deuxième enfant de Guignard Claude André Jean Baptiste et de Dlle Artus Alexandrine, naquit à Feucherolles (Seine-et-Oise), le 23 avril 1822.

Il se maria à Arnouville (Seine-et-Oise), le 17 mai 1847, avec Dlle Ruffin Florence Antoinette, née audit Arnouville, le 17 mai 1824, et fille de Ruffin Jean Marie et de Dlle Antoinette Artus, cette dernière, sœur d'Alexandrine Artus, mariée à Guignard Claude André Jean Baptiste. Mr Guignard des Olives Alexandre, agriculteur, membre de la Société nationale d'agriculture, fut lauréat de la prime d'honneur départementale au comice de Seine-et-Oise, en 1882. Il décéda à Versailles, le 3 décembre 1891, rue Duplessis.

Alexandre Guignard eut de son union avec Dlle Ruffin Florence Antoinette:

---

(1) Michon. Armes :

a. I° Guignard Maria Alexandrine, née à Bailly, près Versailles (Seine-et-Oise), le 16 juin 1848, mariée audit Bailly, le 21 novembre 1871, à M. Chatriot Valentin Victor, né à Pécy (Seine-et-Marne), le 30 juin 1856, fils de Mr Chatriot Victor Ferdinand et de dame Desmarais Elizabet Eliza.

Mr Chatriot mourut, le 3 juillet 1882, à Pécy, laissant de son union avec dame Guignard Maria Alexandrine :

I° Chatriot Georges Alexandre, né à Pécy, le 7 mai 1873.

II° Chatriot Paul Eugène, né à Pécy, le 19 novembre 1875.

III° Chatriot Henri, né à Pécy, le 25 mars 1877.

II° Guignard Sidonie Florence, née à Bailly, le 10 décembre 1849, mariée à Bailly, le 20 avril 1872, à Me Opoix Christophe Arthur, licencié en droit, notaire à Rozoy en Brie (Seine-et-Marne), né à Crécy (Seine-et-Marne), le 9 février 1841), fils de Mr Edouard Opoix, ancien pharmacien des armées royales, et petit-fils de Christophe Opoix, représentant à la Convention nationale pour l'arrondissement de Provins (1). Dlle Guignard Sidonie Florence n'eut pas d'enfants de cette union.

---

(1) Opoix Christophe, savant français, naquit à Provins en 1745 et mourut dans la même ville en 1840. Pharmacien au moment de la Révolution, il fut nommé à la Convention et siégea parmi les modérés. Lors du procès de Louis XVI, il risqua sa tête en votant pour la détention provisoire jusqu'à la paix. A l'expiration de son mandat, il retourna à Provins. Bientôt, il fut nommé membre de l'Académie de pharmacie, garde général des eaux et forêts en 1815, puis inspecteur des eaux minérales. On a de lui : *Analyse des eaux de Provins*, in-8° ; *Les morts soustraits à la corruption* ; *Moyen de suppléer la*

a. III° Guignard Clémence Julie, fille de Mr Guignard des Olives Alexandre et de D^lle Ruffin, naquit à Bailly, le 22 décembre 1850 et décéda audit Bailly, le 28 janvier 1856.

---

a. IV° Guignard des Olives Eugène Alexandre, fils de Mr Guignard des Olives Alexandre, naquit à Bailly, le 19 décembre 1854. Agriculteur à Vaulu-ceau, comme son père, il est aujourd'hui capitaine au 248e régiment mixte d'infanterie et membre de la Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

---

a. V° Guignard Louise Alexandrine, fille de Mr Guignard des Olives Alexandre et de D^lle Ruffin, naquit à Bailly, le 5 janvier 1856. Elle se maria à Versailles, le 25 janvier 1885, à Mr Guérin Alphonse Abraham, architecte à Levallois-Perret (Seine), et né à Paris, le 15 février 1852.

Elle eut de cette union :

1° Guérin Marie Thérèse, morte en bas âge à Levallois-Perret.

VII° Guignard Adélaïde Françoise Athalie, fille de Guignard des Olives Claude André Toussaint et de dame Péron Élisabeth, née le *9 juin 1792* à Feucherolles, baptisée le *10 dudit mois* de la même année audit lieu, se maria avec Mr Guignard de Butteville

potasse dans la fabrication de la poudre, Paris, an II, 1793, in-8° ; *Minéralogie des environs de Provins*, 1803, 2 volumes ; *Théorie des couleurs*, Paris, 1808, in-8° ; *L'Ame dans la veille et le sommeil*, 1821, in-12 ; *Histoire et description de Provins*, 1823, in-8° ; suite à cette histoire, imprimée en 1825 et 1829 ; *Le siège de Provins*, pièce de théâtre, 1824 ; *Beurres conservant leurs propriétés sans devenir rances*, 1828, in-8° ; de nombreux articles dans le *Journal de Chimie* et dans la *Gazette d'agriculture*. (V. Biog. Michaux, art. fait par Alby René.)

Nicolas Vincent, et habita à Feucherolles avec son mari. Celui-ci y décéda le 15 décembre 1854; elle y mourut également, le 15 juillet 1876. (V. Guignard Jules, des Alluets-le-Roy, p. 278).

VIII° Guignard Marie Antoinette Joséphine, fille de Mr Guignard des Olives Claude André Toussaint et de dame Péron Élisabeth, née à Feucherolles, le 17 juin 1785, se maria avec Mr Haguenier Joseph Pierre. Ils demeurèrent à Saint-Germain-en-Laye, rue de Paris, n° 18.

Guignard Marie Antoinette eut de son union avec Mr Haguenier :

I° Haguenier N***, mariée à Mr Lucy.

Dlle Haguenier N*** eut de son mariage avec Mr Lucy :

I° Lucy N***, mariée avec Mr Benoist, avoué à Paris, rue de la Paix, puis contrôleur au Crédit Foncier de France en la dite ville de Paris.

Elle eut de cette union :

I° Benoist N*** (branche perdue).

(1) Voir pour toutes les pièces justificatives de la branche des Guignard des Olives, étude Décourtive, maintenant Gervais, notaire à Villepreux ; Parmentier, notaire à Wideville ; les états civils de Saint-Germain-en-Laye, de Feucherolles, de Davron ; les archives de Wideville, etc.

DESCENDANCE DE DAME MARIE JEANNE GALLE

(BRANCHE DUFOUR JEANNE)

De son premier mariage avec Mr Dufour (1) Antoine Pierre, Mlle Adèle Marie Jeanne Galle de Flexanville avait eu une fille, par conséquent sœur utérine des Guignard.

Cette fille, du nom de Dufour Jeanne Louise, née le 29 novembre 1783, se maria en 1806 avec Mr Pierre André Seurin (2). Mr Seurin Pierre André

(1) Dufour Antoine Pierre, premier mari de Dlle Marie Jeanne Galle, décéda à Bazemont (S.-et-O), le 1er juillet 1783.

(2) Il est à remarquer que les Seurin étaient fixés d'ancienne date à Feucherolles. Seurin André, marié à Dlle Rollet Noelle, en eut : I° Jacques, bapt. le 19 oct. 1699 ; II° Martin, bapt. le 29 avril 1704 ; III° Jean Louis, bapt. le 31 août 1712, ce dernier eut comme parrain Mre Jean de la Ruée, écuyer, Cer du Roy, lieutenant général de la Prévôté des Monnayes de France que nous avons vu marié avec Marie Laubier, veuve de Mre Claude de Chevery, receveur général des finances de Paris. D'autre part, Seurin André, marié à Dlle Geneviève Péron, fille de Mre Péron Charles, procureur fiscal, demeurant à Feucherolles, et de dame Vavasseur Marie Catherine (?) en eut entr'autres : Péron Geneviève, mariée avec Seurin André. Nous devons rappeler ici

décéda à Maule, le 6 septembre 1861 ; sa femme, D[lle] Marie Jeanne Louise Dufour y mourut également, le 6 mars 1870.

De cette union naquirent :

I° Seurin Marie Euphémie, née aux Beureries, commune d'Orgeval, en mars 1807 ; elle se maria avec M[r] Legendre N***, dont :

1° Legendre Albert ;

II° Legendre N***, mariée à M[r] Maillard, de Rambouillet ;

III° Legendre N***, mariée à M[r] Maunoury, de Rambouillet.

II° Seurin Adèle Uranie, née aux Beurreries, commune d'Orgeval, en novembre 1813, mariée en février 1833 avec M[r] Guyard Antoine Nicolas, fils de M[r] Guyard Antoine, né à Chavenay, il y demeura et y décéda en mars 1866, à l'âge de 52 ans. D[lle] Adèle Uranie Seurin mourut audit Chavenay, le 6 mai 1891, laissant de son union avec M[r] Guyard Antoine Nicolas :

1° Guyard Marie Alix Angéline, née à Chavenay

que M[re] Péron André, écuyer, officier de garde-robe de Monseigneur le Comte d'Artois, était l'oncle d'Eliz.beth Péron, fille de Nicolas Péron, receveur de la terre de Feucherolles, et de D[lle] Geneviève de La Voyepierre, mariée le 26 novembre 1782 à Claude Guignard des Olives, éc. fourrier des logis du Roy et proche parent de M[re] Martin Péron, éc. officier du Roy, marié à D[lle] Laubier Catherine, supérieure de la Charité de St-Nom la Bretèche, sœur de Marie Anne Laubier, fille de M[re] Laubier Jean, éc. officier du Roy, et de D[lle] Marie de Bare, laquelle Marie Anne s'était mariée, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avec M[re] Guignard de Butteville Pierre Paul, éc. Bourgeois de Paris, avocat au Parlement de cette ville. Nous devons faire observer également que Jacques Martin Péron, éc. officier de la Chambre du Roy, fils dudit Péron Martin, marié à D[lle] Catherine Laubier, hérita du sieur Philippe Gourrelier et de dame Baguelin sa femme (V. Et. Lamy, not. à Versailles, 23 janvier 1728). Or nous avons vu ce qu'étaient les Gourrelier aux Guignard du Blésois (V. p. 73). D'autre part, un Seurin Adolphe William, se maria avec M[lle] Luce Marie Antoinette, parente des Guillard Guignard de Chavenay.

en décembre 1837, mariée en juin 1858 avec Mr Luce Alexandre Louis François, né à La Batre, commune de Maule, en janvier 1838. Mr Luce décéda, le 4 octobre 1886, à Chavenay. Mlle Guyard Marie Alice Angéline eut de son union avec Luce Alexandre Louis François :

1° Luce Louise Marie Angéline, née le 26 avril 1859, à Beaurepaire, commune de Maule (Seine-et-Oise), mariée le 20 juillet 1881 avec Mr Halley Auguste Maximilien, né à Paris, le 30 avril 1855. Tous deux sont actuellement vivants et demeurent à Versailles ;

2° Luce Gabrielle Louise, née le 24 mars 1863, à Beaurepaire, commune de Maule (Seine-et-Oise), mariée le 20 février 1884 avec Mr Ott Louis Marie Antoine, né à Neufchâteau (Vosges), le 18 décembre 1859, et demeurant actuellement à Versailles (1892).

De leur union naquirent :

I° Ott André Gabriel, né à Versailles, rue de la Pompe, n° 17, le 30 novembre 1884, décédé audit lieu, le 21 décembre 1884 ;

II° Ott Gabrielle Marie Mathilde, née à Versailles, rue de la Pompe, n° 17 ;

III° Seurin André Alfred Hector, fils de Pierre André Seurin et de D^lle Dufour Jeanne Louise, naquit à Bazemont, *le 25 avril 1823*; il décéda audit lieu, *en octobre 1862*, et fut enterré à Maule.

ERRATA

Où est le temps où les imprimeurs donnaient un marc d'argent à ceux qui trouvaient une faute dans leurs ouvrages !

Page 11. — Note : Au lieu de *Bauthelu*, lire *Banthelu*.

Page 12. — Au lieu de seigneurs de Mondreville, en *1227*, lire en *1277*.

Page 16. — Au lieu de *pris* rang, lire *prit* rang.

Page 20. — Au lieu de la teneur de Lainé, lire : Le sceau de Jamet Guignard représente un écu d'azur à trois chevrons brochant, d'argent sur le tout.

Page 23. — Au lieu de *Morvillers*, lire *Morvilliers*.

Page 25. — Au lieu de *Barronnie*, lire *baronnie*.

Page 26. — Note : Au lieu de *sables*, lire de *sable*.

Page 27. — Au lieu de *Ouiville*, lire *Ouinville*.

Page 29. — Au lieu de *Baillaige*, lire *bailliage*.

Page 29. — Note : Au lieu de *lamel*, lire *lambel*.

Page 30. — Note : Au lieu de *camponnée*, lire *componnée*.

Page 38. — Note : Au lieu de *op. at.*, lire *op. cit.*

Page 45. — En tête : Au lieu de *Il eut*, lisez *Guignard Alexandre eut*.

Page 45. — Note : Au lieu de p. *34*, lisez p. *634*.

Page 52. — Au lieu de *Vaudredon*, lire *Vauvredon*.

Page 53. — Note : Au lieu de *Sonoré*, lire *Souvré*.

Page 58. — Au lieu de *la Rocheguyot*, lire de *La Rocheguyon*.

Page 58. — Au lieu de *1749*, lire *1479*.

Page 59. — Au lieu de *1632*, lire

Page 62. — Au lieu de *leur* donnant, lire *lui* donnant.

Page 64. — Au lieu de et un *à* fief à Grignon, lire et un fief *à* Grignon.

Page 67. — Au lieu de *met*, lire *mettent*.

Page 67. — Coiffier. De gueules au chevron ondé d'argent, et d'azur de six pièces, acc. de 3 lionceaux d'or. (Arm. de Tour., par Carré de Busserole).

Page 70. — Au lieu de Florimond, bapt. à Blois, le 7 août *1543*, lisez *1544*.

Page 70. — Au lieu de *Videville*, lisez *Wideville*.

Page 71. — Note : Au lieu de posés *ne* chevron, lisez posés *en* chevron.

Page 75. — Au lieu de Guignard Madeleine, baptisée le 25 octobre *1580*, lisez *1560*.

Page 76. — Au lieu de Jacques *Benard*, lisez Jacques *Renard*.

Page 77. — Au lieu de greffier des *taillis*, lire des *tailles*.

Page 78. — Au lieu de entre les *XIII et XIV*, lire *XIV et XV*.

Page 90. — Supprimer l'*s* à *milles*.

Page 90. — Supprimer l'article Guignard Nicolas.

Page 93. — Lire Christophe de Thou, *président*.

Page 95. — Supprimer l'*s* à *seigneurs*.

Page 99. — Au lieu de charge qu'il *résilia*, lire qu'il *résigna*.

Page 104. — Au lieu de V. Guignard *N*., lire Guignard *Cécile*.

Page 104. — Au lieu de Dlle d'Alvimare, lire Dlle. d'Alvimare *Marie*.

Page 109. — Note : Au lieu de *appartenait*, lire *appartenaient*.

Page 123. — Note : Lire Pierre *Prévost*, au lieu de Pierre *Revoil*.

Page 124. — Au lieu de *pièce*, lisez *pierre*.

Page 125. — Note : 22 février *1558*, au lieu de *1557*.

Page 132. — Au lieu de Guignard Roch, *frère*, lisez *oncle* de.

Page 147. — Au lieu de *Montmoulin*, lire *Mortmoulin*.

Page 169. — Au lieu de Charles de La *Baune*, lire Charles de La *Baume*.

Page 179. —

Page 183. — Lisez assistés de Mre François de Chou, *leur* procureur, au lieu de *son* procureur.

Page 204. — Lisez Guignard Jeanne *II*, au lieu de Guignard Jeanne.

Page 206. — De Cressé. Armes : d'azur à un chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent, acc. de deux étoiles du même en chef et, en pointe, d'un cerf d'or (p. de f.).

Page 226. — Lire deux cent cinquante *livres*, au lieu de deux cent cinquante *livre*.

Page 238. — Au lieu de Denis *Viau*, lire *Vian*.

Page 249. — Au lieu de *Joseph* Famette, lire *Josèphe* Famette.

Page 251. — Au lieu de chef *du personnel*, lisez chef ***de bureau au service de santé***.

Page 251. — Au lieu de morte le 11 décembre *1806*, lire le 11 décembre *1856*.

Page 255. — Note : Au lieu des articles *chronologiques*, lire *nécrologiques*.

Page 256. — Au lieu de *Dominicains*, lire *Dominicaines*.

Page 256. — Séance du 31 octobre *1880*, lire 31 octobre *1888*.

Page 260. — Au lieu de 24 janvier *1769*, lire 24 janvier *1849*.

Page 261. — Au bas de la page, ajouter : Dlle Antoinette Goussard, dont :